

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 30 juin 2025

AVIS – CFVU-2025-FORMATION-35

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

**LA CAMPAGNE POUR LES DIPLOMES UNIVERSITAIRES (DU), LES
CERTIFICATS D'UNIVERSITE (CU) ET LES DIPLOMES INTERUNIVERSITAIRES
(DIU) – 3EME VAGUE – CDU**

VU *le Code de l'éducation ;*

VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*

VU *la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-01 en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;*

VU *la campagne pour les Diplômes Universitaires (DU), les Certificats d'Université (CU) et les Diplômes Interuniversitaires (DIU) – 3ème vague – CDU présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire et annexé à la présente délibération ;*

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Émet un **avis favorable** à l'unanimité, pour la campagne des Diplômes Universitaires (DU), les Certificats d'Université (CU) et les Diplômes Interuniversitaires (DIU) – 3^{ème} vague – CDU, telle que détaillée dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 30 juin 2025

Fait à Créteil, le lundi 30 juin 2025

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Nombre de membres constituant le conseil : 40

Nombre de membres en exercice : 38

Quorum : 20

Membres présents : 17

Membres représentés : 10

Total des membres présents et représentés : 27

DÉCOMPTE DES VOIX

Votants : 17

Votes exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Créteil, le 23 juin 2025

UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE (UPEC)

Faculté de Santé

Procès-verbal

Conseil de l'UFR de Santé du jeudi 24 avril 2025

Membres présents : Vincent AUDARD Florence CANOUI-POITRINE, Charles-Henri FLOUZAT LACHANIETTE, Nicolas LELLOUCHE Armand MEKONTSO DESSAP, Sophie LANONE, Pierre WOLKENSTEIN, Giuliana AMADDEO, Caroline BARAU, Charles LAIDI, Marine LUNVEN, Anais PUJALS, Frédéric SCHLEMMER, David SIBON, Emmanuelle LORISSON, Aurélie SITTER, Adil TAGRI, Marion COURTIN, Cynthia ENGELS, Claude LACHENY, Frédéric RELAIX, Laurence LENOIRE-LABREVOIS, Rémy NGUYEN, Allan THIOLA, Sylvain DIAMANTIS, Matthias HUE, Noami PLET, Edrian ROSSIGNOL, Audrey MAKANGU, Mathieu LEJEUNE, Louise LOPEZ BASEILHAC, Dahlia LAKTIB, Maxime BEN CHETRIT, Raky BARO, Cedric SUBRAMANIAN, Genevieve DZENE

Membres représentés : Thierry HERBRECH, Carole HENIQUE GRECIET, Orianne WAGNER BALLON, Marie LAURENT, Muriel FORT, Benoit SCHLEMMER, Martine GARRIGOU, LENOIRE LABREVOIR Laurence, LOURME Jean-Christophe

Membres absents excusés : Sylvie HAULON

Membres absents :

Table des matières

	Points	Page
I.	Approbation du PV du 6 mars 2025 – <i>Vote</i> Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN	
II.	Installation des nouveaux élus étudiants - <i>Information</i> Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN	
III.	Election d'un(e) Vice-Doyen(ne) étudiant(e) sur proposition du Doyen – <i>Vote</i> Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN	
IV.	Commission pédagogique – Mode de désignation des représentants par année – <i>Information</i> Rapporteur : Françoise BOTTEREL	
V.	Département Formation Continue Créations et renouvellements DU/DIU/CU - <i>Vote</i> Rapporteur : Malika DERRAS	
VI.	Recherche Résultat appel d'offre Territoire – <i>Information</i> Rapporteurs : Florence CANOUI-POITRINE et Frédéric RELAIX	
VII.	Vie des personnels : - Révision des effectifs CCA et AHU – <i>Vote</i> Rapporteur : Armand MEKONTSO DESSAP - Campagne d'emplois Enseignants chercheurs et BIATSS 2025/2026 Rapporteur : Aurélie SITTER	
VIII.	Département des études médicales : - Calendrier Universitaire 2025/2026 - <i>Vote</i> Rapporteur : Françoise BOTTEREL - Présentation des résultats EDN 2024 – <i>Information</i> Rapporteurs : Florence CANOUI-POITRINE et Philippe LE CORVOISIER - Validation de l'UE association TACTIC – <i>Information</i> Rapporteur : Emilie FRANCOIS - DFGSM – Méthodologie d'adaptation des programmes - <i>Information</i> Rapporteur : Florent EYMARD	
IX.	Vie de l'Etablissement : Point travaux – <i>Information</i> Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN	
X.	Questions diverses	

1) Approbation du PV du 6 mars 2025 – Vote

Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN

Le procès-verbal du Conseil d'UFR du 6 mars 2025 préalablement examiné par les conseillers est soumis à leur vote pour être approuvé.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres, présents et représentés.

2) Installation des nouveaux élus étudiants – Information

Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN

Le Doyen introduit les nouveaux élus étudiants au Conseil de Gestion de l'UFR de Santé et leur demande de se présenter brièvement par ordre des deux listes représentées :

Liste n°1 : ECLAIRS (Élus Cristoliens Liés pour l'Action, l'Innovation et la Représentation en Santé)

- Matthias HUE (TITULAIRE)
- Naomi PLE (TITULAIRE)
- Edrian ROSSIGNOL (TITULAIRE)
- Audrey MAKANGU (TITULAIRE)
- Mathieu LEJEUNE ((TITULAIRE)
- Louise LOPEZ-BASEILHAC (SUPPLEANTE)
- Adil TAGRI (SUPPPLEANT)
- Dahlia LAKTIB (SUPPLEANTE)
- Maxime BENCHETRIT(SUPPPLEANT)
- Raky BARO (SUPPPLEANT)

Liste n°2 : Etudiants Master Biologie Santé / Santé :

- Cedric SUBRAMANIAN (TITULAIRE)
- Genevieve DZENE (SUPPLEANTE)

Le Doyen remercie et félicite les étudiants pour leur implication exemplaire dans la vie de la faculté, et se réjouit de voir deux listes étudiantes élues au sein du Conseil de gestion de la Faculté.

3) Election d'un(e) Vice-Doyen(ne) étudiant(e) sur proposition du Doyen – Vote

Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN

Conformément aux statuts de la Faculté de Santé de Créteil, Le Doyen propose la candidature d'Adil Tagri.

Adil Tagri présente sa candidature.

À l'issue d'un vote anonymisé réalisé à l'aide de l'outil Angage et de boîtiers de vote, Monsieur Adil Tagri a été élu avec 27 voix pour, un contre et une abstention.

Adil Tagri est élu Vice-Doyen étudiant.

4) Commission pédagogique : Mode de désignation des représentants par année – Information

Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN

Le Doyen introduit le point commission pédagogique et mode de désignation des représentants par année, il précise que les sièges à la commission pédagogique ne seront pas des élus étudiants. Le Doyen souhaiterait que chaque formation soit représentés (licence, études médicales, masters...).

Il demande aux élus de lui porter une liste de candidatures pour le conseil du mois de septembre 2025.

5) Département Formation Continue :

- Créations et renouvellements DU/DIU/CU - *Vote*

Rapporteur : Malika DERRAS

Malika DERRAS, responsable administrative pédagogue présente les demandes de renouvellements des DU :

Les renouvellements concernent :

- Zoonoses liées aux tiques : aspects médicaux humains et vétérinaires dans une approche One Health
- Expertise dans la gestion d'urgences sanitaires
- Télémédecine en Gériatrie
- Pédagogie Médicale

Seuls le DIU de Pédagogie Médicale et le DU Télémédecine en Gériatrie sont concernés par des modifications :

- DIU de Pédagogie Médicale : Harmonisation des tarifs avec les universités partenaires tout en maintenant un tarif préférentiel pour les personnels du GHU Mondor-Chennevier-Roux (AP-HP) et du CHIC

Entreprise : 1 430€

Autofinancement : 1 210 €

Tarif pour personnel du GHU et CHIC : 440€

250€ Frais inscription UPEC

- DU Télémédecine en Gériatrie : Changement de porteurs suite au départ à la retraite du Pr David, Les Dr.s MARIE-NELLY Nathalie et BROUSSIER Amaury seront les nouveaux porteurs et tarifs

Entreprise : 1 530€

Autofinancement 950€

175€ Frais inscription UPEC

Malika DERRAS soumet également quatre demandes de de création (Un DU et Trois DIU)

Les créations concernent :

- DIU Radiologie Cardiaque : offrir aux radiologues une formation homogène sur tout le territoire français en imagerie cardiaque.

Tarifs FC :

Entreprise : 2 000€

Autofinancement : 1 500€

Tarif FI : 600€

250€ Frais inscription UPEC

- DU Fertilité et Santé Pré conceptionnelle : Apporter les connaissances et les outils nécessaires aux professionnels de santé impliqués en 1ère ligne pour informer les patients sur la fertilité spontanée, les conseiller pour l'optimiser, leur donner les moyens existants pour l'évaluer et mieux accompagner les patients dans leur projet parental et lutter efficacement contre l'infertilité

Tarif FC :

Entreprise : 1 000€

Autofinancement 700€

175€ Frais inscription UPEC

- DIU Les soignants et la mort : Enjeux individuels, organisationnels et de santé publique : répond à un besoin croissant exprimé par les soignants confrontés de manière répétée à la mort dans leur exercice professionnel. DIU qui s'intéresse à la santé mentale et émotionnelle des soignants en prévenant les risques psychosociaux (RPS) et en apportant un soutien aux soignants. Cette formation vise à outiller les professionnels pour mieux gérer ces situations et promouvoir une approche institutionnelle adaptée.

Entreprise : 1 400 €

Autofinancement 1 000€

175€ Frais inscription UPEC

- DIU Chirurgie Robotique : former à la chirurgie robotique, théorique et pratique. Prise en main et fonctionnement du robot. Acquisition de la gestuelle robotique : équipement, suture, instrumentation, coagulation, dissection, indications. Acquisition des bases chirurgicales pour effectuer des interventions chirurgicales par abord robotique

Entreprise : 3000€

Autofinancement : 3000€

250 € Frais inscription UPEC

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

6) Recherche :

- **Recherche** Résultat appel d'offre Territoire – *Information*

Rapporteurs : Florence CANOUI-POITRINE et Frédéric RELAX

Florence Canoui-Poitaine présente les résultats de l'appel à projet rayonnement Universitaire la Faculté de Santé sur le territoire de Seine-et-Marne. Cet appel à projet à pour but de faire émerger des projets de recherches et de formations d'enseignements.

Le montant de l'appel à projet s'élève à 115 000 euros, ce montant global sera divisé en 3 à 5 projets qui seront financés à hauteur de 15 000 à 40 000 euros.

Florence Canoui-Poitaine rappelle le calendrier qui avait été fixé suite au lancement de l'appel à projet en septembre 2024 :

- Réception des projets (14 au total) en décembre 2024
- Jury le 12 février 2025
- Décision finale prise en exécutif le 14 février 2025

Sur les 14 projets, 8 sont d'enseignement et formation, 6 de recherche et recherche cliniques, 11 projets médicaux, 3 en kiné, 3 du GHSIF de Melun, 1 du GHEF de Meaux, 1 de Leon Binet, 4 des MSPU 77, 3 pour l'IFSI et l'IUK de Fontainebleau et 2 projets GHSIF, GHEF et Léon Binet.

Sur ces 14 projets, 8 ont été retenus :

- Prévention co porté par le Dr. Leroy (GHSIF) et le Dr. Lafont (IMRB équipe CEpiA et Epiderme)
- ECOS à l'IUK porté par Guillaume Cassignac et Farah El Mir El Ayoubi
- Imagerie-Hépatopathie porté par le Dr. Derbel (Seine et marne) et le Pr. Mulé (Mondor)
- Thèses MG porté par le Dr. Courtin et le Dr. Caselli
- SIMULESI porté par les 4 IFSI de Seine et Marne et le Dr. Barau
- Cahiers de chirurgie porté par A Cortes (GHEF) H Hantati (Provins) N Harriche (Sud S&M) et le Dr. Brustia (Mondor)
- Hygiène des mains en Réanimation porté par le Dr. Monchi (Seine et Marne) et le Pr. Mekontso Dessap (Mondor)
- Medicobus porté par S. Brossier

Un second appel à projet à aura lieu en juin 2025 pour une restitution des dossiers en septembre 2025 et une expertise et sélection prévue en novembre/décembre 2025.

7) Vie des personnels :

- Révision des effectifs CCA et AHU – *Vote*

Rapporteur : Armand MEKONTSO DESSAP

Armand Mekontso Dessap présente la révision des effectifs pour l'année 2024/2025, il explique rapidement que la révision des effectifs CCA et AHU est un réexamen du nombre de postes alloués à ces statuts, pour adapter les ressources humaines aux besoins de formation, de soins, de recherche et éventuellement pour demander ou justifier une augmentation ou une diminution du nombre de postes. Cette révision se fait de manière systématique par un sondage auprès du service du personnel enseignant, puis par une commission hospitalière en collaboration avec la Direction des Affaires Médicales et par l'exécutif de la Faculté pour un vote en Conseil de Gestion. Cette année 28 demandes ont été faites, divisés en trois catégories :

- Maintiens : Physiologie (2 nominations), Dermatologie et Néphrologie
- Redéploiements : Gastro-entérologie, Pneumologie, Hématologie, Pédiatrie et Néonatal
- Prêts : Dermatologie, Ana Path (2), Santé Publique, Hémato Bio, Imagerie Médicale, Médecine Interne, SAMU/SMUR, Urologie, Psychiatrie (2) ; Bactériologie Virologie, Chirurgie maxillo-faciale, Chirurgie maxillo-faciale (anatomie), Pédiatrie, Chirurgie Viscérale et Digestive, Chirurgie Vasculaire, Médecine d'Urgence (ARS Melun), Immunologie Maladies Infectieuses, Anesthésie Réa

L'ensemble des demandes a été examiné et validé favorablement.

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

- Campagne d'emplois BIATSS 2025/2026 – *Information*

Rapporteur : Aurélie SITTER

Aurélie SITTER présente la campagne d'emploi des BIATSS pour l'année 2025/2026

Elle précise que la campagne d'emploi des personnels BIATSS a permis d'identifier les besoins prioritaires de la faculté, et d'améliorer la gestion des emplois et des carrières. Elle sert également à clarifier les missions et les compétences des agents : optimiser le dispositif de formation, accompagner dans la réussite concours et la mobilité. Elle sert également à Identifier les problématiques : anticipation des départs, meilleure projection sur l'organisation structurelle de l'UFR.

Pour l'année 2025/2026, il y a eu 3 demandes de transformation de postes, 12 demandes de création, et 6 demandes d'ouverture de concours.

Aurélie SITTER précise qu'à ce jour il n'y a pas eu de retour de la Direction des Ressources Humaines.

8) Département des études médicales

- Présentation des résultats EDN 2024 – *Information*

Rapporteurs : Florence CANOUI-POITRINE et Philippe LE CORVOISIER

Philippe Le Corvoisier présente le bilan des EDN qui sont les examens nationaux passés par les étudiants en médecine à la fin de la 6^e année. Ces épreuves sont informatisées (dématérialisées) et servent à classer les étudiants en vue de l'accès à l'Internat.

Philippe Le Corvoisier explique qu'il y a eu une augmentation du nombre d'étudiants ayant passé les EDN en 2024 au niveau national : 8100 étudiants en 2023 à 9500-10000 en 2024 (chiffres précis non communiqués par le CNG).

Concernant la Faculté de Santé de Créteil nous avons 146 inscrits en 2023 contre 207 en 2024. En première session, 37 étudiants n'ont pas 14 aux QCM de rang A (18 %) en deuxième session 12 étudiants ont toujours une note inférieure à 14/20. Les étudiants ayant une note inférieure à 14 ont été reçu en entretiens individuels, la grande majorité de ces étudiants précisent qu'il s'agit d'échecs volontaires. Globalement les résultats des EDN 2024 sont légèrement moins bien que l'année 2023.

- DFGSM – Méthodologie d'adaptation des programmes - *Information*
Rapporteur : Florent EYMARD

Dans le cadre du DFGSM (régit par un décret de 2011), Florent EYMARD présente le point méthodologie d'adaptation des programmes, l'objectif étant de :

- Harmoniser les contenus d'enseignement avec les référentiels nationaux en médecine,
- Adapter les volumes horaires, les modalités pédagogiques (présentiel, distanciel, e-learning, etc.),
- Répondre aux évolutions du programme liées aux réformes (notamment R1C),
- Assurer une cohérence verticale et horizontale des enseignements entre les années du 1er cycle.

Des groupes de travail pédagogiques sont impliqués dans ce processus, avec la participation d'enseignants, de responsables d'UE et d'étudiants.

Florent Eymard propose un ensemble de mesures visant à adapter les enseignements aux exigences actuelles de la formation médicale et à mieux préparer les étudiants aux EDN.

Les axes de travail retenus :

Allègement et recentrage des contenus, réduction de la part des enseignements jugés trop fondamentaux ou complexes, au profit d'une meilleure accessibilité des contenus. Et ciblage renforcé des items de l'EDN lorsque cela s'y prête, avec transmission explicite de ces items aux étudiants.

L'actualisation des ressources pédagogiques :

Utilisation privilégiée des référentiels des collègues en l'absence de ressources centralisées, production de photocopies validés localement.

La valorisation des enseignements dirigés (ED) :

Déploiement d'ED interactifs impliquant la participation active des étudiants (outils tels que Wooclap) et l'organisation d'ED de mise à niveau et/ou de révision, destinés à des promotions entières. Mais aussi l'enregistrement systématique des ED et mise à disposition via la plateforme Cristolink.

L'évolution de la docimologie :

La révision des modalités d'évaluation, en particulier des dossiers progressifs (DP), lorsque cela est pertinent pédagogiquement.

La révision approfondie de certaines UE :

Les UE suivantes feront l'objet d'adaptations substantielles, tant sur le fond que sur la forme :

- Éthique
- RMM (Revue Morbi-Mortalité)
- BMCP
- PIX (compétences numériques)

Ces orientations s'inscrivent dans un processus progressif, concerté et coordonné avec les responsables d'UE et les représentants étudiants, dans le respect des référentiels nationaux et des évolutions du premier cycle.

- Validation de l'UE association TACTIC – *Information*
Rapporteur : Emilie FRANCOIS

Dans le cadre de la mise en application du décret du 21 décembre 2021, relatif à la valorisation de l'engagement étudiant, Emilie François présente la mise en place d'une UE "Engagement associatif" à destination des étudiants de premiers et deuxième cycles de médecine, en lien avec l'association TACTIC. Conformément au texte réglementaire, cette UE vise à reconnaître les fonctions à responsabilités exercées au sein d'associations étudiantes, et sera valorisée à hauteur de 40 points de parcours (PP).

Elle présente les modalités de validation :

- Sont concernés les membres du bureau déclarés dans les statuts de l'association : Président, Secrétaire général, Trésorier et Vice-présidents ;
- Les étudiants doivent avoir exercé une action effective dans leurs fonctions ;
- Une attestation de réussite nominative sera éditée par le service de la scolarité.

Emilie François précise qu'il n'est pas prévu de validation d'une UE facultative pour les fonctions de tuteur, parrain ou chef de matière exercées dans le cadre de l'association TACTIC. La valorisation d'une UE engagement associatif n'est possible qu'une seule fois au cours du cursus. En cas de double engagement en tant que membre de bureau :

Un engagement pourra faire l'objet d'une UE à 40 PP ;

Le second pourra, le cas échéant, faire l'objet d'une UE facultative à 10 PP.

Emilie François présente le calendrier de mise en œuvre :

- Attestations de réussite nominatives pourront être délivrées dès l'année universitaire 2024-2025 ;
- Note de cadrage en cours de rédaction pour une mise en œuvre officielle de l'UE à la rentrée 2025-2026 ;
- Référent pédagogique sera nommé à compter de cette même rentrée pour assurer le suivi du dispositif.

- UFR de Santé : Point travaux – *information*

Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN et Claude LACHENY

Le Doyen conclut le conseil avec l'habituel point travaux, en compagnie de Claude LACHENY.

Le Doyen précise que les élus étudiants sont des alliés importants dans cette ambiance de travaux. Il indique que le hall de la Faculté de Santé est fermé à compter du 22 avril et ce jusqu'à la rentrée 2025. L'entrée dans le bâtiment se fera donc par la porte de livraison.

Des toilettes ont été mises à disposition des étudiants devant la porte de livraison.

Le Doyen et Julien Giral ont demandé à la Mairie de Créteil de mettre à dispositions des salles de travail pour les étudiants.

Le rez-de-jardin est accessible, une analyse de l'air a été faite et le rapport préliminaire ne montre pas d'anomalies et une entreprise de nettoyage interviendra dans les semaines à venir.

Au sujet du Bâtiment de Recherche Biomédicale (BRB), l'aménagement s'est fait progressivement en janvier 2025.

Le Doyen de la Faculté de Santé
Pierre WOLKENSTEIN

Créteil, le 22 avril 2025

UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE (UPEC)

Faculté de Santé

Procès-verbal

Conseil de l'UFR de Santé du jeudi 6 mars

Membres présents : Françoise BOTTEREL, Sophie LANONE, Pierre WOLKENSTEIN, Giuliana AMADDEO, Caroline BARAU, Charles LAIDI, Marine LUNVEN, Anais PUJALS, Frédéric SCHLEMMER, David SIBON, Sylvie HAULON, Emmanuelle LORISSON, Aurélie SITTER, Adil TAGRI, Martine GARRIGOU, Marion COURTIN, Florence CANOUI-POITRINE, Cynthia ENGELS, Claude LACHENY, Frédéric RELAX, Laurence LENOIRE-LABREVOIS, Rémy NGUYEN, Allan THIOLAT

Membres représentés : Armand MEKONTSO DESSAP, Vincent AUDARD, Carole HENIQUE GRECIET, Orianne WAGNER BALLON, Marie LAURENT, Muriel FORT, Benoit SCHLEMMER, Sylvain DIAMANTIS, Léna STASIAK

Membres absents excusés : Thierry HERBRECHT

Membres absents : Charles-Henri FLOUZAT LACHANIETTE, Nicolas LELLOUCHE, Eléa CHALIER, Guillaume SURVILLE, Cylia AFROUN, Clément BAPTISTA

Table des matières

Points	Page
I. Approbation du PV du 23 janvier 2025 - <i>Vote</i> Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN	
II. Retour sur l'HCERES Formation - <i>Information</i> Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN	
III. Département Licence : • LAS/PASS/LSPS retour de l'exécutif sur la Cours des Comptes - <i>Information</i> Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN	
IV. Département Master : • Mention Santé Publique - <i>Vote</i> Rapporteur : Florence CANOUI-POITRINE	
V. Département Formation Continue : • Créations et renouvellements DU/DIU/CU - <i>Vote</i> Rapporteurs : Clotilde BOYER et Barbara HERSANT • Modifications des tarifs FC – Masters et 3 ^{ème} Cycle - <i>Vote</i> Rapporteurs : Clotilde BOYER et Barbara HERSANT	
VI. Recherche : • Vague E IMRB - <i>Information</i> Rapporteur : Sophie LANONE	
VII. Vie étudiante : • Elections étudiantes - <i>Information</i> Rapporteurs : Pierre WOLKENSTEIN et Julien GIRAL	
VIII. Vie de l'Etablissement : • Retour sur la Journée Portes Ouvertes - <i>Information</i> Rapporteurs : Françoise BOTTEREL et Pauline ETIENNE-JEANNETTE • Point travaux - <i>Information</i> Rapporteurs : Pierre WOLKENSTEIN et Claude LACHENY	
IX. Questions diverses	

1) Approbation du PV du 23 janvier 2025 – Vote

Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN

Le procès-verbal du Conseil d'UFR du 23 janvier 2025 préalablement examiné par les conseillers est soumis à leur vote pour être approuvé.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres, présents et représentés.

2) Retour sur l'HCERES Formation – Information

Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN

Le Doyen introduit le point sur le l'HCERES Formation, il précise que toutes les composantes de l'UPEC ainsi que tous les enseignements ont été évalués par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les enseignements de la Faculté de Santé ont été également évalués.

Le Doyen annonce qu'un certain nombre de remarques ont été faites par l'HCERES sur les Masters et notamment sur l'employabilité des étudiants à la sortie des Masters. Il est difficile aujourd'hui de savoir quel est l'employabilité puisque les créations de certains masters sont très récentes. Une remontée serait faite dans ce sens à l'HCERES avec l'aide du Cabinet de la Présidence.

Le Doyen rappelle qu'un courrier de France Université a été adressé à l'HCERES dans le but de montrer que les rapports qui ont été donnés aux Universités par le Haut Conseil, sont dans un sens très critiques. Suite à ce courrier, l'HCERES a décidé de convoquer les directeurs de composantes afin de les consulter pour de possibles corrections. Il lui apparaît difficile que les enseignements d'une faculté de Santé soient non accrédités.

Le Doyen se veut rassurant quant au rapport de l'HCERES.

3) Département Licence

- LAS/PASS/LSPS retour de l'exécutif sur la Cours des Comptes – *Information*

Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN

Le Doyen de la Faculté de Santé nous présente le retour de la Cours des Comptes sur les LAS/PASS/LSPS.

La réforme de l'accès aux études de santé, mise en place en 2020, a remplacé la PACES et le numerus clausus par un numerus apertus. L'objectif était d'améliorer la réussite des étudiants, d'augmenter le nombre de professionnels de santé et de diversifier les profils des futurs étudiants. Cependant, la réforme a rencontré des difficultés en raison de la diversité des modèles adoptés par les universités, rendant sa mise en œuvre complexe et perturbée.

Les nouvelles voies d'accès et notamment la licence option santé (LAS), ont augmentés considérablement le nombre d'admis en santé et en médecine et de ce fait la mise place des LAS et LSPS ont été difficile en raison du manque de place, d'enseignants, de locaux et de dispositif de recherche.

Le numerus apertus est aujourd'hui d'environ 250 sur la Faculté de Santé de Créteil. Le numerus clausus avant la réforme des études de Santé était d'environ 175. Ce qui représente à l'échelle de la Faculté de Santé une ouverture de 20% au lieu des 8% recommandé par l'OMDPS.

Le Doyen se veut synthétique et précise que sur trois années de licence, les étudiants ont deux chances pour accéder aux études de médecine. Les voies d'accès sont au nombre de quatre : LAS, PASS, LSPS et passerelles

Le bilan reste mitigé du fait de la non uniformisation au niveau nationale des études en Santé. Au niveau Européen, le modèle licence doit s'imposer.

Le Doyen conclut en précisant que tout étudiant inscrit en licence Santé, doit pouvoir obtenir un diplôme à la fin de leur étude mais il précise que le système demeure complexe. Les voies d'accès doivent être claires et nous devons harmoniser les enseignements pour améliorer la compréhension et la réussite des étudiants.

4) Département Master :

- Mention Santé Publique – Vote

Rapporteur : Florence CANOUI-POITRINE

Florence CANOUI POITRINE présente la demande d'accréditation du Master Santé Publique, elle précise que cette demande est motivée par les échanges avec la DGESIP dans la cadre du renouvellement de la fiche RNCP MASTER Santé.

Elle explique que le rattachement de certains parcours-types à la mention Santé a interpellé la DGESIP, pour qui ces parcours correspondent plus aux compétences spécifiques de la mention Santé Publique. Il s'agit des parcours suivants :

- One Health
- Épidémiologie et Surveillance des Maladies Infectieuses Humaines et Animales
- Recherche en Santé Publique

Les parcours épidémiologie et surveillances des maladies infectieuses humaines et animales et recherche en Santé publique sont d'ores et déjà proposés en collaboration avec l'université Paris-Saclay, où ils font partie de la mention Santé Publique.

Florence CANOUI POITRINE indique que la création d'une mention dédiée permettra une meilleure lisibilité des parcours-types dont les compétences sont du domaine de la Santé Publique : épidémiologie, biostatistique, recherche clinique et/ou interventionnelle.

Le dépôt de cette demande d'accréditation est appuyer par des équipes de recherche solides en Santé Publique comme : CEpiA, IMRB U955 Inserm/UPEC - Épidémiologie du vieillissement, Epiderme, UR UPEC – pharmaco-épidémiologie, EpiMIM EnVA ANSES – Épidémiologie des Maladies Infectieuses Multi-Hôtes, DYNAMIC, UR UPEC – Dynamique des interactions hôtes/pathogène.

Pour conclure, elle précise que les indicateurs de Santé Publique du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne sont défavorables : la demande d'accréditation apparait cohérente avec les besoins de notre territoire.

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

5) Département Formation Continue :

- Créations et renouvellements DU/DIU/CU - Vote

Rapporteurs : Clotilde BOYER et Barbara HERSANT

Clotilde Boyer, responsable du DUFMC présente les demandes de renouvellements des DU :

Les renouvellements concernent :

- DIU de chirurgie de l'épaule et du coude
- DIU d'Activité physique, nutrition et santé
- DU IRM en pratique clinique

Seul le **Diplôme universitaire d'exploration échographique de la fertilité et de l'endométriase : de la gynécologie normale à la pathologie** est concerné par des modifications :

- Changement de porteurs : Pr. Edouard LECARPENTIER et Dr. Laetitia LAUP

Clotilde BOYER soumet également une demande de création de formation courte :

La création concerne :

- DU Cellule prévention de la désinsertion professionnelle

Ce DU s'inscrit dans la continuité d'une formation coconstruite avec le service de santé de Thales. L'objectif de ce diplôme universitaire est de professionnaliser les entreprises et organismes publics aux enjeux de la désinsertion professionnelle et aux stratégies de maintien en emploi et également de mettre en place une méthodologie et des outils d'accompagnement des salariés en difficulté avec l'objectif de prévenir la désinsertion professionnelle.

Tarifs :

- Entreprise : 3 000€
- Autofinancement : 3 000 €
- Module : 1 500€
- 250€ Frais inscription UPEC

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

- Modifications des tarifs FC – Masters et 3^{ème} Cycle - Vote

Rapporteurs : Clotilde BOYER et Barbara HERSANT

Clotilde BOYER soumet au vote du conseil de gestion de la faculté de Santé les nouveaux tarifs des diplômes ouverts à la formation continue. Elle précise qu'il n'y a pas d'évolutions pour les MASTERS en FC :

- MASTER 1 : 4 980€
- MASTER 2 : 6 300€
- MASTER 2 mis en place en 2024/2025 : 5 800€

Clotilde BOYER conclut avec la présentation de la grille tarifaire des diplômes des études médicales ouverts à la formation continue :

Parcours	Volume d'heures de cours (Hors stages)	Taux horaire	TARIFS FORMATION CONTINUE
DFGSM2	460	12€/h	5 520 €
DFGSM3	496	12€/h	5 952 €
DFASM1	170	12€/h	2 040 €
DFASM2	132	12€/h	1 584 €
DFASM3	55	12€/h	660 €

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

6) Recherche :

- Vague E IMRB - *Information*

Rapporteur : Sophie LANONE

Sophie LANONE présente la vague E IMRB dans son ensemble. L'HCERES a délivré son rapport, elle précise que globalement le rapport est très positif. L'IMRB a été évaluée de manière globale mais les 14 équipes elles aussi ont été évaluées. Les évaluations ont été portées sur divers items tels que :

- Fonctionnement
- Objectifs scientifiques
- Financement de l'Unité
- Contribution à la société
- Attractivité

Ces thématiques ont été évalués sur toutes les équipes et unités de recherche, les commentaires, les points forts et les aspects à améliorer ont ainsi pu être mis en avant, les mentions données par Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur sur l'IMRB sont :

- 7 équipes en Outstanding
- 4 équipes en excellent to outstanding
- 5 équipes en excellent
- 1 équipes en verygood

Les évaluations sont, en conclusion, particulièrement élogieuses pour l'Institut Mondor de Recherche Biomédicale.

7) Vie étudiante :

- Elections étudiantes - *Information*

Rapporteurs : Pierre WOLKENSTEIN et Julien GIRAL

Le Doyen présente le point d'actualité sur les élections étudiantes à venir. Il en profiter pour saluer la participation et la présence des étudiants élus au Conseil de Gestion de la Faculté de Santé. Il appuie sur le souhait de la faculté de travailler en co-construction avec les élus et les étudiants.

Les élections étudiantes auront lieu les 19 au 20 mars 2025.

Les élections sont en simultané avec les élections étudiantes des conseils centraux.

Il précise que les listes de candidatures étudiantes doivent être déposées avant le 4 mars à 16h00, à ce jour deux listes ont été déposés :

- Liste n°1 : Elus Cristoliens Liés pour l'Innovation, l'Action et la Représentation en Santé (ECLAIRS)
- Liste n°2 : Etudiants Master Biologie Santé – Santé

Le scrutin aura lieu exclusivement en ligne.

Le Doyen rappelle qu'il est important de voter et il annonce qu'à la suite des élections étudiantes et sur proposition au prochain Conseil de Gestion du mois d'avril 2025, aura lieu une élection d'un(e) Vice-Doyen(ne) étudiant(e).

Allan THIOLAT s'interroge sur l'équité des listes de candidatures.

Le Doyen précise qu'il se veut neutre dans ces élections et propose à Allan THIOLAT d'en discuter avec les étudiants s'il le juge nécessaire.

8) Vie de l'Etablissement :

- Retour sur la Journée Portes Ouvertes – *Information*

Rapporteurs : Françoise BOTTEREL et Pauline ETIENNE-JEANNETTE

Françoise BOTTEREL présente le point journée Portes Ouvertes en binôme avec Pauline ETIENNE JEANNETTE, elle précise que cette année encore la journée portes ouvertes a eu lieu dans les modulaires du fait des travaux inachevés dans le bâtiment principal.

Françoise BOTTEREL, se félicite de l'engouement autour de la JPO. Il y a eu cette année, une présence très forte de néo bacheliers et parents pour suivre les conférences.

Françoise BOTTEREL conclut en remerciant la présence des administratifs et étudiants mobilisés sur cette journée.

Une analyse fine avec des données chiffrées sera donnée dans les semaines à venir.

Le Doyen tient à préciser que la faculté soutient le tutorat et non les diverses prépas privées qui tentent de vendre de façon agressive leur dispositifs aux abords de la faculté.

La représentante de la Marie, demande si les ilotiers municipaux sont passés pour réguler les allers et venues. Le Doyen précise que personne n'est passé pour protéger les étudiants et personnels.

- UFR de Santé : Point travaux – *information*

Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN et Claude LACHENY

Le Doyen conclut le conseil avec l'habituel point travaux, en compagnie de Claude LACHENY.

La passerelle qui relie la faculté à l'hôpital est fermée depuis le 20 février et jusqu'en septembre 2025.

Les travaux du Grand Paris impactent également la station du métro l'échat qui est fermée et réouvrira à la fin du printemps 2025.

Claude LACHENY précise que le hall de la Faculté de Santé sera fermé à compter du 22 avril et ce jusqu'à la rentrée 2025. L'entrée dans le bâtiment se fera donc par la porte de livraison.

Au sujet du Bâtiment de Recherche Biomédicale (BRB), l'aménagement s'est fait progressivement en janvier 2025.

Le rez-de-jardin est à nouveau accessible, une analyse de l'air a été faite et le rapport préliminaire ne montre pas d'anomalies.

Le Doyen de la Faculté de Santé
Pierre WOLKENSTEIN

2024/
2025

Demande de renouvellement DU-DIU-CU

 Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)

 Pour une 1^{ère} demande de renouvellement, la formation doit être à sa 3^{ème} année d'expérience, si la formation a tardé à ouvrir ou n'a jamais ouvert, merci d'en informer le SPOF dans les meilleurs délais pour être orienté vers une procédure allégée

/Fiche d'identité de la formation

Type de formation (DU/DIU/CU)	☒ DU ☐ DIU ☐ CU
	☒ De spécialisation ☐ D'expérimentation (préfigurant un diplôme national)
Si DIU →	Université « porteur principal » :
	Universités partenaires :
	Préciser les modalités d'inscription :
	Argumenter s'il s'agit d'une évolution :
Intitulé exact actuel	DU « Zoonoses liées aux tiques : impact pour l'être humain et l'animal, Une approche One Health »
Eventuelle modification de l'intitulé	
Bref argumentaire	
Composante/UFR	- SANTE

Renseignements divers

Conseil de Composante Joindre Impérativement la copie du RD	Date : 24/04/2025 Avis : FAVORABLE
/Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	☒ Non ☐ Effective ☐ Prévue/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	☒ Non concerné ☐ Effective ☐ Prévue/Souhaitée

Contacts

Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Sébastien Gallien			

Grade :	PU-PH			
Courriel :	sebastien.gallien@aphp.fr			
Téléphone :	01 49 81 24 55			
Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	C. BOYER			
Courriel :	Clotilde.boyer@u-pec.fr			
Téléphone :	07 63 74 73 16			



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande
de renouvellement, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : 📌

I. Bilan

1- Bilan quantitatif							
	Nombre de candidats	Nombre d'inscrits FI	Nombre d'inscrits FC	Nombre de diplômés FI	Nombre de diplômés FC	Ressources FI	Ressources FC
Année 2020/2021	Pas ouvert						
Année 2021/2022	18	0	11	0	11		12 473€
Année 2022/2023	Pas ouvert						
Année 2023/2024	19	0	13	0	12		14 316€
Année 2024/2025	Pas ouvert						

⇒ Le cas échéant, expliquez les écarts entre l'effectif prévu dans la précédente demande et le nombre d'inscrits réel :

2- Conseil de perfectionnement (Vivement recommandé), évaluation et suivi de l'insertion professionnelle			
FMissions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...			
Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
GALLIEN	Sébastien	UPEC	Responsable de formation
BOTTEREL	Françoise	UPEC	Membre conseil
BONNET	Sarah	INRAE	Membre conseil

RAFFETIN	Alice	CHIV	Membre conseil
LAGREE	Anne-Claire	EnvA	Membre conseil

BILAN	Au niveau interne (organisation, contenu de la formation)	Autres (événement externe, évolution de l'offre de formation régionale...)
Points forts	Très bon retour des étudiants et des enseignants, nombreux candidats aux futurs éditions	
Points faibles	Etudiants de toute la France et internationaux, ce qui rend difficile une formation complètement présentielle. <i>Il ne s'agit pas d'un point faible en soi car cela permet à des étudiants de pays différents de participer. Cela enrichit considérablement les échanges de par leurs expériences variées en termes de répartition des tiques, des pathologies associées etc. Le seul inconvénient est de ne pas rencontrer physiquement ces étudiants et de créer moins de lien physique, ce qui peut parfois rendre moins facile les potentielles collaborations futures</i>	
Quelles conséquences tirez-vous de ce bilan ? <i>F Ressenti général, marges de progression, dispositifs d'amélioration envisagés</i>		
		

II. Modifications envisagées

1- Modifications d'ordre général - Même mineures		
	Rubriques	Argumentaire
Public visé	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	
Type de formation <i>Évolution CU vers DU ou DU vers DIU par exemple</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	
2- Modifications d'ordre pédagogique - Même mineures		
	Rubriques	Argumentaire
Régime d'inscription <i>FI / FC</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	
Enseignements <i>Restructuration des enseignements, volume</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	

horaire, E-learning, période de formation, stage...		
Recrutement <i>Diplôme/niveau requis, expérience professionnelle exigée, VAE, mise en place d'entretien de recrutement par exemple...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	
Évaluation des connaissances <i>Contrôle continu, examen terminal, coefficient, nombre de sessions...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	

II. Rappel de la présentation et des objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation → éléments à mettre en avant en CFVU	
Brève présentation : <i>Présenter le projet en 4 à 10 lignes.</i>	Le DU «Zoonoses liées aux tiques : impact pour l'Homme et l'Animal, Une approche One Health» est la seule formation nationale sur ces infections dans une approche One Health. Enseignement biennal, il est mené dans le cadre d'une forte collaboration avec l'ENVA et le centre de référence des maladies liées aux tiques d'IDF et du nord (CHIV) , il implique des enseignants de toute la France, médecins, vétérinaires et chercheurs, et des représentants des 5 centres de référence des maladies liées aux tiques nationaux.
Motivation de votre demande : <i>Répond-elle, par exemple, à une demande extérieure ou à besoin ?</i>	Créé initialement dans le contexte de la controverse socio-sanitaire nationale autour de la maladie de Lyme, il est le seul enseignement actuel qui aborde tous les aspects des infections transmises par les tiques avec une approche multidisciplinaire.
Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i>	Formation unique et spécialisée dans le cadre de la collaboration historique UPEC/ENVA (Ecole vétérinaire de Maison Alfort)
Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (verbes d'action)</i>	- Savoir identifier les tiques (classification, morphologie, biologie, compétence vectorielle, épidémiologie) - Identifier les interactions entre l'homme et l'animal, responsables d'une transmission des zoonoses - Connaître les mesures de prévention et les principes de la lutte anti-vectorielle - Comprendre comment l'environnement influe sur le développement des zoonoses liées aux tiques, et les enjeux climatiques - Connaître l'épidémiologie des pathologies transmises par les tiques - Diagnostiquer (clinique et microbiologie) et prendre en charge les pathologies humaines liées aux tiques et leurs complications - Diagnostiquer (clinique et microbiologie) et prendre en charge les pathologies animales liées aux tiques et leurs complications - Connaître les parcours de soins existants (centres pluridisciplinaires, réseau ville-hôpital, prise en charge du couple propriétaire/animal etc.)

2- Positionnement environnement professionnel

Débouchés professionnels et métiers préparés	- Approfondissement et spécialisations de médecins, biologistes, vétérinaires, chercheurs, pharmaciens, ingénieurs, ... dans leur pratique clinique et/ou de recherche
Secteurs d'activités concernés :	Médecine humaine et vétérinaire, recherche, entomologie

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

Positionnement par rapport à l'offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	☒ Non ☐ Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement : -
Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?	☒ Non ☐ Oui, indiquez les établissements concernés et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations :

4- Partenariat(s) éventuels : Joindre copie convention

<i>Lister les partenaires</i>	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements <i>Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...</i>
Dr A. RAFFETIN	Praticien hospitalier au Centre Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges, coordonnatrice du Centre de Référence des Maladies Vectorielles à Tiques, IDF/HDF. Le Dr A. RAFFETIN est co-responsable de ce DU et participe à tous les comités qui s'y rapportent
Drs BONNET et LAGREE	Enseignantes-chercheuses à l'EnvA et l'INRAE et l'Institut Pasteur, et docteurs en médecine vétérinaire en particulier sur les zoonoses à tiques. Elles sont co-responsables de ce DU et participent à tous les comités qui s'y rapportent.

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme

F au moins trois personnes titulaires

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
GALLIEN	Sébastien	UPEC	Elaboration du sujet de partiel ; Correction des partiels
BOTTEREL	Françoise	UPEC	Elaboration du sujet de partiel ; Correction des partiels
BONNET	Sarah	INRAE	Elaboration du sujet de partiel ; Correction des partiels
RAFFETIN	Alice	CHIV	Elaboration du sujet de partiel ; Correction des partiels
LAGREE	Anne-Claire	EnvA	Elaboration du sujet de partiel ; Correction des partiels

Nom et signature du porteur de projet :
Pr Sébastien GALLIEN

Campagne 2024-2025



Professeur GALLIEN Sébastien
RPPS : 10001629061 - Finess : 940100027
Service Immunologie Clinique et Maladies Infectieuses
Hôpital Henri Mondor
94010 CRETEIL CEDEX
Tél. : 01 49 81 24 55
Fax : 01 49 81 24 69

2024/
2025

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	☒ DU ☐ DIU ☐ CU
Intitulé	<i>Zoonoses liées aux tiques : impact pour l'être humain et l'animal, une approche One Health</i>
Composante/UFR	- Santé

Questions et remarques maquette Word

Je ne mettrais pas de majuscule à « Animal » et je remplacerais « Homme » par « humain » ? Ou pour les humains et les animaux ?

Merci pour votre remarque que nous prenons en compte. Voici le titre que nous proposons : « Zoonoses liées aux tiques : impact pour l'être humain et l'animal, une approche One Health » **OK**

D'où vient la différence entre le nombre de candidats et d'inscrits ?

Nous avons eu des candidats intéressés qui n'ont pas pu conclure leur inscription suite à un refus de leur institution de payer la formation, ou suite à des candidatures multiples dans plusieurs DU qui ont nécessité de faire un choix final, ou encore qui avait candidaté l'année « sans DU » et qui n'était plus disponible l'année suivante pour suivre l'enseignement. **OK**

Ouverture 1 an sur 2 ?

Compte-tenu de la thématique très spécialisée, le comité scientifique du DU a opté pour ce choix stratégique afin de garantir un nombre d'inscrit suffisant. Néanmoins, nous pourrions réfléchir à ouvrir tous les ans avec une aide de la communication universitaire. **OK, se rapprocher de la DIRCOM, la DEVE se tient également à disposition si besoin.**

P.3, je lis « Etudiants de toute la France et internationaux, ce qui rend difficile une formation complètement présentielle » : il s'agit pour vous d'un point faible ? Faut-il y remédier ?

Il ne s'agit pas d'un point faible car cela permet à des étudiants de pays différents de participer. Cela enrichit considérablement les échanges de par leurs expériences variées en terme de répartition des tiques, des pathologies associées etc. Le seul inconvénient est de ne pas rencontrer physiquement ces étudiants et de créer moins de lien physique, ce qui peut parfois rendre moins facile les potentielles collaborations futures. **OK, j'ai reporté ces précisions dans les dossiers pour éviter les quiproquos.**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

Il est question d'une expérience professionnelle exigée, **préciser la durée SVP. Il faut préciser la durée SVP**

Il est exigé d'avoir :

- une expérience professionnelle préalable en santé ou recherche, quelque que soit le diplôme (IDE, DES médecine, pharmacie, biologie, ingénieur de recherche, chercheur, vétérinaires, entomologistes etc.)
- ou d'avoir un projet professionnel pour travailler en lien avec les maladies vectorielles à tiques (étudiants en thèse, post-doc, patient-partenaire etc.).

Préciser les semestres SVP. **Fait**

- Le DU se déroule classiquement de décembre à juin, sur 5 modules de 2 à 3 jours chacun, donc à cheval entre les semestres universitaires 1 et 2.

Le mémoire n'est évalué qu'à l'oral.

- Les étudiants doivent faire une recherche bibliographique approfondie ou une étude pilote sur un sujet traitant des MVT dans une approche One Health, en équipe d'étudiants pluridisciplinaire. Ils ont 3 mois pour préparer leur présentation orale de 30 min, avec des points intermédiaires réguliers avec leur tuteur du DU (choisi selon la thématique le plus souvent).

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

10,5 heures assurées par des personnels UPEC sur 86.

Établissement ou organisme de rattachement préciser pour tous SVP.

- Nous avons ajouté ces précisions.
- PUPH hors GHU Mondor ou CHIC ? *oui*

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...):

Charges partagées avec partenaires : lequel SVP ? Etoffer.

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...):

Equilibre financier fragile : avec un FC en mois, le DU est déficitaire.

Nous allons communiquer plus largement sur le DU pour garantir le financement en équilibre positif.

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

Conclusions :

- **Points forts :**

Commenté [RA1]: Lesquels ? le CHIV ? l'EnvA ? l'enva nous fait payer les salles 1500 euros à chaque fois... Une façon de réduire le cout serait aussi de faire tous les cours à Mondor...

- Seul DU sur cette question en France

- **Points faibles :**

- ouvre une année sur 2

-

- **Avis :** Favorable sous réserve de réponses aux questions

- **Recommandations :**

2	Module 3 – La borreliose de Lyme chez l'homme et l'animal (2 jours)	Dr Giulia Paoletti (CR MVT Nord, CHIV) Dr A.-C. Lagrée (EnvA), Pr Benoît Jaulhac (CNR Borrelia) Pr Sébastien Gallien (CHU Mondor, UPEC) Dr M. Smilov (CH Aulnay-sous-Bois) et Pr Loïc Epelboin (CHU Cayenne)	Obligatoire	Non				16	16					100	NC
2	Module 4 – Les autres maladies vectorielles à tiques : aspects médicaux humains et vétérinaires (2 jours)	Dr Julie Figoni (SPF), Pr Benoît Jaulhac (CNR Borrelia), Dr Alice Raffetin (CR MVT Nord, CHIV), Dr François Goehringier (CR MVT Grand Est, CHRU Nancy), Pr Pascal Cathébrass (CHU St-Etienne), Pr Eric Guedj (Hôpitaux Universitaires de Marseille), Pr Eric Guedj (Hôpitaux Universitaires de Marseille), Dr David Hupin (CR MVT Centre, CHRU Clermont Ferrand) + Dr Saidani (CC MVT, CH Quimper)	Obligatoire	Non				20	20					100	NC
2	Module 5 - Parcours de soins : (1 jour)	Pr Caroline Gilbert (EnvA) Dr Elisabeth Baux (CR MVT Grand Est, CHRU Nancy), Dr Alice Raffetin (CR MVT Nord, CH Villeneuve-Saint-Georges) Dr Céline Cazorla / Dr Solène Patrat-Delon (CR MVT Centre et Grand Ouest) Audrey Labat et Claire Ancel (CR MVT, Nord, CHIV) Dr C. Lenormand (CHRU Dr Solène Patrat-Delon (CR MVT Grand Ouest, CHU Rennes), Pr C. Bonah (CHRU Strasbourg(Strasbourg)) / Dr C	Obligatoire	Non		7			7					100	NC
2	Module 6 - Module pratique : (6 demi-journées, réparties entre les 6 modules)	Dr S. Bonnet, Dr S. Moutailler Dr Sarah Bonnet, Pr Françoise Botterel Dr Alice Raffetin, Dr Solène Patrat-Delon, Dr Elisabeth Baux, Pr Yves Hansmann, Dr Céline Cazorla	Obligatoire	Non			11		11					100	NC
2	Mémoire avec présentation orale et quelques questions de cours à l'oral (présentation en présentiel + en ligne pour ceux résidant à l'étranger uniquement)		Obligatoire	Non		4,5			4,5						NC
			Obligatoire	Non					0						NC
			Obligatoire	Non					0						NC
			Obligatoire	Non					0						NC
			Obligatoire	Non					0						NC
			Obligatoire	Non					0						NC
			Obligatoire	Non					0						NC
			Obligatoire	Non					0						NC
			Obligatoire	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC

			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Voir liste					0						NC
			Voir liste	Voir liste					0						NC
										Stage :	NC	NC	NC	NC	NC
										Soutenance :	100%	NC	NC	NC	NC

Total CM	Total TD	Total TP	Total distanciel	Volume horaire cours par apprenant	Volume horaire global par apprenant (cours + stage)
0	25	11	50	86	86

LISTE DES INTERVENANTS  Pour rappel, 20% des heures d'enseignements doivent être assurées par des enseignants permanents UIPEC (cf. cadrage DU-DU-CU)								
A. Personnel UIPEC (hors service statutaire)								
Nom	Prénoms	UPR de rattachement	Grade	Section CHU CHRS	Nombre d'heures assurés par type d'enseignement - Pour 1500, merci d'indiquer 1.5			
					CM	TD	TP	Distantiel
GALLIEN	Sébastien	UIPEC	PUPH			2,5		
BOTTEREL	Françoise	UIPEC	PUPH			6	1	
Andrzej	Pascal	UIPEC	PUPH					1
Total heures A :						8,50	1,00	1,00
B. Personnel UIPEC (par services) / Contractuel UIPEC								
Nom	Prénoms	Composants/ Service	Fonction	Section CHU CHRS	Nombre d'heures assurés par type d'enseignement - Pour 1500, merci d'indiquer 1.5			
					CM	TD	TP	Distantiel
Total heures B :					-	-	-	-
C. Vacataires extérieurs issu de la fonction publique								
Nom	Prénoms	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CHU CHRS	Nombre d'heures assurés par type d'enseignement - Pour 1500, merci d'indiquer 1.5			
					CM	TD	TP	Distantiel
GUILLOT	Jacques	Enva	-	PU				0,75
BOLANDER	Nathalie	CHU Strasbourg	RH	PUPH		1		
JAILHAC	Benoît	CHU Strasbourg, CHR Borella	RH	PUPH				1
FIGONI	Julie	Santé Publique France	-	-				1
LENORMAND	Odric	CHU Strasbourg	RH	MCU				1
GRILLON	Antoine	CHU Strasbourg, CHR Borella	RH	MCU				1
ELDON	Carole	CHU Aix-Marseille, Hôpitaux Nord	RH	MCU				1
PAOLETTI	Guila	CHV	-	-				1
Lagrie	Anne-Clara	Enva	Médecin					2
Schemoul	Julien	CR MVT Nord, CHV	Médecin			0,75		
Benestrie	Jacques	CR MVT Sud, IRIJ Marseille						1
Ladislav	Stim	INRAE						1
Huttmann	Philippe	CIRAD						1
Boyer	Pierre	CHRU de Strasbourg, CHR Borella						1
Gilbert	Caroline	Enva					0,75	
Guedj	Eric	Hôpitaux Universitaires de Marseille						0,5
BIMO	Ladislav	INRAE						1
HOLTZMULLER	Philippe	CIRAD						1
POLLET	Thomas	INRAE						1
STACHURSKI	F.	CIRAD						2
Gschtinger	François	CHRU Nancy						0,5
Bournez	Laure	INRAE						1
Vial	Laurence	CIRAD						2
Brilov	M	CH Aubrey Sous Bois						1
Cougier	Muriel	INRAE						0,75
Labat	Audrey	CHV, CR MVT Nord				0,5		
Anoul	Chaira	CHV, CR MVT Nord				0,5		
Peppe	Constance	Université Lumière Lyon 2				1		
Lélu	Alexis	Enva, Zoo de Vincennes						1
Raffaën	Alise	CHV, CR MVT Nord						3
Gillon	Antoine	CHU Strasbourg, CHR Borella						1
Lenormand	C	CHU Strasbourg				1,5		
Edlin	Carole	CHU Aix-Marseille, Hôpitaux Nord						2
Pascal	Odile	Cabinet de ville, Paris						0,75
Cacosta	Odine	CHU St Etienne, CR MVT Centre				3,5		
Hépin	David	CHU St Etienne, CR MVT Centre						1
Bauc	Elisabeth	CHRU Nancy, CR MVT Grand-Est				3,75		
Picetti	Guila	CHV, CR MVT Nord						1
Durand	Jonas	Citiqu, INRAE, Anses						1
Figoni	Julie	Santé Publique France						2
Boulanger	Nathalie	CHU Strasbourg, CHR Borella						1
Cicpy	Pierre							1
Saidani	Nadia	CH Quimper						1
Moutallier	Sara	Anses, Enva				2		
Bonnet	Sarah	Institut Pasteur						
Paluat-Delon	Solène	CHU Rennes, CR MVT Grand Ouest				2	3,5	
Pulast	Thomas	INRAE						0
Jourdain	Elise	Enva	PUPH					0,5
Jaulhac	Benoît	CHR Borella	PUPH					2
Bonah	C	CHU Strasbourg	PUPH				1	
Gullot	Jacques	Orléa	PUPH					3
Epeboin	Loïc	CH Cayenne	PUPH					1
Cathelinas	Pascal	CHU Saint-Etienne	PUPH					1
Hennemann	Yves	CHU Strasbourg						2
Rizzo-Castillo	Veronica	Enva						1
Total heures C :					-	16,50	10,00	48,00
D. Vacataires extérieurs hors fonction publique								
Nom	Prénoms	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CHU CHRS	Nombre d'heures assurés par type d'enseignement - Pour 1500, merci d'indiquer 1.5			
					CM	TD	TP	Distantiel
Haba	Léaélly	Gates Foundation						1
Total heures D :					-	-	-	1,00
Total des heures d'enseignement								
Total A+B+C+D :			86,00	Total par type d'enseignement	-	25,00	11,00	50,00

Eléments financiers préalables				
Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	1
			Effectif min inscription double	
			Effectif Commercialisation au module ou UE	
		Formation Continue	Effectif Financement par l'employeur	6
			Effectif Financement par le stagiaire	5
			Effectif Financement par d'autres organismes	
			Effectif Commercialisation au module/UE	0
	Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :	0
		Fourchettes FC :	entre 8 et 15	
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Non, la totalité des enseignements est propre à cette formation		
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, les charges d'enseignement sont partagées avec le(s) partenaire(s)		
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, partage UPEC et partenaire		
		Partenaire:		
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources: → étoffer en C27	Non		
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Non		
	Autres informations à porter à la connaissances des experts CDU-CM-CA :			

Annexe financière - préremplie selon données étapes 1, 2 & 3

Légende:	Texte jaune	Texte jaune et cellule blanche à renseigner par vos soins	Calculs automatiques - Formules préremplies	Texte italique	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule préremplie selon données autres onglets	Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	SANTÉ	Durée : (semaines, mois ou années)	8 mois	Type de formation:	DU
Intitulé du DU/DIU/CU :	Zoonoses liées aux tiques : impact pour l'être humain et l'animal, une approche One Health			Type de demande :	Renouvellement

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	-	8,50	1,00	1,00
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	-	16,50	10,00	48,00
Vacataires extérieurs hors fonction publique	-	-	-	1,00
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	1	1
Totaux par type de cours	-	25,00	11,00	50,00

Eventuel volume horaire mutualisé	-	
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	86,00	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	86,00	
Coût total correspondant (euros) :	3 776 €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	-	Location Ecole Vétérinaire ENVA le reste en distanciel	Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques	-		
Nombre total d'heures en salle informatique	-		
			0
Coût total correspondant (euros) :	- €		

3. Autres charges logistiques

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

Fournitures et consommables					
Acquisition de matériels spécifiques	- €				
Frais de déplacements	- €				
Frais de documentation	- €				
Locations de matériels	- €				
Reprographie	- €				
Locations sur des sites extérieurs	2 620 €	Détailler la charge/poste de dépense	location ENVA	Détailler le calcul	
Coût total correspondant (euros)	2 620 €				

4. Charges administratives et d'encadrement

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
Charges de pilotage formation (RNA)		- €	
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC		- €	
Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)	20	870 €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :		- €	
Coût total correspondant (euros) :	870 €		

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	3 776 €	- €	2 620 €	870 €	
Total charges :	7 266 €				

6. Ressources et montant dû par usager								
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple		1	103 €	600,00 €	250 €	953 €	953,00 €	
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	600,00 €	164 €	764 €	- €	
- Commercialisation au module ou UE		-			250 €	250 €	- €	
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.								
- Financement par l'employeur		6	NC	1 000 €	250 €	1 250 €	7 500 €	
- Financement par le stagiaire		5		800 €	250 €	1 050 €	5 250 €	
- Financement par d'autres organismes		-			250 €	250 €	- €	
- Commercialisation au module/UE		-			250 €	250 €	- €	
Autres ressources du DU/DIU/CU :		Eventuelle subvention				- €		
		Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)				- €		
		Total "autres ressources":				- €		
Total des ressources :	Ressources totales	13 703 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).			Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.		
	Dont pour la composante	7 420 €						
	Dont pour l'établissement**	6 283 €						
Estimation du résultat pour la composante :		154 €						
Date du conseil de la composante :			Avis du conseil de la composante :			Visa du Directeur de la composante :		

2024/
2025

Demande de renouvellement DU-DIU-CU

 Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)

 Pour une 1^{ère} demande de renouvellement, la formation doit être à sa 3^{ème} année d'expérience, si la formation a tardé à ouvrir ou n'a jamais ouvert, merci d'en informer le SPOF dans les meilleurs délais pour être orienté vers une procédure allégée

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation (DU/DIU/CU)	☒ DU ☐ DIU ☐ CU
	☒ De spécialisation ☐ D'expérimentation (préfigurant un diplôme national)
Si DIU →	Université « porteur principal » : UPEC
	Universités partenaires :
	Préciser les modalités d'inscription :
	Argumenter s'il s'agit d'une évolution :
Intitulé exact actuel	DU de télémedecine en gériatrie
Eventuelle modification de l'intitulé	
Bref argumentaire	- Demandes régulières d'inscriptions par mail malgré l'interruption du DU pendant 3 ans. - Formations spécifiques en TM gériatrique non existantes en IDF malgré l'essor de la pratique ainsi que des outils/ modes de communications - Essor de la Télémedecine depuis la pandémie SARS-COV-2
Composante/UFR	- Santé

Renseignements divers	
Conseil de Composante Joindre Impérativement la copie du RD	Date : 24/04/2025 Avis : FAVORABLE
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	☒ Non ☐ Effective ☐ Prévue/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	☒ Non concerné ☐ Effective ☐ Prévue/Souhaitée

Contacts

Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	MARIE-NELLY Nathalie BROUSSIER Amaury			
Grade :	PH PH			
Courriel :	Nathalie.marie-nelly@aphp.fr Amaury.broussier@aphp.fr			
Téléphone :	01 45 95 80 80 DECT 66309 01 45 95 80 80 DECT 66317			
Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	VIANEFE Véronique			
Courriel :	veronique.vianefe@aphp.fr			
Téléphone :	01 45 95 81 95			



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande
de renouvellement, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : ✍

I. Bilan

1- Bilan quantitatif							
	Nombre de candidats	Nombre d'inscrits FI	Nombre d'inscrits FC	Nombre de diplômés FI	Nombre de diplômés FC	Ressources FI	Ressources FC
Année 2020/2021							
Année 2021/2022	4		4		3		4 480€
Année 2022/2023							
Année 2023/2024							
Année 2024/2025							

⇒ Le cas échéant, expliquez les écarts entre l'effectif prévu dans la précédente demande et le nombre d'inscrits réel :



2- Conseil de perfectionnement (Vivement recommandé), évaluation et suivi de l'insertion professionnelle			
FMissions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...			
Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle

MARIE-NELLY	Nathalie	Hôpital Emile Roux	Responsable d'enseignement
BROUSSIER	Amaury	Hôpital Emile Roux	Co-responsable d'enseignement
Quel bilan faites-vous de la mise en place de votre conseil de perfectionnement dans le cadre de ce DU/DIU/CU ?	Promotion insuffisante auprès des étudiants (canaux de communication, temporalité entre création du DU et début de la formation)	Des dispositifs d'évaluation de la formation ont-ils bien été mis en place sur la période écoulée ? <i>Rappelez-les et précisez les résultats. Comment le Conseil de Perfectionnement exploite-t-il ces résultats ?</i>	☒ Oui : ☐ Non, justifiez : Questionnaires distribués en fin de formation Réunions pédagogiques

BILAN	Au niveau interne (organisation, contenu de la formation)	Autres (événement externe, évolution de l'offre de formation régionale...)
Points forts	- projet soutenu par le Doyen - Offre exclusive en IDF - Absence de formation spécifique à la Télémédecine en gériatrie - Expertise de l'équipe coordonnatrice : Télémédecine avec téléexpertise pratiquée depuis 2016	
Points faibles	- Formation initialement hybride faite en distanciel exclusif dans le contexte épidémique (20-21)	
Quelles conséquences tirez-vous de ce bilan ? <i>F Ressenti général, marges de progression, dispositifs d'amélioration envisagés</i>		
☞ Satisfaction des étudiants avec acquisition d'outils et compétences permettant l'élaboration d'un projet de télémédecine gériatrique, connaissance et gestion de situations pathologiques spécifiques en pratique courante. Si le contexte le permet, une formation hybride permet d'augmenter le nombre d'étudiants (organisation facilitée pour le distanciel, réseautage et développement pro en présentiel)		

II. Modifications envisagées

1- Modifications d'ordre général - Même mineures		
	Rubriques	Argumentaire
Public visé	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	☞ Docteur en médecine et Infirmières diplômées d'Etat
Type de formation <i>Évolution CU vers DU ou DU vers DIU par exemple</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	☞ DU
2- Modifications d'ordre pédagogique - Même mineures		
	Rubriques	Argumentaire
Régime d'inscription <i>FI / FC</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement :	☞ FC

	-	
Enseignements <i>Restructuration des enseignements, volume horaire, E-learning, période de formation, stage...</i>	☐ Non ☒ Oui, préciser brièvement : -	📌 En présentiel Hybride et e-learning Stage facultatif de 5 jours
Recrutement <i>Diplôme/niveau requis, expérience professionnelle exigée, VAE, mise en place d'entretien de recrutement par exemple...</i>	☐ Non ☒ Oui, préciser brièvement : -	📌 BAC + 3
Évaluation des connaissances <i>Contrôle continu, examen terminal, coefficient, nombre de sessions...</i>	☐ Non ☒ Oui, préciser brièvement : -	📌 Examen terminal sous forme de QCM 2 sessions : juin 26 – Septembre 26

II. Rappel de la présentation et des objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation → éléments à mettre en avant en CFVU	
Brève présentation : <i>Présenter le projet en 4 à 10 lignes.</i>	📌 la télémédecine gériatrique devient une composante incontournable de l'activité médico-soignante. Elle complète l'exercice classique de la médecine dans le cadre d'une consultation physique. Elle apporte des réponses rapides, pertinentes et de qualité à une population de patients âgés ; polyopathologiques et fragiles. Il s'agit d'une offre de soins en réponse au défi démographique et économique du système de santé. - Au sortir de sa formation le diplômé devra maîtriser parfaitement le cadre réglementaire de la télémédecine - Il devra ensuite avoir pris connaissance du développement de projets de télémédecine dans les principales spécialités médicales et dans les différents secteurs du sanitaire et du médico-social (hôpital, médecine de ville, EHPAD). - Cette connaissance sera alimentée par des ressources d'expérience d'équipes de télémédecine. - Le diplômé devra également pouvoir gérer des cas cliniques relevant de sa spécialité lors de mises en situation.
Motivation de votre demande : <i>Répond-elle, par exemple, à une demande extérieure ou à besoin ?</i>	📌 Il n'existe pas de DU de télémédecine dont l'enseignement se déroule en Ile de France. Le DIU auquel Paris Descartes est associé se déroule à Bordeaux - Le besoin en formation est important sans ressources disponibles en Ile de France, notamment spécifique à la prise en charge Gériatrique.
Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i>	- atout en période épidémique - Pas de risque de concurrence car il n'existe qu'un DIU associant les universités de Bordeaux, Besançon, Caen, Nantes, Montpellier, Lille. - favoriser la collaboration interprofessionnelle
Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (verbes d'action)</i>	- Connaître le contexte sanitaire et social et définir les cadres juridiques et institutionnels de la télémédecine - Connaître et décrire les principales étapes de la construction d'un projet de télémédecine

- Connaître et décrire les principales organisations de télémédecine hôpital/hôpital, ville/hôpital, ville/EHPAD, EHPAD/Hôpital
- Connaître et maîtriser les principales situations et pathologies pouvant être gérées en télémédecine dans la spécialité du diplômé.

2- Positionnement environnement professionnel

Débouchés professionnels et métiers préparés - Professionnaliser la télémédecine en apportant une formation diplômante

Secteurs d'activités concernés :

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

Positionnement par rapport à l'offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?

☒ Non
☐ Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement :
 -

Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?

☒ Non
☐ Oui, indiquez les établissements concernés et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations :
 -

4- Partenariat(s) éventuels : Joindre copie convention

Lister les partenaires **En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements**
Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...

✍

✍

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme

F au moins trois personnes titulaires

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
MARIE-NELLY	Nathalie	Hôpital Emile Roux	Responsable d'enseignement
BROUSSIER	Amaury	Hôpital Emile Roux	Co-responsable d'enseignement
MOTAMED	Gita	Hôpital Emile Roux	Commission pédagogique



Nom et signature du porteur de projet :

2024/
2025

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	☒ DU ☐ DIU ☐ CU
Intitulé	Télémédecine en gériatrie
Composante/UFR	Santé

Questions et remarques maquette Word

Vérifier le bilan : plus d'inscrits que de candidats. **Ok fait**

Dans le dossier je lis qu'il y a un besoin de formation sur le sujet, pas de DU de ce type en IDF pourtant le DU n'a ouvert qu'un an en 21/22, plus depuis. Pourriez-vous expliquer pourquoi SVP ?

Ce DU répond à un vrai besoin de terrain, avec des demandes régulières malgré trois ans d'interruption.

L'attention s'est surtout portée sur d'autres DU en gériatrie, sans réel effort de relance pour celui-ci.

Depuis le départ du Dr David, le changement de responsable pédagogique marque une nouvelle dynamique. Les nouveaux porteurs voient dans ce DU une réelle opportunité, qui répond à un besoin.

Il n'existe à ce jour aucune formation dédiée à la télémédecine gériatrique en Île-de-France, alors que la pratique s'est fortement développée depuis la pandémie de SARS-CoV-2. **OK**

En point faible je lis « formation initialement 100% à distance, cocher « oui » pour la modification des enseignements « hybride » svp. **Ok fait**

Idem pour les 2 champs suivants, comme il y a du texte, j'imagine qu'il s'agit de modifications et pas de rappels ?

Ok fait

P.5 Positionnement IDF : mentionner le DIU ave Bordeaux ? **Pas de retour à ce stade des porteurs.**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

Merci de préciser les semestres svp **Ok fait**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

Partie C merci de préciser l'origine des intervenants SVP **ok fait**

Fichier Excel - partie financière

400€ de fourniture, merci de préciser en i34

15 inscrits alors qu'il n'y a eu que 4 dans le passé ? J'ai mis 4 et le résultat devient déficitaire. Vous prévoyez peut-être de fixer un seuil min pour l'ouverture dorénavant ? Si oui, le préciser et partir de ce seuil SVP. **Ok 8 stagiaires semble un mini. AF ajusté à 8 mini.**

 Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

 Conclusions :

- Avis : La formation n'ayant qu'une année d'existence, avis favorable pour 3 ans sous réserve de modifications et de compléments d'information
-
- Recommandations :

[illegible]

Total CM	Total TD	Total TP	Total distanciel	Volume horaire cours par apprenant	Volume horaire global par apprenant (cours + stage)
0	13	5	58	76	111

LISTE DES INTERVENANT Pour rappel, 20% des heures d'enseignements doivent être assurées par des enseignants permanents UPEC (cf. cadrage DU-DIU-CU)

A. Personnel UPEC (hors service statutaire)

Nom	Prénom	UFR de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
CANOUI	Florence	UPEC	PUPH	santé publique				2
AUDUREAU	Etienne	UPEC	PUPH	santé publique		1		
LAURENT	Marie	UPEC	PUPH					2
PIRNAY	Philippe	UPEC	PUPH					3
DAMY	Thibaud	UPEC	PUPH					2
DUONG	Tu Anh	GHU APHP HENRI MONDOR	PH					4
MOTAMED	Gita	GHU APHP HENRI MONDOR	PH					4
MARIE-NELLY	Nathalie	GHU APHP HENRI MONDOR	PH			5	5	3
BROUSSIER	Amaury	GHU APHP HENRI MONDOR	PH					4
HERBAUD	Stéphane	GHU APHP HENRI MONDOR	PH					2
MAUDUIT	Isabelle	GHU APHP HENRI MONDOR	IDE			3		
LELLOUCHE	Nicolas	GHU APHP HENRI MONDOR	PH					2
SAYOUS	Romain	GHU APHP HENRI MONDOR	PH					1
LUCIANI	Alain	GHU APHP HENRI MONDOR	PUPH					1
MULE	Sébastien	GHU APHP HENRI MONDOR	PH					1
HOSSEINI	Hassan	GHU APHP HENRI MONDOR	PH					2
HEMERY	François	GHU APHP HENRI MONDOR	PH					3
LECARPENTIER	Eric	UPEC	PUPH					2
FLOUZAT LACHANETTE	Charles Henri	UPEC	PUPH					1
LE GUEN	Emmanuel	GHU APHP HENRI MONDOR	PH					1
KEMPF	Emmanuelle	UPEC	MCUPH					3
Total heures A :					-	9,00	5,00	43,00

B. Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC

Nom	Prénom	Composante/ Service	Fonction	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
				CM	TD	TP	Distanciel
Total heures B :				-	-	-	-

C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
DE CHAMBINE	Sophie	Siège APHP	PH					2
FRITZ	Mathieu	Université Gustave Eiffel	PUPH					2
FROMANTIN	Isabelle	Institut Curie	IDE					2
Total heures C :					-	-	-	6,00

D. Vacataires extérieurs hors fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
LAME	Guillaume	Centrale Supélec						2
HERVIER	Stéphanie	Directrice générale Medaviz				3		1
RIFFAUD	Domitille	Chef de projet SESAN				1		2
BRIARD	Agnès	Nouveau e-santé						2
HERRY	Florence	IDE Cofondatrice Libheros						2
Total heures D :					-	4,00	-	9,00

Totaux des heures d'enseignement

Total A+B+C+D :	76,00	Totaux par type d'enseignement :	-	13,00	5,00	58,00
-----------------	-------	----------------------------------	---	-------	------	-------

Eléments financiers préalables				
Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	
			Effectif min inscription double	
			Effectif Commercialisation au module ou UE	
		Formation Continue	Effectif Financement par l'employeur	4
			Effectif Financement par le stagiaire	4
			Effectif Financement par d'autres organismes	
			Effectif Commercialisation au module/UE	
	Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :	
			Fourchettes FC :	8 à 20
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Non, la totalité des enseignements est propre à cette formation	#N/A	
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, l'UPEC supporte toutes les charges liées à cette formation		
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, partenaire uniquement		
		Partenaire:		
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources: → étoffer en C27	Non		
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Non		
	Autres informations à porter à la connaissances des experts CDU-CM-CA :	Pas de charge immobilière pour l'UPEC car l'enseignement est dispensé à l'hôpital Emile Roux (GH Henri Mondor APHP)		

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3

Légende:	Texte jaune	Texte jaune et cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte italique	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	SANTÉ	Durée : (semaines, mois ou années)	2 semaines	Type de formation:	DU
Intitulé du DU/DIU/CU :	DU TELEMEDECINE EN GERIATRIE			Type de demande :	Renouvellement

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	-	9,00	5,00	43,00
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	-	-	-	6,00
Vacataires extérieurs hors fonction publique	-	4,00	-	9,00
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	1	1
Totaux par type de cours	-	13,00	5,00	58,00

Eventuel volume horaire mutualisé	-	
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	76,00	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	76,00	
Coût total correspondant (euros) :	3 599 €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)		Cours à Emile Roux	Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques			
Nombre total d'heures en salle informatique			0
Coût total correspondant (euros) :	- €		

3. Autres charges logistiques

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

Fournitures et consommables	400 €	Détailler la charge/poste de dépense	frais divers pour le DU .	Détailler le calcul	
Acquisition de matériels spécifiques	- €				
Frais de déplacements	- €				
Frais de documentation	- €				
Locations de matériels	- €				
Reprographie	- €				
Locations sur des sites extérieurs	- €				
Coût total correspondant (euros)	400 €				

4. Charges administratives et d'encadrement

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
Charges de pilotage formation (RNA)		- €	
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC		- €	
Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)	40	1 740 €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :		- €	
Coût total correspondant (euros) :	1 740 €		

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	3 599 €	- €	400 €	1 740 €	
Total charges :	5 739 €				

6. Ressources et montant dû par usager								
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Licence	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple		-	103 €		175 €	278 €	- €	
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	- €	116 €	116 €	- €	
- Commercialisation au module ou UE		-			175 €	175 €	- €	
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.								
- Financement par l'employeur		4	NC	1 530 €	175 €	1 705 €	6 820 €	
- Financement par le stagiaire		4		950 €	175 €	1 125 €	4 500 €	
- Financement par d'autres organismes		-			175 €	175 €	- €	
- Commercialisation au module/UE		-			175 €	175 €	- €	
Autres ressources du DU/DIU/CU :		Eventuelle subvention				- €		
		Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)				- €		
		Total "autres ressources":				- €		
Total des ressources :	Ressources totales	11 320 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).		⚠ Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.	☐		
	Dont pour la composante	6 944 €						
	Dont pour l'établissement**	4 376 €						
Estimation du résultat pour la composante :		1 205 €						
Date du conseil de la composante :			Avis du conseil de la composante :			Visa du Directeur de la composante :		

2024/
2025

Demande de renouvellement DU-DIU-CU

 Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)

 Pour une 1^{ère} demande de renouvellement, la formation doit être à sa 3^{ème} année d'expérience, si la formation a tardé à ouvrir ou n'a jamais ouvert, merci d'en informer le SPOF dans les meilleurs délais pour être orienté vers une procédure allégée

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation (DU/DIU/CU)	☒ DU ☐ DIU ☐ CU
	☒ De spécialisation ☐ D'expérimentation (préfigurant un diplôme national)
Si DIU →	Université « porteur principal » : UPEC
	Universités partenaires : /
	Préciser les modalités d'inscription : Non concerné
	Argumenter s'il s'agit d'une évolution : /
Intitulé exact actuel	DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE TRANSFUSIONNELLE (DUTT)
Eventuelle modification de l'intitulé	
Bref argumentaire	
Composante/UFR	- SANTE

Renseignements divers	
Conseil de Composante <i>Joindre Impérativement la copie du RD</i>	Date : 12/12/2024 Avis : FAVORABLE
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	☒ Non ☐ Effective ☐ Prévue/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	☒ Non concerné ☐ Effective ☐ Prévue/Souhaitée

Contacts				
Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	PIRENNE France			

Grade :	PUPH			
Courriel :	France.pirenne@efs.sante.fr			
Téléphone :	01.56.72.76.00/37			
Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	BOYER Clotilde			
Courriel :	Clotilde.boyer@u-pec.fr			
Téléphone :	01 82 39 26 02			



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande
de renouvellement, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : ⚡

I. Bilan

1- Bilan quantitatif							
	Nombre de candidats	Nombre d'inscrits FI	Nombre d'inscrits FC	Nombre de diplômés FI	Nombre de diplômés FC	Ressources FI	Ressources FC
Année 2020/2021	0						NC
Année 2021/2022	0						NC
Année 2022/2023	6		6		5		6124€
Année 2023/2024	5		5		1		4065€
Année 2024/2025	2						1850€

⇒ Le cas échéant, expliquez les écarts entre l'effectif prévu dans la précédente demande et le nombre d'inscrits réel :

Le DU de Technologie Transfusionnelle est réservé aux techniciens experts de la transfusion déjà en poste. Du fait des difficultés d'emploi, un certain nombre souhaitant s'inscrire n'ont pas pu le faire faute de remplaçants. Cette situation varie en fonction des années.

2- Conseil de perfectionnement (Vivement recommandé), évaluation et suivi de l'insertion professionnelle			
FMissions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...			
Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
PIRENNE	France	UPEC	Responsable pédagogique

ROLLAND	Tiphaine	EFS	Adjointe responsable pédagogique
BABINET	Jérôme	APHP	Adjoint responsable pédagogique
Quel bilan faites-vous de la mise en place de votre conseil de perfectionnement dans le cadre de ce DU/DIU/CU ?		Des dispositifs d'évaluation de la formation ont-ils bien été mis en place sur la période écoulée ? <i>Rappelez-les et précisez les résultats. Comment le Conseil de Perfectionnement exploite-t-il ces résultats ?</i>	☒ Oui : ☐ Non, justifiez : <i>Enquête de satisfaction à chaque fin de cours et une globale en fin de formation</i>

BILAN	Au niveau interne (organisation, contenu de la formation)	Autres (événement externe, évolution de l'offre de formation régionale...)
Points forts	- Réelle plus-value en terme de connaissances et compétences - Mise en place de cas pratiques	
Points faibles	- -	
Quelles conséquences tirez-vous de ce bilan ? <i>F Ressenti général, marges de progression, dispositifs d'amélioration envisagés</i>		
 L'organisation des cas pratiques avec plus d'interactions entre les étudiants et les enseignants ont été appréciés.		

II. Modifications envisagées

1- Modifications d'ordre général - Même mineures		
	Rubriques	Argumentaire
Public visé	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	✍
Type de formation <i>Évolution CU vers DU ou DU vers DIU par exemple</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	✍
2- Modifications d'ordre pédagogique - Même mineures		
	Rubriques	Argumentaire
Régime d'inscription <i>FI / FC</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	✍
Enseignements <i>Restructuration des enseignements, volume horaire, E-learning, période de formation, stage...</i>	☐ Non ☒ Oui, préciser brièvement : -	✍ Une session tous les 2 ans du fait du recrutement qui dépend de la capacité des inscrits à se libérer de leur poste de travail. De plus, en dessous de 4 inscrits, le DU n'est pas dispensé.

Recrutement <i>Diplôme/niveau requis, expérience professionnelle exigée, VAE, mise en place d'entretien de recrutement par exemple...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	
Évaluation des connaissances <i>Contrôle continu, examen terminal, coefficient, nombre de sessions...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	

II. Rappel de la présentation et des objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation → éléments à mettre en avant en CFVU	
Brève présentation : <i>Présenter le projet en 4 à 10 lignes.</i>	 Le DUTT s'adresse aux techniciens de laboratoire avec une expérience et qui souhaitent se perfectionner pour une prise de responsabilités dans leur laboratoire (techniciens experts).
Motivation de votre demande : <i>Répond-elle, par exemple, à une demande extérieure ou à besoin ?</i>	 Le DUTT pourra permettre aux techniciens de laboratoire de prendre des responsabilités dans leur laboratoire et donc évoluer sur le plan professionnel, avec notamment la prise en charge de l'habilitation des nouveaux techniciens
Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i>	 Répond à un besoin des techniciens d'immunohématologies pour acquérir le niveau d'expert ou référent technicien.
Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (verbes d'action)</i>	 Analyser - Délivrer - Distribuer

2- Positionnement environnement professionnel	
Débouchés professionnels et métiers préparés	- Technicien de laboratoire expert
Secteurs d'activités concernés :	- Immuno hématologie et délivrance des produits sanguins labils

3- Positionnement dans l'environnement de la formation	
Positionnement par rapport à l'offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	☒ Non ☐ Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement : -
Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?	☒ Non ☐ Oui, indiquez les établissements concernés et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations :

	-
--	---

4- Partenariat(s) éventuels : Joindre copie convention

Lister les partenaires	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...
EF5	Enseignement
DUTT/DUTS	Mutualisation des cours avec le DUTS

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme F au moins trois personnes titulaires

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
PIRENNE	France	UPEC	Responsable pédagogique
FLOCH	Aline	UPEC	Adjointe responsable pédagogique
ROLLAND	Tiphaine	Etablissement Français du Sang	Adjointe responsable pédagogique

Nom et signature du porteur de projet : Pr France PIRENNE



2024/
2025

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	☒ DU ☐ DIU ☐ CU
Intitulé	TECHNOLOGIE TRANSFUSIONNELLE
Composante/UFR	- Santé

Questions et remarques maquette Word

Pas de RD de la composante. Sera fournie par Madame Boyer

Quel bilan faites-vous de la mise en place de votre conseil de perfectionnement dans le cadre de ce DU/DIU/CU ? Bilan positif, mise en place d'ED très appréciées.

Comment expliquez-vous les effectifs et les candidatures réduites ? Problème de volumes horaires élevés, modalité présentielle ? Difficulté pour les services de détacher du personnel pour les envoyer en formation. Turn over important ces dernières années, effectif réduit dans les laboratoires. Cela ne pose pas de problème pour l'organisation de l'enseignement car il est commun avec le DUTS, mais avec des cours non inclus dans le programme du DUTT.

P.5 renseigner la partie partenariat pour :

- EFS
- Introduire la mutualisation avec l'autre DU pour en dire davantage. Sera à ajouter dans le tableau en effet. Etoffer SVP, les éléments sont insuffisants – j'ai ajouté la grille MCC de l'autre DU

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

Préciser durée expérience pro requise ? Minimum 3 ans d'exercice en tant que technicien de laboratoire OK

Enseignement indiqué en CM mais dans onglet intervenants, il est indiqué des TD ? Erreur de copie dans la mauvaise colonne. A corriger cours en CM. A faire SVP

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

Voir ci-dessus

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...):

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...) :

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

La dernière convention dont nous disposons est de 2013, avenant plus récent à fournir SVP

Toujours en cours de révision au siège de l'EFS , mais ne devrait pas tarder à être renvoyée à l'UPEC.

Cette convention entre EFS et Upec ne concerne pas que l'enseignement, elle s'adresse aussi aux activités de recherche.

Merci de bien vouloir nous la transmettre pour relecture avant signature SVP

Conclusions :

- **Points forts :**

- Un enseignement adapté à des techniciens experts qui partagent aussi leur expérience(et vice et versa) avec les participants du DUTS.

-
-

- **Points faibles :**

-

Effectif très réduit

- L'effectif est faible, mais ne pose pas de problème pour l'organisation.

En dessous de 4 inscrits, le DUTT ne sera cependant pas dispensé. J'ai donc corrigé la fourchette de 2 à 15 en 4 à 15 et j'ai ajouté un stagiaire en auto-financement pour être à 4, le seuil d'ouverture donc.

- **Avis :** Favorable sous réserve de modifications et de réponses aux questions

- **Recommandations :**

Données APOGEE IA DU Transfusion sanguine

– 100% mutualisé avec DU TECHNOLOGIE TRANSFUSIONNELLE

UNIVERSITE PARIS 12 - VAL DE MARNE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024
LISTE DES INSCRITS PAR ETAPE

Date: 24/05/2025
Page: 5 / 5

CENTRE DE GESTION: SCO Centre de gestion SCOLARITE
CODE ETAPE: DUTSA1 DU Transfusion sanguine
CODE VERSION ETAPE: 120

N° étudiant	Nom patronymique	Prénom	Date d'inscription	Etape 1ère	Spécialité
				0	

NOMBRE D'INSCRITS POUR LA VERSION D'ETAPE DUTSA1 120 POUR LE CENTRE SCO : 55
NOMBRE D'INSCRITS POUR L'ETAPE DUTSA1 POUR LE CENTRE SCO : 55
NOMBRE D'INSCRIPTIONS POUR LE CENTRE SCO : 55
NOMBRE TOTAL D'INSCRIPTIONS : 55

UNIVERSITE PARIS 12 - VAL DE MARNE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025
LISTE DES INSCRITS PAR ETAPE

Date: 24/06/2025
Page: 6 / 6

CENTRE DE GESTION: SCO Centre de gestion SCOLARITE
CODE ETAPE: DUTSA1 DU Transfusion sanguine
CODE VERSION ETAPE: 120

N° étudiant	Nom patronymique	Prénom	Date d'inscription	Etape 1ère	Spécialité
-------------	------------------	--------	--------------------	------------	------------

NOMBRE D'INSCRITS POUR LA VERSION D'ETAPE DUTSA1 120 POUR LE CENTRE SCO : 70
NOMBRE D'INSCRITS POUR L'ETAPE DUTSA1 POUR LE CENTRE SCO : 70
NOMBRE D'INSCRIPTIONS POUR LE CENTRE SCO : 70
NOMBRE TOTAL D'INSCRIPTIONS : 70

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES DU/DIU/CU

Les informations doivent être cohérentes entre les différents documents constituant le dossier

La grille MCC doit présenter la formation de façon détaillée: Décliner les UE/Modules en ECUE

INTITULE DE LA FORMATION : DU TRANSFUSION SANGUINE										Régime d'inscription: (Voir liste déroulante)		FI & FC		
CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS										EVALUATION DES CONNAISSANCES Le total par ligne doit s'élever à 100%				Coefficient (part en % par rapport à la note finale)
	Intitulés des enseignements - UE(s)* /ECUE/modules (indiquer leur organisation par UE ou par Modules)	Nom et prénom des intervenant(s)	Type d'enseignement (Voir liste déroulante)	Cas particuliers: 1-Préciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation 2-Sélectionner: Oui/Non	Volume horaire des enseignements					Contrôle continu		Examen terminal		
					CM ou Distanciel - au choix				Total	% évaluation écrite	% évaluation orale	% évaluation écrite	% évaluation orale	
	Module 1: Physiologie et physiopathologie des cellules sanguines et des dérivés du sang	F.Pirenne	Obligatoire	Oui	6				6	0	0	100	0	5
S2	Organisation de la transfusion sanguine	F.Pirenne												
S2	Gestion des risques et de la qualité	J.Mouchebeuf												
S1	Assurance qualité au laboratoire	V.Fihman												
S2	Organisation générale des vigilances	C.Rieux												
S2	Risques infectieux et risque viral émergent	S.Laperche												
	Module 2: Immunologie érythrocytaire et leuco-plaquettaire	F.Pirenne	Obligatoire	Oui	56				56	0	0	100	0	20
S1	Hématopoïèse normale et pathologique	S.Mouterau												
S1	L'anémie	B.Badaoui												
S1	La thrombopénie et la neutropénie	S.Badaoui												

S1	Trouble de l'hémostase	A.Stépanian												
	Module 3: Chaine transfusionnelle	F.Pirenne	Obligatoire	Oui	22				22	0	0	100	0	20
S2	Le don du sang, les prélèvements	M.Villemur												
S2	Préparation des CGR, plaquette et plasma	S.Cleophax												
S2	Qualification biologique des dons	L.Adjerad												
S2	Transformation des PSL	J.Klaren												
S2	Logistique et transport	F.Resseguier												
S2	Transfusion des granuleux	V.Delataille												
S2	Bonnes pratiques de distribution	A.François												
S2	Gestion des Dépôts	A.Francois												
S2	Organisation de l'auto suffisance	A.Francois												
S2	Conservation des PSL	S.Laradi												
	Module 4: Médecine transfusionnelle	F.Pirenne	Obligatoire	Oui	29				29	0	0	100	0	20
S1	Introduction sur les groupes sanguins	F.Pirenne												
S1	Systèmes ABO et systèmes associés	I.Vinatier												
S1	Autres systèmes de groupe	J.Babinet												
S1	Les bases des systèmes KEL, FY, JK et MNS	J.Babinet												

Connaissance - Arago														
S1	La RAI, problèmes rencontrés	M.Khalloufi												
S1	Les bases de la biologie moléculaire	C.Tournamille												
S1	Application des analyses moléculaires	A.Floch												
S1	AHAI	B.Chami												
S1	AHAI Médicamenteuses	E.Maenulein												
S1	MHNN	P.Maurice												
S1	Suivi IH des femmes enceintes	A.Mailloux												
S1	Les bases du système HLA	JL Taupin												
S1	Thrombopénie néonatale	L.Croisille												
S1	Le PTI	L.Croisille												
S1	Rôles des systèmes HLA et HPA	L.Croisille												
S2	Le TRALI	L.Croisille												
S1	Le coombs direct	M.Khalloufi												
S1	Les sangs rares	T.Peyrard												
S1	Principes de base de l'IH	I.Vinatier												
	Module 5: Hémovigilance et risque transfusionnel	F.Pirenne	Obligatoire	Oui	13				13	0	0	100	0	20

S2	Transfusion en néonatalogie	V.Delataille												
S2	Généralité sur l'acte transfusionnel	V.Delataille												
S2	Transfusion en onco hématologie	AC Lepretre												
S2	La BNSPR	T.Peyrard												
S2	La transfusion chez les drépanocytaires	F.Pirenne/A.Habibi												
S2	Accident immuno-allergique	F.Pirenne												
S2	Accident de surcharge et volémique	F.Pirenne												
S2	Effets indésirables de la transfusion	F.Pirenne												
	Module 6: Organisation DVMO/Thérapie cellulaire/MTI/Thérapie Génique	H.Rouard	Obligatoire	Oui	13				13	0	0	100	0	10
S2	Gestion des DVMO	M.Villemur												
S2	Greffe de CSH	F.Beckerich												
S2	Globules rouges de culture	L.Douay												
S2	Les plaquettes de culture	C.Strassel												
S2	Les MTI	H.Rouard												

S2	Echanges plasmatiques	D.Menouche																	
S2	Recueil des cellules souches de sang périphérique pour greffe	D.Menouche																	
S2	Domaine d'application : les cellules souches mésenchymateuses	H.Rouard																	
	Module 7: Aspects socio économiques/développement et innovation	F.Pirenne	Obligatoire	Oui	7						7	0	0	100	0	5			
S2	Transfusions du présent et du futur	P.Tiberghien																	
S2	Axes de développement stratégiques pour l'innovation en transfusion	K.Belhaj																	
S2	Déontologie en transfusion	E.Loht																	
S2	Téléassistance et transfusion	C.Fabra																	
S2	Transfusion et communication	L.Terrasson																	
S2	La transfusion : aspects économiques	N.Serre																	
	Examen sur la 1ère partie en janvier et examen sur la 2ème partie en mai										0								
	Stage et mémoire: (Voir liste déroulante)	Durée/volume horaire éventuel stage:	Type d'enseignement : (Voir liste déroulante)	Coefficient (% note finale)	Récapitulatif des heures					Le "total général" doit correspondre à celui indiqué dans le dossier de demande de création/renouvellement (volume horaire par étudiant)									
	Stage		Facultatif	0	Total CM	Total TD	Total TP	Total distanciel	Total général										
	Pas de mémoire	NC		0	146	0	0	0	146	Le total des Coefficients doit s'élever à 100%									

* si le CU/DU/DIU est constitué d'une seule UE avec des enseignements évalués de façons distinctes, préciser la nature de ces enseignements

LISTE DES INTERVENANT Pour rappel, 20% des heures d'enseignements doivent être assurées par des enseignants permanents UPEC (cf. cadrage DU-DIU-CU)

A. Personnel UPEC (hors service statutaire)

Nom	Prénom	UFR de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
PIRENNE	France	MEDECINE	PU PH			14,5		
FLOCH	Aline	MEDECINE	PU PH			4,5		
Total heures A :					-	19,00	-	-

B. Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC

Nom	Prénom	Composante/ Service	Fonction	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
				CM	TD	TP	Distanciel
Total heures B :				-	-	-	-

C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
BABINET	Jérôme	APHP	Médecin			3		
MAENULEIN	Elodie	APHP	Médecin			3,5		
TAUPIN	Jean Luc	APHP	Médecin			1,5		
MAILLOUX	Agnès	APHP	Médecin			2		
FIHMAN	Valentine	APHP	Médecin			2		
MAURICE	Paul	APHP	Médecin			2		
BECKERICH	Florence	APHP	Médecin			1,5		
DE MEYER	Edith	APHP	Médecin			1,5		
RINEAU	Emmanuel	APHP	Médecin			2		
HERBAUD	Stéphane	APHP	Médecin			1		
Total heures C :					-	19,00	-	-

D. Vacataires extérieurs hors fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
VINATIER	Isabelle	EFS	Médecin biologiste			10,5		
SAVALLE	Anne	EFS	Médecin			3		
PEYRARD	Thierry	EFS	Pharmacien biologiste			1,5		
CHAMI	Blissam	EFS	Pharmacienne biologiste			3		
CROISILLE	Laure	EFS	Médecin			5		
WERTHEIMER	Christophe	EFS	Médecin			4		
FRANCOIS	Anne	EFS	Médecin			4		
TOURNAMILLE	Christophe	EFS	Ingénieur de recherche			3,5		
LEVY	Camille	EFS	Médecin biologiste			2		
DELETTRE	Fanny	EFS	Médecin			2		
BORDES	Julien	Ministère des armées	Médecin			1		
ROLLAND	Tiphaine	EFS	Médecin biologiste			3,5		
CAVALIE	Candice	EFS	Médecin biologiste			2		
LAPERCHÉ	Syria	EFS	Médecin biologiste			3		
DI LIBERTO	Gaetana	EFS	Ingénieur de recherche			2		
DE LA TAILLE	Virginie	EFS	Médecin biologiste			1		
MOUCHEBEUF	Jérôme	EFS	Ingénieur qualité			2		
BOLDRINI	Séverine	EFS	Cadre			2,5		
BERTIER	Nicolas	EFS	Pharmacien biologiste			2		
KLAREN	Julia	EFS	Médecin biologiste			4,5		
Total heures D :					-	62,00	-	-

Totaux des heures d'enseignement

Total A+B+C+D :	100,00	Totaux par type d'enseignant:	-	100,00	-	-
-----------------	--------	-------------------------------	---	--------	---	---

Eléments financiers préalables					
Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	0	
			Effectif min inscription double	0	
			Effectif Commercialisation au module ou UE	0	
		Formation Continue	Effectif Financement par l'employeur	1	
			Effectif Financement par le stagiaire	2	
			Effectif Financement par d'autres organismes	1	
			Effectif Commercialisation au module/UE	0	
		Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :	0
Fourchettes FC :	4 15				
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Oui	Préciser le volume horaire mutualisé		100
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, les charges d'enseignement sont partagées avec le(s) partenaire(s)	Enseignants EFS		
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, la formation est dispensée à l'UPEC uniquement			
		Partenaire:			
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources: → étoffer en C27	Non			
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Non			
	Autres informations à porter à la connaissance des experts CDU-CM-CA :		la formation est mutualisée avec le DU de transfusion sanguine qui est d'une durée supérieure (146h). Les charges enseignants sont supportées par le DU TS + partenariat ESF (qui intervient à titre gracieux) (60 stagiaires en 24/25 pour 96 900€)		

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3						
Légende:	Texte jaune	Texte jaune et cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte italique	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	SANTÉ	Durée : (semaines, mois ou années)	6 MOIS	Type de formation:	DU
Intitulé du DU/DIU/CU :	DU DE TECHNOLOGIE TRANSFUSIONNELLE			Type de demande :	Renouvellement

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	-	19,00	-	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	-	19,00	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	-	62,00	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	0	1	1
Totaux par type de cours	-	-	-	-

Eventuel volume horaire mutualisé	100	charges enseignants supportées par le DU transfusion sanguine et ESF. Le DU transfusion sanguine compte 60 participants avec un CA de 96 900€ (2024/2025).
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	100,00	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	-	
Coût total correspondant (euros) :	- €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	-	charges enseignants supportées par le DU transfusion sanguine et ESF. Le DU transfusion sanguine compte 60 participants avec un CA de 96 900€ (2024/2025).	Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques	-		
Nombre total d'heures en salle informatique	-		0
Coût total correspondant (euros) :	- €		

3. Autres charges logistiques

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

Fournitures et consommables	- €				
Acquisition de matériels spécifiques	- €				
Frais de déplacements	- €				
Frais de documentation	- €				
Locations de matériels	- €				
Reprographie	- €				
Locations sur des sites extérieurs	- €				
Coût total correspondant (euros)	- €				

4. Charges administratives et d'encadrement

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
Charges de pilotage formation (RNA)		- €	
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC		- €	
Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)	0	- €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :		- €	
Coût total correspondant (euros) :		- €	

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	- €	- €	- €	- €	
Total charges :				- €	

6. Ressources et montant dû par usager								
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple		-	103 €		250 €	353 €	- €	
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	- €	164 €	164 €	- €	
- Commercialisation au module ou UE		-			250 €	250 €	- €	
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.								
- Financement par l'employeur		1	NC	850 €	250 €	1 100 €	1 100 €	
- Financement par le stagiaire		2		500 €	250 €	750 €	1 500 €	
- Financement par d'autres organismes		1		850 €	250 €	1 100 €	1 100 €	
- Commercialisation au module/UE		-			250 €	250 €	- €	
Autres ressources du DU/DIU/CU :		Eventuelle subvention				- €		
		Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)				- €		
		Total "autres ressources":				- €		
Total des ressources :	Ressources totales	3 700 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).		 Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.	annexe déficitaire mais charges enseignants portées par le DU transfusion sanguine		
	Dont pour la composante	1 890 €						
	Dont pour l'établissement**	1 810 €						
Estimation du résultat pour la composante :		1 890 €						
Date du conseil de la composante :			Avis du conseil de la composante :			Visa du Directeur de la composante :		

2024/
2025

Demande de renouvellement DU-DIU-CU

 Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)

 Pour une 1^{ère} demande de renouvellement, la formation doit être à sa 3^{ème} année d'expérience, si la formation a tardé à ouvrir ou n'a jamais ouvert, merci d'en informer le SPOF dans les meilleurs délais pour être orienté vers une procédure allégée

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation (DU/DIU/CU)	☒ DU ☐ DIU ☐ CU
	☐ De spécialisation ☐ D'expérimentation (préfigurant un diplôme national)
Si DIU →	Université « porteur principal » :
	Universités partenaires :
	Préciser les modalités d'inscription :
	Argumenter s'il s'agit d'une évolution :
Libellé exact actuel	DU Gestion et Management de l'automobile
Eventuelle modification du libellé	DU Manager de la mobilité
Bref argumentaire	La formation évolue dans un contexte concurrentiel, d'où la nécessité de renforcer sa visibilité, en particulier auprès de l'opérateur de compétences des métiers de la mobilité. Une ouverture vers les mobilités douces et les alternatives à l'automobile représenterait également un levier stratégique pour élargir son audience. Par ailleurs, le diplôme universitaire a été créé avant 2022, à une époque où la branche était désignée comme la "branche des services de l'automobile", aujourd'hui renommée "secteur de la mobilité" afin de refléter l'évolution du domaine.
Composante/UFR	- IAE Paris-Est

Renseignements divers	
Conseil de Composante <i>Joindre impérativement la copie du RD</i>	Date : 23 novembre 2021 Avis : Favorable
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	☐ Non ☐ Effective ☒ Prévue/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	☐ Non concerné ☐ Effective ☒ Prévue/Souhaitée

Contacts				
Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	UGE	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Catherine LANDE			
Grade :	PRCE CE			
Courriel :	Catheripne.lande@u-pec.fr			
Téléphone :	06 81 27 48 42			
Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Noémie MARTINS ALVEZ			
Courriel :	fc_iae@u-pec.fr			
Téléphone :	01.41.78.46.68			



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande
de renouvellement, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : 📌

I. Bilan

1- Bilan quantitatif							
	Nombre de candidats	Nombre d'inscrits FI	Nombre d'inscrits FC	Nombre de diplômés FI	Nombre de diplômés FC	Ressources FI	Ressources FC
Année 2020/2021	25		21		20		86000
Année 2021/2022	26		23		22		96161
Année 2022/2023	14		8		7		36056
Année 2023/2024	13		7		6		30049
Année 2024/2025							

⇒ Le cas échéant, expliquez les écarts entre l'effectif prévu dans la précédente demande et le nombre d'inscrits réel :

📌 Le non-renouvellement du dossier RNCP a entraîné une baisse notable du nombre d'inscriptions. En effet, les candidats privilégient les formations éligibles au CPF, notamment lorsque leur employeur ne prend pas en charge tout ou partie des frais de formation.

2- Conseil de perfectionnement (Vivement recommandé), évaluation et suivi de l'insertion professionnelle

☞ Missions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
ABRAMOVICI	Marianne	IAE Paris-Est/UGE	Enseignant-Chercheur
GAVILLET	Eric	Edenauto	Directeur de site
LANDE	Catherine	IAE Paris-Est/UPEC	Enseignant-Chercheur
MOHAMED	Julia	Fieldfisher Avocats	Avocate associée
NOTTIN	Xavier	Groupe Guillet	Directeur Général
Quel bilan faites-vous de la mise en place de votre conseil de perfectionnement dans le cadre de ce DU/DIU/CU ?	Un conseil de perfectionnement a eu lieu au terme de la formation : évolution du contenu pédagogique avec un apport sur les pratiques en lien avec le management et ses outils digitaux. Modification de l'équipe pédagogique pour correspondre au nouveau contenu – recrutement de nouveaux intervenants Procédure d'enregistrement au répertoire spécifique en cours pour l'obtention de la certification « Elaborer une stratégie de la performance d'un centre d'affaires de la mobilité »	Des dispositifs d'évaluation de la formation ont-ils bien été mis en place sur la période écoulée ? <i>Rappelez-les et précisez les résultats. Comment le Conseil de Perfectionnement exploite-t-il ces résultats ?</i> Le conseil de perfectionnement tient compte des préconisations des intervenants extérieurs au regard de l'évolution des besoins socio-économiques en matière de développement des compétences dans le domaine de la mobilité. Le conseil de perfectionnement prend en compte les retours des stagiaires (questionnaires de satisfaction et d'évaluation des enseignements, enquête d'insertion), des intervenants extérieurs et de l'équipe pédagogique, et propose des actions d'amélioration. Le conseil de perfectionnement tient compte des préconisations des enseignants au regard de l'évolution des contenus de la formation.	☒ Oui : Un questionnaire de satisfaction globale, ainsi qu'un questionnaire d'évaluation des enseignements sont transmis aux stagiaires à l'issue de la formation. Par ailleurs, une enquête d'insertion est adressée 6 mois après la fin de la formation. ☐ Non, justifiez :

BILAN	Au niveau interne (organisation, contenu de la formation)	Autres (événement externe, évolution de l'offre de formation régionale...)
Points forts	Formation agile (réactivité adaptation, multimode) Suivi individualisé important	Réflexion sur le développement des partenariats en lien avec l'ouverture vers d'autres formes de mobilités (rail, air, mobilité douce)

Points faibles	Problèmes locaux dû à l'indisponibilité de salle Quelques soucis dû à l'équipement informatique Problèmes de synchronisation entre l'inscription universitaire et l'accès au wifi	Nécessité de modifier l'intitulé pour anticiper les risques de concurrence externe
-----------------------	---	--

Quelles conséquences tirez-vous de ce bilan ?

☞ Ressenti général, marges de progression, dispositifs d'amélioration envisagés

✍ Le DU répond à la fois aux attentes des apprenants et à celles des investisseurs ayant choisi de financer cette formation pour leurs collaborateurs.

L'intervention d'experts constitue un véritable atout, et l'accompagnement individualisé permet de lever les freins psychologiques, tout en révélant le potentiel de chacun pour consolider leur projet professionnel et favoriser leur reconnaissance par leurs pairs.

Le choix d'un démarrage en janvier permet également une meilleure adaptation aux contraintes de disponibilité des salles.

Axes d'amélioration :

Renforcer la visibilité du DU auprès des structures susceptibles de financer la formation, afin d'élargir son rayonnement et son attractivité.

Procéder à l'enregistrement au répertoire spécifique en cours pour l'obtention de la certification « Elaborer une stratégie de la performance d'un centre d'affaires de la mobilité »

Optimiser le suivi post-formation, en mettant en place des outils permettant de mesurer l'impact du DU sur les trajectoires professionnelles des participants.

Développer encore davantage la personnalisation de l'accompagnement, notamment pour les profils les plus éloignés de la reprise d'études, en proposant des modules de remobilisation ou de préparation en amont.

Créer des temps d'échange entre pairs, pour favoriser les retours d'expérience et l'entraide entre les formés, durant et après la formation.

II. Modifications envisagées

1- Modifications d'ordre général - Même mineures

Rubriques		Argumentaire
Public visé	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	✍
Type de formation <i>Évolution CU vers DU ou DU vers DIU par exemple</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	✍

2- Modifications d'ordre pédagogique - Même mineures

Rubriques		Argumentaire
Régime d'inscription <i>FI / FC</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	✍
Enseignements <i>Restructuration des enseignements, volume horaire, E-learning, période de formation, stage...</i>	☐ Non ☒ Oui, préciser brièvement : -	✍ Certains intitulés d'unités d'enseignement ont été modifiés pour refléter l'évolution de la dénomination du secteur de la mobilité, sans modifier les compétences attendues de chacune d'elles ni le contenu de la formation ni le volume horaire. Intitulés non modifiés : Management des équipes et des compétences Gestion la relation client Plans d'action

		Intitulés modifiés sans altérer le contenu Stratégie digitale des services de mobilité <i>Remplaçant : Stratégie marketing des services de l'automobile</i> Stratégie et gestion d'un centre de profit <i>Remplaçant : Stratégie et gestion de l'activité</i> Maîtrise des cadres juridiques liés à l'activité <i>Remplaçant : Droit général des sociétés</i> Diagnostics d'activités et analyser les performances <i>Remplaçant : Stratégie économique</i>
Recrutement <i>Diplôme/niveau requis, expérience professionnelle exigée, VAE, mise en place d'entretien de recrutement par exemple...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	✍
Évaluation des connaissances <i>Contrôle continu, examen terminal, coefficient, nombre de sessions...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	✍
Mise en place partenariat	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	✍
Type d'intervenants <i>Taux de rémunération différent selon les types d'intervenants</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	✍
Type d'enseignements <i>CM, TD, TP ou E-learning</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	✍
Mutualisation partielle ou totale de la formation <i>Préciser la formation concernée et le volume horaire mutualisé</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	✍
Volume horaire par inscrit <i>Augmentation ou baisse</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	✍
Autres charges <i>Acquisition de matériels, frais de déplacement...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	✍
Charges de logistique immobilière ou administrative :	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	✍
Droits d'inscription <i>Révision à la hausse ou à la baisse, commercialisation au module/à l'UE/au bloc de compétence</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	✍ Frais de formation : 4000 euros si inscription individuelle 6000 euros si financement par l'entreprise
Autres ressources <i>Subventions ...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	✍ Cependant, des groupes de distribution automobile ainsi que des constructeurs majeurs, notamment Renault, Sodiam ² et

		Stellantis, se sont engagés à verser une partie de leur taxe d'apprentissage. La taxe d'apprentissage ne peut pas être directement reversée au DU. En revanche, le versement de cette taxe par des entreprises dont les collaborateurs sont ou ont été formés au sein de notre établissement constitue une réelle plus-value pour la composante, tant sur le plan financier que pour son image de marque, notamment celle de l'Université et de l'IAE.
--	--	---

II. Rappel de la présentation et des objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation → éléments à mettre en avant en CFVU	
Brève présentation : <i>Présenter le projet en 4 à 10 lignes.</i>	✍ Le diplôme universitaire « Manager de la mobilité » a pour objectif de consolider et de renforcer les compétences nécessaires au développement d'un centre d'affaires du secteur de la mobilité. Il vise des salariés intervenant sur des fonctions de développement d'activité, et des demandeurs d'emploi ayant de l'expérience professionnelle dans le développement des activités du secteur de la mobilité. Les objectifs professionnels des personnes formées sont les suivants : développer des compétences en matière de pilotage de l'activité et de gestion de la relation client en lien avec les mutations des offres de services.
Motivation de votre demande : <i>Répond-elle, par exemple, à une demande extérieure ou à besoin ?</i>	✍ Dans un contexte concurrentiel, il est essentiel de renforcer la visibilité de la formation, en particulier auprès de l'opérateur de compétences des métiers de la mobilité. Une ouverture vers les mobilités douces et les alternatives à l'automobile constitue également une piste de développement stratégique.
Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i>	✍ Les atouts de cette formation résident dans : Son alignement avec les évolutions des métiers du secteur de la mobilité Le renforcement des compétences métiers, grâce à un accompagnement des professionnels vers des pratiques innovantes, adaptées à un secteur en pleine transformation.
Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (verbes d'action)</i>	✍ - Piloter le management des équipes et des compétences - Définir une organisation adaptée aux objectifs de performance - Accompagner la montée en compétences des collaborateurs - Conduire des entretiens d'évaluation et de développement - Gérer la relation client dans une logique de satisfaction et de fidélisation - Mettre en place une stratégie de relation client omnicanale - Gérer les situations complexes ou conflictuelles - Mesurer et améliorer l'expérience client/usager - Élaborer une stratégie marketing adaptée aux services de mobilité - Réaliser une veille du marché et concurrentielle - Définir et déployer des actions de marketing digital et terrain - Positionner une offre en lien avec les attentes clients et les évolutions sociétales (mobilité durable...) - Définir la stratégie et gérer l'activité de l'unité ou du service - Construire un plan d'action stratégique et opérationnel - Gérer les ressources humaines, matérielles et financières - Piloter l'activité via des indicateurs de performance - Intégrer une démarche Qualité – Sécurité – Environnement (QSE) - Appliquer les normes et référentiels QSE

Prévenir les risques professionnels et environnementaux
Sensibiliser les équipes aux bonnes pratiques
Maîtriser les cadres juridiques liés à l'activité
Mobiliser les principes de droit des affaires, du numérique et des ressources humaines
Assurer la conformité réglementaire dans les actions managériales et commerciales
Réaliser des diagnostics d'activités et analyser les performances
Collecter et interpréter des données d'activité
Identifier les leviers d'optimisation
Proposer des actions correctives ou innovantes
Élaborer, mettre en œuvre et évaluer un plan d'action
Formaliser des objectifs opérationnels clairs
Planifier, suivre et ajuster les actions engagées
Communiquer sur les résultats obtenus

2- Positionnement environnement professionnel

Débouchés professionnels et métiers préparés



Directeur commercial
Responsable des ventes BtoB/BtoC
Chef de zone commerciale
Responsable développement réseau
Directeur après-vente
Chef d'atelier / Responsable service après-vente (SAV)
Responsable pièces et services
Directeur d'un centre d'affaires
Chef de site automobile
Responsable centre de profit
Responsable multi-activités (vente/SAV)
Directeur transverse / plaque
Responsable régional
Responsable réseau multi-sites
Coordinateur national des opérations
Coordinateur distribution – constructeur
Responsable animation réseau
Chef de secteur réseau
Responsable support distribution
Zone manager – constructeur
Animateur réseau
Responsable de secteur
Chargé de développement réseau

Secteurs d'activités concernés :



Secteur de la Mobilité

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

Positionnement par rapport à l'offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	☒ Non ☐ Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement : -
Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?	☒ Non ☐ Oui, indiquez les établissements concernés et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations : -

4- Partenariat(s) éventuels : Joindre copie convention	
<i>Lister les partenaires</i>	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements <i>Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...</i>
Réseau de distribution* : Groupe LEMPEREUR, Groupe GUILLET, Groupe ALVERGNAS EY société d'avocats*	✍ Pour encourager un partage riche et complet des compétences et pratiques, il a été décidé qu'actuellement des groupes automobiles tels que Groupe LEMPEREUR, Groupe GUILLET, Groupe ALVERGNAS, ainsi que des cabinets d'avocats comme EY société d'avocats, ouvriraient chaque année leurs portes pour accueillir la formation sur une durée de 2 à 3 jours. Cette formule est très appréciée des apprenants, qui en ressortent encore plus motivés et désireux de se surpasser. Cependant, il reste essentiel de conserver également des sessions à l'IAE, car la préparation d'un diplôme universitaire représente une reconnaissance particulièrement valorisée par les formés. Cette alternance entre entreprise et IAE permet également de mieux gérer les contraintes liées à la disponibilité des salles, particulièrement sollicitées à certaines périodes de l'année.
STELLANTIS* – ARMIS* (GNCO – GDFCA) :	✍ Chaque année, à l'occasion de la Convention nationale du réseau de distribution organisée par STELLANTIS – GNCO – GDFCA, l'ensemble des diplômés est cordialement invité, à titre gracieux, à participer à cet événement organisé sur 4 jours.
* Aucune convention n'a été établie entre les parties. Il s'agit avant tout d'un engagement volontaire des entreprises partenaires, fondé sur la reconnaissance de la valeur du Diplôme Universitaire. Développé en étroite collaboration avec les acteurs du secteur de la mobilité, ce diplôme a su, au fil des années, s'imposer comme une formation de référence, à la fois reconnue et appréciée par les formés.	

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme <i>au moins trois personnes titulaires</i>			
Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
LANDE	Catherine	IAE Paris-Est/UPEC	Présidente
ABRAMOVICI	Marianne	IAE Paris-Est/UGE	Assesseur
ZARTARIAN	Michaël	Université Paris Est Directeur Opérationnel PEPITE 3EF	Assesseur

Nom et signature du porteur de projet :

Catherine LANDE

DEVE-SPOF



8

2024/
2025

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	☒ DU ☐ DIU ☐ CU
Intitulé	Manager de la Mobilité Ex Gestion et Management de l'automobile
Composante/UFR	- IAE

Questions et remarques maquette Word

Habilitation expirée en septembre 2024, il s'agit donc d'une réouverture pour 25-26, c'est bien cela ?

Effectivement, nous prévoyons d'ouvrir la formation pour l'année 2025-2026. De nouveaux partenaires ont exprimé leur souhait d'y engager leurs managers, et nous avons d'ores et déjà identifié plusieurs candidats potentiels.

Mise en cohérence libellé DU avec celui de la branche, passé de "branche des services de l'automobile" à "secteur de la mobilité".

Les groupements de distributeurs de la mobilité

Les groupes de distribution automobile, aujourd'hui multimarques, ont élargi leur champ d'action en intégrant des enseignes de motos et de cycles. Ils adoptent progressivement une nouvelle identité en se positionnant comme *distributeurs de la mobilité*, à l'image du *Groupe Lempereur*, désormais connu sous le nom *Groupe Lempereur Mobilité*.

Une ouverture vers de nouveaux réseaux

Nous élargissons également notre approche en intégrant le réseau des auto-écoles, qui exprime un besoin croissant d'accompagnement dans la gestion de leur activité.

L'émergence de nouveaux centres d'affaires

Certains secteurs, comme celui du cycle, voient émerger de véritables centres d'affaires. L'augmentation du nombre de collaborateurs par site et la montée en complexité des activités soulignent la nécessité de revaloriser les fonctions managériales et d'accompagner la montée en compétences des équipes.

Quelle est la cible du DU SVP ?

Le DU s'adresse aux femmes et aux hommes occupant déjà ou aspirant à occuper des fonctions de direction dans l'après-vente, la vente ou de la gestion de site .

Mais également aux demandeurs d'emploi ayant assuré un poste de commercial ou de l'après-vente désireux d'évoluer dans le secteur de la mobilité.

Est-il construit avec la branche pro ?

La formation a été conçue en étroite collaboration avec :

Les constructeurs du secteur automobile, tels que :

- Stellantis
- Renault

Les groupements de distributeurs de la mobilité (automobile, moto, cycle), représentés par ARMIS, qui rassemble :

- Le Groupement National des Concessionnaires Opel (GNCO) (2009)
- Le Groupement des Distributeurs Fiat Chrysler Automobiles (Fiat, Fiat Professional, Alfa Romeo, Abarth, Lancia, Jeep) (2020)
- SODICAM², filiale du groupe Renault dédiée à la distribution de pièces, d'accessoires et de services après-vente, ainsi qu'à l'animation du réseau après-vente multimarque (2018)

De nouveaux partenaires inspirés par notre démarche, tels que :

L'Alliance des Réseaux de l'Éducation à la Mobilité (ECF, CER, Club Rousseau – en cours de validation) (2024)

Le secteur du cycle, en cours de structuration, avec des constructeurs et leur réseau de distributeurs indépendants, tels qu'Adrisport, Lapierre, Gitane...

P.1 : Conseil de Composante corriger la date SVP.

Fait

P.4 : Régime, pas de changement ? non renseigné.

Fait

P.5 : « verser une partie de leur taxe d'apprentissage. », pour ce DU en FC, possible ?

La taxe d'apprentissage ne peut pas être directement reversée au DU.

En revanche, le versement de cette taxe par des entreprises dont les collaborateurs sont ou ont été formés au sein de notre établissement constitue une réelle plus-value pour la composante, tant sur le plan financier que pour son image de marque, notamment celle de l'Université et de l'IAE.

P8 : Il a été intégré dans la rubrique Partenariat, conformément à vos recommandations du dernier message, bien qu'aucune convention formelle n'ait été établie. Je vous laisse naturellement le soin de les retirer si elles vous semblent sources de confusion.

1- Partenariat(s) éventuels : Joindre copie convention

Lister les partenaires	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements <i>Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...</i>
Réseau de distribution* : Groupe LEMPEREUR, Groupe GUILLET, Groupe ALVERGNAS EY société d'avocats*	✍ Pour encourager un partage riche et complet des compétences et pratiques, il a été décidé qu'actuellement des groupes automobiles tels que Groupe LEMPEREUR, Groupe GUILLET, Groupe ALVERGNAS, ainsi que des cabinets d'avocats comme EY société d'avocats, ouvriraient chaque année leurs portes pour accueillir la formation sur une durée de 2 à 3 jours. Cette formule est très appréciée des apprenants, qui en ressortent encore plus motivés et désireux de se surpasser. Cependant, il reste essentiel de conserver également des sessions à l'IAE, car la préparation d'un diplôme universitaire représente une reconnaissance particulièrement valorisée par les formés. Cette alternance entre entreprise et IAE permet également de mieux gérer les contraintes liées à la disponibilité des salles, particulièrement sollicitées à certaines périodes de l'année.
STELLANTIS* – ARMIS* (GNCO – GDFCA) :	✍ Chaque année, à l'occasion de la Convention nationale du réseau de distribution organisée par STELLANTIS – GNCO – GDFCA, l'ensemble des diplômés est cordialement invité, à titre gracieux, à participer à cet événement organisé sur 4 jours.
	* Aucune convention n'a été établie entre les parties. Il s'agit avant tout d'un engagement volontaire des entreprises partenaires, fondé sur la reconnaissance de la valeur du Diplôme Universitaire. Développé en étroite collaboration avec les acteurs du secteur de la mobilité, ce diplôme a su, au fil des années, s'imposer comme une formation de référence, à la fois reconnue et appréciée par les formés.

Cette reconnaissance reflète la qualité du programme et sa capacité à répondre concrètement aux attentes du terrain, en favorisant à la fois la montée en compétences et la valorisation des parcours professionnels.

Page 8 : Merci d'ajouter le nom et la signature du porteur de projet svp
Fait

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

Merci de renseigner les champs :

- J11 inférieure ou égale à 6/20
- et J12 ; Moyenne d'au moins 10/20 sur les UE 1 à 7 (notes compensables) et d'un minimum de 10/20 à l'UE 8
- Semestres : S1/S2 explication : Les unités d'enseignement sont réparties sur l'ensemble de la formation afin de favoriser une progression cohérente des apprentissages, en consolidant à la fois les connaissances, les compétences métier et les compétences transversales.

Préciser la durée de l'expérience professionnelle exigée.

Oui, une expérience dans le secteur de la mobilité est privilégiée, ou à défaut, l'exercice d'une fonction équivalente pendant au moins trois ans dans un autre secteur.

Le DU permet l'octroi de 30 ECTS ?

Leur maturité, leur détermination et leur expérience professionnelle représentent de solides atouts pour la poursuite de leurs études. Par ailleurs, la possibilité de valoriser cette formation par l'obtention d'ECTS constitue un levier de reconnaissance académique particulièrement apprécié des apprenants.

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

Statut du Dir du 3EF, il est dans vacataire, c'est bien cela ?

J'ai hésité sur son positionnement, mais il peut également être intégré en tant que personnel de l'Université Paris-Est. Je l'ai donc déplacé dans la rubrique B9, section A. Personnel UPEC (hors service statutaire).

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...) :

Merci de fournir une fourchette d'effectifs prévus en E11 svp : 7 à 15

Ligne, il est question de partage des charges avec un partenaire : préciser ou corriger SVP.

~~D14 : ne réussissant pas à insérer le commentaire suivant dans la cellule D14 ; il a donc été ajouté en tant que « commentaire » dans la cellule dédiée. Pour encourager un partage riche et complet des compétences et pratiques, il a été décidé que des groupes automobiles tels que GP, FFF, DDD, ainsi que des cabinets d'avocats comme EY, ouvriraient chaque année leurs portes pour accueillir la formation sur une durée de 2 à 3 jours. Cette formule est très appréciée des apprenants, qui en ressortent encore plus motivés et désireux de se surpasser. Cependant, il reste essentiel de conserver également des sessions à l'IAE, car la préparation d'un diplôme universitaire représente une reconnaissance particulièrement valorisée par les formés.~~

~~Cette alternance entre entreprise et IAE permet également de mieux gérer les contraintes liées à la disponibilité des salles, particulièrement sollicitées à certaines périodes de l'année.~~

~~D15 ne réussissant pas à insérer le commentaire suivant dans la cellule D15 ; il a donc été ajouté en tant que « commentaire » dans la cellule dédiée. Actuellement : groupes automobiles tels que Groupe LEMPEREUR, Groupe GUILLET, Groupe ALVERGNAS, ainsi que des cabinets d'avocats comme EY~~

Ces informations ont désormais été précisées dans le document Word, en page 8, rubrique « Partenariat ». Je vous laisse naturellement le soin de les retirer si elles vous semblent sources de confusion.

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...) :

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

Dans le document BIM Nov 2021, il est question d'une évolution du DU GMRA vers 2 parcours distincts :

- Marketing Digital ;
- Manager

Est-ce toujours d'actualité ? Pas vu dans le dossier ?

La formation en Marketing Digital sera développée une fois le DU Manager finalisé, ce dernier constituant actuellement la priorité.

L'objectif est d'obtenir son référencement auprès de France Compétences, une étape essentielle pour permettre l'éligibilité au CPF. Ce dispositif représente un levier important pour les candidatures individuelles, notamment celles issues de petites structures, pour lesquelles l'absence de financement constitue souvent un frein.

Une fois ces étapes finalisées, nous pourrons présenter le DU Marketing Digital, qui répond à un réel besoin, notamment pour les petites structures où ces compétences sont souvent assumées en complément d'une fonction principale. Cette réflexion est en cours, aussi bien pour les auto-écoles que pour les secteurs du cycle et de la moto.

Conclusions :

- **Points forts :**

- alignement avec les évolutions des métiers du secteur de la mobilité
- renforcement des compétences métiers
- formation agile
- inscription au RS prévue

- **Points faibles :**

-
-

- **Avis :** Favorable sous réserve de modifications et de réponses aux questions.

- **Recommandations :**

Conseil de gestion plénier

Date : 7 janvier 2022

Relevé de décisions

Le conseil de gestion plénier a :

- Approuvé à l'unanimité le renouvellement des diplômes d'université (DU) suivants :
 - DU Les clés du management
 - DU Compétences en management
 - DU Gestion et management de la mobilité : manager digital
 - DU Gestion et management de la mobilité : marketing digital
 - DU Innovation et cybersécurité
 - DU Management international



Emmanuel Polonowski
*Directeur de la faculté de sciences
économiques et de gestion*

BIM IAE – Créteil

23 novembre 2021

Ordre du jour

Questions institutionnelles

- Projet IAE 713-9
- AG IAE France 2021
- Budget 2022

Questions académiques

- Campagne de recrutement 2022
- Nouvelles dispositions TOEIC
- Evolution de l'offre de formation

Questions scientifiques

- Colloque ARAMOS
- Sensibilisation à la recherche

Questions diverses

- Remise des diplômes
- Journée d'intégration
- Congrès Junior Entreprises

Présentation de la MIEE (N. Brzustowski)



Questions institutionnelles

Projet IAE 713-9 / Scission FSEG

Offre de formation IAE 2022-2023

- Pas de modification de l'offre actuelle :
 - 5 parcours de licence (LIM, LMI, GE, CCA, EMS) – 500 étudiants
 - 21 parcours de master – 900 étudiants
 - 5 DU – 100 étudiants

<u>Synthèse IAE</u>	Effectifs 2020				Diplômés 2020	Effectifs prévisionnels 2022-2023
	FI	FA	FC	Total		
Sous-total Licence	410	71	3	484	436	520
Sous-total Master	232	509	158	899	768	955
Sous-total Doctorat	33	0	0	33	6	35
Sous-total autres formations	63	0	44	107	0	50
TOTAL IAE	738	580	205	1523	1210	1560

Périmètre recherche

- Pas de modification du périmètre (IRG)

Projet IAE 713-9 / Scission FSEG

Ressources humaines – Enseignants et enseignants-chercheurs

- Eléments de contexte

	IAE				ECO			
	Licence	Master	DU	Total	Licence	Master	DU	Total
Nombre d'étudiants (hors doctorat)	493	899	107	1499	1546	274	0	1820
Nombre de diplômes	5	21	4	30	5	8	0	13
Nombre de groupes de formation (hors LMI Sénart et diplômes co-portés)	12	41	6	59	21	14	0	35
Nombre d'heures d'enseignement annuelles (face à face) hors responsabilités pédagogiques et suivi d'étudiants et mémoires	6000	17220	600	23 820	10500	5740	0	16 240
Nombre d'enseignants permanents (contractuels compris)				62				48
Nombre d'heures disponibles de service des enseignants permanents				13 344				9 504
Taux d'encadrement pédagogique Nombre d'étudiants / enseignant permanent (contractuels compris)				24				38
Taux de charge Heures d'enseignement / enseignant permanent				384				338
Taux de couverture Heures d'enseignement / services disponibles				56%				59%

Projet IAE 713-9 / Scission FSEG

Ressources humaines – Enseignants et enseignants-chercheurs

- Demande IAE
 - Pas de transfert de postes entre IAE et FSEG 2.0
 - Création d'un poste PU Management et santé
 - Création d'un poste MCF Comptabilité-Contrôle-Audit

	IAE	
	Postes	Services
PU	11	2112
MCF	25	4800
PRAG	8	3072
PRCE	1	384
Cont	12	2400
ATER	5	576
Total	62	13344
Taux couverture enseignements / permanents		56%

Projet IAE 713-9 / Scission FSEG

Ressources humaines – Biatss

- Éléments de contexte

	IAE	ECO
Nombre d'étudiants (hors doctorat)	1499	1820
dont étudiants FI	714	1692
dont étudiants FA	580	73
dont étudiants FC	205	55
Nombre de diplômes	30	13
Nombre de groupes de formation	59	35
Nombre d'heures d'enseignement en face à face	23 820	16 240
Nombre de gestionnaires de scolarité	11	9
Nombre d'actes financiers / an	910	275
Nombre d'étudiants en mobilité internationale sortante / an	119	10
Nombre d'étudiants en mobilité internationale entrante / an	63	30
Nombre de vacataires	> 300	< 150
Masse personnel Budget prévisionnel 2022 (€)	1 332 000	713 000

Projet IAE 713-9 / Scission FSEG

Ressources humaines – Biatss

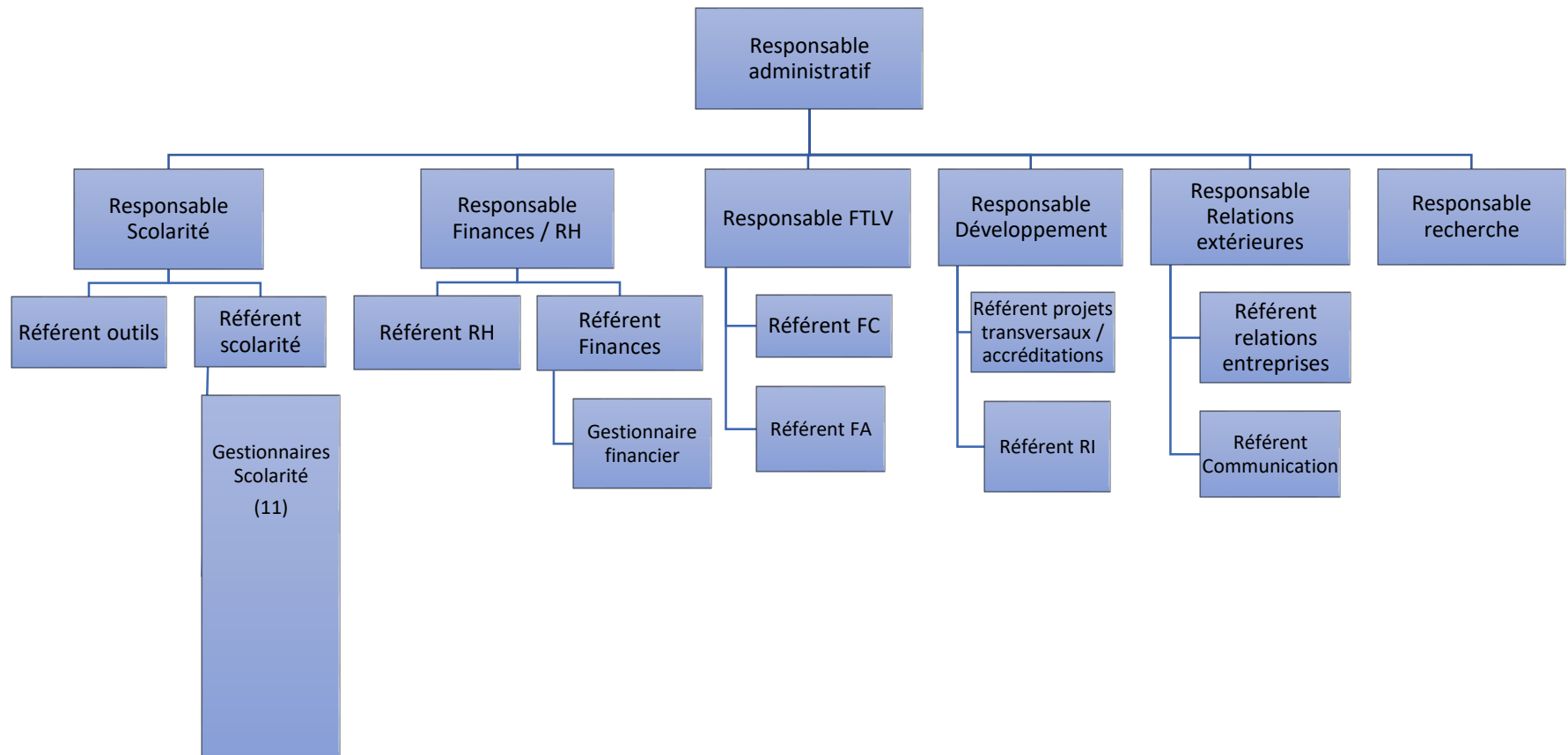
- Demande IAE

Administration générale (1)	1 responsable administratif
Scolarité (15)	1 responsable scolarité 1 référent outils pédagogiques 1 référent scolarité 11 gestionnaires scolarité 1 agent d'accueil
Finances / Ressources humaines (4)	1 responsable finances / RH 1 référent finances 1 référent RH 1 gestionnaire financier
Formation continue (3)	1 responsable formation professionnelle 1 référent formation continue 1 référent Formation en alternance
Développement et relations internationales (3)	1 responsable développement / RI 1 référent qualité / accréditations 1 référent relations internationales
Relations extérieures (3)	1 responsable relations extérieures 1 référent relations entreprises 1 référent communication
Recherche (1)	1 assistant équipe de recherche (IRG)

Projet IAE 713-9 / Scission FSEG

Ressources humaines – Biatss

- Organigramme cible



Projet IAE 713-9 / Scission FSEG

Calendrier prévisionnel

- 02/12 – Vote Conseil de gestion FSEG
- 10/12 – Présentation et vote (consultatif) Comité technique UPEC
- 17/12 – Présentation et vote Conseil d'administration UPEC
- 18/01 – Présentation et vote (consultatif) CNESER MESRI
- Février-Mars – Décret
- Janvier – Juillet – Structuration des deux composantes
- 01/09/2022 – Création IAE 713-9 - Mise en œuvre opérationnelle

AG IAE France 2021

Projet stratégique IAE France 2022-2024

La vision

Les IAE, Ecoles Universitaires de Management, créateurs reconnus de valeur globale pour leurs parties prenantes, leurs territoires et la société.

Les missions

IAE FRANCE a pour missions de :

- > Représenter les Intérêts des IAE auprès des Instances universitaires.
- > Valoriser les sciences de gestion auprès des Instances académiques et professionnelles.
- > Valoriser un modèle public, efficace et original, de formation au management.

Au cœur de chaque IAE, un socle commun de missions se décline autour de deux grands principes :

- > Permettre à des profils variés d'acquérir les compétences managériales reconnues par les milieux professionnels.
- > Accompagner la transformation des organisations par une recherche ancrée dans leurs enjeux et nourrissant l'apprentissage.

Projet stratégique IAE France 2022-2024

Objectifs stratégiques 2022-2024

1



*Accompagner la structuration
du réseau et consolider
le statut des IAE au sein des sites
universitaires et avec leur tutelle*

2



*Développer et enrichir les
actions engagées
au sein d'IAE FRANCE
en matière de services aux IAE*

3



*Renforcer le rayonnement
et la visibilité
du réseau IAE FRANCE*

AG IAE France 2021

Points d'attention IAE France

- Homogénéisation des IAE (713-9)
- Relations IAE / Universités
- Relations IAE / IUT
- Relations IAE / Ecoles
- Relations IAE / Laboratoires de recherche
- Accréditations internationales
- Orientation compétences

Projets IAE France

- Licence IAE
- Formation IH2EF
- Congrès RSE
- Coupe de France IAE 2023

Budget IAE 2022

Synthèse du budget initial 2022

Recettes IAE 2022 (k€)

Formation en apprentissage	2 500	71%
Formation continue	600	17%
Taxe d'apprentissage	240	7%
Dotation UPEC	160	5%
Total recettes	3 500	100%

Dépenses IAE 2022 (k€)

Masse salariale (hors fonctionnaires)	1 330	38%
Contribution UPEC	1 340	38%
Contribution Dept économie	200	6%
Provisions	95	3%
Contribution direction FSEG + IAE commun	75	2%
Investissement	100	3%
Fonctionnement	360	10%
Total dépenses	3 500	100%



Questions pédagogiques

Recrutements étudiants 2022

Trouver Mon Master

- Plateforme nationale de candidature
Parcoursup & portail Trouver Mon Master
- Ouverture aux M1 pour la rentrée 2022
 - Pour les FI et les FA
 - Pas pour les FC et les internationaux → Restent sur E-candidat
- Principes de base
 - Affichage d'une capacité d'accueil par parcours
 - Calendrier national, une seule session
 - Accès à l'information et candidature facilités pour les étudiants.
 - Un paramétrage en cours : des aménagements à venir

Recrutements étudiants 2022



.... A l'IAE !

- 32 parcours
- Un risque d'afflux de candidatures
- Communication claire auprès de nos internes

Attendus : Compétences et connaissances attendues

☞ Débuter le libellé de l'attendu par un verbe à l'infinitif



A soumettre au vote de la CFVU et du CA

Ce qu'il faut faire

Préciser les attendus de la formation en fonction de ses spécificités : prérequis en compétences et en connaissances ; accéder et réussir dans cette formation donnée : qualification, compétence ou connaissance dans un ou plusieurs domaines ou activités ; intérêt ou curiosité pour un ou plusieurs domaines ou activités liés à la formation ; engagement ; motivation ; profil académique ; savoir-faire & savoir-être



Nombre d'attendus non limité - 300 caractères maximum par attendu, espaces compris

Ce qu'il ne faut pas faire

Ne pas détailler le programme, les débouchés, les particularités ou encore les objectifs des formations
Ne pas répéter les mentions de Licence conseillées

Avoir développé au cours de leur cursus précédent des connaissances académiques générales

Démonstrant une ouverture d'esprit et une capacité à s'intéresser à des problématiques transversales.

Connaître son environnement socio-économique et avoir construit un projet professionnel adapté au parcours sélectionné, notre offre de master étant spécialisée.

Démontrer un intérêt pour les savoirs théoriques autour du management et une capacité de projection vers des savoirs plus transversaux en sciences de gestion.

Justifier d'une expérience professionnelle. La professionnalisation s'inscrit dans nos parcours de formation et les étudiants doivent pouvoir s'intégrer rapidement dans un environnement professionnel

Etre capable de travailler en groupe et de s'intégrer dans un collectif de travail.

Faire preuve d'une bonne capacité de communication en français à l'écrit et à l'oral.

Savoir s'exprimer et échanger en anglais courant et professionnel (passage du Toeic en cours de master)

Recrutements étudiants 2022



Critères généraux d'examen des candidatures	
<u>Une formation ne pourra pas invoquer pour justifier sa décision un élément qu'elle n'aura pas saisi dans la plateforme et qui n'aura donc pas été porté à la connaissance des candidats.</u>	
A soumettre au vote de la CFVU et du CA	
<i>☞ Précisez les critères généraux qui seront pris en considération pour l'examen des candidatures. Ces éléments déterminent le cadre général dans lequel la commission de recrutement constituée pour la formation sera ultérieurement amenée à définir les modalités et critères d'examen des candidatures reçues et à proposer au chef d'établissement les réponses à faire aux candidats pendant la phase d'admission</i>	
1500 caractères maximum (espaces compris)	
<i>☞</i>	Dans un premier temps, les candidats sont sélectionnés aussi sur la base de leur dossier académique. Les critères retenus sont : - La qualité des résultats universitaires, notamment dans les disciplines correspondant au cursus visé ; - L'expérience professionnelle accumulée (nature, qualité, cohérence, difficulté relative des missions ou des postes occupés, etc.) ; - La nature du projet professionnel ou des ambitions universitaires motivées. Tous les candidats en 1ère année de master doivent joindre à leur dossier un Score IAE-Message (SIM). Ce SIM est un des éléments d'appréciation du dossier académique du candidat. A l'issue de la phase d'admissibilité, un certain nombre de candidats sont retenus et sont convoqués à passer un entretien de motivation. Cet entretien a pour objet d'apprécier le dynamisme du candidat, la qualité de son expression orale, son aptitude à se présenter et à répondre à des questions portant soit sur son projet, soit sur ses connaissances ou compétences spécifiques, en particulier lorsqu'elles sont revendiquées dans le CV. Après cet entretien, une liste de candidats admis est publiée. Dans le cas d'une formation proposée en apprentissage, l'admission définitive n'est accordée qu'après signature d'un contrat de travail.

Recrutements étudiants 2022



Caractéristiques de la formation 1500 caractères maximum par encadré – lien hypertexte et espaces compris		Pièces à fournir	
Contenu et organisation des enseignements pour la formation : 1500 caractères maximum (lien hypertexte et espaces compris) ☞ Ce qu'il faut faire - Présenter de façon synthétique et claire les objectifs de la formation et son organisation Mettre en avant les atouts de la formation - Préciser si la formation offre un double diplôme - Préciser les unités d'enseignements de préprofessionnalisation, de mise en situation professionnelle ou des possibilités d'effectuer sa formation en alternance ☹ Ce qu'il ne faut pas faire - Copier/coller la fiche formation du site web - Rédiger une présentation trop longue - Utiliser des acronymes ou des abréviations	1. Indiquer le lien vers fiche formation : https://www.iae-eiffel.fr/formation/creteil/master-contrôle-de-gestion-et-aide-la-decision 1. Votre descriptif à afficher est : ☞ Une formation au sein d’une école universitaire pour développer ses savoir-faire et ses savoir-être. ☞ Un parcours en deux ans vers une spécialisation métier. ☞ Un rythme de formation adapté au double enjeu universitaire et professionnel. ☞ Des intervenants académiques et des praticiens en activité, experts et spécialistes de leur domaine. ☞ Un enseignement en petits groupes et tourné vers les innovations pédagogiques. ☞ Une ouverture à l’internationale avec des échanges internationaux et une volonté « d’internationalisation at home » (journées internationales, enseignants invités, cours en anglais, accompagnement à la certification Toeic)	Documents à réclamer a minima : - CV - Relevé de notes - Lettre de motivation	
	Possibilités de poursuite d'études et/ou débouchés professionnels : 1500 caractères maximum (espaces compris) - Indiquer la possibilité de poursuite d'étude en Master 2 (parcours-types possibles) et doctorat le cas échéant ; caractériser le spectre de l'insertion professionnelle	☞ Poursuites d'études Ce master a une finalité professionnelle et débouche donc sur un emploi. Cependant, une poursuite d'études en doctorat est envisageable, sous réserve de la qualité du mémoire de recherche appliquée. Débouchés professionnels Les débouchés du master CGAD sont : contrôleur de gestion, contrôleur budgétaire, gestionnaire de projets, auditeur interne, responsable du système d'information décisionnel, consultant et auditeur externe en entreprise ou cabinets de conseil et d'audit.	Pièces spécifiques complémentaires que vous souhaitez réclamer Toute pièce réclamée doit impérativement être examinée et prise en compte Elements soumis à l'avis de la CFVU et du CA - Score IAE Message - Fiche signalétique de synthèse du dossier (à télécharger sur le site IAE Gustave Eiffel)

Recrutements étudiants 2022

Matinée de l'orientation – 17 décembre 9h30

- Programme prévisionnel

- 9h30 – 10H30 : présentation de l'offre de formation et des process de recrutements
- 10h45 – 12H30 : ateliers par mention coordonnés par les responsables de M1

- Pour les recrutements internes :

- En deux temps :
 - Des entretiens anticipés → calendrier à confirmer
 - Des candidatures dans TMM → ne pas oublier de les classer en premier !
- Pour rappel, les dates de l'année dernière :
 - Remontée des vœux de master : début mars
 - Semaine à privilégier pour les entretiens : semaine du 29/03
 - Si besoin sur la semaine du 22 mars : privilégier les 24/25/26 mars
 - Départ en stage des L3 GE FI : 06 avril 2021

Recrutements étudiants 2022

Contrats alternance

- RENTREE 2021

- Date limite 1^{er} décembre pour trouver un contrat
- Plusieurs étudiants en difficultés
- Changements de statut pour basculer en FI
- Réunion en cours d'organisation pour proposer des options aux étudiants
 - Bascule en FI dans groupe FI ?
 - Bascule en FI dans groupe FA avec stage alterné ?
- Lundi 29 novembre – 17 h ?

- RENTREE 2022

- Le CFA UPEC confirme la possibilité pour les étudiants étrangers primo-entrants pour les niveaux master
- **Ouverture sur Etudes en France ?**
- Actuellement : seuls le CER, IMBA et RSE sont ouverts

Nouvelles dispositions TOEIC

TOEIC – information rentrée 2022 ?

RENTREE 2022

- Bascule possible en L3
- Vote à la CFVU

Evolution de l'offre de formation

Master DIFCAM

Evolution du DU GMRA

- Transformation des deux parcours (Manager et Marketing Digital) en deux DU par la création d'un DU Manager de la mobilité

Evolution de l'offre de formation

Evolution du DU GMRA

	GESTION ET MANAGEMENT DU RÉSEAU AUTOMOBILE	
	MANAGER	MARKETING DIGITAL
Cible	• Futur directeur ou resp. de site • Directeur Ventes/APV • Fonction transversale • Fils/fille de concessionnaire • Futurs cadres • Autres cadres à faire évoluer • Nouvelle embauche	• Resp. Marketing Junior • Manager Réseaux Sociaux • Directeur Marketing • Data Analyste • Nouvelle embauche
Calendrier	Janvier – septembre : 14 jours en région parisienne	
Format	60% en présentiel	80% en distanciel
	En cours d'éligibilité CPF	Entièrement éligible au CPF

Evolution de l'offre de formation

Evolution du DU GMRA

Toutes marques

« Gestion et Management du Réseau Automobile » Manager

PROMOTION 2022

« Gestion et Management du Réseau Automobile »

Manager

Rythme de la FORMATION

8 modules entre février
et septembre 2022

En présentiel (60%)

Région parisienne : IAE Gustave Eiffel

Expériences inédites : Groupe LEMPEREUR, Groupe GUILLET...

Cible*

14 jours de formation

- ▶ Directeur ou responsable de site ou transversal
- ▶ Directeur commercial / directeur Après-vente
- ▶ Fils/fille de concessionnaire
- ▶ Futurs cadres
- ▶ Autres cadres à faire évoluer
- ▶ Nouvelle embauche

2022

Evolution de l'offre de formation

Evolution du DU GMRA



Promotion
2021

« Gestion et Management du
Réseau Automobile »

Manager



Evolution de l'offre de formation

Evolution du DU GMRA

DIPLÔME
UNIVERSITAIRE*

« Gestion et Management du Réseau Automobile » Marketing Digital

« Gestion et Management du Réseau Automobile » Marketing Digital

PROMOTION 2022

Rythme de la FORMATION

8 modules entre janvier
et septembre 2022

En présentiel (20%)

Région parisienne : IAE Gustave Eiffel

Cible*

En distanciel (80%)

Eligible au CPF

14 jours de formation

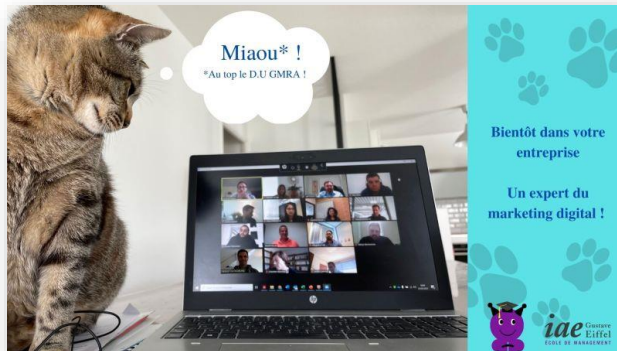
- ▶ Resp. Marketing Junior
- ▶ Manager Réseaux Sociaux
- ▶ Directeur Marketing
- ▶ Data Analyste
- ▶ Nouvelle embauche

2022

Evolution du DU GMRA

Promotion 2021

« Gestion et Management du Réseau Automobile »
Marketing Digital



Promotion
2021

Evolution de l'offre de formation

Evolution du DU GMRA

Diplôme universitaire
Gestion et Management du réseau automobile
depuis 2018 (4^{ième} promotion 2022)

Deux parcours

• Marketing Digital

Effectifs
2022 = 16 (prévisionnel)

Éligible au CPF
80% en distanciel

Changement de l'intitulé

Marketing digital
de la mobilité

• Manager

Effectifs
2022 = 12 (prévisionnel)

CPF en cours
60% en présentiel

Création d'un DU indépendant*

**Manager
De la mobilité**

*Pour être en adéquation avec l'évolution du secteur de la mobilité et de l'OPCO Mobilité

Evolution de l'offre de formation

Evolution du DU GMRA

Diplôme universitaire
Gestion et Management du réseau automobile
depuis 2018 (4^{ième} promotion 2022)

Deux parcours

• Marketing Digital

Effectifs
2022 = 16 (prévisionnel)

Éligible au CPF
80% en distanciel

• Manager

Effectifs
2022 = 12 (prévisionnel)

CPF en cours
60% en présentiel

Changement de l'intitulé

**Marketing digital
de la mobilité**

Création d'un DU indépendant*

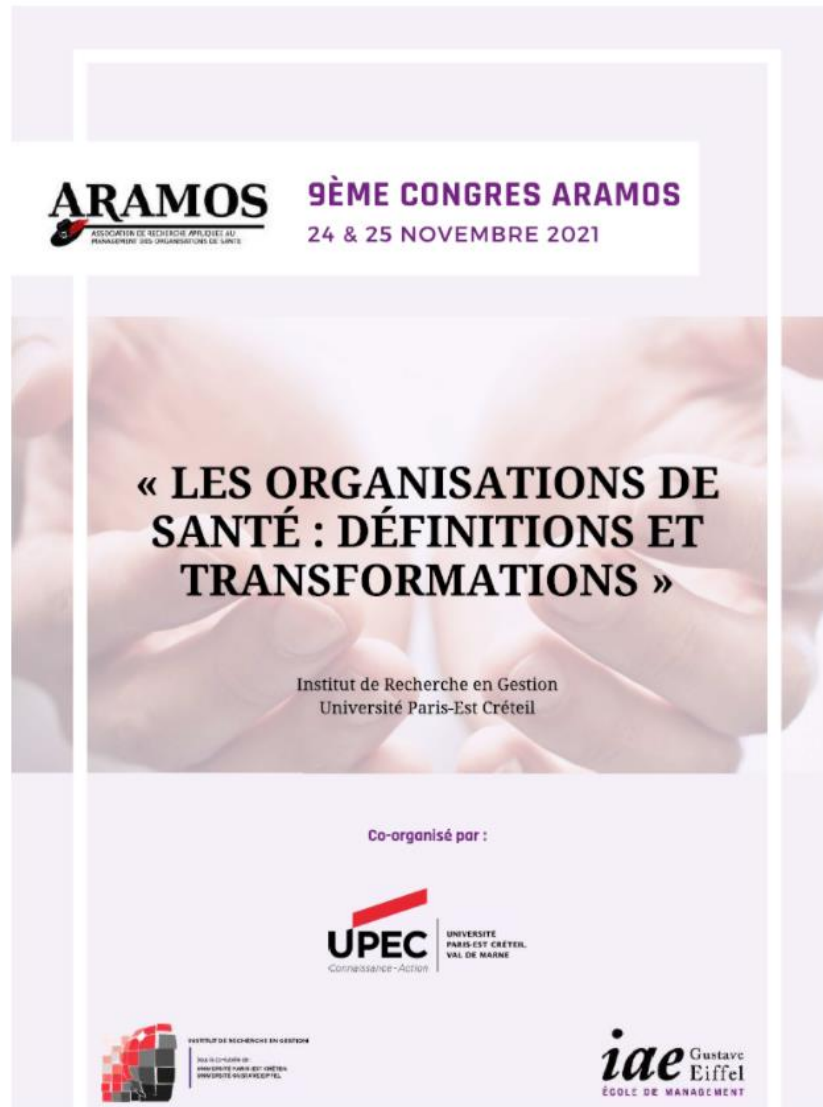
Manager
De la mobilité

*Pour être en adéquation avec l'évolution du secteur de la mobilité et de l'OPCO Mobilité



Questions scientifiques

Congrès ARAMOS



ARAMOS
ASSOCIATION DE RECHERCHE APPLIQUEE AU
MANAGEMENT DES ORGANISATIONS DE SERVICE

9ÈME CONGRES ARAMOS
24 & 25 NOVEMBRE 2021

**« LES ORGANISATIONS DE
SANTÉ : DÉFINITIONS ET
TRANSFORMATIONS »**

Institut de Recherche en Gestion
Université Paris-Est Créteil

Co-organisé par :

UPEC
UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL,
VAL DE MARNE
Connaissance-Action

 INSTITUT DE RECHERCHE EN GESTION
DES SCIENCES DE
MANAGEMENT PARIS-EST CRÉTEIL
WWW.UPEC-IRG.FR

iae Gustave
Eiffel
ÉCOLE DE MANAGEMENT

Sensibilisation à la recherche

Sensibilisation à la recherche – 17 décembre 14h

- **Qu'est-ce que la recherche en sciences de gestion ? La recherche à l'Institut de Recherche en Gestion (IRG) ? C'est quoi un manager responsable et réflexif ? (15 minutes)**
Emmanuelle Dubocage, directrice de l'IRG, directrice - adjointe recherche de l'IAE Gustave Eiffel (campus de Créteil)
Hélène Peton, directrice - adjointe pédagogie de l'IAE Gustave Eiffel (campus de Créteil)
- **Qu'est-ce qu'une thèse de doctorat ?**
Rémi Bourguignon, directeur de l'Ecole Doctorale 'Organisations, Marchés et Institutions'
- **« Parcours de doctorant.e »**
Léna Masson, ancienne étudiante de l'IAE et ancienne doctorante à l'IRG, Maître de conférences à l'IAE de Lille.
- **« Imaginer des alternatives pour la transition écologique et sociale ».**
Bénédicte Vidaillet, professeure des Universités, IRG, IAE Gustave Eiffel, coordinatrice avec Amina Bécheur et Fabien Hildwein de l'ouvrage collectif 'Organisons l'alternative !'
- **"On ne veut pas devenir Amazon !" : Immersion au sein d'un entrepôt logistique et achat**
Justine Arnoud, IRG, maître de conférence à l'IAE Gustave Eiffel (campus de Créteil)
- **Fermeture des agences bancaires en France : à la recherche de comportements mimétiques.**
Evelyne Rousselet, IRG, maître de conférences à l'IAE Gustave Eiffel (campus de Marne),
- **« L'identification des leviers de communication efficaces pour la prévention du diabète – une recherche de l'IRG et de la Fédération Française des Diabétiques »**
Marie Laure Mourre, IRG, maître de conférences à l'IAE Gustave Eiffel (campus de Créteil)

Merci à la Web TV !

Sensibilisation à la recherche

Déjeuner recherche – 06 décembre 12h30 – amphi B – ouvert à tous

- Stéphanie Serve, présentera la recherche qu'elle mène avec Evelyne Rousselet :
 - « Fermetures d'agences bancaires en France : une tendance amorcée bien avant la crise sanitaire »
- Prochaines présentations ?
- Des volontaires ?



Questions diverses

Remise des diplômes 2022

- Quel périmètre ?
- Quels moyens ?
- Quelle équipe ?

Journée d'intégration 2022

- Quel périmètre ?
- Quels moyens ?
- Quelle équipe ?

Congrès Juniors IAE

- Regroupement des juniors d'IAE : 11 juniors : Lyon, Poitiers, Bordeaux, Gustave Eiffel, etc.
- Avril 2022 / Samedi
- 100 participants
- Tables rondes et ateliers



Présentation MIEE

N. Brzutowski

CAMPUS DE CRÉTEIL

Université Paris-Est Créteil
Place de la Porte des Champs
94010 Créteil cedex
01 41 78 46 00

CAMPUS MARNE-LA-VALLÉE

Université Gustave Eiffel
Cité Descartes - Champs-Sur-Marne
Bâtiment Bois de l'étang
5 rue Galilée
77454 Marne-La-Vallée cedex 2
01 60 95 70 48

www.iae-eiffel.fr

iae Gustave
Eiffel
ÉCOLE DE MANAGEMENT

ETAPE 1 - Maquette & MCC										Légende	Cellules blanches :	Cellules blanches à renseigner par vos soins						
											Cellules jaunes :	Liste déroulante à choix						
Libellé de la formation :		Manager de la mobilité									Domaine(s):		Public cible					
Composante :	IAE PARIS-EST		Régime d'inscription	FC		Eléments SISE	Voir référentiel SISE ici	Discipline SISE :	Sciences Economiques - Gestion (Hors AES)	☐ ALL	☐ EG	Diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation :		Bacc+3				
Type de formation:	DU		Type de demande :	Renouvellement				Secteur disciplinaire SISE :	Sciences de gestion	☐ HS	☐ TS							
Organisation de la formation				Organisation des examens				Organisation stage* et/ou soutenance				Expérience professionnelle exigée (préciser ou indiquer "NC") :		Autres conditions de recrutement (dérogation, autres...) :	Formation accessible en VAE : Seulement si inscrits au répertoire spécifique France Compétences	Non		
Localisation de la formation :	IAE Paris Est	Organisation des enseignements :		Par UE et ECU		Nombre de sessions d'examen :	1	Date(s)/périodes d'examen prévues :	En continue		Stage :	Stage facultatif	Mémoire :				Voir liste	Expérience professionnelle : Oui, une expérience dans le secteur de la mobilité est privilégiée, ou à défaut, aucune.
Durée formation : (en jours, semaines, mois ou année)	9 mois	Modalités d'enseignements :		Hybride (présentiel + distanciel)		Compensation des notes :	Oui	→Préciser modalités de compensation (entre toutes les UE ou UE3 & 4)	compensation pour les UE1 à UE7		Milieu stage :	Entreprise	Volume horaire du stage :	507,0				
Date début enseignements :	Janvier	Date fin enseignements :		Septembre		Note éliminatoire :	Oui	→Préciser note éliminatoire :	inférieure ou égale à 6/20		Nom et statut responsable(s) de la coordination du stage :	Catherine LANDE Responsable de formation	*Loi du 10 juillet 2014: Le stage est limité à 6 mois et intégré dans le cadre d'un cursus de formation de 200 heures minimum d'enseignement					
Possibilité de commercialisation au module/bloc de compétences :	Non	Nombre minimum de module(s) à suivre :		8		La moyenne est-elle exigée :	Oui	→Préciser si moyenne exigée partout ou UE/modules particuliers	Moyenne d'au moins 10/20 sur les UE 1 à 7 (notes compensables) et d'un minimum de 10/20 à l'UE 8		Durée stage (semaines/mois) :	3 à		Modalités et critères de recrutement (dossier, entretien, examen...) :			Dossier-Entretien	
Argumenter brièvement la demande :	NC	Volume horaire minimum par inscrit		168														

Semestre (S1/S2)	Intitulés des enseignements - UE(s) et ECU ou modules (indiquer leur organisation par UE ou par Modules)	Nom et prénom des Intervenant(s) par ECU	Type d'enseignement	CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS		Volume horaire des enseignements					Coefficient (part en % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus	CONTROLE DES CONNAISSANCES				Eventuels ECTS
				Cas particuliers: 1-Préciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation 2-Sélectionner: Oui/Non	CM en heure	TD en heure	TP en heure	Distanciel en heure	Total en heure	Le total par ligne doit s'élever à 100%		Eventuels ECTS				
										Contrôle continu			Examen terminal			
											% évaluation écrite	% évaluation orale	% évaluation écrite	% évaluation orale	Oui	
S1/S2	U.E. 1: Management et gestion des compétences Diagnostic individuel Gestion des équipes	Jean-Paul LEMPEREUR Eric GAVILLET Catherine LANDE	Obligatoire	Non	16				5	27		50	50			4
S1/S2	U.E.2: Gestion de la relation client Enjeux de la relation client Gestion des situations conflictuelles Prévention des conflits et des litiges	Marianne ABRAMOVI	Obligatoire	Non	16				5	27		50	50			4
S1/S2	U.E. 3: Stratégie marketing des services de la motilité Gestion des leads et B.D.C Pratiques du e-marketing	Lucie DELABRE Vadim ARBUTINA Catherine LANDE	Obligatoire	Non	16				5	27		50	50			3
S1/S2	U.E.4: Stratégie et gestion d'un centre de profit Analyse financière Maîtrise des coûts Pilotage avec indicateurs et tableaux de bord	Xavier NOTTIN Catherine LANDE	Obligatoire	Non	16				5	27		50	50			4
S1/S2	U.E.5 : Qualité, sécurité, environnement Dispositions légales et règles de sécurité Management de la qualité Management des systèmes d'information	Adeline LECLERC Eric XIBERAS Jacques ALVERGNAS Catherine LANDE	Obligatoire	Non	16				5	27		50	50			3
S1/S2	U.E.6 : Maîtrise des cadres juridiques liés à l'activité Contraintes juridiques gestion juridiques des entreprises	Adeline LECLERC Yael COHEN-HADRIA Julia MOHAMED Jérôme SO	Obligatoire	Non	16				5	27		50	50			4

S1/S2	U.E.7 : Diagnostics d'activités et analyser les performances Optimisation de l'après-vente Distribution de la mobilité Business modèle d'un service	Michaël ZARTARIAN	Obligatoire	Non	16			5	21		50	50			4
S1/S2	U.E.8 : Plans d'action Bilans d'évolutions individuels Etude d'une situation de gestion / management	Catherine LANDE	Obligatoire	Non	16			5	21		50	50			4
										Stage :					
										Soutenance :		50	50		30

60

Total CM	Total TD	Total TP	Total distanciel	Volume horaire cours par apprenant	Volume horaire global par apprenant (cours + stage)
128	0	0	40	168	675

LISTE DES INTERVENANT Pour rappel, 20% des heures d'enseignements doivent être assurées par des enseignants permanents UPEC (cf. cadrage DU-DIU-CU)

A. Personnel UPEC (hors service statutaire)

Nom	Prénom	UFR de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
LANDE Catherine	Catherine	IAE Paris-Est Créteil	PRCE CE	70	16			30
ABRAMOVICI	Marianne	IAE Paris-Est UGE	Maitre de conférence	6	16			5
ZARTARIAN	Michael	Université Paris-est PEPITE 3EF	Directeur Pépité E3F	71	16			5
Total heures A :					48,00	-	-	40,00

B. Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC

Nom	Prénom	Composante/ Service	Fonction	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
				CM	TD	TP	Distanciel
Total heures B :				-	-	-	-

C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
Total heures C :					-	-	-	-

D. Vacataires extérieurs hors fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
ALVERGNAS	Jacques	Groupe Alvergnas	Président		6			
ARBUTINA	Vadim	Concessionnaire	Directeur de site		4			
Delabre	Lucie	Entrepreneuse	Senior marketing & digital project manager		12			
Cohen-Hadria	Yael	EY avocats	Avocate & DPO		4			
GAVILLET	Eric	Edenauto	Directeur de site		6			
LECLERC	Adeline	Melior avocats	Avocate associée		8			
LEMPEREUR	Jean-Paul	Groupe Lempereur	Président		10			
NOTTIN	Xavier	Groupe Guillet	Directeur Général		16			
MOHAMED	Julia	Fieldfischer Avocats	Avocate associée		4			
So	Jérôme	Fieldfischer Avocats	Avocat		4			
XIBERAS	Eric	Groupe Amplitude	Directeur de plaque après-vente		6			
Total heures D :					80,00	-	-	-

Totaux des heures d'enseignement

Total A+B+C+D :	168,00	Totaux par type d'enseignant	128,00	-	-	40,00
-----------------	--------	------------------------------	--------	---	---	-------

Eléments financiers préalables		
Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple
		Effectif min inscription double
		Effectif Commercialisation au module ou UE
	Formation Continue	Effectif Financement par l'employeur
		Effectif Financement par le stagiaire
		Effectif Financement par d'autres organismes
		Effectif Commercialisation au module/UE
Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :
		Fourchettes FC :
La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Non, la totalité des enseignements est propre à cette formation	#N/A
Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, l'UPEC supporte toutes les charges liées à cette formation	
Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, la formation est dispensée à l'UPEC uniquement	
	Partenaire:	
Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources: → étoffer en C27	Non	
D'autres ressources sont-elles prévues?	Non	
Autres informations à porter à la connaissance des experts CDU-CM-CA :	Les lieux de formation sont gracieusement mis à disposition par de grands groupes. Chaque année, à l'occasion de la Convention nationale du réseau de distribution org - GDFCA, l'ensemble des diplômés est cordialement invité à participer à cet événement. Autre financement non identifié ici : D'importants groupes de distribution automobile ainsi que des constructeurs majeurs Sodicam² et Stellantis — ont manifesté leur engagement en choisissant d'affecter un poste d'apprentissage à notre établissement.	

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3						
Légende:	Texte jaune	Texte jaune et cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte italique	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	IAE PARIS-EST	Durée : (semaines, mois ou années)	9 mois	Type de formation:	DU
Intitulé du DU/DIU/CU :	Manager de la mobilité			Type de demande :	Renouvellement

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	48,00	-	-	40,00
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	-	-	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	80,00	-	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	1	1
Totaux par type de cours	128,00	-	-	40,00

Eventuel volume horaire mutualisé	-	
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	168,00	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	232,00	
Coût total correspondant (euros) :	12 476 €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	40		Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques			
Nombre total d'heures en salle informatique			
Coût total correspondant (euros) :	320 €		40

3. Autres charges logistiques

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

Fournitures et consommables	1 000 €	Détailler la charge/poste de dépense	Fourniture de bureau Matériel Créatif Supports numériques Consommable pauses	Détailler le calcul	Fournitures bureautiques (env. 300 €) Matériel créatif / pédagogique (env. 250 €) Supports numériques et divers (env. 200 €) Consommables pause & hygiène (env. 150 €) Divers / marge d'ajustement (env. 100 €)
Acquisition de matériels spécifiques	- €				
Frais de déplacements	6 000 €	Détailler la charge/poste de dépense	Déplacements sur le lieux de formation : Lens (Groupe Lempereur), Chalon s/ saone (Groupe Guillet), Le Mans (Groupe Legrand), Chantilly (Groupe Alvergnas) ayant tous les marques de STELLANTIS, Convention nationale de son réseau de distribution organisée par STELLANTIS - GNCO - GDFCA Location des locaux offerte	Détailler le calcul	4 déplacements de formation (2 ou 3 jours/formation) : Hotel + transport + restauration : 2500€ convention Stellantis - GNCO 3500€
&	1 000 €	Détailler la charge/poste de dépense	Livres	Détailler le calcul	Calcul coût total Le management bienveillant : $6,90 \text{ €} \times 15 = 103,50 \text{ €}$ Dream Team : $19,90 \text{ €} \times 15 = 298,50 \text{ €}$ L'art de motiver : $21,42 \text{ €} \times 15 = 321,30 \text{ €}$ Les 5 clés pour réussir ses premiers pas de manager : $9,90 \text{ €} \times 15 = 148,50 \text{ €}$ Plus frais de livraison à ajouter
Locations de matériels	- €				
Reprographie	- €				
Locations sur des sites extérieurs	- €		Offert		
Coût total correspondant (euros)	8 000 €				

4. Charges administratives et d'encadrement

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
Charges de pilotage formation (RNA)	20	870 €	
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC	35	1 523 €	
Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)		- €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :		- €	
Coût total correspondant (euros) :	2 393 €		

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	12 476 €	320 €	8 000 €	2 393 €	
Total charges :	23 188 €				

6. Ressources et montant dû par usager

Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calculés sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple		-	103 €		250 €	353 €	- €	
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	- €	164 €	164 €	- €	
- Commercialisation au module ou UE		-			250 €	250 €	- €	
Formation continue :								
En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.								
- Financement par l'employeur		5	NC	5 757 €	250 €	6 007 €	30 035 €	
- Financement par le stagiaire		2		3 757 €	250 €	4 007 €	8 014 €	
- Financement par d'autres organismes		-			250 €	250 €	- €	
- Commercialisation au module/UE		-			250 €	250 €	- €	

Autres ressources du DU/DIU/CU :		Eventuelle subvention	- €	
		Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)	- €	
		Total "autres ressources":	- €	
Total des ressources :	Ressources totales	38 049 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation). ⚠ Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.	
	Dont pour la composante	25 409 €		
	Dont pour l'établissement**	12 640 €		
Estimation du résultat pour la composante :		2 221 €		

Date du conseil de la composante :	Avis du conseil de la composante :	Visa du Directeur de la composante :

2024/
2025

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	☒ DU ☐ DIU ☐ CU
Intitulé	Les soignants et la mort : Enjeux individuels, organisationnels et de santé publique
Composante/UFR	Santé

Questions et remarques maquette Word

Page 1

- Joindre la copie du RD svp : **le projet a été présenté en CG le 24/04/2025, nous aurons le PV à la suite du prochain conseil fin juin, le PV sera dès lors communiqué au SPOF OK**
- Pas de contact administratif Rennes ? **Mme BORY mais il est convenu de basculer le DIU en DU car les modalités partenariales ne sont pas encore formalisées OK**
- Positionnement :

DU DU s'intéresse à la santé mentale et émotionnelle des soignants en prévenant les risques psychosociaux (RPS) et en apportant un soutien aux soignants : **Il ne s'agit pas d'un DIU sur la fin de vie ou de soin palliatif = DU Prise en charge de la douleur et des soins palliatifs ou M. OK**

Page 2-3

La formation est décrite comme hybride, mais aucun enseignement en distanciel n'est indiqué dans le volume horaire des enseignements (fichier Excel, onglet Maquette et MCC). Harmoniser et/ou justifier svp
On est bien sur 100% présentiel

Page 4

Etoffer sur les rôles et périmètre des partenaires SVP : **nous proposons un DU à ce stade qui sera ensuite déployé en DIU, les modalités partenariales sont en cours de finalisation. OK, cela fera l'objet d'une nouvelle instruction en CDU.**

Joindre le projet de convention de partenariat entre l'UPEC et l'Université de Rennes SVP. **Cf réponse précédente OK**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

C10 : Il s'agit bien de 54 heures de formation, mais sur une période de quelle durée ? **5 séquences : 4 de deux jours + une journée de soutenance et tous les stagiaires assistent à la journée de soutenance. Début février 26 et fin en octobre 2026. OK**

J12 : à renseigner svp **ok**

T9 : à renseigner svp **ok**

D19-D59 : à renseigner svp – **en cours de finalisation réunion pédagogique prévue et qui doit répondre à**

Idem pour colonne semestres SVP. **ok**

Le document Word et la cellule E10 présentent la formation comme hybride, mais aucun enseignement en distanciel n'est indiqué dans le volume horaire des enseignements (L19-L59). Harmoniser et/ou justifier svp.

PRESENTIEL OK

Modalités de contrôle de connaissances à renseigner SVP : **évaluation soutenance d'un mémoire**

S'il n'y a pas de mémoire (P9), justifier Q106-R106 svp : **MEMOIRE**

S'agit-il d'un examen final qui évalue l'ensemble des apprentissages ? **non MEMOIRE OK**

Les cours ont lieux à Créteil et à Rennes : les stagiaires devront-ils se déplacer ? **CRETEIL puisque nous basculons en DU et tout se déroulera à Créteil OK**

Accessible avec un bac mais quel est le public cible ? tout intervenant en santé ? **oui, tous les intervenants en santé de l'aide-soignante au médecin. OK**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

35H UPEC contre 18h pour le reste. Portage UPEC cohérent.

- Par contre, quelle est la part des intervenants de Rennes SVP ? En quoi est-ce un DIU ? **c'est un DU pour l'instant, les intervenants de Rennes se déplaceront sur Créteil, nous basculerons en DIU qd le partenariat sera formalisé. Une réunion est prévue fin juin avec l'équipe projet et les équipes administratives de Rennes et Créteil pour travailler sur ces aspects. L'idée serait de proposer une DIU cyclique. Donc Créteil démarrerait en DU en 2026, puis si le partenariat est formalisé avec convention, nous pourrions basculer en DIU l'année suivante, et ce serait Rennes qui porterait cette année-là. Si la demande est forte, nous pourrions envisager un dédoublement des sessions, mais seule l'année de lancement nous permettra de confirmer l'organisation au regard du besoin, qui à ce stade est estimé important compte tenu de la thématique. Par ailleurs le porteur de Créteil est très actif sur les réseaux sociaux et a entamé un tour de France de conférences sur cette thématique. OK**
- M FLECHER et Mme DICKASON à déplacer vers « vacataires ext issus de la FP » SVP. **Ok**
- Pourquoi les intervenants hors UPEC sont tous dans « hors FP », il y a pourtant des MCF, PR ? **exact c'est une erreur, c'est rectifié. OK**
-

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...) :

- L'UPEC supporte toutes les charges, même les heures de Rennes et autres partenaires c'est bien cela ? **oui DU**
- **DU**
- Tout est payé en heure CM ? **non en TD OK**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...) :

- Dans le Word je lis que certains cours se feront à Rennes : coût de location à prévoir ou gracieux ? **ce n'est plus d'actualité à ce stade OK**

- Les inscriptions se font uniquement à l'UPEC ? pas besoin des ressources numériques de Rennes par ex ? **oui UPEC puisque DU OK**
- L'Upec est donc la seule à encaisser des droits d'AI : aucun reversement n'apparaît dans l'AF ? A confirmer dans la convention SVP. **Ces éléments seront à déterminer dans le cadre de la bascule en DIU. DIU cyclique envisagé OK**
- Projet de convention indispensable pour comprendre le partenariat (rôles et périmètre des parties) et le montage financier : qui inscrit, éventuels reversements, etc. **ok**

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

convention indispensable

Conclusions :

- **Points forts :**
 - positionnement inédit en France sur une thématique émergente et essentielle de santé publique
 - dispositifs d'évaluation de la formation et de l'insertion professionnelle des apprenants
 - Répond à une demande du personnel
 - Approche pluridisciplinaire
- **Points faibles :**
 - Onglet MCC à compléter
 - Manque de visibilité sur le partenariat
- **Avis :** Favorable sous réserve de modifications, de réponses aux questions et d'envoi du projet de convention
- **Recommandations :**

**2024/
2025**

Demande de Création DU-DIU-CU

⚠ Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)

Fiche d'identité de la formation

Type de formation (DU/DIU/CU)	☒ DU ☐ DIU ☐ CU	Commenté [CB1]:
	☒ De spécialisation ☐ D'expérimentation	
Si DIU →	Université « porteur principal » : Faculté de Santé, UPEC	
	Universités partenaires : Faculté de Médecine, Rennes	
	Préciser les modalités d'inscription : UPEC	
Intitulé exact souhaité	Les soignants et la mort : Enjeux individuels, organisationnels et de santé publique	
Composante/UFR	Faculté de Santé	

Renseignements divers

Conseil de Composante Joindre impérativement la copie du RD	Date : 24/04/2025 Avis : FAVORABLE
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	☒ Non ☐ Effective ☐ Prévue/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	☒ Non concerné ☐ Effective ☐ Prévue/Souhaitée

Contacts

Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université Rennes1 Université 1		Université 2
Nom et prénom :	DAMY Thibaud	FLECHER Erwan	DICKASON Rebecca	
Grade :	PU-PH	PU-PH	MCU	
Courriel :	Thibaud.damy@aphp.fr	Erwan.flecher@chu-rennes.fr	rebecca.dickason@univ-rennes.fr	
Téléphone :	06 59 49 80 38	06 70 63 60 81	0677753433	
Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 1	Université 2
Nom et prénom :	BOYER Clotilde	RENNES 2		
Courriel :	Clotilde.boyer@u-pec.fr			

Téléphone : 07 63 74 73 16



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU.
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande de création, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : ⚡

I. Présentation et objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation

→ éléments à mettre en avant en CFVU

Tableau mis en forme

Brève présentation :

Présenter le projet en 4 à 10 lignes.

Le DIU vise à explorer **les impacts/conséquences individuels, organisationnels, santé publique de toutes les situations de mort (mort brutale, mort intervention, mort par maladie contagieuse (ex : COVID19), mort suite à une mort attendue (pathologie chronique, etc.).**

Il vise à briser le tabou de la mort au sein du monde des soignants et à favoriser et aider les entretiens ou annonces graves aux patients et à leur famille tout en tenant compte des émotions ressenties par les soignants lors de ces événements.

Ce DIU propose une approche interdisciplinaire combinant réflexions éthiques, organisationnelles et sociétales pour mieux comprendre et accompagner les soignants et les institutions dans une optique de prévention et de limitation des conséquences négatives sur les soignants, les familles, les patients et les organisations de soin.

Ce DIU, fruit d'une collaboration entre les facultés de médecine de Créteil et Rennes, associe enseignements théoriques, analyses de pratiques, partage d'expériences dans un format hybride combinant présentiel et distanciel (webinars, travail en groupe, mémoire).

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Police :Gras

Motivation de votre demande :

Répond-elle, par exemple, à une demande extérieure ou à besoin ?

Ce DIU répond à un **besoin croissant exprimé par les soignants confrontés de manière répétée à la mort dans leur exercice professionnel**, qu'elle soit soudaine, attendue ou consécutive à une prise en charge complexe.

L'impact émotionnel de ces situations est souvent sous-estimé, alors qu'il peut engendrer épuisement, détresse morale, la mise en place de mécanismes de défense inadaptés pour les soignants, les patients et leur famille, l'apparition de conflits interprofessionnels, la désorganisation des équipes et du fonctionnement des structures comme l'a montré la pandémie COVID19 (changement de métier, fermeture de lits).

Dans un contexte, ce DIU s'intéresse à **la santé mentale et émotionnelle des soignants en prévenant les risques psychosociaux (RPS) et en apportant un soutien aux soignants**. Ces RPS étant devenus des enjeux majeurs pour les établissements de soins et les politiques publiques, cette formation vise à outiller les professionnels pour mieux gérer ces situations et promouvoir une approche institutionnelle adaptée.

L'ouverture de ce DIU s'inscrit également dans une volonté d'innovation pédagogique, en combinant approches académiques, partages d'expériences et analyses réflexives, favorisant ainsi le développement d'une culture commune sur la question de la mort en milieu soignant. Ce DIU se situe en amont de l'approche palliative.

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Police :Gras

Points forts de la formation : Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?	Pour les usagers (étudiants, soignants, institutionnels) : - Formation unique et inédite en France et en Europe, centrée sur une thématique peu abordée dans les cursus médicaux : les situations de mort. - Approche transversale intégrant médecine, psychologie, sociologie, psychosociologie, éthique, anthropologie, philosophie, management hospitalier, sciences des organisations et du travail etc. - Interactivité et échanges à travers des études de cas, des témoignages et des webinars (groupes de pairs sur des situations difficiles). - Format hybride flexible permettant un accès facilité aux professionnels en exercice. Pour l'UPEC et l'université de Rennes : - Positionnement sur une thématique émergente et essentielle en santé publique. - Développement d'un réseau d'experts et de formateurs issus de plusieurs disciplines. - Attractivité renforcée pour des étudiants et professionnels de divers horizons (médecins, infirmiers, psychologues, managers hospitaliers, etc.). - Potentiel d'ouverture à l'échelle nationale et internationale.
Liste des compétences attestées : Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (<u>verbes d'action</u>)	À l'issue du DU, les participants seront en mesure de : - Analyser les différentes formes d'impact de la mort sur les soignants, en intégrant les dimensions émotionnelles, organisationnelles et sociétales. - Repérer des signaux faibles pour anticiper et agir suite à des morts marquantes, voire traumatiques. - Développer des stratégies individuelles et collectives pour mieux gérer l'exposition à la mort et prévenir la fatigue de compassion et l'épuisement professionnel. - Mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement pour les soignants et les équipes confrontées à ces situations de mort. - Appliquer des principes d'éthique et de communication dans l'accompagnement des patients, des familles et des collègues. - Concevoir et organiser des actions de formation et de sensibilisation à destination des soignants et des institutions. - Intégrer les enjeux de santé publique liés à la mort dans l'évolution des pratiques hospitalières et ambulatoires.

Mis en forme : Police : (Par défaut) + Corps (Calibri)

Mis en forme : Police : (Par défaut) + Corps (Calibri),

Mis en forme : Police : Gras

2- Positionnement dans l'environnement professionnel

Débouchés professionnels et métiers préparés	- Soignant, Direction Qualité, Management Hôpitaux, Administration (Direction des Soins, Direction des Affaires Médicales, DRH), Spécialistes en sociologie et en anthropologie de la santé.
Secteurs d'activités concernés :	- Soin, Hôpital, Ambulatoire, Administratif, Patient expert, Média, Institutionnel, Enseignement et recherche.

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

	Non
--	-----

Offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	☐ Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement : <i>- NB1 : Il ne s'agit pas d'un D+U sur la fin de vie ou de soin palliatif. Notre D+U est centré sur le soignant, l'équipe et l'hôpital. La meilleure gestion de ses situations de mort retiendra bien-sûr sur les patients les familles. Ce DIU sera réalisé en partenariat et avec le soutien de la SFAP.</i> <i>- NB2 : À notre connaissance, il n'existe pas de formation équivalente à l'UPEC, ni plus largement sur le territoire francilien et national.</i>
Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?	☒ Non ☐ Oui, indiquez les établissements concernés et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations : -

4- Partenariat(s) éventuels : Joindre copie convention	
Lister les partenaires	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...
Université de Rennes	Réalisation d'une partie des enseignements dans les locaux rennais, interventions d'enseignants-chercheurs et de praticiens rennais.
	SFC, GICC, ARCOTHOVA, SFCTCV, SFAP : sociétés savantes pour aider au recrutement des étudiants.

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme F au moins trois personnes titulaires			
Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Damy	Thibaud	UPEC, Faculté de Santé	Président du Jury
Dickason	Rebecca	Université de Rennes, IGR-IAE, École Universitaire de Management	Membre du Jury
Flecher	Erwan	Université de Rennes, Faculté de Médecine	Membre du Jury
Frétygné	Cédric	UPEC, Faculté de Sciences de l'Éducation, Sciences Sociales et STAPS	Membre du Jury
Pochard	Frédéric	Hôpital Saint Louis, Fami-Réa	Membre du Jury
Provenchère	Sophie	Université Paris Cité, Faculté de Médecine	Membre du Jury

2- Composition du Conseil pédagogique et/ou de perfectionnement (Vivement recommandé)

Missions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Damy	Thibaud	UPEC, Faculté de Santé	Président du Conseil de Perfectionnement (CP)
Dickason	Rebecca	Université de Rennes, IGR-IAE, École Universitaire de Management	Membre du CP
Flecher	Erwan	Université de Rennes, Faculté de Médecine	Membre du CP
Frétigné	Cédric	UPEC, Faculté de Sciences de l'Éducation, Sciences Sociales et STAPS	Membre du CP
Pochard	Frédéric	Hôpital Saint Louis, Fami-Réa	Membre du CP
Provenchère	Sophie	Université Paris Cité, Faculté de Médecine	Membre du CP

3- Évaluation de la formation et des enseignements

Évaluation de la formation et des enseignements par :

Modalités d'évaluation mises en place :

Fournir le questionnaire le cas échéant

Les usagers (étudiants/stagiaires FC) :

Par questionnaire

Le conseil de perfectionnement

Tenue d'un conseil de perfectionnement (CP) à raison d'une séance par an.

4- Modalités d'évaluations de l'insertion professionnelle des étudiants

Préciser les dispositifs qui seront mis en place pour le suivi de l'insertion professionnelle.

Fournir le questionnaire le cas échéant

Afin d'évaluer l'impact du D+U « Le soignant et la mort : enjeux individuels, organisationnels et de santé publique » sur l'évolution professionnelle des étudiants, nous mettrons en place plusieurs dispositifs de suivi :

- 1/ Enquête post-formation (6 mois et 1 an après l'obtention du D+U) : Un questionnaire en ligne sera adressé aux diplômés pour recueillir des informations sur (1) l'impact du D+U sur leur pratique professionnelle ; (2) l'évolution de leurs responsabilités et missions liées à l'accompagnement des soignants face à la mort ; (3) les éventuelles nouvelles fonctions, missions ou initiatives mises en place grâce aux compétences acquises et les besoins complémentaires de formation ou d'accompagnement

2/ Entretiens qualitatifs avec un panel d'anciens étudiants (alumni) : Une série d'entretiens semi-dirigés sera réalisée

3/ Nous évaluerons le maintien et la poursuite des groupes de pairs réalisés et, plus largement, chercherons à faire évoluer la formation en fonction des retours d'expériences dans une logique d'amélioration continue de la formation.

 **Nom et signature du porteur de projet :**

Pr Thibaud DAMY



ETAPE 1 - Maquette & MCC

Libellé de la formation :

Composante :

Type de formation:

Libellé de la formation :

Composante : SANTÉ

Type de formation: DU

Les soignants et la mort : Enjeux individuels, organisationnels et de santé publique

Régime d'inscription

FC

Type de demande :

Création

Eléments SISE

Voir référentiel SISE ici

Discipline SISE :

Medecine

Secteur disciplinaire SISE :

Médecine

Cellules blanches :

Cellules jaunes :

Domaine(s):

ALL

DEG

DHS

DTS

Cellules blanches à renseigner par vos soins

Liste déroulante à choix

Public cible

Diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation :

Bac

Expérience professionnelle exigée (préciser ou indiquer "NC") :

NC

Autres conditions de recrutement (dérogation, autres...) :

Formation accessible en VAE :
Seulement si inscrits au répertoire spécifique France Compétences

Non

Modalités et critères de recrutement (dossier, entretien, examen...) :

Dossier

Organisation de la formation

Localisation de la formation :

Créteil et Rennes

Organisation des enseignements :

Par module

Durée formation : (en jours, semaines, mois ou année)

9 mois

Modalités d'enseignements :

Présentiel

Date début enseignements :

fevier 2026

Date fin enseignements :

01/10/2026

Possibilité de commercialisation au module/au bloc de compétences :

Non

Nombre minimum de module(s) à suivre :

NC

Argumenter brièvement la demande :

NC

Volume horaire minimum par inscrit :

NC

Organisation des examens

Nombre de sessions d'examen :

1

Date(s)/périodes d'exams prévues :

oct-26

Compensation des notes :

Non

→Préciser modalité de compensation: (entre toutes les UE ou UE3 & 4)

Note éliminatoire :

Non

→Préciser note éliminatoire :

La moyenne est-elle exigée :

Oui

→Préciser si moyenne exigée partout ou UE/modules particuliers

note finale mémoire qui évalue l'écrit et oral

Organisation stage* et/ou soutenance

Stage :

Pas de stage

Mémoire :

Non

Milieu stage :

Voir liste

Volume horaire du stage :

Nom et statut responsable(s) de la coordination du stage :

*Loi du 10 juillet 2014: Le stage est limité à 6 mois et intégré dans le cadre d'un cursus de formation de 200 heures minimum d'enseignement

Durée stage (semaines/mois) :

CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS

Semestre (S1/S2)

Intitulés des enseignements - UE(s) et ECUE ou modules (indiquer leur organisation par UE ou par Modules)

Nom et prénom des Intervenant(s) par ECUE

Type d'enseignement

Cas particuliers:
1-Préciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation
2-Sélectionner: Oui/Non

Volume horaire des enseignements

CM en heure

TD en heure

TP en heure

Distanciel en heure

Total en heure

Coefficient (part en % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus

Le total par ligne doit s'élever à 100%

Contrôle continu

Examen terminal

% évaluation écrite

% évaluation orale

% évaluation écrite

% évaluation orale

Eventuels ECTS

Non

Semestr e 2

La mort dans la société et à l'hôpital – Approche pluridisciplinaire

Obligatoire

Non

0

NC

Semestr e 2

Module 1 : La mort dans la société – Évolutions et représentations

Obligatoire

Non

0

NC

Semestr e 2

Introduction générale : Histoire et évolution des perceptions de la mort (1h)

Obligatoire

Non

2

2

NC

Semestr e 2

Approches anthropologiques et sociologiques de la mort

Obligatoire

Non

1,5

1,5

NC

Semestr e 2

Philosophie et éthique de la mort

Obligatoire

Non

1,5

1,5

NC

Semestr e 2

Religions et spiritualités face à la mort

Obligatoire

Non

1,5

1,5

NC

Semestr e 2

Erreur médicale, Criminologie et

Obligatoire

Non

1,5

1,5

NC

Semestr e 2

Module 2 : La mort à l'hôpital – Transformation et enjeux actuels

Obligatoire

Non

0

0

NC

Semestr e 2

L'évolution historique de l'hôpital, de la mort et des situations de mort à l'hôpital

Obligatoire

Non

1,5

1,5

NC

Semestr e 2

La place paradoxale du soignant face à la mort :

Obligatoire

Non

1,5

1,5

NC

Semestr e 2

L'organisation des soins dans la fin de vie

Obligatoire

Non

1,5

1,5

NC

Semestr e 2

Impact sociétal et médiatique de la mort

Obligatoire

Non

1,5

1,5

NC

Semestr e 2

L'impact de la mort sur les soignants – Individuel, collectif et organisationnel

Obligatoire

Non

0

0

NC

Semestr e 2

Module 1 : L'impact émotionnel et psychologique de la mort sur les soignants

Obligatoire

Non

0

0

NC

Semestr e 2

Le tabou des émotions du soignant face à la mort (1h)

Obligatoire

Non

1,5

1,5

NC

Semestr e 2

Le deuil professionnel : les différentes réactions possibles et possibilité thérapeutique

Obligatoire

Non

1,5

1,5

NC

[illegible]

[illegible]

A. Personnel UPEC (hors service statutaire)

Nom	Prénom	UFR de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
DAMY	Thibaud	Santé	PU-PH			9		
FREIGNE	Cédric	SESS-STAPS	PR	70		9		
Total heures A :					-	18,00	-	-

B. Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC

Nom	Prénom	Composante/ Service	Fonction	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
				CM	TD	TP	Distanciel
Total heures B :				-	-	-	-

C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
FLECHER	Erwan	Rennes	PU-PH			9		
DICKASON	Rebecca	Rennes	McF	6		8		
TRINGAZ	Jacqueline	SESS-STAPS Rennes	PR Emérite	19		2		
MALLET	Donatien	Université de Tous	Professeur associé			1,5		
DALLE	Marie-Charlotte	AP-HP	Directrice des affaires académiques			1,5		
GRASSIN	Marc	Institut Catholique de Paris	McF	16		1		
FOURCADE	Claire	Société française des soins palliatifs	Présidente			1,5		
JOURDAN	Isabelle	AP-HP	Directrice de la communication			1,5		
RENET	Anne	AP-HP	Psychologue clinicienne			1		
LAURENT	Alexandra	Université de Bourgogne	PR	16		1,5		
POUJOL	Anne-Laure	Université de Rouen	McF	16		1,5		
PICKETTI	Anne-Catherine	AP-HP	PH en Cancérologie			1,5		
KENTISH-Barnes	Nancy	AP-HP	Chargée de recherche en sociologie			1,5		
BERNARD	Anne	CHU Tours	Cardiologue			1,5		
DILLY	Marie-Pierre	AP-HP	Directrice des soins			1,5		
Total heures C :					-	36,00	-	-

D. Vacataires extérieurs hors fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
Total heures D :					-	-	-	-

Total heures D :

Totaux des heures d'enseignement

Total $A+B+C+D$:

54.00

Totaux par type d'enseignant:

10

54.00

1

Eléments financiers préalables				
Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	
			Effectif min inscription double	
			Effectif Commercialisation au module ou UE	
		Formation Continue	Effectif Financement par l'employeur	10
			Effectif Financement par le stagiaire	10
			Effectif Financement par d'autres organismes	
			Effectif Commercialisation au module/UE	0
	Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :	
		Fourchettes FC :	15 / 20	
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Non, la totalité des enseignements est propre à cette formation		
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, l'UPEC supporte toutes les charges liées à cette formation		
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, partage UPEC et partenaire		
		Partenaire:		
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources: → étoffer en C27	Non		
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Non		
	Autres informations à porter à la connaissances des experts CDU-CM-CA :			

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3

Légende:	Texte jaune	Texte jaune et cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte italique	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	SANTÉ	Durée : (semaines, mois ou années)	9 mois	Type de formation:	DU
Intitulé du DU/DIU/CU :	Les soignants et la mort : Enjeux individuels, organisationnels et de santé publique			Type de demande :	Création

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	-	18,00	-	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	-	36,00	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	-	-	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	1	1
Totaux par type de cours	-	54,00	-	-

Eventuel volume horaire mutualisé	-
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	54,00
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	54,00
Coût total correspondant (euros) :	2 466 €

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	54	Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques	-	
Nombre total d'heures en salle informatique	-	
Coût total correspondant (euros) :	432 €	54

3. Autres charges logistiques

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

Fournitures et consommables	400 €	Détailler la charge/poste de dépense	pot d'accueil et fournitures diverses	Détailler le calcul	
Acquisition de matériels spécifiques	- €				
Frais de déplacements	1 200 €	Détailler la charge/poste de dépense	6 intervenants *200€	Détailler le calcul	nécessite de prévoir un budget pour le déplacement, l'hébergement et la restauration des collègues
Frais de documentation	- €				
Locations de matériels					
Reprographie	- €				
Locations sur des sites extérieurs	- €				
Coût total correspondant (euros)	1 600 €				

4. Charges administratives et d'encadrement

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
Charges de pilotage formation (RNA)	20	870 €	
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC		- €	
Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)	80	3 480 €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :		- €	
Coût total correspondant (euros) :	4 350 €		

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	2 466 €	432 €	1 600 €	4 350 €	
Total charges :	8 848 €				

6. Ressources et montant dû par usager								
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Licence	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple		-	103 €		175 €	278 €	- €	
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	- €	116 €	116 €	- €	
- Commercialisation au module ou UE		-			175 €	175 €	- €	
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.								
- Financement par l'employeur		10	NC	1 400 €	175 €	1 575 €	15 750 €	
- Financement par le stagiaire		10		1 000 €	175 €	1 175 €	11 750 €	
- Financement par d'autres organismes		-			175 €	175 €	- €	
- Commercialisation au module/UE		-			175 €	175 €	- €	
Autres ressources du DU/DIU/CU :		Eventuelle subvention				- €		
		Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)				- €		
		Total "autres ressources":				- €		
Total des ressources :	Ressources totales	27 500 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).		 Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.			
	Dont pour la composante	16 800 €						
	Dont pour l'établissement**	10 700 €						
Estimation du résultat pour la composante :		7 952 €						
Date du conseil de la composante :			Avis du conseil de la composante :			Visa du Directeur de la composante :		

2024/
2025

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	☐ DU ☒ DIU ☐ CU
Intitulé	D PRAUG
Composante/UFR	EUP

Plusieurs de réponses portées ci-dessous sont reprises dans le document word.

Questions et remarques maquette Word

Pas d'IA à l'UPEC (vu avec M-P Rousseau).

P.1:

- Le DIU n'est pas inscrit au RS, c'est la certification Programmation stratégique en architecture, urbanisme, génie urbain qui l'est : corriger/préciser.
- Mentionner la double diplomation voire plus.
- Préciser l'ensemble des partenaires cf convention.

La rédaction de la page 1 a été reprise.

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

Il s'agit là de la seule grille MCC du DPRAUG, c'est bien cela ? Si oui, merci de fournir un document équivalent pour le DPEA conditionnant l'obtention du double diplôme.

Le jury du DIU et du DPEA sont communs.

Les modules « F », « E » et « W1 » ne font pas l'objet d'évaluation ?

oui en effet, il n'y pas d'évaluation notée de ces modules.

La présence aux modules, obligatoire pour valider la formation, est contrôlée.

De ce point de vue, les MCC n'ont pas évolué depuis la création du DIU.

Durée de la formation : 46 **jours** ?

La convention mentionne 44,5 jours de formation. Merci d'harmoniser SVP. **44,5 jours**

Heures CM : 152h dans la maquette, contre seulement 66h dans la fiche de soutenabilité de l'UGE ? **OK vu.**

Merci de renseigner les champs en jaune fluo. **OK vu MPR**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (*part permanents UPEC, cohérence volume horaire...*):

RAS

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (*par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...*) :

La convention définit les principes budgétaires, explicite les taux horaires. Une fiche de soutenabilité financière est annexée à la convention.

Principes budgétaires :

- L'UGE réceptionne toutes les recettes de la formation et couvre toutes les recettes.
- L'ouverture de la formation est conditionnée à l'équilibre financier (article 7). L'article 2 de la convention précise que sur présentation du budget prévisionnel établi par l'UGE, le comité de pilotage composé des trois responsables de la formation (1 enseignant ENSAPLV, 1 enseignant EIVP, 1 enseignant EUP) décide de l'ouverture de la formation.

Concernant l'UPEC, le coût de la coordination pédagogique assurée par un enseignant de cet établissement, fait l'objet d'un reversement pour un montant est de 1 910,38€. Les enseignants permanents de l'UPEC sont rémunérés sous forme de vacation par l'UGE. Hormis la coordination pédagogique, en l'état de l'administration de la formation, il n'y a pas d'autres charges pour l'UPEC

En C20, je lis pour les 6000€ « Il s'agit d'un budget de la formation D-Praug co-produite avec l'UGE, l'ENSAPLV et l'EIVP. Les charges UPEC ne concernent que le RNA du responsable au titre du DIU et des enseignants des permanents UPEC », or, dans la convention, il est indiqué que c'est l'UGE qui finance les charges d'enseignement ?

En commentaire dans l'AF je lis "taux h 122/135€" : pas dans les formules, s'il faut ajuster le taux à retenir, je dois modifier les formules, merci de me préciser le montant précis à retenir.

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (*clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...*) :

Quid du paiement des heures : UPEC ou UGE ? Information à harmoniser puis AF à consolider en ce sens.

Dans l'AF et dans la fiche de soutenabilité, il est question d'un taux horaire de de 135€ : il s'agit du taux UGE ?

« Atelier sur commande. Recettes UGE » : de quoi s'agit-il SVP ? L'atelier est un dispositif pédagogique au cours duquel les stagiaires répondent à une commande réelle, provenant d'une organisme professionnelle (le plus souvent une collectivité territoriale). Cette commande fait l'objet d'une convention d'étude avec UGE avec une participation forfaitaire du commanditaire.

Résultat déficitaire malgré les taux horaires bien plus bas de l'AF UPEC.

Si conformément à la convention, l'UPEC ne supporte aucune charge, il faudrait le faire apparaître dans l'AF qui sera soumise au vote du CA. **AF remaniée en ce sens par POF**

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...) – Voir convention amendée

L'articulation entre les 3 formations n'est pas toujours très claire. Elle ne ressort pas du tout dans le formulaire word : à ajouter SVP.

Double diplomation pour DPRAUG et DPEA : pourquoi ne pas avoir prévu un DIU seul qui comprendrait l'ensemble des enseignements ?

La création de cette formation est liée à un partenariat pédagogique entre trois écoles (EUP, EIVP, ENSAPLV). Il y a une co-conception totale du contenu de la formation, pour refléter cet état de fait, il a été décidé de ne pas privilégier, au travers du type de diplôme, la visibilité d'une école plutôt qu'une autre, d'où la co-délivrance, initialement, de diplômes d'établissement attachés à chacune des écoles. Depuis l'intégration de l'EIVP dans le périmètre de l'Université Gustave Eiffel, il reste deux types de diplômes : un DIU et un DPEA.

S'il y a déjà double diplomation, en quoi le DPRAUG est-il un DIU porté par ENSAPLV et EIVP ? N'est-ce pas un DIU UPEC-UGE ?

L'EIVP est un établissement composante d'UGE. La co-responsabilité du DIU est portée par un enseignant de l'EIVP.

Concernant le « portage » du DIU par l'ENSAPLV, tout dépend de la manière dont le terme de « portage » est défini. Du strict point de vue de l'administration de la diplomation, ce sont les universités. Mais le contenu de la formation est co-construit avec l'ENSAPLV.

Le double-diplôme peut-il être obtenu sans la certification ?

La validation du DIU et du DPEA ne suffit pas à elle seule à obtenir la certification, donc oui, les diplômes peuvent être obtenus sans la certification. Pour obtenir la certification, une épreuve finale de certification est organisée.

Il semble que la certification fasse l'objet d'une épreuve supplémentaire. Est-ce le cas ? Etoffer svp.

Pour la diplomation, il faut :

- > l'attestation de présence au 12 modules
- > la réussite aux évaluations des 6 modules sur 12 [qui comprennent une évaluation notée](#)
- > la tenue d'un [jury de diplomation avec les responsables de la formation](#)

Pour la certification, il faut :

- > l'attestation de présence au 12 modules
- > la réussite aux évaluations des 6 modules [dont les évaluations recouvrent précisément les compétences certifiées](#)
- > la réussite une épreuve finale de certification
- > le passage devant [un jury composé de membres extérieurs à la formation](#)
- > la tenue d'un [jury de certification mixte avec les responsables de la formation et de membres extérieurs](#)

Le descriptif de la formation sur le site de l'EUP fait mention de 3 diplômes + une certification : MPR : vu et corrigé

« Le succès aux épreuves de validation donne lieu :

- ⇒ à la délivrance de la Certification "Pratiquer la programmation stratégique en architecture, urbanisme et génie urbain" (Certification n°6331, Répertoire Spécifique),
- ⇒ ainsi qu'à la délivrance :
 - D'un diplôme universitaire de niveau bac +5 de l'Université Gustave Eiffel
 - D'un diplôme d'Établissement pour l'EIVP.
 - D'un diplôme propre aux Écoles d'Architecture pour l'ENSAPLV. »

<https://www.eup.fr/formations/la-formation-continue/diu-dpraug-demarches-de-programmation>

Conclusions :

- **Points forts :**

- diversité des champs couverts dans le cadre de la formation
- certification inscrite au RS de France Compétences
- financement possible par CPF

- **Points faibles :**

- Partenariat et montage financier à clarifier
- Contrôle des connaissances à clarifier

- **Avis :** Favorable sous réserve de modifications et de réponses aux questions. Le montage financier doit être clarifié.

- **Recommandations :** voir documents amendés et après ajustement de la convention, la transmettre à la DAJG pour relecture avant signature.



CONVENTION DE PARTENARIAT

Post-Master Démarches de programmation.
Architecture. Urbanisme. Génie Urbain (D-PRAUG),
DPEA - DiU
Certification RS 6331 : Programmation stratégique en
architecture, urbanisme, génie urbain.

Référence Univ Eiffel VPFIP : 2025-00118

Entre

L'Université Gustave Eiffel, n° SIRET 130 026 123 00013, APE 85422, sise 5 Bd Descartes, Cité Descartes - Champs-sur-Marne, 77454 Marne-la-Vallée cedex 2, ci-après dénommée UNIV. EIFFEL,
Représentée par son Président, M. Gilles Roussel,
Et plus spécialement l'Institut Français d'Urbanisme, dit Ecole d'Urbanisme de Paris, ci-après dénommée EUP.

Et

L'École des Ingénieurs de la Ville de Paris, n° SIRET 200 000 693 00024, sise 80 rue Rébeval, 75019 Paris, ci-après dénommée EIVP, établissement composante d'Univ.Eiffel
Représentée par son Directeur, M. Franck Jung,

Et

L'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris La Villette, n° SIRET 197 518 756 000 14, sise 144 avenue de Flandre, 75019 Paris, ci-après dénommée ENSAPLV,
Représentée par sa Directrice, Anne D'Orazio,

Et

L'Université Paris XII Val de Marne, dite Université Paris-Est Créteil Val de Marne, n° SIRET 199 411117 00013, sise 61 avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil cedex, ci-après dénommée UPEC,
Représentée par son Président, M. Jean-Luc Dubois-Randé,
Et plus spécialement l'Institut d'Urbanisme de Paris, dit Ecole d'Urbanisme de Paris, ci-après dénommée EUP,

Et

Conjointement désignées, « les établissements ».

Au sein de l'UNIV. EIFFEL et UPEC, elle est plus spécifiquement mise en œuvre par l'Ecole d'urbanisme de Paris (EUP).

L'EIVP, l'ENSAPLV et l'EUP sont ci-après désignées « les écoles »

Article 1- Objet

La présente convention et ses annexes ont pour objet :

- de préciser les conditions de mise en œuvre, à la fois du point de vue pédagogique, organisationnel et financier, de :

1) une formation, proposée exclusivement à la formation continue, de niveau Post-Master intitulée « Démarches de programmation. Architecture. Urbanisme. Génie Urbain (D-PRAUG) » donnant lieu à la délivrance conjointe de deux diplômes (Diplôme Propre aux Écoles d'Architecture (DPEA) pour l'ENSAPLV, Diplôme Inter-Universitaire (DiU) pour l'UNIV. EIFFEL et l'UPEC (co-tutelle EUP) ;

2) suite à cette formation, la certification « Programmation stratégique en architecture, urbanisme et génie urbain » n°6331 du Répertoire Spécifique (Annexe 2).

- de répartir les rôles et responsabilités de chacun des établissements et écoles dans cette mise en œuvre.

Article 2 - Pilotage, coordination et gestion de la formation

Le dispositif permanent de gouvernance de la formation comporte l'existence d'un comité de pilotage de la formation, d'un comité de perfectionnement et d'un comité des directeurs/trices.

Le Comité de pilotage est responsable de la conception et de l'organisation de la formation conformément à la maquette validée par les instances de gouvernance de chacun des établissements concernés.

- o Il examine le budget prévisionnel et décide de l'ouverture de la formation.
- o Il assure le recrutement, la qualité de l'enseignement et se concerte sur les améliorations à proposer.
- o Il examine le bilan global de la formation (volet pédagogique et financier) et le soumet au comité des directeurs et aux conseils d'administration ou de gestion des différents établissements.
- o Il dresse un procès-verbal de ses séances. Il se réunit au moins deux fois par an et autant que nécessaire.

Il est composé des 3 enseignants responsables de la formation : 1 pour l'EIVP, 1 pour l'ENSAPLV, 1 pour l'UNIV. EIFFEL.



Le Conseil de perfectionnement assure la vocation professionnelle de la formation et plus précisément, son statut de "formation continue". Il veille à son adaptation à l'évolution des métiers, à sa cohérence avec les projets pédagogiques et scientifiques des établissements.

Il comprend :

- o les directeurs de l'EIVP, de l'ENSAPLV et de l'EUP ;

- o les membres du comité de pilotage ;
- o quatre représentants d'organismes professionnels partenaires officiels de la formation : 1 représentant d'une organisation professionnelle dans le domaine de la programmation ; 1 représentant d'un organisme institutionnel public dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme ; 1 représentant des acteurs de l'aménagement et du génie urbain ; 1 représentant d'acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique, parapublique ou privée.
- o un représentant des stagiaires de l'année de formation écoulée.

Il se réunit une fois par an pour faire des propositions et donner des avis.

Le comité des directeurs/trices se compose

- o des directeurs/trices de l'EIVP, de l'ENSAPLV et de l'EUP
- o des membres du comité de pilotage

Il se réunit au moins une fois par an pour débattre et acter les grandes orientations de la formation, notamment sur le plan financier.

Article 3 - Organisation de la formation

Le partenariat entre l'EIVP, l'ENSAPLV, l'UPEC et l'UNIV. EIFFEL s'inscrit dans une logique de stimulation interdisciplinaire.

3. 1 Contribution pédagogique de chaque établissement

L'EIVP apporte des enseignements en génie urbain pour l'analyse, la conception, la réalisation et l'exploitation des espaces publics, des services et des réseaux urbains.

L'ENSAPLV apporte des enseignements théoriques et pratiques sur des démarches de programmation intégrées au processus de projet, en articulation étroite avec la conception architecturale, urbaine et paysagère.

L'UPEC et l'UNIV. EIFFEL au travers de l'EUP apportent des enseignements en urbanisme et aménagement, notamment en programmation urbaine et territoriale. (Annexe 1)

Les responsabilités pédagogiques et de coordination sont partagées à parts égales entre l'EIVP, l'ENSAPLV et l'EUP.

3. 2 Répartition des enseignements

Les enseignements se déroulent à raison de deux jours par semaine. Le calendrier de la formation se déroule sur une année civile N correspondant à l'année universitaire N-1/N.

Essentiellement méthodologique, la formation se développe à travers trois formats pédagogiques :

- o des modules transversaux et thématiques ;
- o des modules d'approfondissement ;
- o des modules d'ateliers et de séminaires.

L'animation pédagogique des modules est répartie entre les écoles, dans un souci d'équilibre et d'équité.

Un règlement des études de la formation (annexe 3), commun à tous les établissements, précise les conditions d'admission et les modalités de contrôle des connaissances de la formation. Il est défini par le comité de pilotage et validé par les instances des quatre établissements.

3.3 Organisation de la gestion administrative, financière et pédagogique de la formation

Les partenaires conviennent de se partager les charges administratives correspondant au fonctionnement de la formation comme suit :

A ce titre, l'UNIV. EIFFEL (Formation Professionnelle Continue - FPC) assure en particulier :

- La gestion et la coordination des activités financières ;
- Le suivi des candidatures via la plateforme e candidat pour notification des avis ;
- L'établissement des conventions de financement des stagiaires et leur exécution ;
- L'établissement des conventions d'ateliers et leur exécution ;
- L'établissement du budget prévisionnel ;
- Le suivi financier de la formation ;
- L'établissement du bilan financier de la formation, et sa présentation aux partenaires ;
- La rémunération des heures d'enseignement et prestations diverses ;
- Les inscriptions dans son diplôme (DIU) ;
- La saisie des notes sur la plateforme ad hoc pour le DIU ;
- Et la délivrance de son diplôme (DIU) .

A ce titre, l'EUP assure en particulier :

- Le suivi des prospects en amont des candidatures, la gestion des candidatures et l'admission ;
- L'information des personnes et des entreprises intéressées (prospects), leur suivi et leur relance éventuelle, la mise en place d'un tableau de suivi partagé entre les trois écoles ;
- La réception des dossiers de candidatures et d'inscription, l'organisation des admissions et le suivi avec les autres écoles ;
- L'évaluation de la formation ;
- La rémunération des heures d'enseignement
- Le suivi des diplômés certifiés sont confiés à l'EUP ;
- La convocation du conseil de perfectionnement et la rédaction du compte-rendu ;
- La convocation du comité des Directeurs et la rédaction du compte-rendu.

A ce titre l'EIVP assure en particulier :

- Le suivi de la procédure de renouvellement de la certification auprès de France Compétences

A ce titre l'ENSAPLV assure en particulier :

- La coordination de la mise à jour de la plaquette de la formation et sa diffusion auprès des stagiaires et des intervenants ;

- Le suivi du planning de la formation ;
- L'information en continu des enseignants et des stagiaires du planning et des lieux de formation ;
- La rémunération des heures d'enseignement
- Le recueil auprès des intervenants des supports de formation et leur transmission auprès des stagiaires ;
- L'établissement et l'envoi des relevés de notes aux deux autres écoles et aux stagiaires pour le DPEA ;
- La convocation des stagiaires à l'examen final de certification ;
- Le recueil des documents pour le jury de certification et envoi avec convocation aux membres du jury ;
- Le recueil des décisions du jury de certification et leur communication aux stagiaires ;
- L'émission du parchemin de certification pour chaque stagiaire (sur un modèle déjà rédigé) ;
- L'établissement du procès-verbal du jury commun de délivrance des deux diplômes et l'envoi aux deux autres écoles ;
- Les inscriptions dans son diplôme (DPEA) ;
- La saisie des notes sur la plateforme ad hoc pour le DPEA ;
- Et la délivrance de son diplôme (DPEA).

Chacune de ces charges est imputée au budget de la formation.

En plus de ces charges, chaque école prend en charge :

- La réservation des salles conformément au planning de la formation ;
- La transmission et le suivi des émargements à la FPC ;
- La mise en œuvre du plan de communication défini par le comité de pilotage.

Ces charges sont imputées au moment de l'établissement de l'équilibre général du budget de la formation. Réputées équivalentes, elles ne font pas l'objet d'une compensation entre les établissements.

Chaque école désigne un correspondant administratif D-Praug unique qui est chargé de tous les échanges rendus nécessaires par le partage de ces charges administratives entre les écoles et avec le comité de pilotage.

3.4 Modalités d'inscriptions administratives et pédagogiques

Après admission,

- Le candidat est invité à s'inscrire en ligne sur la plateforme UNIV. EIFFEL pour le DIU
- L'ENSAPLV inscrit sur son outil informatique adhoc à partir des documents et informations fournies par l'UNIV. EIFFEL pour le DPEA.

Du fait de cette double inscription, le stagiaire bénéficie des moyens pédagogiques, en particulier accès aux bibliothèques, de chacun des établissements d'inscription.



L'acquittement de frais de formation est réalisé, dans son ensemble, auprès de l'UNIV. EIFFEL.

Article 4 - Calendrier et modalités de recrutement et de sélection des stagiaires/étudiants

4.1 Dossier de candidature

Les stagiaires devront déposer leur candidature auprès de l'EUP (via plateforme UNIV. EIFFEL), qui arrête la liste des candidats et transmet leurs dossiers à la commission d'admission.

4.2 Commission d'admission dans la formation

Le nombre de places disponibles est fixé chaque année conjointement par les établissements partenaires en fonction de l'équilibre financier à atteindre.

Les conditions d'admission sont fixées dans le règlement des études.

La commission d'admission comprend les mêmes membres que le comité de pilotage.

L'EUP transmet la liste des admis cosignée par les responsables de la formation au titre des quatre établissements au secrétariat pédagogique des écoles, à la FPC et informe les candidats.

Article 5 - Jury, délivrance des diplômes et du parchemin de certification

La réussite à la formation est établie par un jury de diplomation commun aux deux diplômes. La composition du jury est identique à celle du comité de pilotage.

Elle donne lieu à la délivrance conjointe de deux diplômes, propres à chacun des établissements : Diplôme Propre aux Écoles d'Architecture (DPEA) pour l'ENSAPLV, Diplôme Inter-Universitaire (DiU) pour l'UNIV. EIFFEL, EIVP et l'UPEC.

Aucun de ces diplômes pour cette formation ne peut être délivré seul.

La remise des deux diplômes s'effectue lors d'une séance conjointement organisée par les responsables de la formation au titre des quatre établissements.

Ce même jury valide la certification de la formation après l'épreuve finale des stagiaires.

Article 6 - Communication

Tout document de la formation comportera les logos des établissements partenaires ainsi que de l'EUP.

Chaque établissement assure la communication et la promotion de la formation au travers de ses propres outils de communication (site internet, plaquettes, réseaux sociaux). Cette action de communication et de promotion sera validée conjointement par les responsables de la formation au titre des quatre établissements.

Au-delà, un plan de communication est établi chaque année à destination des publics visés. Il est mis en œuvre par l'ensemble des établissements.

Articles 7 - Clauses financières

7.1. Principe budgétaire général.

En tant que gestionnaire financier de la formation, l'UNIV. EIFFEL assure l'exécution budgétaire de la formation.

Le budget prévisionnel de la formation est établi par l'UNIV. EIFFEL au plus tard trois semaines avant la date d'ouverture prévue de la formation.

La formation ne peut s'ouvrir que si l'équilibre budgétaire prévisionnel est atteint.

L'UNIV. EIFFEL (FPC) établira annuellement, à l'attention du comité de pilotage, au plus tard trois mois après la fin de la formation, le bilan des dépenses et recettes de la formation. A l'issue de ces opérations, l'éventuel solde positif est réparti de façon égalitaire entre l'EIVP, l'ENSAPLV et l'EUP, porteuse du  avec exécution du versement dans les trois mois suivant l'arrêté des comptes.

7.2. Ressources

Les ressources budgétaires de la formation comprennent :

o Les frais de formation des stagiaires.

Les tarifs de formation sont **décidés** et, éventuellement réévalués chaque année, conjointement par les établissements. Ils font l'objet d'un vote en conseil d'administration de chacun des établissements.

Pour **2024/2025**, le tarif de la formation est fixé à 6.900€ pour les candidats disposant d'un financement Tiers et 4.700€ pour les candidats qui financent seul leur formation ou via le Compte personnel de formation.

o Les autres ressources : subventions, soutiens aux ateliers, dons.

L'ensemble de ces ressources est collecté par l'UNIV. EIFFEL et entre dans l'établissement du budget et du compte de la formation.

7.3. Dépenses

a) Charges d'enseignement

Dans le budget de la formation D-PRAUG, toutes les heures d'enseignement sont comptabilisées sur les bases du barème des vacations en vigueur à l'EIVP¹, charges salariales comprises.

La grille tarifaire de l'EIVP : Cours magistral : A1 : 88,61€ brut/h, TD : A2 : 59,02€ brut/h (Tarifs évolutifs), auquel il faut ajouter les charges : 38% (taux évolutif).

¹ CF annexe « Heures DIU DPRAUG »

L'ensemble des heures d'enseignement est porté au budget prévisionnel de la formation. Les heures d'enseignement sont payées sur la base d'un bilan individualisé du service fait.

Les intervenants disposant de leur propre structure ou étant âgés de plus de 67 ans révolues, sont payés sur facturation, après établissement d'un devis (tarifs EIVP à appliquer).

b) Charges administratives de la formation

Conformément à l'article 3.3, ces charges sont réparties entre les trois écoles et hormis les charges listées comme réputées équivalentes, elles font l'objet d'un calcul prenant en compte des éléments forfaitaires et des éléments variables en fonction du nombre de stagiaires et du nombre de vacataires (voir Fiche de soutenabilité dans l'onglet charges admin.).

c) Charges de coordination pédagogique

Les trois responsables pédagogiques réalisent le même type de tâches et y investissent un temps de travail équivalent.

Un forfait de 24 heures équivalent TD par responsable pédagogique est mis en place quant à la coordination pédagogique, qui sera pris en charge par le budget de la formation.

Une évolution peut être envisagée en fonction des résultats financiers de chaque année (entre 20 et 30h).

Le taux appliqué est de 135€/heure.

L'ensemble des heures d'enseignement est porté au budget prévisionnel de la formation.

d) Frais de déplacement et de restauration des intervenants hors enseignants titulaires des établissements partenaires

Les frais de déplacement (origine hors Ile-de-France) des intervenants sont pris en charge par l'UNIV. EIFFEL après validation préalable et conjointe par les responsables de la formation au titre des quatre établissements partenaires, portés au budget prévisionnel de la formation et pris en compte dans l'établissement du bilan financier de la formation.

e) Charges liées à l'accueil des stagiaires

Les frais d'accueil, tels que café, collation, frais de représentation, sont pris en charge dans le cadre des marchés publics de chaque établissement, sont portés au budget prévisionnel et au bilan financier de la formation.

f) Charges liées à la communication

Les charges correspondant aux outils de communication propres à chaque établissement (cf. article 6) sont considérées comme équivalentes entre les établissements. Elles entrent dans le principe d'équilibre budgétaire général de la formation, sur la base d'une valorisation identique.

Les frais particuliers de communication (par exemple : réalisation d'une plaquette, insertion presse, réalisation vidéo, ...) sont pris en charge par l'UNIV. EIFFEL, portés dans le budget de la formation et pris en compte dans l'établissement du bilan financier de la formation.

g) Reversements à l'ENSAPLV et à l'EIVP

Conformément à l'article 7.1, l'UNIV. EIFFEL est le gestionnaire financier de la formation. Toutes les dépenses de l'ENSAPLV et de l'EIVP au titre de l'article 7.3 font l'objet d'un reversement financier.

Sur présentation d'un bilan financier établi par UNIV. EIFFEL (FPC) et signé de toutes les parties, comprenant :

- les dépenses de la formation,
- les heures effectuées par les écoles,
- la liste des apprenants et le montant total des recettes.

7.4 Solde de la formation

Chaque année après apurement des recettes et des dépenses, le solde de la formation est reversé de manière équitable entre EUP, ENSAPLV et EIVP.

L'ENSAPLV et l'EIVP s'engagent à envoyer une facture sur Chorus Pro conformément au montant indiqué dans le bilan financier. En cas d'exécution partielle du présent contrat, les sommes dues seront calculées au prorata de la prestation réellement et réalisée.

Le reversement interviendra par virement dans un délai de 30 jours à réception de la facture.

Article 8 - Entrée en vigueur, durée, reconduction

La convention prendra effet à compter de sa signature par l'ensemble des établissements et pour une durée correspondant à 3 ans plein d'exercice de la formation.

Article 9 - Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée de plein droit par une partie en cas d'inexécution, par une autre partie, d'une ou plusieurs obligations précisées dans les précédentes clauses.

Cette résiliation ne deviendra effective que deux mois après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception, exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir ses obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation, et ce sous réserve des dommages subis par la partie plaignante du fait de la rupture anticipée de la convention.

La convention est dénoncée de plein droit en cas de cession, totale ou partielle ou de liquidation judiciaire de l'une des parties, prononcée par tout tribunal conformément à la législation en vigueur.

Chacune des parties peut résilier le partenariat par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception avant le 1er juin de chaque année. La promotion d'étudiants en cours se poursuivra selon les termes de la convention qui restera en vigueur jusqu'à la prochaine promotion.

Article 10 - Litiges

En cas de différend, le comité de pilotage visé à l'article 3 cherchera à mettre en œuvre des solutions négociées aux problèmes rencontrés et, à défaut, désignera l'avis d'un expert extérieur pour médiation. En tout état de cause, en cas de rupture des présentes, les étudiants en cours de scolarité bénéficieront de l'achèvement du cycle d'études auquel ils sont inscrits.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera transmis au tribunal administratif de Paris.

Article 11 - Langue et Droit applicable

Le Français et le Droit public français sont applicables aux présentes.

Fait à Paris en autant d'exemplaires qu'il y a de Parties, le 01 décembre 2024.

Pour l'EIVP Le directeur, Franck Jung	Pour l'ENSAPLV, La Directrice, Anne d'Orazio
Pour l'UPEC Le président, Jean-Luc Dubois-Randé	Pour l'Université Gustave Eiffel, Le président, Gilles Roussel

Annexe 1- Objectifs et programme de la formation D-Praug

Objectifs

La formation « Démarches de programmation. Architecture, urbanisme et génie urbain » (D-Praug) est dédiée à l'apprentissage de la programmation dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et de l'ingénierie des systèmes urbains, c'est-à-dire aux méthodes et outils de définition des activités et des usages d'un espace.

Son ambition est de renforcer la capacité des maîtrises d'ouvrage urbaines et d'opérations, celle de leurs assistances et des maîtrises d'œuvre, à définir et à porter dans la durée, leurs objectifs et moyens d'actions dans le cadre d'un projet, à travers une démarche de programmation stratégique et collaborative.

Pour cela, elle répond à un besoin clairement identifié auprès de plusieurs organisations professionnelles, maîtrises d'ouvrages et institutions à l'échelle nationale,

- de conforter les missions amont des projets ;
- de donner une dimension plus stratégique et qualitative à la programmation des édifices et des espaces urbains ;
- d'articuler plus étroitement l'activité de programmation à celle de conception spatiale dès l'amont et tout au long des opérations ;
- de constituer des méthodologies de projets associant étroitement dans ces démarches les différents acteurs potentiellement concernés (politiques, économiques, issus de la société civile) et coordonnant davantage les diverses expertises, en particulier d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette formation concerne des professionnels qui ont, ou souhaitent développer une activité de programmation, ou sont amenés à solliciter pour le compte de maîtres d'ouvrage, des prestataires en programmation.

Programme

La formation articule trois ensembles d'enseignements :

- La programmation : démarches et approfondissements thématiques (F : fondamental ; A : approfondissements)

Cet ensemble constitue le cœur de formation. Il s'ouvre sur un enseignement portant sur les fondamentaux de la programmation pour aborder ensuite, de manière approfondie des outils

et des démarches de programmation sur les thématiques ou les objets structurant des espaces urbains.

Les modalités pédagogiques alterneront des cours magistraux à des travaux dirigés et des travaux pratiques. Les exercices pratiques s'appuieront sur le sujet du workshop et serviront sa préparation en amont.

- Enjeux et contextes de programmation (E)

Dans cet ensemble complémentaire au cœur de la formation, la programmation sera éclairée selon des contextualisations spécifiques permettant d'aborder des problématiques techniques et matière de programmation. Le contenu des différents modules pourra ainsi connaître une adaptation en fonction des questions d'actualité.

Ils viennent s'intercaler entre les modules de programmation pour introduire ces enjeux et contextes avant de développer les approfondissements.

- Séminaire et workshop (W)

Basés sur une large autonomie des stagiaires, le séminaire et le workshop sont des exercices collectifs qui interviendront comme des moments de ponctuation dans le déroulement de la formation. Les deux seront liés à un sujet construit sur la commande d'une collectivité ou d'un autre organisme afin de développer une démarche d'évaluation et de programmation architecturale et urbaine.

Annexe 2 : Contenu du parcours certifiant

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6331/>

Annexe 3 - Règlement des études

Article 1: Objet de la formation

La formation « Démarches de programmation. Architecture, urbanisme et génie urbain » (D-Praug) est dédiée à l'apprentissage de la programmation dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et de l'ingénierie des systèmes urbains, c'est-à-dire aux méthodes et outils de définition des activités et des usages d'un espace.

La formation est mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre

- l'Ecole d'Urbanisme de Paris (EUP) qui regroupe les composantes IUP et IFU respectivement des Universités Paris-Est Créteil (UPEC) et Gustave Eiffel (UNIV. EIFFEL),
- l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP),
- l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette (ENSAPLV).

Elle donne lieu à la délivrance conjointe de deux diplômes :

- Diplôme Propre aux Écoles d'Architecture (DPEA) *D-Praug* de l'ENSAPLV,
- Diplôme Inter-Universitaire (DIU) *D-Praug* pour l'UPEC et l'UNIV. EIFFEL (co-tutelles de l'EUP).

Article 2 : Candidatures et inscriptions

2.1 Public et pré-requis

Cette formation s'adresse à des professionnels qui ont, ou souhaitent développer une activité de programmation, ou sont amenés à solliciter pour le compte de maîtres d'ouvrage, des prestataires en programmation.

Le nombre de places prévues est de 10 à 20 stagiaires sous le régime de la formation continue.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau Master et justifier d'une expérience professionnelle de deux à trois ans dans le domaine des métiers du cadre bâti (architecture, urbanisme et aménagement, ingénierie civile, etc.). Il est possible de candidater sous forme de Validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels.

2.2 Modalités de recrutement

Un dossier de candidature est à remplir en ligne sur la plateforme UNIV. EIFFEL.

La commission d'admission effectue une pré-sélection sur dossier basée sur son adéquation aux critères admissibilité (voir 2.1) Les candidats retenus sont convoqués à un entretien d'admission. La décision d'admission dans la formation est adressée par mail dans la semaine suivant l'entretien.

La commission de recrutement est composée :

- ✓ du responsable du DIU D-Praug pour l'EUP
- ✓ du responsable du DIU D-Praug pour l'EIVP,
- ✓ du responsable du Diplôme propre aux écoles d'architecture D-Praug pour l'ENSAPLV.

2.3 Modalités d'inscription administrative dans la formation

Après admission,

- Le stagiaire devra effectuer son inscription administrative auprès de UNIV. EIFFEL
- L'ENSAPLV inscrira les stagiaires sur son outil informatique adhoc à partir des documents et informations fournies par l'UNIV. EIFFEL.

Du fait de cette double inscription, le stagiaire bénéficie des moyens pédagogiques, en particulier accès aux bibliothèques, de chacun des établissements d'inscription.

2.4 Modalités d'établissement de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle

La convention de formation (prise en charge des droits d'inscription de la formation par un financeur) ou le contrat de formation professionnelle (prise en charge individuelle des droits d'inscription) est administré et géré par l'UNIV. EIFFEL (FPC).

2.5 Acquittement des frais de formation

L'ensemble des frais de formation sont acquittés auprès de l'UNIV. EIFFEL. La convention de formation ou le contrat de formation professionnelle fixe les modalités d'échelonnement conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3: Enseignement

3.1 Durée, rythme et lieux de formation

La formation comprend 266h d'enseignement en présentiel, dispensées sur 44,5 jours (6h de formation par jour) à raison de 2 jours par semaine, les vendredis et samedis.

Le calendrier de la formation est établi sur une année civile de janvier à décembre.

Les enseignements sont dispensés, selon un planning transmis en début de formation, dans les locaux de :

- L'Ecole d'Urbanisme de Paris : Bâtiment Bienvenüe, plot A, 1420 bld Newton, 77450 Champs-sur-Marne.
- L'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris : 80 rue Rebeval, 75019 Paris
- L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette : 140 avenue de Flandres, 75019 Paris.

La formation se déroule pour 22 jours à l'ENSAPLV, 11 jours à l'EIVP et 11 jours à l'EUP.

Les règlements intérieurs de chacun des lieux de formation s'appliquent aux stagiaires lors de leur présence dans les locaux correspondants.

3.2 Enseignements

La formation comprend 12 modules d'enseignement :

- Module F. Les démarches de programmation
- Module A1. Programmation urbaine et territoriale
- Module A2. Programmation des espaces publics
- Module A3. Programmation des équipements publics
- Module A4. Programmation des lieux de travail
- Module A5. Programmation de logements
- Module E1. La participation des usagers
- Module E2. La programmation en contexte de renouvellement urbain
- Module E3. Transition écologique et réseaux
- Module E4. Commande publique et montages
- Module W1. Séminaire
- Module W2. Workshop

Un livret de formation remis aux stagiaires en fournit une présentation détaillée.

Article 4—Contrôle des connaissances et jury

4.1 Contrôle des connaissances

L'ensemble de l'évaluation est organisé sous le format du contrôle continu, sous réserve de l'assiduité des stagiaires, de la manière suivante :

Module	Ecrit	Oral	Coefficient
A1. Programmation urbaine	100%	0%	1
A2. Programmation des espaces publics	100%	0%	1
A3. Programmation des équipements publics	100%	0%	1
A4. Programmation de logements	100%	0%	1
A5. Programmation des lieux de travail	100%	0%	1
W2. Workshop	60%	40%	4

La moyenne est exigée pour chacun des modules. Il n'y a pas de compensation de notes entre les modules.

4.2 Jury de délivrance des diplômes

La réussite à la formation est établie par un jury commun aux trois diplômes.

Le jury de délivrance des diplômes est composé :

- du responsable du DIU *D-Praug* pour l'EUP ;
- du responsable du Diplôme d'établissement *D-Praug* pour l'EIVP ;
- du responsable du Diplôme propre aux écoles d'architecture *D-Praug* pour l'ENSAPLV

Elle donne lieu à la délivrance conjointe de deux diplômes, propres à chacun des établissements :

- Diplôme Propre aux Écoles d'Architecture (DPEA) pour l'ENSAPLV,
- Diplôme Inter-Universitaire (DiU) pour l'UNIV. EIFFEL, l'EIVP et l'UPEC.

Aucun de ces diplômes pour cette formation ne peut être délivré seul.

La remise des deux diplômes s'effectue lors d'une séance conjointement organisée par les responsables de la formation au titre des quatre établissements.

Type (DU, DIU ou CU)	Intitulé	Composante	Type de demande
DIU	Radiologie Cardiaque Partenaires : Universités de Marseille et Bordeaux	SANTE	Création
DU	Les soignants et la mort : Enjeux individuels, organisationnels et de santé publique	SANTE	Création
DU	Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle et Maintien en emploi	SANTE	Création
DU	Fertilité et Santé Préconceptionnelle	SANTE	Création
DIU	Chirurgie robotique <i>Partenaires : Université Paris Cité</i>	SANTE	Création
DIU	Activité physique, nutrition et santé <i>Partenaire : Sorbonne Université</i>	SANTE	Renouvellement
DIU	Chirurgie de l'épaule et du coude Partenaires : Université de Montpellier, UVSQ, Rouen Normandie , Tours, Toulouse III, Côte d'Azur, Lorraine, Reims et Lyon	SANTE	Renouvellement
DIU	Pédagogie médicale Partenaires : Sorbonne Université, Paris-Saclay et Paris Cité	SANTE	Renouvellement
DU	Expertise dans la gestion des interventions d'urgence sanitaires	SANTE	Renouvellement
DU	Exploration échographique de la fertilité et endométriose : de la gynécologie normale au pathologique	SANTE	Renouvellement
DU	IRM en pratique clinique	SANTE	Renouvellement
DU	Technologie transfusionnelle (DUTT)	SANTE	Renouvellement
DU	Télémédecine en gériatrie	SANTE	Renouvellement
DU	Zoonoses liées aux tiques : impact pour l'être humain et l'animal, une approche One Health <i>EX DU « Zoonoses liées aux tiques : impact pour l'Homme et l'Animal, Une approche One Health »</i>	SANTE	Renouvellement + Changement libellé
DU	Manager de la Mobilité <i>Ex Gestion & Management du Réseau Automobile (GMRA)</i>	IAE PARIS-EST	Renouvellement + Changement libellé
DIU	Demarches De Programmation.Architecture.Urbanisme. Genie Urbain (D-PRAUG) Partenaires : UGE, École des Ingénieurs de la Ville de Paris et L'École	EUP	Renouvellement
DIU	Sciences cognitives pour l'éducation et la formation Partenaire : Université de Poitiers	INSPE	Modification Harmonisation tarifs Poitiers

ETAPE 1 - Maquette & MCC										Légende		Cellules blanches à renseigner par vos soins																		
Libellé de la formation :										Cellules jaunes :		Lettre à renseigner à côté																		
Démarche de programmation, Architecture, urbanisme, génie urbain										Domaine(s) :		Public cible																		
Composants :		Régime d'inscription		FC		Éléments SISE		Disciplines SISE		Secteur disciplinaire SISE																				
Type de formation :		Type de demande :		Renouvellement				Autodidacte																						
EUP								Autodidacte																						
DU								Autodidacte																						
Organisation de la formation										Organisation des examens																				
Organisation des examens										Organisation stage* et/ou soutenance																				
Organisation stage* et/ou soutenance										Public cible																				
Public cible										Diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation :																				
										Localisation de la formation :											Diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation :		Bac+4							
										Durée formation : en jours, semaines, mois ou années											Expérience professionnelle exigée (préciser ou indiquer "NC")		Autres conditions de recrutement (préciser ou indiquer "NC")							
										Date début enseignements :											Formation accessible en VAE : (Document et dossier de demande spécifique France Compétences)		Modalités et critères de recrutement (préciser ou indiquer "NC")							
										Possibilité de commercialisation des modules/du bloc de compétences :											Non		Dossier-Entretien							
										Argumentaire intégrant la demande :											NC		Non							
										Volume horaire minimum par inscrit											NC		Non							
										CARACTÉRISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS																				
Séances (SVZ)	Intitulé des enseignements - UE(s) et ECU ou modules (préciser des enseignements par UE ou module)	Non et présence des intervenant(s) par ECU	Type d'enseignement	Ce particulier : -Préciser si à l'enseignement par le partenariat/multimodalité avec autres formations 2-Validation(s) : Oui/Non	Volume horaire des enseignements					Coefficient (voir ci-dessous le qui rapport à la note finale Le total des crédits à 100% éventuels stage et enseignements)	CONTROLE DES CONNAISSANCES																			
					CM en heures	TD en heures	TP en heures	Distanciel en heures	Total en heures		Contrôle continu		Examen final		Éventuels ECTS															
											% Évaluation écrite	% Évaluation orale	% Évaluation écrite	% Évaluation orale																
13	Module F. Programmation : Démarches	Jodelle Zetbaoui Léger	Obligatoire	Oui	12	12			24	non évalué (évaluation continue)																				
14	Module A1. Programmation urbaine	Clément Oillard, Emmanuel Rei	Obligatoire	Oui	6	18			24	11%	100																			
15	Module A2. Programmation des espaces publics	Laurent Ducourteux	Obligatoire	Oui	6	36			42	11%	100																			
16	Module A3. Programmation des équipements publics	Jodelle Zetbaoui Léger	Obligatoire	Oui		8	36		42	11%	100																			
17	Module A4. Programmation de logements	Anne d'Orazio	Obligatoire	Oui	3		21		24	11%	100																			
18	Module A5. Programmation de lieux de travail	Michael Forster	Obligatoire	Oui		3	21		24	11%	100																			
19	Module E1. Participation	Camille Gardesio	Obligatoire	Oui	3		9		12	non évalué (évaluation continue)																				
20	Module E2. Rénovation urbaine	Christine Lelievre	Obligatoire	Oui	3		9		12	non évalué (évaluation continue)																				
21	Module E3. Transition écologique et réseaux	Laurent Ducourteux	Obligatoire	Oui		5	13		18	non évalué (évaluation continue)																				
22	Module E4. Commande publique et montage	Laurent Ducourteux	Obligatoire	Oui		6	6		12	non évalué (évaluation continue)																				
23	Module W1. Séminaire	Laurent Ducourteux	Obligatoire	Oui		7	7		14	non évalué (évaluation continue)																				
24	Module W2. Workshop	Emmanuel Redouley	Obligatoire	Oui			18		18	45%	40	40																		
											Stage	NC	NC	NC	NC	NC														
											Soutenance	NC	NC	NC	NC	NC														
					Total CM	Total TD	Total TP	Total distanciel	Volume horaire cours per apprenant	Volume horaire global per apprenant (cours + stage)																				
					40	206	0	0	246	246																				

LISTE DES INTERVENANTS ⚠️ Pour rappel, 20% des heures d'enseignements doivent être assurées par des enseignants permanents UPEC (cf. cadrage DU-DIU-CU)

A. Personnel UPEC (hors service statutaire)

Nom	Prénom	UFR de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
ORILLARD	Clément	EUP	MCF	24	3			0
GARDESSE	Camille	EUP	MCF	24	3			0
LELEVRIER	Christine	EUP	PR	24	6			0
REDOUTEY	Emmanuel	EUP	PAST		9	7		0
ZEPF	Marcus	EUP	PR	24	6			0
Total heures A :					27,00	7,00	-	-

B. Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC

Nom	Prénom	Composante/ Service	Fonction	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
				CM	TD	TP	Distanciel
Total heures B :				-	-	-	-

C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
SOUAMI	Taoufik	EUP-Université Gustave Eiffel	pr	24		3		0
ZETLAOUI LEGER	Jodelle	ENSAPLV	pr	24	15	10		0
								0
WEBER	Bendicht	ENSAPLV			6	1,5		0
DUCOURTIEUX	Laurent	EIVP- Université Gustave Eiffel			6	11,5		0
								0
CHOTTEAU	Patrick	Ministère de la culture				6		0
DELVILLE	Claire	CD Seine-St Denis				3		
FENKER	Michael	Laboratoire espaces Transformatio				14		
HENDEL	Martin	ESIEE				5		
LANDAU	Bernard	Ville de Paris				6		
LE MASSON	Benjamin	Ville de Paris				3		
MUNNICH	Raphaël	Ministère du logement				3		
RODRIGUEZ	Julie	Ville de Paris					3	
WURZT	Aurore	ENPC				6		
Total heures C :					27,00	75,00	-	-

D. Vacataires extérieurs hors fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
HUMEZ	Delphine	Ville Ouverte				36		
BONNEVIDE	Nathalie	Filigranne Programmation				18		
D ABOVILLE	Gwenaëlle	Ville Ouverte				9		
MEMIER	Claire	Ville Ouverte				6		
LLORENTE	Marie	Consultante				6		
PINON	Laurent	Métamorphoses urbaines				6		
SAUZEDDE	Florent	Kantara				6		
MEUNIER	François	Attitudes urbaines			6	9		
BAJOLET	Emilie	AREP				4		
NOE	Pierre	Pierre Noe architecte				3,5		
COULONDRE	Alexandre	DIE Conseil				3		
CABANIEU	Jacques	Consultant				3		
PINOT	Gérard	Consultant-CINOV				8,5		
MICHEL	Bruno					3		
ENCKELL	Rabia					3		
Total heures D :					6,00	124,00	-	-

Totaux des heures d'enseignement

Total A+B+C+D :	266,00	Totaux par type d'enseignant:	60,00	206,00	-	-
-----------------	--------	-------------------------------	-------	--------	---	---

Eléments financiers préalables				
Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	
			Effectif min inscription double	
			Effectif Commercialisation au module ou UE	
		Formation Continue	Effectif Financement par l'employeur	0
			Effectif Financement par le stagiaire	0
			Effectif Financement par d'autres organismes	
			Effectif Commercialisation au module/UE	
	Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :	
Fourchettes FC :				
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Oui	Préciser le volume horaire mutualisé	
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, les charges d'enseignement sont partagées avec le(s) partenaire(s)	La gestion financière de la formation est assurée par l'UGE. L'ensemble des coûts d'enseignement sont pris en charge l'UGE : paiement des vacataires extérieurs + paiement des enseignants permanents UPEC/EIVP/ENSAPLV	
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, partage UPEC et partenaire		
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources: → étoffer en C27	Voir liste		
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Oui	Montant	
			Autre ressource	2 724,07 €
	Autres informations à porter à la connaissances des experts CDU-CM-CA :	Les autres recettes comprennent le versement de l'UGE à l'UPEC des frais de formation acquittés par les stagiaires à hauteur du coût de coordination supporté par l'UPEC (1910,38 euros) et la part du solde bénéficiaire de la formation revenant à l'EUP-UPEC (813,69 euros en 2025)		

Annexe financière - préremplie selon données étapes 1, 2 & 3

Légende:	Texte jaune	Texte jaune et cellule blanche à renseigner par vos soins	Calculs automatiques - Formules préremplies	Texte italique	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule préremplie selon données autres onglets	Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	EUP	Durée : (semaines, mois ou années)	45	Type de formation:	DIU
Intitulé du DU/DIU/CU :	Démarche de programmation. Architecture, urbanisme, génie urbain			Type de demande :	Renouvellement

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	27,00	7,00	-	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	27,00	75,00	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	6,00	124,00	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin			1	1
Totaux par type de cours	-	-	-	-
Eventuel volume horaire mutualisé	-	Toutes les charges d'enseignement sont prises en charge par UGE. Pour un bilan UPEC, indiquer 0		
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	266,00			
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	-			
Coût total correspondant (euros) :	- €			

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)			Toutes les charges logistiques (266h) sont à UGE pour les cours effectués dans les locaux de l'EUP. Pour un bilan UPEC indiquer 0	Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques				
Nombre total d'heures en salle informatique				0
Coût total correspondant (euros) :		- €		

3. Autres charges logistiques

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

Fournitures et consommables			Buffet cérémonie remise des diplômes/café		prise en charge UGE
Acquisition de matériels spécifiques	- €				
Frais de déplacements			Déplacement des vacataires		prise en charge UGE
Frais de documentation	- €				
Locations de matériels	- €				
Reprographie	- €				
Locations sur des sites extérieurs	- €				
Coût total correspondant (euros)	- €				

4. Charges administratives et d'encadrement

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	Corriger le taux horaire RNA, il est de 79,599 euros. Le total des charges de pilotage UPEC est de 1910,38 euros
Charges de pilotage formation (RNA selon montant UGE)	24	1 910 €	
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC		- €	
Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)		- €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :		- €	
Coût total correspondant (euros) :	1 910 €		

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	La charge "Charges administrative et d'encadrement" pour un m
	- €	- €	- €	1 910 €	
Total charges :	1 910 €				

6. Ressources et montant dû par usager								
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une insctupion simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple	-	103 €		250 €	353 €	- €	Inscription au titre du DIU se fait à l'UGE, pas de droits administratifs pour l'UPEC	
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)	-	NC	- €	164 €	164 €	- €		
- Commercialisation au module ou UE	-			250 €	250 €	- €		
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.								
- Financement par l'employeur	-	NC		250 €	250 €	- €		
- Financement par le stagiaire	-			250 €	250 €	- €		
- Financement par d'autres organismes	-			250 €	250 €	- €		
- Commercialisation au module/UE	-			250 €	250 €	- €		
							Reversement des frais d'inscription à l'UPEC effectué par l'UGE à hauteur du coût de coordination pédagogique pour l'UPEC + part du solde bénéficiaire de la formation de l'EUP-UPEC	
Autres ressources du DU/DIU/CU :		Eventuelle subvention				- €		
		Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)				2 724 €		
		Total "autres ressources":				2 724,07 €		
Total des ressources :	Ressources totales	2 724 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).		 Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.			
	Dont pour la composante	1 907 €						
	Dont pour l'établissement**	817 €						
Estimation du résultat pour la composante :		-	4 €					
Date du conseil de la composante :			Avis du conseil de la composante :			Visa du Directeur de la composante :		
01/04/2025			favorable					

SOUTENABILITE VUE SIMPLIFIEE						
	UGE	EUP		ENSAPLV	EIVP	DPRAUG
	FC	UGE	UPEC			
I- RECETTES DE LA FORMATION						
Palements stagiaires	69 900,00					69 900,00
Workshop	6 000,00					6 000,00
S/Total recettes	75 900,00			0,00	0,00	75 900,00
II-DEPENSES DE LA FORMATION						
II-1 Dépenses facturées						
Personnel d'enseignement (vacations)	18 267,97					18 267,97
Personnel d'enseignement (prestations)	1 600,00					1 600,00
Buffet cérémonie remise des diplômes 2023	1 300,00					1 300,00
Frais de déplacements	500,00					500,00
Frais d'accueil (café etc...)	500,00					500,00
II-2 Charges valorisées						
Personnel d'enseignement + Coordination	405,00		1 910,38	7 715,38	4 677,88	14 708,63
Refacturation personnel permanent + Coordination	14 303,63		-1 910,38	-7 715,38	-4 677,88	0,00
Gestion administrative	17 891,67			9 211,67	3 934,17	31 037,50
Refacturation Gestion admin	13 145,83			-9 211,67	-3 934,17	0,00
Couts structure	1 789,17			921,17	393,42	3 103,75
Refacturation couts structures	1 314,58			-921,17	-393,42	0,00
Sous-total dépenses	71 017,85			0,00	0,00	71 017,85
Solde provisoire	4 882,15			0,00	0,00	4 882,15
Répartition du Solde de la formation	-4 882,15	813,69	813,69	1627,38	1627,38	
Solde Final :		813,69	813,69	1 627,38	1 627,38	0,00

Seuil d'ouverture en € :	71 500
Seuil d'ouverture en nombre inscrits :	13
dont au moins 30% au tarif max.	

	Estimation des coûts						Temps en heures annuel	Temps/stagiaires ou /vacataires ou/enseignants ou/jours	Information sur le calcul			Nb jours de formation
	UGE / EUP	EIVP	ENSAPLV	UGE / EUP	EIVP	ENSAPLV			Taux horaire	Nb stagiaires	Nb vacataires	
- suivi des prospects	x			360			8		45			
- La réception des dossiers de candidatures et l'organisation des admissions	x			90			2		45			
- Transmission coordonnées des admis aux autres établissements	x			45			1		45			
- L'établissement des conventions de financement des stagiaires et leur exécution (Re	x			2 340				4	45	13		
- Affiche formation sur EDOF	x			-					45			
- L'établissement des conventions d'ateliers et leur exécution	x			270			6		45			
- Le suivi financier de la formation et reporting financier aux autres établissements	x			1 800			40		45			
Gestion des vacataires (identification, Contractualisation, paiement)	x			7 200				4	45			40
- La convocation du comité des directeurs et la rédaction du compte-rendu.	x			180			4		45			
- Le suivi de l'évaluation de la formation en cours d'année par les stagiaires ;	x			180			4		45			
- L'évaluation de l'évolution de carrière des stagiaires	x			180			4		45			
- Suivi des anciens stagiaires (annuaire et groupe privé sur un réseau social) ;	X			180			4		45			
- La convocation du comité de perfectionnement et la rédaction du compte-rendu.	x			180			4		45			
- La coordination de la mise à jour de la plaquette de la formation et sa diffusion auprès des stagiaires et des intervenant			x			180	4		45			
- Le suivi du planning de la formation			x			315	4		45			
- L'information en continu des enseignants et des stagiaires du planning et des lieux de formation ;			x			495		0,25	45			44
- Le recueil auprès des intervenants des supports de formation et leur transmission auprès des stagiaires ;			x			45		1	45			40
- L'établissement et l'envoi des relevés de notes aux deux autres écoles et aux stagiaires			x			23		0,5	45	13		
- L'établissement du procès-verbal du jury commun de délivrance des trois diplômes et l'envoi aux deux autres écoles.			x			180	4		45			
- La convocation des stagiaires à l'examen final de certification ;			x			90	2		45			
- Le recueil des documents pour le jury de certification et envoi avec convocation aux membres du jury ;			x			180	4		45			
- Le recueil des décisions du jury de certification et leur communication aux stagiaires ;			x			180	4		45			
- L'émission du parchemin de certification pour chaque stagiaire (sur un modèle déjà rédigé) + circuit signature des étab.			x			315	7		45			
- Suivi des réclamations après l'épreuve de certification	x		x	180		180	4		45			
- les inscriptions dans son diplôme	x		x	293		293		0,5	45	13		
- la saisie des notes sur la plateforme ad hoc	x		x	293		293		0,5	45	13		
- la délivrance de son diplôme	x		x	293		293		0,5	45	13		
- la réservation des salles conformément au planning de la formation ;	x	x	x	248	248	495			45			
suivi émargement	x	x	x	495	495	990			45			44
occupation des locaux (fluide, gardiennage)	x			2 000	2 000	4 000			8000			
- La mise en œuvre du plan de communication défini par le comité de pilotage	x	x	x	667	667	667			2000			
Dépenses connexes pluri-annuelles												
- le suivi du conventionnement entre les 4 établissements (amortissement sur 3 ans)	x			315			21		45			
- le renouvellement de la certification RS (amortissement sur 3 ans)		x			525		35		45			
- le suivi renouvellement du DIU UPEC+UGE (amortissement sur 4 ans)	x			105			7		45			
TOTAL				17 892	3 934	9 212	31 038					

Formation D-PRAUG / Liste des intervenantes et intervenants

Enseignantes et enseignants établissements partenaires (UGE/EIVP/ENSAPLV)									
Nom	Prénom	Composante	Grade	Section CNU	HCM	HTD	H stagiaires		
SOUAMI	Taoufik	UGE	PR			3	3	3	3,00
ZETLAOUI-LEGER	Jodelle	ENSAPLV	PR	24	15	10	25	32,5	43,00
WEBER	Bendicht	ENSAPLV			6	1,5	7,5	10,5	
DU COURTIEUX	Laurent	EIVP			6	11,5	17,5	20,5	20,50
						27	26	53	
Vacataires extérieurs									
Nom	Prénom	Organisme	Public/Privé		HCM	HTD	H stagiaires	HETD	Total HETD
FENKER	Michael	Laboratoire Esp	Public			14	14	14	182,00
CHOTTEAU	Patrick	Ministère de la	public			6	6	6	
LANDAU	Bernard	Ville de paris	public			6	6	6	
WURZT	Aurora	ENPC	public			6	6	6	
HENDEL	Martin	ESIEE	public			5	5	5	
MUNNICH	Raphaël	Ministère du log	public			3	3	3	
RODRIGUEZ	Julie	Ville de Paris	public			3	3	3	
LE MASSON	Benjamin	Ville de Paris	Public			3	3	3	
DELVILLE	Claire	CD Seine Saint	Public			3	3	3	
HUMEZ	Delphine	Ville Ouverte	Privé			36	36	36	
BONNEVIDE	Nathalie	Filigranne Progr	Privé			18	18	18	
PINOT	Gérard	consultant	privé			8,5	8,5	8,5	
D'ABOVILLE	Gwenaëlle	Ville Ouverte	Privé			9	9	9	
MEMIER	Claire	Ville Ouverte	privé			6	6	6	
LLORENTE	Marie	Consultante	privé			6	6	6	
PINON	Laurent	Métamorphose s urbaines	Privé			6	6	6	
SAUZEDDE	Florent	Kantara	privé			6	6	6	
MEUNIER	François	Attitudes urbain	Privé		6	9	15	18	
BAJOLET	Emilie	AREP	privé			4	4	4	
NOE	Pierre	Pierre Noe archi	Privé			3,5	3,5	3,5	
CABANIEU	Jacques	consultant	Privé			3	3	3	
MICHEL	Bruno	michel&virnot&	Privé			3	3	3	
ENCKELL	Rabia	Courtoisie urbain	privé			3	3	3	
COULONDRE	Alexandre	DIE conseil	privé			3	3	3	
Enseignantes et enseignants UPEC payés en vacation									
Nom	Prénom	Composante	Grade	Section CNU	HCM	HTD	H stagiaires	HETD	Total HETD
ORILLARD	Clément	EUP	MCF	24	3		3	4,5	47,5
GARDESSE	Camille	EUP	MCF	24	3		3	4,5	
LELEVRIER	Christine	EUP	PR	24	6		6	9	
REDOUTEY	Emmanuel	EUP	PAST		9	7	16	20,5	
ZEPF	Marcus	EUP	PR	24	6		6	9	
						27	34		
						60	187	247	229,50

EC- UPEC	34	13%	33%
EC - Partenaires	53	20%	
Vacataires	179	67%	
TOTAL H stagiaires	266	100%	

COÛTS MOYENS Périmètre EX-U (au 28/06/2024)

Evolution possible chaque année, en fonction de la réglementation, des tarifs votés en CA et de l'actualisation des données par le PAP.

coût moyen validé en CA (dans la LOBE 2025)		Brut	Brut Chargé
Heure d'enseignement	1 HETD		135,00 €

Valeur du point de prime (1 point = 40 hetd)	1 point	1 740,00 €	1 827,00 €
Attribution du nombre de Point de prime	selon règles votées en CA et répartition au sein de la composante		

VAE - Rémunération Votée au CA du 14 mars 2023			
Missions :	HETD	Brut	Coût brut chargé (base titulaire)
Participation au Jury VAE ou 2e Jury	3	130,50 €	137,04 €
Pour les candidats accompagnés qui abandonnent en cours de parcours : Graduation en fonction de la réalisation effective de l'accompagnement au maximum 12 HETD	12	522,00 €	548,16 €
Pour les abandons après le RDV de démarrage : 1,5 HETD	1,5	65,25 €	68,52 €
Accompagnement + Jury avec transmission du Bilan d'Accompagnement : 10 heures CM soit 15 HETD	15	652,50 €	685,20 €

Formation par apprentissage Suivi Personnalisé de l'Apprenti	Point prime	Brut	Coût brut chargé
1 suivi personnalisé de l'apprenti complet	0,30	522,00 €	548,10 €
1 soutien	0,18	313,00 €	328,86 €
1 visite	0,12	209,00 €	219,24 €
dont 1er appel	0,04	70,00 €	73,08 €
dont visite pédagogique en présentiel	0,08	139,00 €	146,16 €
Placement contrat 1 an	0,046	80 €	84,04 €
Placement contrat 2 an	0,069	120 €	126,06 €

Masse salariale BIATSS - Brut Chargé			
Coût moyen annuel BIATSS TITULAIRE A 2020 >			80 017,62 €
Coût moyen annuel BIATSS TITULAIRE B 2020 >			52 162,31 €
Coût moyen annuel BIATSS TITULAIRE C 2020 >			46 873,00 €
Coût moyen annuel BIATSS CONTRACTUEL A 2020 >			44 166,40 €
Coût moyen annuel BIATSS CONTRACTUEL B 2020 >			27 457,72 €
Coût moyen annuel BIATSS CONTRACTUEL C 2020 >			24 757,76 €

Gratification de stage (au 01/01/2024)		4,35€ / heure	
Contrat étudiant (SMIC au 01/11/2024)	10,50€ net / heure	11,88 € brut / heure	18,39€ brut chargé / heure (CP inclus)

Heure complémentaire (taux national) = 1 hetd	avant le 1er juillet 2022	au 1er juillet 2022	au 1er juillet 2023
Taux horaire brut	41,41 €	42,86 €	43,50 €
Taux horaire brut chargé TIT	43,48 €	45,01 €	45,68 €
Taux horaire brut chargé non TIT	58,93 €	60,37 €	61,23 €
Valeur brute du point prime (1 point = 40 hetd)	1 656,40 €	1 714,40 €	1 740,00 €
Valeur chargée du point prime TIT	1 739,20 €	1 800,40 €	1 827,00 €
Valeur chargée du point prime non TIT	2 357,20 €	2 414,80 €	2 449,20 €

Droits d'inscription 2024/2025	
BUT	175,00 €
Licence	175,00 €
LP	175,00 €
Master	250,00 €
Diplôme ingénieurs	618,00 €
Doctorat	391,00 €

Coût au m² par bâtiment	
BDE	28,84
COP	45,16
LAV	50,65
ADA	30,93
ADER	39,17
ADN	39,99
BIB GP	39,61
Camus	31,17
Erasme	41,01
Gymase	33,69
IUT Chmps	17,59
IUT Meaux	20,18
MDE	34,48
Rabelais	33,44

Selon
données de
2018

59 684,31 € Moyenne 3 cat BIATSS
37,14 € Moyenne taux horaire /1607h/an
12 Forfait "heures" pour la gestion d'une convention
Soit 12h x 37,14€ 446 €

CFA Descartes : Grille de rémunération
Pilotage des formations en apprentissage

Nb total d'apprentis	Dotation rémunération pilotage brute annuelle	Dotation rémunération pilotage brute chargée annuelle TIT	Dotation rémunération pilotage brute chargée annuelle NON TIT (sur la fiche budgétaire)	Eq en PT	sur la fiche budgétaire			
1	0 *							
2	0 *							
3	0 *							
4	0 *							
5	500	525 €	704 €	0,29	0,39	Taux horaire brut	43,50 €	
6	600	630 €	845 €	0,34	0,46	Taux horaire chargé TIT	45,68 €	1,05
7	700	735 €	985 €	0,40	0,54	Taux horaire chargé non TIT	61,23 €	1,4076
8	800	840 €	1 126 €	0,46	0,62	Valeur brute du point prime	1 740,00 €	
9	900	945 €	1 267 €	0,52	0,69	Valeur chargée du point prime TIT	1 827,00 €	1,05
10	1000	1 050 €	1 408 €	0,57	0,77	Valeur chargée du point prime non TIT	2 449,22 €	1,4076
11	1100	1 155 €	1 548 €	0,63	0,85			
12	1200	1 260 €	1 689 €	0,69	0,92			
13	1300	1 365 €	1 830 €	0,75	1,00			
14	1400	1 470 €	1 971 €	0,80	1,08			
15	1500	1 575 €	2 111 €	0,86	1,16			
16	1600	1 680 €	2 252 €	0,92	1,23			
17	1700	1 785 €	2 393 €	0,98	1,31			
18	1800	1 890 €	2 534 €	1,03	1,39			
19	1900	1 995 €	2 674 €	1,09	1,46			
20	1980	2 079 €	2 787 €	1,14	1,53			
21	2060	2 163 €	2 900 €	1,18	1,59			
22	2140	2 247 €	3 012 €	1,23	1,65			
23	2220	2 331 €	3 125 €	1,28	1,71			
24	2300	2 415 €	3 237 €	1,32	1,77			
25	2380	2 499 €	3 350 €	1,37	1,83			
26	2460	2 583 €	3 463 €	1,41	1,90			
27	2540	2 667 €	3 575 €	1,46	1,96			
28	2620	2 751 €	3 688 €	1,51	2,02			
29	2700	2 835 €	3 801 €	1,55	2,08			
30	2780	2 919 €	3 913 €	1,60	2,14			
31	2860	3 003 €	4 026 €	1,64	2,20			
32	2940	3 087 €	4 138 €	1,69	2,27			
33	3020	3 171 €	4 251 €	1,74	2,33			
34	3100	3 255 €	4 364 €	1,78	2,39			
35	3180	3 339 €	4 476 €	1,83	2,45			
36	3260	3 423 €	4 589 €	1,87	2,51			
37	3340	3 507 €	4 701 €	1,92	2,57			
38	3420	3 591 €	4 814 €	1,97	2,63			
39	3500	3 675 €	4 927 €	2,01	2,70			
40	3580	3 759 €	5 039 €	2,06	2,76			
41	3660	3 843 €	5 152 €	2,10	2,82			
42	3740	3 927 €	5 264 €	2,15	2,88			
43	3820	4 011 €	5 377 €	2,20	2,94			
44	3900	4 095 €	5 490 €	2,24	3,00			
45	3980	4 179 €	5 602 €	2,29	3,07			
46	4060	4 263 €	5 715 €	2,33	3,13			
47	4140	4 347 €	5 827 €	2,38	3,19			
48	4220	4 431 €	5 940 €	2,43	3,25			
49	4300	4 515 €	6 053 €	2,47	3,31			
50	4380	4 599 €	6 165 €	2,52	3,37			

2024/ 2025

Demande de renouvellement DU-DIU-CU



Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)



Pour une 1^{ère} demande de renouvellement, la formation doit être à sa 3^{ème} année d'expérience, si la formation a tardé à ouvrir ou n'a jamais ouvert, merci d'en informer le SPOF dans les meilleurs délais pour être orienté vers une procédure allégée

Fiche d'identité de la formation

Type de formation (DU/DIU/CU)	☐ DU ☒ DIU ☐ CU ☒ De spécialisation ☐ D'expérimentation (préfigurant un diplôme national)
	Université « porteur principal » : Université Gustave Eiffel
	Universités partenaires pour le DIU : Université Paris-Est Créteil Autre partenaire : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette (ENSAPLV) Explication du partenariat : La création de la formation (en 2019) est lié à un partenariat pédagogique entre trois écoles : l'Ecole d'urbanisme de Paris (composante UPEC et UGE), l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (devenu établissement composante d'UGE) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette (ENSAPLV) . Le contenu de la formation est co-construit par les trois écoles.
Si DIU →	Pour refléter cet état de fait, il a été décidé de ne pas privilégier, au travers du type de diplôme, la visibilité d'une école plutôt qu'une autre, d'où la co-délivrance, initialement, de diplômes d'établissement attachés à chacune des écoles (1 cursus de formation, 3 diplômes) L'EIVP étant entrée dans le périmètre de l'Université Gustave Eiffel, 2 diplômes sont désormais attachés à la formation : un DIU (UPEC-UGE) et d'un Diplôme propre aux écoles d'architecture (ENSAPLV). Les deux diplômes sont totalement solidaires : jury d'admission commun, inscription automatique des stagiaires aux deux diplômes, jury de diplomation commun. Outre la double diplomation, le suivi de la formation ouvre la possibilité de valider la certification « Programmation stratégique en architecture, urbanisme et génie urbain », inscrite au répertoire spécifique (RS 6331). Le suivi de la formation de la seule voie d'accès à cette certification. La certification fait l'objet d'une épreuve finale ad hoc. Pour la diplomation, il faut :

Campagne 2024-2025

	> l'attestation de présence au 12 modules > la réussite aux évaluations des 6 modules sur 12 <u>qui comprennent une évaluation notée</u> > la tenue d'un <u>jury de diplomation avec les responsables de la formation</u> Pour la certification, il faut : > l'attestation de présence au 12 modules > la réussite aux évaluations des 6 modules <u>dont les évaluations recouvrent précisément les compétences certifiées</u> > la réussite une épreuve finale de certification > le passage devant un jury composé de membres extérieurs à la formation > la tenue d'un <u>jury de certification mixte avec les responsables de la formation et de membres extérieurs</u>
	Modalités d'inscription pour le DIU : Inscription à l'université Gustave Eiffel à partir de la session 2025
	À noter : il s'agit d'une évolution ⇒ Depuis sa création en 2019, l'inscription au titre du DIU s'effectuait à l'UPEC. ⇒ À partir de l'année 2024-2025, le service FC de l'UGE prend en charge la gestion financière du DIU. L'inscription se porte donc désormais sur cette université.
Intitulé exact actuel	DEMARCHES DE PROGRAMMATION, ARCHITECTURE, URBANISME ET GENIE URBAIN
Modification de l'intitulé	Pas de modification de l'intitulé
Bref argumentaire	
Composante/UFR	École d'Urbanisme de Paris (EUP)

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Renseignements divers

Conseil de Composante (joindre impérativement copie du RD)	Date : 01/04/2025 Avis :
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	☐ Non ☒ Effective (dans la mesure où le suivi du DIU est obligatoire pour accéder à la possibilité de validation de la certification RS 6331. Voir convention) ☐ Prévus/Souhaitée
Inscription à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	☒ Non concerné ☐ Effective ☐ Prévus/Souhaitée

Contacts

Resp. pédagogique(s)	UPEC	Université Gustave Eiffel	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	REDOUTEY Emmanuel	DUCOURTIEUX Laurent		

Campagne 2024-2025

Grade :	Maître de conférences Associé	Enseignant chercheur		
Courriel :	emmanuel.redoutey@u-pec.fr	laurent.ducourtieux@eivp-paris.fr		
Téléphone :	06 74 03 14 05			
Corr. administratif	UPEC	Université Gustave Eiffel	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Coralie Caenbergs	Véronique Salomé		
Courriel :	Coralie.caenbergs@u-pec.fr	Veronique.salome@univ-eiffel.fr		
Téléphone :	01 71 40 80 40	01 71 40 80 60		



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande de
renouvellement, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : ⚡

I. Bilan

1- Bilan quantitatif

	Nombre de candidats	Nombre d'inscrits FI	Nombre d'inscrits FC	Nombre de diplômés FI	Nombre de diplômés FC	Ressources FI	Ressources FC
Année 2020/2021	Entre 10 et 15		9		9		
Année 2021/2022	Entre 15 et 20		14		14		81 200 €
Année 2022/2023	Entre 15 et 20		12		12		60 500 €
Année 2023/2024	Entre 10 et 15		9		9		Nd
Année 2024/2025	25		13		13		69 900 €

⇒ Le cas échéant, expliquez les écarts entre l'effectif prévu dans la précédente demande et le nombre d'inscrits réel :

Ressources FC : perçues par l'EIVP de 2019 à 2024 ; perçues par l'Université Gustave Eiffel en 2025. Une répartition du solde de la formation à part égale entre les 3 écoles (EUP/EIVP/ENSAPLV) est prévue dans la convention de partenariat.

En 2024-2025, 22 stagiaires ont été admis (nombre en progression), 13 se sont finalement inscrits. Les défections sont essentiellement dues à des changements de situation professionnelle et des effets de conjoncture dans les milieux professionnels concernés.

2- Conseil de perfectionnement (Vivement recommandé), évaluation et suivi de l'insertion professionnelle

FMissions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
IBAJOLET	Emilie	SYPA (Syndicat professionnel)	Représentants d'organismes professionnels partenaires officiels de la formation
HAGEGE	Camille	ACAD (Association de consultants)	
LAURENCON	Florian	MICQ (Mission interministérielle)	
MONELLO	Daniel	Ville de Paris	

Campagne 2024-2025

BELLANGER	Cécile	Agence La Belle Friche	Professionnels extérieurs
NEGRIER	Delphine	Agence Alphaville	
BECH	Victoire	Agence Manifesto	
GOUGEON	Barbara	Conseil départemental de Seine Saint-Denis	Représentante promo 2024
DU COURTIEUX	Laurent	EIVP	Co-responsable de la formation
REDOUTEY	Emmanuel	UPEC	
ZETLAOUI-LEGER	Jodelle	ENSAPLV	
Quel bilan faites-vous de la mise en place de votre conseil de perfectionnement dans le cadre de ce DU/DIU/CU ?	Le conseil de perfectionnement associe des personnalités représentant plusieurs organisations professionnelles reconnues dans le champ de la programmation urbaine et architecturale. Ils portent un regard à la fois pragmatique et prospectif sur le contenu de la formation et sont en capacité de juger son positionnement. Le CoPerf aborde des questions de posture générale et stratégique de la formation par rapport à d'autres formations non académiques existantes, des questions de contenus et de formats pédagogiques (atelier, exercices d'évaluation). Le dialogue qui s'institue entre le monde académique et le monde professionnel est précieux pour les responsables de la formation. Il permet de conforter des choix pédagogiques ou révèle des manques ou des insuffisances. Les membres du conseil de perfectionnement assurent, par ailleurs, un relais d'information sur la formation auprès de leur réseau professionnel.	Des dispositifs d'évaluation de la formation ont-ils bien été mis en place sur la période écoulée ? <i>Rappelez-les et précisez les résultats. Comment le Conseil de Perfectionnement exploite-t-il ces résultats ?</i>	☒ Oui : ☐ Non, justifiez : Chaque support du Comité de perfectionnement présente annuellement le bilan de l'année passée et les orientations pour l'année suivante. La formation fait l'objet d'évaluations IN ITINERE à l'échelle de chaque module + une enquête « 12 mois après » est systématiquement réalisée (malgré la difficulté à mobiliser les stagiaires) Le résultat des évaluations est transmis aux enseignants et aux membres du conseil de perfectionnement, et soumis à discussion avec un apport d'expertise par les professionnels. Le conseil de perfectionnement formule alors des recommandations sur l'évolution de la formation.

BILAN	Interne (organisation, contenu de la formation)	Autres (événement externe, évolution de l'offre de formation régionale...)
Points forts	⇒ Alliance de trois écoles (EUP, EIVP, ENSAPLV) reconnues chacune dans leur domaine pour offrir une formation pluridisciplinaire couvrant des compétences de programmation en architecture, urbanisme et le génie urbain. ⇒ La diversité des champs couverts participe de la cohérence de la réflexion, valeur ajoutée de la formation, sans équivalent en France. ⇒ Un haut niveau de contenu avec une forte implication des enseignants eux-mêmes dans le milieu professionnels visés. ⇒ La co-direction de la formation a montré une bonne cohésion assurant un pilotage efficace.	La formation reste la seule de son type (formation continue en programmation architecturale et urbaine) diplômante au niveau national. Elle est soutenue par : - Le Syndicat des programmistes en architecture et urbanisme (SYPAA/CINOV) qui représente le milieu professionnel de la programmation (bureaux d'études privés, agences publiques spécialisées), - La Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) qui représente la maîtrise d'ouvrage publique en architecture et urbanisme.

Mis en forme : Police :Gras

Campagne 2024-2025

	⇒ Les trois angles d'approches se retrouvent dans la diversité des profils des stagiaires (architectes, urbanistes, ingénieurs) et dans la diversité des structures d'emploi (agence d'architecture, agence de programmation urbaine, collectivité territoriale, promotion immobilière). ⇒ L'élargissement du réseau professionnel est un point fort souligné par les stagiaires. ⇒ L'inscription de la formation au répertoire spécifique ouvrant les droits à la mobilisation des fonds mutualisés de la formation continue.	- L'ACAD, l'association des consultants en aménagement et développement. Les deux organismes sont représentés au sein du conseil de perfectionnement. Le contenu de la formation n'a pas été modifié fondamentalement, mais la reformulation des contenus via l'approche par compétences (certification professionnelle) a permis d'en accroître la visibilité.
Points faibles	La contre-partie de cette alliance se traduit par des coûts de transaction (co-responsabilité pédagogique, conventionnement multi partenarial...) et un dispositif de gestion sur-mesure dont il faut veiller à la compréhension par : ⇒ les stagiaires, ⇒ les intervenants, ⇒ les équipes support, ⇒ les organes de gouvernance des établissements.	⇒ Un contexte général d'incertitude financière des collectivités notamment (fin de certains programme) mais aussi des entreprises intéressées par la formation ⇒ La nécessité d'élargir l'assiette de secteurs de recrutement et d'aller chercher d'autres milieux professionnels ⇒ Une demande de formation distancielle à laquelle il est difficile de répondre pour des raisons pédagogiques Les responsables de la formation restent vigilants à l'évolution du contexte concurrentiel, notamment d'autres écoles d'architectures ou d'organismes privés.

Quelles conséquences tirez-vous de ce bilan ?

Une profonde réorganisation de la gestion administrative de la formation a été opérée en 2025 traduisant la capacité d'adaptation du partenariat. Préparant de manière solidaire à trois diplômes et à une certification, le pilotage administratif de la formation connaît une forme de plasticité permettant de faire évoluer les missions supports, tant en préservant le pilotage sur le contenu porté par une vision partagée des responsables. En dépit des coûts de transaction, nous gardons la conviction que ce montage original est à la fois une force sur le fonds et une force « commerciale » de la formation.

F Ressenti général, marges de progression, dispositifs d'amélioration envisagés

La marge de progression est en grande partie liée à la visibilité et à la réputation de la formation pour assurer un nombre de stagiaire élevé et constant.

II. Modifications envisagées

1- Modifications d'ordre général - Même mineures

	Rubriques	Argumentaire
Public visé	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	
Type de formation <i>Évolution CU vers DU ou DU vers DIU par exemple</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	

2- Modifications d'ordre pédagogique - Même mineures

	Rubriques	Argumentaire
Régime d'inscription <i>FI / FC</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement :	L'objectif reste celui de fournir une formation <u>dédiée</u> aux professionnels. Toute la pédagogie et le rythme de la formation est envisagée dans cette perspective.

	-	
Enseignements <i>Restructuration des enseignements, volume horaire, E-learning, période de formation, stage...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	Très bonne évaluation d'ensemble de la formation par les stagiaires ; le contenu de certains modules est revu pour répondre aux besoins exprimés lors du conseil de perfectionnement de renforcer les apports juridiques et financiers.
Recrutement <i>Diplôme/niveau requis, expérience professionnelle exigée, VAE, mise en place d'entretien de recrutement par exemple...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	La procédure de recrutement a fait ses preuves : elle comprend un dossier puis entretien avec deux responsables de la formation, indispensable pour s'assurer de l'adéquation de la formation au besoin exprimé et au projet professionnel. Un compte rendu des entretiens est conservé.
Évaluation des connaissances <i>Contrôle continu, examen terminal, coefficient, nombre de sessions...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement :	

II. Rappel de la présentation et des objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation

→ éléments à mettre en avant en CFVU

Brève présentation : <i>Présenter le projet en 4 à 10 lignes.</i>	Cette formation vise à renforcer la capacité des professionnels exerçant en maîtrise d'ouvrage et en conduite d'opérations à définir et à porter dans la durée, leurs objectifs et moyens d'actions dans le cadre d'un projet, à travers une démarche de programmation stratégique et collaborative. Pour cela, elle répond à un besoin clairement identifié auprès de plusieurs organisations professionnelles, maîtrises d'ouvrages et institutions à l'échelle nationale. Sa spécificité est d'aborder la programmation architecturale, la programmation urbaine et la programmation en génie urbain afin de promouvoir une démarche intégrée maniant les échelles (ville, quartiers, bâtiments) et les fonctions (habitat, activités économiques, équipements, espaces publics...). Elle permet ainsi aux professionnels de développer une posture stratégique, de développer des capacités de négociation, par une connaissance approfondie de la diversité des enjeux et contraintes.
Motivation de votre demande : <i>Répond-elle, par exemple, à une demande extérieure ou à besoin ?</i>	La formation a été créée en 2019, ouverte sans interruption depuis. L'inscription au répertoire spécifique a été obtenue en 2024. Elle est reçue comme une marque de reconnaissance de l'adéquation de la formation à des besoins du marché, de la cohérence et de la qualité de son contenu. Elle légitime la formation auprès des entreprises et des professionnels tout en lui donnant une plus forte visibilité et l'accès aux fonds mutualisés de la formation professionnelle. Les efforts engagés doivent être poursuivis pour augmenter les effectifs et réduire les effets de volatilité. En 2025, de nouveaux profils sont apparus issus du monde de la promotion immobilière ou des bailleurs sociaux. Un nouveau gisement semble se faire jour à côté de celui plus traditionnel des collectivités territoriales, des agences d'architecture et des bureaux d'étude techniques.
Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i>	La conduite de la formation par trois écoles (EUP, EIVP, ENSAPLV) offre aux stagiaires l'accès à des équipes pédagogiques et des environnements de recherche complémentaires et d'une grande richesse. Une triple affiliation est ainsi permise.

Campagne 2024-2025

	En 2025, la formation engage sa 7ème promotion et cumule 67 diplômé.es ce qui permet l'émergence d'un réseau professionnel propre au diplôme. Il s'agit d'un atout pour les stagiaires. Le réseau D-PRAUG se constitue, amical certes, mais surtout professionnel (diffusion d'appel d'offres, d'opportunités d'emploi...) Sa récente inscription au répertoire spécifique de France Compétences (2024) ouvre droit à la mobilisation du CPF et permet l'attestation d'une certification professionnelle complémentaire à la diplomation. Au-delà, cette certification offre pour les établissements certificateurs, et en particulier pour l'UPEC, la reconnaissance de leur rôle dans la formation continue. Pour l'université, il s'agit d'afficher sa capacité à tenir sa mission de formation tout au long de la vie, pour toutes et pour tous.
Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (verbes d'action)</i>	5 blocs de compétences : ⇒ C1 : Synthétiser les informations permettant le choix d'un prestataire afin de réaliser des études de programmation ou de conception ⇒ C2 : Réaliser un diagnostic stratégique afin de préciser les objectifs programmatiques et les conditions de réalisation d'un projet ⇒ C3 : Réaliser des documents de programmation d'une démarche collaborative et participative afin de définir les attendus d'un projet ⇒ C4 : Réaliser l'évaluation d'un bâtiment ou d'aménagement afin de programmer un futur projet ou de proposer des adaptations de l'existant ⇒ C5 : Concevoir un système d'acteurs d'un projet afin de mettre en place une démarche de programmation collaborative et participative

2- Positionnement environnement professionnel

Débouchés professionnels et métiers préparés	Métiers de : Chefs de projets / Chargés d'études / Responsables de programmes /Consultants Au sein de : ⇒ Bureaux d'étude spécialisés en programmation (architecturale et urbaine) ⇒ Bureaux d'études généralistes en urbanisme ou en immobilier ⇒ Agence d'architecture ⇒ Aménageurs publics (SEM, SPL, EPA) et privés ⇒ Maîtrises d'ouvrages publiques ou parapubliques (équipement public, logement social) ⇒ Groupes de promotion immobilière privés (promotion d'immobilier tertiaire, commercial, de logement, ou ensemblier urbain) ⇒ Collectivités territoriales (services d'urbanisme, de la voirie, des espaces verts, du patrimoine et de l'architecture, du logement, etc. de municipalités ou d'établissements publics de coopération intercommunale)
Secteurs d'activités concernés :	Urbanisme ; Architecture ; Construction ; Promotion immobilière ; Collectivités territoriales ; Bureaux d'études et agences d'AMO ; Bailleurs sociaux ; Aménageurs ; Société de promotion.

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

Positionnement par rapport à l'offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	☒ Non ☐ Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement : -
---	---

Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?	☒ Non ☐ Oui, indiquez les établissements concernés et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations : -
---	--

4- Partenariat(s) éventuels : Joindre copie convention	
Lister les partenaires	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements <i>Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...</i>
UGE : service FC UGE ; composante EUP ; établissement composante EIVP.	Service FC UGE : ⇒ Gestion financière de la formation à partir de la session 2025 (conventionnement FC, paiement des vacances extérieures, reversements aux établissements partenaires des vacances permanents) ⇒ Établissement du bilan financier à destination des partenaires, pilotage de la convention partenariale ; ⇒ Inscriptions pédagogiques des stagiaires à l'UGE / édition du parchemin du diplôme DIU ⇒ Accueil de la formation dans les locaux Bienvenue salles EUP (11 jours) ⇒ Prise en charge du dossier de renouvellement d'inscription au répertoire spécifique EUP (UGE/UPEC) et EIVP (UGE): ⇒ Co-responsabilité pédagogique au titre du DIU et au titre de la certification : co-définition du contenu, pilotage de la formation, participation jury d'admissions, de diplomation, de certification Rôle spécifique de l'EUP ⇒ Suivi des prospects, organisation des admissions ; ⇒ Suivi des évaluations pédagogiques et enquête carrière à 12 mois, convocation et CR du conseil de perfectionnement, animation réseau des anciens Rôle spécifique de l'EIVP Communication (conception et réalisation des supports) / inscription pédagogique des stagiaires à l'EIVP/ accueil de la formation dans les locaux de l'EUP (11 jours) / édition du DE
Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette	⇒ Co-responsabilité pédagogique au titre du DPEaet au titre de la certification : co-définition du contenu, pilotage de la formation, participation jury admissions, de diplomation, de certification Rôle spécifique : ⇒ Tenue du secrétariat pédagogique de la formation (convocation des stagiaires / organisation des épreuves de certifications jusqu'à la signature du parchemin de certification/ inscription pédagogique dans l'établissement et suivi des notes pour édition du DE

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme <i>F au moins trois personnes titulaires</i>			
Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
ZETLAOUI-LEGER	Jodelle	Professeure à Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette	Présidente
DU COURTIEUX	Laurent	Professeur à l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris	Membre

Campagne 2024-2025

REDOUTEY	Emmanuel	PAST à l'École d'urbanisme de Paris (UPEC)	Membre
SOUAMI	Taoufik	Professeur à Ecole d'urbanisme de Paris (UGE)	Membre

Nom et signature du porteur de projet :

Emmanuel Redoutey
Maître de conférences associé
Co-responsable formation D-PRAUG
École d'Urbanisme de Paris - EUP
 Bâtiment Bienvenue – A 208
 14 – 20 boulevard Newton
 Cité Descartes – Champs sur Marne
 77 454 Marne-la-Vallée Cedex 2
emmanuel.redoutey@u-pec.fr
 06 74 03 14 05
<http://www.eup.fr>



2025/
2026

 **Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)**

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation (DU/DIU/CU)	☒ DU ☐ DIU ☐ CU
	☒ De spécialisation ☐ D'expérimentation
Si DIU →	Université « porteur principal » : UPEC
	Universités partenaires :
	Préciser les modalités d'inscription : sur dossier
Intitulé exact souhaité	Fertilité et Santé Préconceptionnelle
Composante/UFR	Médecine

Renseignements divers	
Conseil de Composante <i>Joindre Impérativement la copie du RD</i>	Date : 24/04/2025 Avis : FAVORABLE
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	☒ Non ☐ Effective ☐ Prévue/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	☒ Non concerné ☐ Effective ☐ Prévue/Souhaitée

Contacts				
Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Pasquier Maud et Lecarpentier Edouard			
Grade :	PH / PUPH			
Courriel :	maud.pasquier@chicreteil.fr			
Téléphone :	0157022474			
Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Clotilde BOYER			
Courriel :	Clotilde.boyer@u-pec.fr			

Téléphone : 07 63 74 73 16



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU.
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande de création, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : 📌

I. Présentation et objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation

→ éléments à mettre en avant en CFVU

Brève présentation :

Présenter le projet en 4 à 10 lignes.

📌 Cette formation a pour objectif d'apporter les connaissances et les outils nécessaires aux professionnels de santé impliqués en 1^{ère} ligne pour informer les patients sur la fertilité spontanée, les conseiller pour l'optimiser, leur donner les moyens existants pour l'évaluer. Ainsi les soignants (gynécologues, sages-femmes, IPA, médecins généralistes) pourront mieux accompagner les patients dans leur projet parental et lutter efficacement contre l'infertilité.

Motivation de votre demande :

Répond-elle, par exemple, à une demande extérieure ou à besoin ?

📌 Ce projet s'intègre dans le cadre du plan national de lutte contre l'infertilité (saisine de la DGS et lettre du Ministre de chargé de la santé en juin 2024). Actuellement la HAS est en train de constituer un groupe de travail pour poursuivre la mise en œuvre de la consultation pré conceptionnelle et l'élargir à toute personne qui souhaite bénéficier d'un bilan de fertilité. Or les professionnels de santé non spécialisés en Aide Médicale à la Procréation (AMP) ont besoin de formation sur la fertilité pour réaliser cette consultation avec les connaissances et les outils adéquats. Le constat est que ce sont souvent les spécialistes de l'infertilité qui sont les plus compétents sur ce sujet alors qu'il est fondamental d'informer et d'agir en amont.
De plus depuis la révision de la Loi de Bioéthique de 2021 toutes les femmes de 29 à 37 ans peuvent maintenant demander une autoconservation de leurs ovocytes avec des besoins actuels bien supérieurs à l'offre et des délais d'attente de 2 ans en moyenne. Il semble indispensable de bien orienter les femmes et de conseiller la préservation à celles pour qui c'est vraiment judicieux d'où l'intérêt de former les soignants également sur ce sujet.

Points forts de la formation :

Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?

📌 Formation riche avec des intervenants de spécialités variées (sociologue, économiste, médecins, sage-femmes, psychologue, ...)

	Sujet d'actualité avec volonté politique de développer des outils de prévention de l'infertilité donc visibilité de l'UPEC qui montre son implication dans un sujet de société et de santé publique Service rendu pour les professionnels de santé qui seront munis des connaissances leur permettant d'aider les patients dans leur pratique quotidienne = mise en application rapide de cette formation
Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (verbes d'action)</i>	- maîtriser les principes physiologiques de la fertilité chez l'homme et chez la femme - dépister les facteurs de risque d'infertilité - prévenir l'infertilité en délivrant des conseils sur l'hygiène de vie, les IST, etc. - orienter les patients dans leur projet parental, savoir quand adresser à un spécialiste de l'AMP ou quand proposer une préservation de fertilité - avoir été sensibilisé aux sujets de société que sont les violences faites aux femmes, l'intersexualité et les questions de genre, la chute de la natalité et le renoncement à l'enfant

2- Positionnement dans l'environnement professionnel	
Débouchés professionnels et métiers préparés	- Non concerné, DU de spécialisation pour des professionnels déjà en poste.
Secteurs d'activités concernés :	- Fertilité / infertilité

3- Positionnement dans l'environnement de la formation	
Offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	☒ Non ☐ Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement : -
Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?	☒ Non ☐ Oui, indiquez les établissements concernés et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations : -

4- Partenariat(s) éventuels : Joindre copie convention	
Lister les partenaires	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements <i>Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...</i>

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme *F au moins trois personnes titulaires*

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
PASQUIER	MAUD	UPEC	Présidente du jury
BRY	HELENE	UPEC	Membre du Jury
LAUP	LAETITIA	UPEC	Membre du Jury

2- Composition du Conseil pédagogique et/ou de perfectionnement (Vivement recommandé)

FMissions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
PASQUIER	MAUD	UPEC	Médecin
BRY	HELENE	UPEC	Médecin
LAUP	LAETITIA	UPEC	Médecin
LEVAILLANT	JEAN MARC	Médecin libéral (retraité)	Médecin
GOHIER	JULIEN	Médecin généraliste libéral	Médecin
SEURIN	ANGELIQUE	Sage-femme UPEC	Sage-femme

3- Évaluation de la formation et des enseignements

Évaluation de la formation et des enseignements par :	Modalités d'évaluation mises en place : <i>F Fournir le questionnaire le cas échéant</i>
Les usagers (étudiants/stagiaires FC) :	Enquête de satisfaction
Le conseil de perfectionnement	Analyse des enquêtes des étudiants, du nombre de demandes, réunion annuelle de bilan de la formation avec évolutions envisagées

4- Modalités d'évaluations de l'insertion professionnelle des étudiants

*F Préciser les dispositifs qui seront mis en place pour le suivi de l'insertion professionnelle.
F Fournir le questionnaire le cas échéant*

- Non concerné

 Nom et signature du porteur de projet :
Lecarpentier Edouard

Pasquier Maud

2024/
2025

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	☒ DU ☐ DIU ☐ CU
Intitulé	Fertilité et Santé Préconceptionnelle
Composante/UFR	- Santé

Questions et remarques maquette Word

Fournir RD SVP : oui c'est noté

Existe-t-il une Concurrence régionale ? Il semble que « non » dans la maquette.
Mais par exemple, il existe à l'Université Paris Saclay (Hopital A. Bécère) : D.U. approfondissement du traitement de l'infertilité. N'est-ce pas une concurrence ? Bien définir ce qui différencie.

Le projet actuel de Diplôme Universitaire de Fertilité et Santé Préconceptionnelle **porte avant tout sur la prévention de l'infertilité et non sur les traitements de l'infertilité.** L'objectif est donc de former les professionnels à agir en amont de l'infertilité et de promouvoir des actions de prévention en leur donnant les outils et les connaissances nécessaires pour informer les patients (le plus tôt possible) sur la fertilité naturelle, les facteurs de risques d'infertilité, pour leur donner les **conseils visant à protéger leur fertilité** et à savoir quand consulter.

Ce futur DU ne s'adresse donc pas à des professionnels de l'infertilité mais bien à tous les soignants **qui sont en « 1^{ère} ligne »** et reçoivent des patients qui se posent des questions sur leur fertilité et ont un projet parental à plus ou moins long terme.

Il existe plusieurs diplômes axés sur l'infertilité mais pas de diplômes sur le thème de la fertilité justement.

C'est noté, merci !

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

RAS

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

2 sage-femmes UPEC ? **oui**

2 intervenants universitaires dans « hors fonction publique » ? **erreur de ma part, il y a 3 intervenants universitaires de la fonction publique OK**

 Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...) :

RAS

 Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...) :

RAS

 Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

RAS

 Conclusions :

- **Avis** : Favorable sous réserve du léger ajustement et de complément d'information sur le positionnement régional.
- **V2: favorable**

ETAPE 1 - Maquette & MCC

Libellé de la formation :

Composante :

Type de formation:

Diplôme universitaire de Fertilité et Santé Préconceptionnelle

SANTÉ

DU

Régime d'inscription

FC

Type de demande :

Création

Eléments SISE

Voir référentiel SISE ici

Discipline SISE :

Medecine

Secteur disciplinaire SISE :

Médecine

Légende

Cellules blanches :

Cellules jaunes :

Domaine(s):

JALL

DEG

DBS

ETS

Cellules blanches à renseigner par vos soins

Liste déroulante à choix

Public cible

Diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation :

Bac+3

Expérience professionnelle exigée (préciser ou indiquer "NC") :

NC

Autres conditions de recrutement (dérogation, autres...) :

Formation accessible en VAE :
Seulement si inscrits au répertoire spécifique France Compétences

non

Modalités et critères de recrutement (dossier, entretien, examen...) :

Dossier

Organisation de la formation

Localisation de la formation :

CHI CRETEIL OU FAC DE SANTE CRETEIL

Organisation des enseignements :

Par module

Durée formation : (en jours, semaines, mois ou année)

6 jours

Modalités d'enseignements :

Hybride (présentiel + distanciel)

Date début enseignements :

01/01/2026

Date fin enseignements :

30/06/2026

Possibilité de commercialisation au module/au bloc de compétences :

Non

Nombre minimum de module(s) à suivre :

NC

Argumenter brièvement la demande :

cf Doc word présentation du projet

Volume horaire minimum par inscrit :

NC

Organisation des examens

Nombre de sessions d'examen :

1

Date(s)/périodes d'exams prévues :

Juin

Compensation des notes :

Oui

→Préciser modalité de compensation: (entre toutes les UE ou UE3 & 4)

Entre tous les modules

Note éliminatoire :

Non

→Préciser note éliminatoire :

La moyenne est-elle exigée :

Oui

→Préciser si moyenne exigée partout ou UE/modules particuliers

moyenne globale

Organisation stage* et/ou soutenance

Stage :

Pas de stage

Mémoire :

Non

Milieu stage :

Voir liste

Volume horaire du stage :

Nom et statut responsable(s) de la coordination du stage :

*Loi du 10 juillet 2014: Le stage est limité à 6 mois et intégré dans le cadre d'un cursus de formation de 200 heures minimum d'enseignement

Durée stage (semaines/mois) :

Semestre (S1/S2)

Intitulés des enseignements - UE(s) et ECUE ou modules
(indiquer leur organisation par UE ou par Modules)

Nom et prénom des Intervenant(s) par ECUE

Type d'enseignement

Cas particuliers:

1-Préciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation

2-Sélectionner: Oui/Non

Volume horaire des enseignements

CM en heure

TD en heure

TP en heure

Distanciel en heure

Total en heure

Coefficient (part en % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus

Le total par ligne doit s'élever à 100%

Contrôle continu

Examen terminal

% évaluation écrite

% évaluation orale

% évaluation écrite

% évaluation orale

Eventuels ECTS

Non

Module 1 : Etat des lieux de la natalité et du désir d'enfant en France et dans le monde

Obligatoire

Non

0

16,5

100%

NC

Histoire de la fertilité à travers les derniers siècles

Muriel Salle historienne

Obligatoire

Non

2

2

NC

Démographie natalité en France

David Duhamel économiste

Obligatoire

Non

2

2

NC

Module 2 : Physiologie de la fertilité chez la femme et chez l'homme

Obligatoire

Non

0

16,5

100%

NC

Module 2 : Physiologie du cycle menstruel

Maud Pasquier

Obligatoire

Non

1

1

NC

Module 2 : Physiologie de la spermatogénèse

Leslie Sitbon

Obligatoire

Non

1

1

NC

Module 2 : Physiologie de la fertilité féminine

Maud Pasquier

Obligatoire

Non

1

1

NC

Module 2 : Physiologie de la fertilité masculine

Laëtitia Laup

Obligatoire

Non

1

1

NC

Module 3 : Comment sensibiliser à la fertilité et l'évaluer ?

Obligatoire

Non

0

16,5

100%

NC

Plan National de lutte contre l'infertilité

Représentant de la HAS Mme Anne-Françoise Pauchet-

Obligatoire

Non

2

2

NC

Prévention chez les jeunes : projet infertilité

Dr Gwenola Keromnes

Obligatoire

Non

2

2

NC

Consultations préconceptionnelles

Dr Julien Gohier

Obligatoire

Non

2

2

NC

Questionnaires, Scores de fertilité

Pr Mickael Grynberg

Obligatoire

Non

1

1

NC

Bilan de fertilité : exemple du Fertilité Check Up

Dr Maud Pasquier + Dr Jean Marc Levaillant

Obligatoire

Non

2

2

NC

Point de vue du psychologue : comment sensibiliser sans angoisser ?

Léa Bomassi psychologue

Obligatoire

Non

2

2

NC

Les attentes des patientes

Virginie Rio (BAMP)

Obligatoire

Non

2

2

NC

[illegible]

[illegible]

LISTE DES INTERVENANTS ⚠ Pour rappel, 20% des heures d'enseignements doivent être assurées par des enseignants permanents UPEC (cf. cadrage DU-DIU-CU)

A. Personnel UPEC (hors service statutaire)

Nom	Prénom	UPR de rattachement	Grade	Section CHU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
PASQUIER	MAUD	UPEC	PHTP			6	0	0
LAUP	LAETITIA	UPEC	PHTP			5	0	0
BRY	HELENE	UPEC	PHTP			2	0	0
MATRAT	MIREILLE	UPEC	PUPH			2	0	0
PAIRON	JEAN CLAUDE	UPEC	PHTP			1	0	0
BOMASSI	LEA	UPEC	PSYCHOLOGUE			1	0	0
SEURIN	ANGELIQUE	UPEC	SAGE FEMME			2	0	0
DUFOUR	EMILIE	UPEC	SAGE FEMME			1	0	0
Total heures A :					-	20,00	-	-

B. Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC

Nom	Prénom	Composante/ Service	Fonction	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
				CM	TD	TP	Distanciel
Total heures B :				-	-	-	-

C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CHU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
DUPONT	CHARLOTTE	APHP	PH			3	0	0
KEROMNES	GWENOLA	CH DIACONESSES	PH			2	0	0
GRYNBERG	MIKAEL	APHP	PUPH			1	0	0
VIALLE	MANON	UNIVERSITE CA'FOSCARI	SOCIOLOGUE MARSEILLE			2	0	0
SALLE	MURIEL	UNIVERSITE LYON 1	HISTORIENNE			2	0	0
DUHAMEL	DAVID	UNIVERSITE PARIS 1	ECONOMISTE			2	0	0
Total heures C :					-	12,00	-	-

D. Vacataires extérieurs hors fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CHU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
MIRAKJAN	PASCALE	MEDECIN LIBERAL	MEDECIN LYON			1	0	0
RJO	VIRGINIE	ASSOCIATION BAMP	ASSOCIATION DE PATIENTES			2	0	0

GOHER	JULIEN	MEDECIN LIBERAL	MEDECIN			2	0	0
SITBON	LESUE	LABORATOIRE INOVIE	MEDECIN			2	0	0
GIORDANELLA	CLAUDE	LIBERALE	SEXOLOGUE			2	0	0
ECALLE	GWEN	LIBERALE	SEXOLOGUE MONTPELLIER			2	0	0
LEVAILLANT	JEAN MARC	LIBERAL	MEDECIN			1	0	0

Pauchet-Traversat	Anne-Françoise	HAS	Représentant de la HAS			2		
Total heures D :					-	14,00	-	-

Totaux des heures d'enseignement

Total A+B+C+D :	46,00	Totaux par type d'enseignement:	-	46,00	-	-
-----------------	-------	---------------------------------	---	-------	---	---

Légende :	Cellule blanche : à renseigner par vos soins
	Cellule bleu clair : calcul automatique

Eléments financiers préalables				
Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	
			Effectif min inscription double	
			Effectif Commercialisation au module ou UE	
		Formation Continue	Effectif Financement par l'employeur	5
			Effectif Financement par le stagiaire	12
			Effectif Financement par d'autres organismes	
			Effectif Commercialisation au module/UE	0
	Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :	
Fourchettes FC :			8 40	
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Non, la totalité des enseignements est propre à cette formation		
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, l'UPEC supporte toutes les charges liées à cette formation		
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, la formation est dispensée à l'UPEC uniquement		
		Partenaire: 		
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources: → étoffer en C27	Non		
D'autres ressources sont-elles prévues?	Non			
Autres informations à porter à la connaissance des experts CDU-CM-CA :				

Légende	
	Liste déroulante à choix.
	Cellules blanches à renseigner par vos soins
	Zone de texte pour étoffer, argumenter
#N/A	Selon réponse précédente, une nouvelle question peut apparaître en rouge. il convient alors d'y répondre

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3

Légende:	Texte jaune	Texte jaune et cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte italique	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	SANTÉ	Durée : (semaines, mois ou années)	6 jours	Type de formation:	DU
Intitulé du DU/DIU/CU :	Diplôme universitaire de Fertilité et Santé Préconceptionnelle			Type de demande :	Création

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	-	20,00	-	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	-	12,00	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	-	14,00	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	1	1
Totaux par type de cours	-	46,00	-	-

Eventuel volume horaire mutualisé	-
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	46,00
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	46,00
Coût total correspondant (euros) :	2 320 €

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	46	Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques	-	
Nombre total d'heures en salle informatique	-	
Coût total correspondant (euros) :	368 €	46

3. Autres charges logistiques

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

Fournitures et consommables					
Acquisition de matériels spécifiques	- €				
Frais de déplacements	1 200 €	Détailler la charge/poste de dépense		Détailler le calcul	A/R province Paris pour 4 intervenants
Frais de documentation	- €				
Locations de matériels	- €				
Reprographie	100 €	Détailler la charge/poste de dépense		Détailler le calcul	
Locations sur des sites extérieurs	- €				
Coût total correspondant (euros)	1 300 €				

4. Charges administratives et d'encadrement

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
Charges de pilotage formation (RNA)		- €	
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC		- €	
Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)	50	2 175 €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :		- €	
Coût total correspondant (euros) :	2 175 €		

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	2 320 €	368 €	1 300 €	2 175 €	
Total charges :	6 163 €				

6. Ressources et montant dû par usager								
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Licence	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple		-	103 €		175 €	278 €	- €	
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	- €	116 €	116 €	- €	
- Commercialisation au module ou UE		-			175 €	175 €	- €	
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.								
- Financement par l'employeur		5	NC	1 000 €	175 €	1 175 €	5 875 €	
- Financement par le stagiaire		12		700 €	175 €	875 €	10 500 €	
- Financement par d'autres organismes		-			175 €	175 €	- €	
- Commercialisation au module/UE		-			175 €	175 €	- €	
Autres ressources du DU/DIU/CU :		Eventuelle subvention				- €		
		Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)				- €		
		Total "autres ressources":				- €		
Total des ressources :	Ressources totales	16 375 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).		 Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.	 ☐ ☐ ☐		
	Dont pour la composante	9 380 €						
	Dont pour l'établissement**	6 995 €						
Estimation du résultat pour la composante :		3 217 €						
Date du conseil de la composante :			Avis du conseil de la composante :			Visa du Directeur de la composante :		

2024/
2025

Demande de renouvellement DU-DIU-CU

 Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)

 Pour une 1^{ère} demande de renouvellement, la formation doit être à sa 3^{ème} année d'expérience, si la formation a tardé à ouvrir ou n'a jamais ouvert, merci d'en informer le SPOF dans les meilleurs délais pour être orienté vers une procédure allégée

/Fiche d'identité de la formation

Type de formation (DU/DIU/CU)	☒ DU ☐ DIU ☐ CU
	☒ De spécialisation ☐ D'expérimentation (préfigurant un diplôme national)
Si DIU →	Université « porteur principal » : UPEC
	Universités partenaires :
	Préciser les modalités d'inscription :
	Argumenter s'il s'agit d'une évolution :
Intitulé exact actuel	DU exploration échographique de la fertilité et endométriose : de la gynécologie normale au pathologique
Eventuelle modification de l'intitulé	
Bref argumentaire	
Composante/UFR	- SANTE

Renseignements divers

Conseil de Composante Joindre Impérativement la copie du RD	Date : 06/03/2025 Avis : FAVORABLE
/Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	☒ Non ☐ Effective ☐ Prévus/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	☒ Non concerné ☐ Effective ☐ Prévus/Souhaitée

Contacts

Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Pr Edouard Lecarpentier			

	Dr Laup, Dr Nathalie Massin, Dr Jean-Marc Levailant			
Grade :	PUPH			
Courriel :	Edouard.Lecarpentier@chicreteil.fr			
Téléphone :	01 57 02 20 00			
Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	C. BOYER			
Courriel :	Clotilde.boyer@u-pec.fr			
Téléphone :	07.63.74.73.16			



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande
de renouvellement, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : ✍

I. Bilan

1- Bilan quantitatif UPEC							
	Nombre de candidats	Nombre d'inscrits FI	Nombre d'inscrits FC	Nombre de diplômés FI	Nombre de diplômés FC	Ressources FI	Ressources FC
Année 2020/2021	45		37		37		50 223€
Année 2021/2022	60		51		49		71 325€
Année 2022/2023	75		64		63		87 968€
Année 2023/2024	130		110		106		148 462€
Année 2024/2025	140		116				156 510€

⇒ Le cas échéant, expliquez les écarts entre l'effectif prévu dans la précédente demande et le nombre d'inscrits réel :



2- Conseil de perfectionnement (Vivement recommandé), évaluation et suivi de l'insertion professionnelle			
FMissions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...			
Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle

Pr Lecarpentier	Edouard	UPEC	Responsable pédagogique
Pr Massin	Nathalie	Hôpital Américain	coordinatrice
Dr Levailant	Jean-Marc	CHIC	coordinateur

BILAN	Au niveau interne (organisation, contenu de la formation)	Autres (événement externe, évolution de l'offre de formation régionale...)
Points forts	Qualité et interactivité de la formation -Simulateur -Participation active des étudiants à l'enseignement	Formation unique en France -Forte demande des étudiants -Formation par experts nationaux
Points faibles		Difficulté de trouver des terrains de stage

Quelles conséquences tirez-vous de ce bilan ?

F Ressenti général, marges de progression, dispositifs d'amélioration envisagés



Bilan très positif, forte demande pour cette formation, formation plébiscitée par les étudiants avec forte promotion (nombre de demande d'inscriptions pour l'année suivante supérieure à la capacité d'accueil sans promotion par le DU). Développement d'un outil unique au niveau national et européen (simulateur échographique en ligne
Programme de cours en révision pour favoriser l'enseignement avec participation active des étudiants.
Amélioration nécessaire sur les moyens techniques pour la formation mixte et en ligne.
Développement d'un réseau de correspondants formés par le DU pour augmenter l'offre de terrains de stage.

II. Modifications envisagées

1- Modifications d'ordre général - Même mineures

Rubriques		Argumentaire
Public visé	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	
Type de formation <i>Évolution CU vers DU ou DU vers DIU par exemple</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	Changement de porteur

2- Modifications d'ordre pédagogique - Même mineures

Rubriques		Argumentaire
Régime d'inscription <i>FI / FC</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	
Enseignements <i>Restructuration des enseignements, volume horaire, E-learning, période de formation, stage...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	

Recrutement <i>Diplôme/niveau requis, expérience professionnelle exigée, VAE, mise en place d'entretien de recrutement par exemple...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	
Évaluation des connaissances <i>Contrôle continu, examen terminal, coefficient, nombre de sessions...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	

II. Rappel de la présentation et des objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation

→ éléments à mettre en avant en CFVU

Brève présentation : <i>Présenter le projet en 4 à 10 lignes.</i>	 Enseignement théorique et pratique de l'échographie pelvienne chez la femme : gynécologie normale de la puberté à la ménopause, infertilité et endométriose. - Application des différentes techniques échographiques (2D, 3D, doppler, fusion, hystérosonographie, hysterosalpingosonographie) à l'étude de la physiologie et aux diagnostics des pathologies gynécologiques pelviennes et de l'infertilité féminine. Enseignement théorique et pratique du suivi des thérapeutiques dans les affections gynécologiques et l'infertilité. - Enseignement théorique et pratique de l'annonce du résultat au patient et de la conduite à tenir. - Enseignement théorique et pratique de l'échographie génitale chez l'homme : bilan d'infertilité, orientation diagnostique et thérapeutique (optionnel).
Motivation de votre demande : <i>Répond-elle, par exemple, à une demande extérieure ou à besoin ?</i>	Formation unique en France -Forte demande des étudiants -Formation par experts nationaux -Formation innovante (simulateur 4D en ligne)
Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i>	 Forte demande des étudiants -Formation par experts nationaux
Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (verbes d'action)</i>	- Maitriser l'échographie pelvienne gynécologique et de l'infertilité.

2- Positionnement environnement professionnel

Débouchés professionnels et métiers préparés	
Secteurs d'activités concernés :	-

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

Positionnement par rapport à l'offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	☒ Non ☐ Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement : -
Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?	☒ Non ☐ Oui, indiquez les établissements concernés et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations : -

4- Partenariat(s) éventuels : Joindre copie convention

<i>Lister les partenaires</i>	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements <i>Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...</i>
	
	

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme

F au moins trois personnes titulaires

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Pr Lecarpentier	Edouard	UPEC	Président du Jury
Dr LAUP	Laëtitia	UPEC	Jury
Dr Massin	Nathalie	Hôpital Américain	Jury
Dr Levailant	Jean-Marc	Médecin libéral	Jury

Nom et signature du porteur de projet : Edouard LECARPENTIER et Dr Laup

2024/
2025

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	☒ DU ☐ DIU ☐ CU
Intitulé	Exploration échographique de la fertilité et de l'endométriose : De la gynécologie normale à la pathologie
Composante/UFR	Santé

Questions et remarques maquette Word

Page 1 :

UVSQ est mentionné comme université partenaire, préciser dans quelle mesure svp A préciser en p.5 SVP.

Est-ce un DU ou un DIU ? Si DIU : **il s'agit d'un DU, OK**

- modifier la réponse pour « Modifications d'ordre général – Type de formation »
- renseigner le tableau II.4 Partenariats à la page 5 svp

joindre une copie de la convention de partenariat svp/ **pas de partenariat DU et non DIU. Le DIU est envisagé e=à termes mais à ce stade, le partenariat n'est pas prêt, OK**

D'autant qu'il est question de partage des frais dans AF-MCC.

Ajouter le nom et la signature du porteur de projet svp. **ok**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

Colonne N : Le total est de 130% : **ok 100% OK**

Lignes 19 à 26 : le total O+P+Q+R doit être égal à 100% **ok fait OK**

Selon la cellule J10, il n'y a pas de contrôle continu, et les contrôles de connaissance sont les suivants :

- Examen terminal écrit (50%)
- Stage (25%)
- Oral (25%)

Est-ce correct ? **Oui c'est exact**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

Il semble y avoir une confusion dans les colonnes G à J par rapport à la répartition des enseignements à l'Etape 1 Maquette & MCC :

	Etape 1 Onglet Maquette & MCC	Etape 2 Onglet Intervenants
CM	69	0
TD	8	96,75
TP	0	8

Distanciel	13	13
TOTAL	90	117,75

Harmoniser svp

Les 69 h CM correspondent aux 96.75 de TD, mais il y a plus d'heures d'intervenants car certains cours sont co-animés. Il y a bien 8h de TP et 13h de distanciel

D81-84 : UVSQ? **Oui il y a des intervenants de l'UVSQ**

Déplacer D120 en D121

Déplacer D121 en C121

Déplacer D122 en C122

Il semble qu'il n'y a qu'une heure qui soit assurée par un personnel UPEC ? Déplacer les heures Mondor dans UPEC ?

ok fait OK

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...) :

C13-C14 préciser svp : UVSQ ? Préciser SVP. **Non concerné/ pas de DIU OK**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...) :

Il semble qu'il n'y a qu'une heure qui soit assurée par un personnel UPEC (soit moins de 20%) sur les 117,75 heures assurées pour ce DIU ? **5.5heures, oui moins de 20%**

En E19, je lis « 90h » alors qu'en H18, je lis « 69h pour les stagiaires » ? Vérifier et corriger SVP. **Oui il s'agit bien de 90h de formation pour les stagiaires ; il faut lire 69h TD pour les stagiaires. Le commentaire portait sur le différentiel stagiaires/prof des heures TD.**

250h de RNA (2 intervenants) **oui**

Les ressources présentées dans cette annexe sont-elles partagées avec UVSQ ? **Non OK**

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

Conclusions :

• **Points forts :**

- Formation unique en France
- Forte demande des étudiants – effectifs en hausse
- Formation innovante (simulateur 4D en ligne)

• **Points faibles :**

- la répartition des enseignements est à clarifier

• **Avis :** Favorable sous réserve de modifications et de réponses aux questions.

- Recommandations :

[illegible]

LISTE DES INTERVENANT Pour rappel, 20% des heures d'enseignements doivent être assurées par des enseignants permanents UPEC (cf. cadrage DU-DIU-CU)

A. Personnel UPEC (hors service statutaire)

Nom	Prénom	UFR de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
Pr E Lecarpentier		SANTE	PUPH			1		
Dr M Pasquier		MONDOR	PH			2,5		
Dr C. TATARU		MONDOR	PH			2		
Total heures A :					-	5,50	-	-

B. Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC

Nom	Prénom	Composante/ Service	Fonction	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
				CM	TD	TP	Distanciel
Total heures B :				-	-	-	-

C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
Dr K Fatallah		USVQ	PH			2		
Dr N Swierkowski-Blanchard		USVQ	PH			0,5		
Dr H Flye-Sie Marie		Saint Pierre de la Réunion	PH			2,5		
Dr K Fatallah	Khadija	USVQ	PH			2		
Dr L Laup		MONDOR	PH			16		
Dr Lise Duranteau		Paris 11 KB	PH			1,25		
Dr I Sellami		Paris 11 KB	PH			1,25		
Dr E Sais		Paris 11 KB	CCA			1		
Pr L Rocher		Paris 11 KB	PUPH			1		

Total heures C :					-	27,50	-	-

D. Vacataires extérieurs hors fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
Dr P Echegut		Médecin libéral	Médecin vasculaire			1,5		
Dr Q Sénéchal		Médecin libéral	Médecin Radiologue			1,5		
Dr T Vernet		Médecin attaché	Médecin			2,75		
Mme S Moriette		Attachée	Médecin			1		
Mr G Potelle		Ingénieur					8	
Levaillant	Jean Marc	CHIC	Gynécologue			15		13
FERNANDEZ	Hervé		Gynécologue			1,75		
Pr S Bendifallah		Hôpital Américain	PUPH			2		
Pr T Van den Bosch		Hôpital de Louvain	Professeur			3		
Pr W Froyman		Hôpital de Louvain	Professeur			3,5		
Pr N Pluchino		Hôpital de Lausanne	Professeur			1,75		
Pr N Massin		Hôpital Américain	Professeur associée			30		
Total heures D :					-	63,75	8,00	13,00

Totaux des heures d'enseignement

Total A+B+C+D :	117,75	Totaux par type d'enseignement:	-	96,75	8,00	13,00
-----------------	--------	---------------------------------	---	-------	------	-------

Eléments financiers préalables				
Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	
			Effectif min inscription double	
			Effectif Commercialisation au module ou UE	
		Formation Continue	Effectif Financement par l'employeur	30
			Effectif Financement par le stagiaire	80
			Effectif Financement par d'autres organismes	
			Effectif Commercialisation au module/UE	0
	Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :	
		Fourchettes FC :	50 150	
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Non, la totalité des enseignements est propre à cette formation	#N/A	
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, les charges d'enseignement sont partagées avec le(s) partenaire(s)		
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, partage UPEC et partenaire		
		Partenaire:		
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources: → étoffer en C27	Non		
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Non		
	Autres informations à porter à la connaissances des experts CDU-CM-CA :			

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3						
Légende:	Texte jaune	Texte jaune et cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte italique	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	SANTÉ	Durée : (semaines, mois ou années)	6 mois	Type de formation:	DU
Intitulé du DU/DIU/CU :	D.U. EXPLORATION ECHOGRAPHIQUE DE LA FERTILITE ET DE L'ENDOMETRIOSE : DE LA GYNECOLOGIE NORMALE A LA PATHOLOGIE			Type de demande :	Renouvellement

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	-	5,50	-	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	-	27,50	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	-	63,75	8,00	13,00
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	4	1
Totaux par type de cours	-	96,75	32,00	13,00

Eventuel volume horaire mutualisé	-	Plusieurs intervenants quequefois par cours, doù un différentiel sur la partie TD : 69h pour les stagiaires contre 96,75 pour les heures enseignants.
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	90,00	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	141,75	
Coût total correspondant (euros) :	7 523 €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	122	Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques	-	
Nombre total d'heures en salle informatique	-	
Coût total correspondant (euros) :	976 €	122

3. Autres charges logistiques

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

Fournitures et consommables	- €				
Acquisition de matériels spécifiques	30 000 €	Détailler la charge/poste de dépense	simulateurs d'apprentissage à l'injection de produits dans les trompes	Détailler le calcul	attente de devis
Frais de déplacements	1 000 €	Détailler la charge/poste de dépense	A/R Louvain Lausanne et Aix en Provence	Détailler le calcul	
Frais de documentation	- €				
Locations de matériels	- €				
Reprographie	400 €	Détailler la charge/poste de dépense	affiches, flyer...	Détailler le calcul	
Locations sur des sites extérieurs	- €				
Coût total correspondant (euros)	31 400 €				

4. Charges administratives et d'encadrement

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
Charges de pilotage formation (RNA) : Massin et Levaillant	250	10 875 €	
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC	0	- €	
Autres charges administratives (secrétariat)	70	3 045 €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :	70	3 045 €	
Coût total correspondant (euros) :	16 965 €		

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	7 523 €	976 €	31 400 €	16 965 €	
Total charges :	56 864 €				

6. Ressources et montant dû par usager								
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple		-	103 €		250 €	353 €	- €	
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	- €	164 €	164 €	- €	
- Commercialisation au module ou UE		-			250 €	250 €	- €	
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.								
- Financement par l'employeur		30	NC	1 400 €	250 €	1 650 €	49 500 €	
- Financement par le stagiaire		80		1 100 €	250 €	1 350 €	108 000 €	
- Financement par d'autres organismes		-			250 €	250 €	- €	
- Commercialisation au module/UE		-			250 €	250 €	- €	
Autres ressources du DU/DIU/CU :		Eventuelle subvention				- €		
		Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)				- €		
		Total "autres ressources":				- €		
Total des ressources :	Ressources totales	157 500 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).			Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.		
	Dont pour la composante	91 000 €						
	Dont pour l'établissement**	66 500 €						
Estimation du résultat pour la composante :		34 136 €						
Date du conseil de la composante :			Avis du conseil de la composante :			Visa du Directeur de la composante :		

2024/
2025

Demande de renouvellement DU-DIU-CU


Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)


Pour une 1^{ère} demande de renouvellement, la formation doit être à sa 3^{ème} année d'expérience, si la formation a tardé à ouvrir ou n'a jamais ouvert, merci d'en informer le SPOF dans les meilleurs délais pour être orienté vers une procédure allégée

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation (DU/DIU/CU)	☒ DU ☐ DIU ☐ CU
	☒ De spécialisation ☐ D'expérimentation (préfigurant un diplôme national)
Si DIU →	Université « porteur principal » :
	Universités partenaires :
	Préciser les modalités d'inscription :
	Argumenter s'il s'agit d'une évolution :
Intitulé exact actuel	D.U Expertise dans la gestion des interventions d'urgence sanitaires
Eventuelle modification de l'intitulé	
Bref argumentaire	
Composante/UFR	- SANTE

Renseignements divers	
Conseil de Composante <i>Joindre Impérativement la copie du RD</i>	Date : FAVORABLE Avis : 24/04/2025
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	☒ Non ☐ Effective ☐ Prévus/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	☒ Non concerné ☐ Effective ☐ Prévus/Souhaitée

Contacts				
Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	LECARPENTIER ERIC			
Grade :	CHEF DE SERVICE			
Courriel :	eric.lecarpentier@aphp.fr			
Téléphone :	+33680706161			
Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	QUIMERCH DELPHINE ROUSSEAU AURELIE			
Courriel :	Delphine.quimerch@u-pec.fr Du.expertise@samu94.fr			
Téléphone :	0145179538 0145179529			



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande
de renouvellement, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : 

I. Bilan

1- Bilan quantitatif							
	Nombre de candidats	Nombre d'inscrits FI	Nombre d'inscrits FC	Nombre de diplômés FI	Nombre de diplômés FC	Ressources FI	Ressources FC
Année 2020/2021							
Année 2021/2022	10		6		6		9 415€
Année 2022/2023	15		17		15		31 888€
Année 2023/2024	18	0	18	0	17	0	33 331€
Année 2024/2025	18	0	18	0	En cours		30 500€

⇒ Le cas échéant, expliquez les écarts entre l'effectif prévu dans la précédente demande et le nombre d'inscrits réel :



2- Conseil de perfectionnement (Vivement recommandé), évaluation et suivi de l'insertion professionnelle

FMissions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
LECARPENTIER	ERIC		RESPONSABLE PEDAGOGIQUE
JBEILI	CHADI		COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT
HEIDET	MATTHIEU		MEMBRE DU COMITE PEDAGOGIQUE
Quel bilan faites-vous de la mise en place de votre conseil de perfectionnement dans le cadre de ce DU/DIU/CU ?	Le Comité de pilotage / conseil de perfectionnement : Drs Eric Lecarpentier, Chadi Jbeili, Matthieu Heidet, Nicolas Gazin, se réunissent bi annuellement pour s'assurer de la pertinence des programmes, de la qualité des enseignants, analyser les retours d'évaluation et préparer l'exercices terrain.	Des dispositifs d'évaluation de la formation ont-ils bien été mis en place sur la période écoulée ? <i>Rappelez-les et précisez les résultats. Comment le Conseil de Perfectionnement exploite-t-il ces résultats ?</i>	☒ Oui : ☐ Non, justifiez : Le questionnaire d'évaluation est distribué en fin de chaque module ainsi qu'à l'issue de l'exercice terrain. Les intervenants enseignants extérieurs échangent avec l'équipe pédagogique et confirment chaque année leur satisfaction et assurent aux responsables leur fidélité au diplôme. Ce diplôme reçoit une entière satisfaction de la part des participants tout comme des intervenants, car il est important pour les professionnels des interventions d'urgence et malheureusement très présent dans l'actualité donc la mise à jour de compétence ainsi que l'acquisition de nouvelles connaissances sont nécessaires. La formation est ouverte aux professionnels de santé dont les missions sont en lien avec la médecine d'urgence et les interventions sanitaires et bien que le public soit assez vaste et de formations diverses, chacun trouve satisfaction dans le programme et les modalités d'enseignement. La mixité des publics est également une force pour le diplôme.

BILAN	Au niveau interne (organisation, contenu de la formation)	Autres (événement externe, évolution de l'offre de formation régionale...)
Points forts	L'alternance théorie pratique avec études de cas et RETEX de missions est recherchée. L'expérience du SAMU 94 qui héberge la plateforme logistique nationale apporte une légitimité et crédibilité ainsi que l'expérience de coordination des projets européens et la participation aux commissions OTAN. La participation des responsables d'enseignement à la rédaction de chapitres dans les ouvrages de référence en médecine d'urgence et de catastrophe enrichit et personnalise les références bibliographiques -	Le thème de gestion de crise est toujours d'actualité et pour l'instant aucune autre faculté n'a copié ce modèle alors que le diplôme d'oxyologie paramédicale est proposé depuis deux ans par cinq UFR ;
Points faibles	- -	
Quelles conséquences tirez-vous de ce bilan ? <i>F Ressenti général, marges de progression, dispositifs d'amélioration envisagés</i>		
		

II. Modifications envisagées

1- Modifications d'ordre général - Même mineures		
	Rubriques	Argumentaire
Public visé	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	
Type de formation <i>Évolution CU vers DU ou DU vers DIU par exemple</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	
2- Modifications d'ordre pédagogique - Même mineures		
	Rubriques	Argumentaire
Régime d'inscription <i>FI / FC</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	
Enseignements <i>Restructuration des enseignements, volume horaire, E-learning, période de formation, stage...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	
Recrutement <i>Diplôme/niveau requis, expérience professionnelle exigée, VAE, mise en place d'entretien de recrutement par exemple...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	

Évaluation des connaissances <i>Contrôle continu, examen terminal, coefficient, nombre de sessions...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	
---	---	---

II. Rappel de la présentation et des objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation <u>→ éléments à mettre en avant en CFVU</u>	
Brève présentation : <i>Présenter le projet en 4 à 10 lignes.</i>	L'enseignement de la médecine de catastrophe, actuellement dispensé par une dizaine de facultés en France a été créé à Créteil en 1981, en collaboration étroite avec le Service de Santé des Armées et la Sécurité Civile. L'UFR de Santé de Créteil a pris l'initiative de dispenser cet enseignement aux infirmiers des SAMU/ SMUR depuis 1989 (diplôme d'oxylogie paramédicale) diplôme actuellement délivré par 5 autres facultés. Suite aux derniers événements (attentats, risque chimique...) une dimension différente à la médecine de catastrophe paraît nécessaire mettant en évidence : — La nécessité de promouvoir une culture du risque citoyenne, permettant d'anticiper des procédures de prévention, impliquant les acteurs privés et publics, civils et militaires. — La nécessité de mettre l'accent sur les aspects sécurité : protection des sauveteurs et des structures sanitaires grâce à des procédures et des formations rigoureuses à caractère opérationnel — La nécessité de travailler en coordination avec des réseaux d'experts nationaux et internationaux. Les missions extérieures peuvent concerner le territoire national sous forme d'équipes projetées, référentes dans une zone de défense ou sous forme d'équipes projetées, intégrées dans un dispositif international Le diplôme amène les candidats à un niveau d'expertise leur permettant de s'inscrire dans ces actions. Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue
Motivation de votre demande : <i>Répond-elle, par exemple, à une demande extérieure ou à besoin ?</i>	Les besoins de formation actuels et à venir sont énormes car ils concernent à la fois les personnels des établissements de santé et le réseau sanitaire pré hospitalier : médecins généralistes, pharmaciens, psychologues, secouristes...Il est donc logique de former des équipes pluri professionnelles, hautement réactives, capables de s'intégrer dans des dispositifs variés, civils ou civilo-militaires, visant à protéger les populations en lien avec la réserve sanitaire, déployable en France et à l'étranger.
Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i>	Les compétences visées sont validées par la participation des diplômés à des missions extérieures Armée ou Réserve Sanitaire ou SAMU ou la prise de responsabilité dans les services SAMU ou institutions DGS et Santé publique France pour organiser ces missions et participer à la gestion de crise. Nous avons ainsi formé 5 personnes du CORRUSS au Ministère de la Santé.
Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (verbes d'action)</i>	Acquérir les compétences d'un réserviste santé opérationnel (en projection ou en soutien) Au terme de la formation, le participant doit être capable de : • Activer une plateforme logistique de type PSM en autonomie complète • Se protéger et protéger les populations civiles des risques NRBC-E • Identifier les organisations mandataires et les partenaires de terrain • Communiquer en situation de crise • Identifier et prévenir les situations de stress aigu, • Travailler en équipes dans des missions pluri professionnelles, civilo-militaires • Acquérir une expertise pour participer à l'établissement de procédures dans des situations d'urgence sanitaire

2- Positionnement environnement professionnel

Débouchés professionnels et métiers préparés	- Réserviste / encadrant / référent de la Réserve Sanitaire - Cadre référent en médecine de catastrophe et gestion de crise - Cadre référent SSE (situations sanitaires exceptionnelles) - Encadrant / logisticien : ONG / Réserve Sanitaire
Secteurs d'activités concernés :	- Secteur sanitaire

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

Positionnement par rapport à l'offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	☒ Non ☐ Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement : -
Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?	☒ Non ☐ Oui, indiquez les établissements concernés et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations : -

4- Partenariat(s) éventuels : Joindre copie convention

<i>Lister les partenaires</i>	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements <i>Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...</i>
	
	

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme

F au moins trois personnes titulaires

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
LECARPENTIER	ERIC		RESPONSABLE PEDAGOGIQUE
JBEILI	CHADI		COORDONNATEUR DE L'ENSEIGNEMENT
HEIDET	MATTHIEU		MEMBRE DU COMITE PEDAGOGIQUE / PERFECTIONNEMENT



Nom et signature du porteur de projet :

2024/
2025

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	☒ DU ☐ DIU ☐ CU
Intitulé	D.U Expertise dans la gestion des interventions d'urgence sanitaires
Composante/UFR	Santé

Questions et remarques maquette Word

RAS

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

P.6 Merci de préciser l'établissement/UFR d'origine SVP : désolée je n'accède pas à la Cellule P6??. **Il s'agit de la page 6 du document Word, pas de de cellule ici.**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

RAS

Fichier Excel - partie financière

Tarification niveau M malgré le niveau de recrutement à confirmer SVP oui validé car même niveau précédemment dans ancienne maquette et passé au niveau MASTER au CG **OK**

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

Conclusions :

- **Points forts :**

- Nbre inscrits en hausse
- La formation est ouverte aux professionnels de santé dont les missions sont en lien avec la médecine d'urgence et les interventions sanitaires et bien que le public soit assez vaste et de formations diverses, chacun trouve satisfaction dans le programme et les modalités d'enseignement
-

- **Points faibles :**

- RAS

-

- **Avis** : Favorable sous réserve des quelques compléments demandés
- **Recommandations** :

ETAPE 1 - Maquette & MCC										Légende		Cellules blanches :		Cellules blanches à renseigner par vos soins															
												Cellules jaunes :		Liste déroulante à choix															
Libellé de la formation :		D.U EXPERTISE DANS LA GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE SANITAIRE										Domaine(s):		Public cible															
Composante :		SANTÉ		Régime d'inscription		FC		Eléments SISE		Voir référentiel SISE ici		Discipline SISE :				Medecine													
Type de formation:		DU		Type de demande :		Renouvellement				Secteur disciplinaire SISE :		Médecine																	
Organisation de la formation										Organisation des examens				Organisation stage* et/ou soutenance				Diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation : Niveau Bac											
Localisation de la formation :		UPEC / UFR DE MEDECINE		Organisation des enseignements :		Par module		Nombre de sessions d'examen :		2		Date(s)/périodes d'exams prévue(s) :		FIN DE LA PREMIERE SEMAIN ET FIN DE LA 3EME SEMAINE		Stage:				Pas de stage		Mémoire :		Oui		Expérience professionnelle exigée (préciser ou indiquer "NC") :		NC	
Durée formation : (en jours, semaines, mois ou année)		3 semaines		Modalités d'enseignements :		Présentiel		Compensation des notes :		Oui		→Préciser modalités de compensation: (entre toutes les UE ou UE3 & 4)		PARTICIPATION A L'EXERCICE TERRAIN		Milieu stage :				Voir liste		Volume horaire du stage :		0		Autres conditions de recrutement (dérogation, autres...) :		NC	
Date début enseignements :		janvier		Date fin enseignements :		juin		Note éliminatoire :		Non		→Préciser note éliminatoire :		NC		Nom et statut responsable(s) de la coordination du stage :				NC		*Loi du 10 juillet 2014: Le stage est limité à 6 mois et intégré dans le cadre d'un cursus de formation de 200 heures minimum d'enseignement		Formation accessible en VAE : Seulement si inscrits au répertoire spécifique France Compétences		Non			
Possibilité de commercialisation au module/au bloc de compétences :		Non		Nombre minimum de module(s) à suivre :		NC		La moyenne est-elle exigée :		Oui		→Préciser si moyenne exigée partout ou UE/modules particuliers		MOYENNE GENERALE		Durée stage (semaines/mois):				NC				Modalités et critères de recrutement (dossier, entretien, examen...) :		Dossier			
Argumenter brièvement la demande :		NC		Volume horaire minimum par inscrit :		NC																							

Semestre (S1/S2)	CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS										Coefficient (parten % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus	CONTROLE DES CONNAISSANCES				
	Intitulés des enseignements - UE(s) et ECUE ou modules <i>(indiquer leur organisation par UE ou par Modules)</i>	Nom et prénom des intervenant(s) par ECUE	Type d'enseignement	Cas particuliers: 1-Preciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation 2-Sélectionner: Ou/Non	Volume horaire des enseignements					Le total par ligne doit s'élever à 100%				Eventuels ECTS		
					CM en heure	TD en heure	TP en heure	Distanciel en heure	Total en heure	Contrôle continu		Examen terminal				
										% évaluation écrite		% évaluation orale	% évaluation écrite		% évaluation orale	
	MODULE 1 / PREPARATION ET LOGISTIQUE	JBEILI CHADI / GAZIN NICOLAS / PHILIPPE JEAN-MARC / TRAVERS NICOLAS / CHOLLET CHARLOTTE / GARCIA PATRICK / BOTTEREL FRANCOISE / BOUTOT FRANCOISE / PERENNOU THOMAS	Obligatoire	Non	30					30	30%			100		
	MODULE 2/ CADRAGE DES MISSIONS DE COOPERATION D'URGENCE SANITAIRE	JBEILI CHADI / GAZIN NICOLAS / SOUPIZET FRANCOIS / TRAVERS NICOLAS /	Obligatoire	Non	18					18	15%		100			
	MODULE 3/ PREPARATION AUX SITUATIONS DE STRESS / COMMUNICATION DE CRISE	JULIEN PASCAL / ROEDERER THIERRY / ZAGHBIB KARIM / JBEILI CHADI	Obligatoire	Non	12					12	15%		100			
	MODULE 4/ GESTION DE SITUATIONS D'URGENCE SANITAIRE	JBEILI CHADI / GAZIN NICOLAS / FAYOLLE MURIELLE / POULET ELISABETH	Obligatoire	Non	12					12	10%		100			

	MODULE 5/ EXERCICE TERRAIN	JBEILI CHADI / GAZIN NICOLAS / TRAVERS NICOLAS / MICHEL DIDIER / LECARPENTIER ERIC /	Obligatoire	Non	8		24		32	30%			100		
			Voir liste	Non					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
										Stage :	NC	NC	NC	NC	NC
										Soutenance :					

					Total CM	Total TD	Total TP	Total distanciel	Volume horaire cours par apprenant	Volume horaire global par apprenant (cours + stage)
					80	0	24	0	104	104

LISTE DES INTERVENANT Pour rappel, 20% des heures d'enseignements doivent être assurées par des enseignants permanents UPEC (cf. cadrage DU-DIU-CU)

A. Personnel UPEC (hors service statutaire)

Nom	Prénom	UFR de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
ZEGUBIB	KARIM	HOPITAL HENRI MONDOR	MEDECIN			3		
JULIEN	PASCAL	HOPITAL HENRI MONDOR	PSYCHOLOGUE			3		
LECARPENTIER	ERIC	SAMU 94	PUPH			2	1	
JBEIU	CHADI	SAMU 94	MEDECIN			27	5	
GAZIN	NICOLAS	SAMU 94	MEDECIN			9	5	
TRAVERS	NICOLAS	SAMU 94	MEDECIN			5	5	
SOUPIZET	FRANCOIS	SAMU 94	MEDECIN			3		
BOTTEREL	FRANCOISE	HOPIAL HENRI MONDOR	PUPH			2		
CHOLLET	CHARLOTTE	SAMU 94	MEDECIN			1,5		
Total heures A :					-	55,50	16,00	-

B. Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC

Nom	Prénom	Composante/ Service	Fonction	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
				CM	TD	TP	Distanciel
BOUTOT	FRANCOISE	SAMU 78	MEDECIN		2		
Total heures B :				-	2,00	-	-

C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
PHILIPPE	JEAN-MARC	MINISTERE DE LA SANTE				3		
PERENNOU	THOMAS	MINISTERE DE L'INTERIEUR				6		
FAYOLLE	MURIELLE	SANTE PUBLIQUE FRANCE				1,5		
Total heures C :					-	10,50	-	-

D. Vacataires extérieurs hors fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
MICHEL	DIDIER	RETRAITE				4	8	
ROEDERER	THIERRY	MEDECINS SANS FRONTIERE				3		
GARCIA	PATRICK	AEROPORTS DE PARIS				3		
POULET	ELISABETH	MEDECINS SANS FRONTIERE				2		
Total heures D :					-	12,00	8,00	-

Totaux des heures d'enseignement

Total A+B+C+D :	104,00	Totaux par type d'enseignant	-	80,00	24,00	-
-----------------	--------	------------------------------	---	-------	-------	---

Eléments financiers préalables				
Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	
			Effectif min inscription double	
			Effectif Commercialisation au module ou UE	
		Formation Continue	Effectif Financement par l'employeur	8
			Effectif Financement par le stagiaire	8
			Effectif Financement par d'autres organismes	
			Effectif Commercialisation au module/UE	
		Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :
Fourchettes FC :				
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Non, la totalité des enseignements est propre à cette formation	#N/A	
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, l'UPEC supporte toutes les charges liées à cette formation		
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, la formation est dispensée à l'UPEC uniquement		
		Partenaire:		
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources: → étoffer en C27	Non		
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Non		
	Autres informations à porter à la connaissances des experts CDU-CM-CA :			

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3						
Légende:	Texte jaune	Texte jaune et cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte italique	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	SANTÉ	Durée : (semaines, mois ou années)	3 semaines	Type de formation:	DU
Intitulé du DU/DIU/CU :	D.U EXPERTISE DANS LA GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE SANITAIRE			Type de demande :	Renouvellement

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	-	55,50	16,00	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	2,00	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	-	10,50	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	-	12,00	8,00	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	1	1
Totaux par type de cours	-	80,00	24,00	-

Eventuel volume horaire mutualisé	-	
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	104,00	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	104,00	
Coût total correspondant (euros) :	4 925 €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	80		Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques	24		
Nombre total d'heures en salle informatique			104
Coût total correspondant (euros) :	1 600 €		

3. Autres charges logistiques

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

Fournitures et consommables	500 €	Détailler la charge/poste de dépense	FOURNITURES POUR L'EXERCICE TERRAIN	Détailler le calcul	
Acquisition de matériels spécifiques	- €				
Frais de déplacements	- €				
Frais de documentation	- €				
Locations de matériels	850 €	Détailler la charge/poste de dépense	LOCATION DE BUS POUR LE DEPLACEMENT POUR L'EXERCICE TERRAIN ET DE MATERIEL POUR	Détailler le calcul	location bus aller retour 600 euros / location tondeuse tracteur 250 euros /
Reprographie	- €				
Locations sur des sites extérieurs	- €				
Coût total correspondant (euros)	1 350 €				

4. Charges administratives et d'encadrement

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
Charges de pilotage formation (RNA)		- €	
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC		- €	
Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)	80	3 480 €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :		- €	
Coût total correspondant (euros) :	3 480 €		

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	4 925 €	1 600 €	1 350 €	3 480 €	
Total charges :	11 355 €				

6. Ressources et montant dû par usager								
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple		-	103 €		250 €	353 €	- €	
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	- €	164 €	164 €	- €	
- Commercialisation au module ou UE		-			250 €	250 €	- €	
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.								
- Financement par l'employeur		8	NC	2 300 €	250 €	2 550 €	20 400 €	
- Financement par le stagiaire		8		1 200 €	250 €	1 450 €	11 600 €	
- Financement par d'autres organismes		-			250 €	250 €	- €	
- Commercialisation au module/UE		-			250 €	250 €	- €	
Autres ressources du DU/DIU/CU :		Eventuelle subvention				- €		
		Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)				- €		
		Total "autres ressources":				- €		
Total des ressources :	Ressources totales	32 000 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).		 Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.	 ☐ ☐ ☐		
	Dont pour la composante	19 600 €						
	Dont pour l'établissement**	12 400 €						
Estimation du résultat pour la composante :		8 245 €						
Date du conseil de la composante :			Avis du conseil de la composante :			Visa du Directeur de la composante :		

2024/
2025

Demande de Création DU-DIU-CU

 Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)

Fiche d'identité de la formation

Type de formation (DU/DIU/CU)	☒ DU ☐ DIU ☐ CU
	☐ De spécialisation ☒ D'expérimentation
Si DIU →	Université « porteur principal » :
	Universités partenaires :
	Préciser les modalités d'inscription :
Intitulé exact souhaité	Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle et Maintien en emploi
Composante/UFR	-

Renseignements divers

Conseil de Composante <i>Joindre impérativement la copie du RD</i>	Date : 6/03/2025 Avis : FAVORABLE
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	☒ Non ☐ Effective ☒ Prévue/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	☒ Non concerné ☐ Effective ☐ Prévue/Souhaitée

Contacts

Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	GROS KARINE			
Grade :	MCF HDR			
Courriel :	Karine.gros@u-pec.fr			
Téléphone :	0610394576			

Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Clotilde Boyer			
Courriel :	Clotilde.boyer@u-pec.fr			
Téléphone :	01 82 39 26 02 07 63 74 73 16			



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU. Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande de création, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : 

I. Présentation et objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation

→ éléments à mettre en avant en CFVU

Brève présentation :
Présenter le projet en 4 à 10 lignes.



La formation sur la Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) et Maintien en emploi vise à **renforcer les compétences les entreprises et organismes publics** aux enjeux de la désinsertion professionnelle et aux stratégies de maintien en emploi. Elle aborde les causes de la désinsertion, telles que **les problèmes de santé, les difficultés personnelles ou les conditions de travail**. Les entreprises et organismes publics apprendront à identifier les signaux d'alerte et à mettre en place des actions préventives. Une méthodologie et des outils pratiques seront présentés pour accompagner les salariés en difficulté en vue **de prévenir la désinsertion professionnelle** et d'assurer leur maintien en emploi. La formation **mettra également l'accent sur la collaboration entre les différents acteurs (employeurs, salariés, services de santé au travail) pour créer un environnement de travail favorable**. Enfin, des études de cas et des témoignages permettront d'illustrer des situations concrètes et de **partager des bonnes pratiques**. Cette formation vise à renforcer les compétences des professionnels (service de santé au travail, service de prévention, médecins, infirmiers, assistants sociaux, référents handicap etc.) dans le soutien et l'accompagnement des salariés vers le maintien dans l'emploi. L'intérêt de cette formation est qu'elle répond à deux obligations légales (création d'une cellule PDP et obligation pour les infirmiers santé au travail d'une formation au Maintien en emploi (cf. infra)

Motivation de votre demande : <i>Répond-elle, par exemple, à une demande extérieure ou à besoin ?</i>	☞ Cette formation répond à deux obligations légales. 1. Obligation de création de la Cellule PDP L'article 18 de la loi du 2 août 2021 a inscrit dans le code du travail la création obligatoire de cellules de PDP (prévention de la désinsertion professionnelle) dans les SPSTI (services de prévention et de santé au travail interentreprises), qui doivent fournir un accompagnement individuel et collectif, tant aux travailleurs qu'aux employeurs. Une instruction de la DGT (direction générale du travail) et de la Cnam, datée du 26 avril 2022, précise leur composition et fonctionnement. Elle rappelle aussi leurs missions, qui sont prévues à l'article L. 4622-8-1 du code du travail. La cellule PDP doit se doter « d'outils de pilotage et d'évaluation des parcours en lien avec les exigences du projet du service, du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens), du PST4 et de la certification ». L'UPEC peut être un acteur majeur pour accompagner les organisations dans cette création qui ne maîtrisent pas la méthodologie de création de la Cellule PDP. 2. Obligation de formation Maintien en emploi des Infirmières Santé au travail Le décret n° 2022-1664 du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des infirmières et infirmiers en santé au travail précise les modalités de formation pour les infirmiers en santé au travail. S'ils officient dans un service de prévention et de santé au travail (SPST), ils devront disposer d'une formation spécifique en santé au travail, théorique et pratique, financée par leur employeur. La formation doit comprendre au moins 240 heures d'enseignements théoriques et un stage de 105 heures de pratique professionnelle en santé au travail. Elles doivent être assurées par un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ou par un organisme de formation certifié Qualiopi. Le DU proposé de 150 heures pourra être pris en compte pour répondre à cette exigence réglementaire. Cette formation est assurée d'avoir un nombre d'inscrits important puisqu'elle répond à deux obligations légales concernant une multitude d'acteurs du service de santé des organisations.
Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i>	☞ La formation a été co-construite avec le service de santé de Thales pour être dispensée dès 2024-2025 en formation qualifiante. Cette année nous permet donc d'affiner le programme de formation avec une cohorte expérimentale (12 inscrits de chez Thales en 2024/2025). Cette expérimentation permet de constituer un programme solide qui pourra à partir de 2025-2026 de proposer la formation à tous les organismes sur l'ensemble du territoire national, à l'instar du DU Référent handicap qui rassemble tous les ans une centaine d'inscrits. Tout comme l'UPEC a été la première université à créer un DU Référent handicap, elle sera la première université à créer un DU accompagnant les entreprises et organismes publics dans la création, la mise en place et la mise en œuvre de la Cellule PDP. Les entreprises et organismes publics vont pouvoir bénéficier d'une méthodologie fondée sur une expertise scientifique et pluriprofessionnelle, celle de la Chaire Handicap, Emploi et Santé au travail de l'UPEC.
Liste des compétences attestées :	A l'issue de la formation, les participants sauront : 1. Créer une cellule PDP, la mettre en place et la mettre en œuvre et savoir collaborer avec les acteurs impliqués et les bénéficiaires 2. proposer des actions de sensibilisation à la prévention de la désinsertion professionnelle et au maintien en emploi

Commenté [CB1]: Proposition de rajouter cet élément

Lister les compétences acquises
à l'issue de la formation (verbes
d'action)

3. identifier les situations individuelles ;
4. proposer, en lien avec l'employeur et le travailleur, les mesures individuelles prévues à l'article L. 4624-3 pour remédier à la désinsertion professionnelle et pour assurer le maintien en emploi
5. accompagner le travailleur éligible au bénéfice des actions de prévention de la désinsertion professionnelle prévues à l'article L. 323-3-1 du code de la sécurité sociale et du maintien en emploi

2- Positionnement dans l'environnement professionnel

Débouchés professionnels et métiers préparés	- Acteurs de la Cellule PDP - Infirmier santé au travail formés
Secteurs d'activités concernés :	-services de santé

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

Offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	☒ Non, ☐ Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement : -
Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?	Il existe un DIU Maintien en emploi (Angers, Lille) ouvert tous les 2 ans et ne prenant en compte que le maintien en emploi et le handicap. Cette formation n'accompagne pas les organisations dans la création de la cellule PDP et ne prend pas en compte toutes les vulnérabilités (outre le handicap, la cellule PDP doit prendre en compte les autres fragilités : problèmes de santé impactant le travail, restrictions ou inaptitudes médicales, situations de fragilité sociale et professionnelle ... etc.

4- Partenariat(s) éventuels : Joindre copie convention

Lister les partenaires	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...
	
	

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme

F au moins trois personnes titulaires

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Gros	Karine	UPEC	Président
Pradines	Maud	UPEC	VP
Pairon	Jean-Claude	UPEC	VP

2- Composition du Conseil pédagogique et/ou de perfectionnement (Vivement recommandé)

Missions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Gros	Karine	Faculté de Santé	Evaluation des étudiants
Ghebdane	Mounir	Faculté de Santé (vacataire)	Proposition d'évolutions expert santé au travail (médecin du travail)
Radian	Carine	Faculté de Santé	Bilan de la formation

3- Évaluation de la formation et des enseignements

Évaluation de la formation et des enseignements par :

Modalités d'évaluation mises en place :

Fournir le questionnaire le cas échéant

Les usagers (étudiants/stagiaires FC) :

Questionnaire envoyé par la DIFPRO

Le conseil de perfectionnement

Réunion

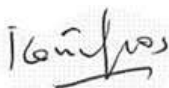
4- Modalités d'évaluations de l'insertion professionnelle des étudiants

F Préciser les dispositifs qui seront mis en place pour le suivi de l'insertion professionnelle.

Fournir le questionnaire le cas échéant

Les inscrits sont déjà en emploi il n'y a donc pas de questionnaire à élaborer sur l'insertion professionnelle ; il s'agit de former des professionnels déjà en poste.

 **Nom et signature du porteur de projet :**
Karine Gros



2024/
2025

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	☒ DU ☐ DIU ☐ CU
Intitulé	Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle et Maintien en emploi Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (structuration, organisation, missions) et Maintien en emploi
Composante/UFR	Santé

Questions et remarques maquette Word

Libellé long, la parenthèse est-elle vraiment indispensable sur le parchemin ? modification du titre **Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle & Maintien en emploi**
Nous retenons Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle et Maintien en emploi

Page 1 : Merci de joindre la copie du RD svp **ok**

P.2 : « professionnaliser les entreprises et organismes publics aux enjeux de la désinsertion professionnelle et aux stratégies de maintien en emploi » plutôt « apporter une expertise » ? remplacer la phrase par « **Renforcer les compétences des entreprises et des organismes publics en matière d'analyse des déterminants de la désinsertion professionnelle et de déploiement de dispositifs adaptés de maintien en emploi.** » **OK**

P.4 : Pas de mention de partenariat avec Thalès ici ? on peut le rajouter mais le partenariat pour la seconde promotion est en cours. S'il y a un partenariat, il convient de le mentionner dans le dossier et de prévoir une convention SVP. il ne s'agit pas d'un partenariat au sens où Thales intervient dans la prestation. IL s'agit d'un achat de prestation, THALES devrait nous envoyer des candidats à former. La convention n'est pas prête à ce stade, car en négociation.

Page 5 : Tableau 4 : Un suivi de l'évolution de la pratique / évolution professionnelle des étudiants suite à la formation est-il prévu (efficacité de la formation et impact pour la structure) ? c'est la DIFPRO qui envoie les questionnaires **OK**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

Colonnes O et R – Lignes 19 à 23 :

Les évaluations écrites sont notées sur 20 et les évaluations orales sont notées sur 5, est-correct ?
Donc pour chaque module, l'évaluation écrite représente 80 de la note et l'oral 20% de la note ?

Merci de préciser. **Oui rectifié OK**

Dans l'AF, je lis « Les évaluations sont de 3 ordres: élaboration en petits groupes d'un projet opérationnel pour l'employeur sous forme d'Hackaton + évaluation orale sur chaque bloc de compétences + Note de recherche. Pour ces évaluations, pour l'encadrement des notes de recherche et des C, et le passage des oraux, il faut

mobiliser des experts et les rémunérer » - c'est ce qu'il faut retenir ? **oui effectivement c'est ce qu'il faut retenir.**
OK

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

Il semble y avoir une confusion dans les colonnes G à J par rapport à la répartition des enseignements à l'Etape 1 Maquette & MCC :

	Etape 1 Onglet Maquette & MCC	Etape 2 Onglet Intervenants
TD	56	95
Distanciel	94	94
TOTAL	150	189

La Maquette fait mention de 150h total (Etape 1, cellule C10)

Il y a des cours avec deux enseignants OK

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...) :

Personnel UPEC : 3 intervenants non rémunérés ? doctorants + chef de projet chaire, laquelle svp ? **les doctorants seront rémunérés sauf le chef de projet car déjà rémunéré par la Chaire**

Vacataire FP : 2 intervenants indiqués comme non rémunérés mais heures prises en compte dans le calcul ? **rectifié, non rémunérés et heures à 0**

Idem pour hors FP, beaucoup de « non rémunérés » **ils ne tiennent pas à se faire rémunérer, les heures ont été ramenées à 0.**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...) :

93h de salle pour 56h de présentiel ? **oui parce qu'il y a des demi-groupes pour certaines séances donc nécessité de plusieurs salles**

Colloque : 50€/personne, préciser svp. + 500€ pour le lien : gala de fin d'année ? **oui et colloques durant l'année**

Près de 37 000€ de charges pour un DU de 150h : **oui**

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

Convention Thalès ? **le DUFMC est en charge des conventions, la convention sera signée à la rentrée universitaire.**

Conclusions :

- **Points forts :**
 - Répond à un réel besoin : 2 obligations légales (PDP + formation)
- **Points faibles :**

- Volume horaire et distribution des enseignements est à corriger
 - Charges élevées
 - Formation test 24-25 à clarifier – **je ne comprends pas cette remarque**
-
- **Avis** : Favorable sous réserve de modifications et de réponses aux questions.
 - **Recommandations** :

ETAPE 1 - Maquette & MCC

Libellé de la formation :

Composante :

Type de formation:

Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle et Maintien en emploi

SANTÉ

DU

Régime d'inscription

FC

Type de demande :

Création

Éléments SISE

Voir référentiel SISE ici

Discipline SISE

Sciences de la vie, de la santé, de la terre et de l'univers

Secteur disciplinaire SISE

Sciences de la vie

Légende

Cellules blanches :

Cellules jaunes :

Domaine(s):

JALL

DEG

BHS

RETS

Cellules blanches à renseigner par vos soins

Liste déroulante à choix

Organisation de la formation

Localisation de la formation :

UPEC

Organisation des enseignements :

Par blocs de compétences

Durée formation : (en jours, semaines, mois ou année)

150h de formation entre octobre et juin - en présentiel, distanciel, synchrone et asynchrone

Modalités d'enseignements :

Hybride (présentiel + distanciel)

Date début enseignements :

octobre ou novembre

Date fin enseignements :

juin

Possibilité de commercialisation au module/au bloc de compétences :

Oui

Nombre minimum de module(s) à suivre :

1

Argumenter brièvement la demande :

Seul DU en France répondant à deux obligations légales (création de la cellule PDP par les organisations et obligation de formation maintien en emploi par les infirmiers santé au travail)

Volume horaire minimum par inscrit :

14

Organisation des examens

Nombre de sessions d'examen :

1

Date(s)/périodes d'exams prévue(s) :

après chaque bloc

Compensation des notes :

Non

→Préciser modalités de compensation: (entre toutes les UE ou UE3 & 4)

Note éliminatoire :

Oui

→Préciser note éliminatoire :

en dessous de 10

La moyenne est-elle exigée :

Oui

→Préciser si moyenne exigée partout ou UE/modules particuliers

dans tous les blocs

Organisation stage* et/ou soutenance

Stage:

Pas de stage

Mémoire :

Non

Milieu stage:

Voir liste

Volume horaire du stage :

Nom et statut responsable(s) de la coordination du stage :

*Loi du 10 juillet 2014: Le stage est limité à 6 mois et intégré dans le cadre d'un cursus de formation de 200 heures minimum d'enseignement

Durée stage (semaines/mois):

Public cible

Diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation :

Bac+3

Expérience professionnelle exigée (préciser ou indiquer "NC") :

nc

Autres conditions de recrutement (dérogation, autres...) :

nc

Formation accessible en VAE : Seulement si inscrits au répertoire spécifique France Compétences

Non

Modalités et critères de recrutement (dossier, entretien, examen...) :

Dossier

Semestre 6S(6S)

Intitulés des enseignements - UE(s) et ECUE ou modules (indiquer leur organisation par UE ou par Modules)

Nom et prénom des intervenant(s) par ECUE

Type d'enseignement

Cas particuliers:

1-Preciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation

2-Sélectionner: Oui/Non

Volume horaire des enseignements

CM en heure

TD en heure

TP en heure

Distanciel en heure

Total en heure

Coefficient (part en % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus

Contrôle continu

Examen terminal

Eventuels ECTS

Non

% évaluation écrite

% évaluation orale

% évaluation écrite

% évaluation orale

S1

BLOC 1. spécifique Cellule PDP& ME au sein des SPST1 : organisation, stratégies et pilotage interentreprises/ Cellule PDP & ME au sein des SPSTA : organisation, stratégies et pilotage intraentreprise

Karine Gros, Mounir Gebdhane, Pascale Gilbert, Murielle Mauguin, Carine Radian

Obligatoire

Non

14

3

17

20%

80

20

NC

S1

Bloc 2: Elaboration du diagnostic d'une situation de désinsertion professionnelle

Karine Gros, Mounir Gebdhane, Pascale Gilbert, Murielle Mauguin, Carine Radian

Obligatoire

Non

21

21

20%

80

20

NC

S2

BLOC 3. Facteurs internes de la Désinsertion professionnelle et plan d'actions pour le maintien en emploi

Karine Gros, Mounir Gebdhane, Pascale Gilbert, Agefiph, Thalès

Obligatoire

Non

14

28

42

20%

80

20

NC

S2

BLOC 4. Facteurs externes de la Désinsertion professionnelle et accompagnement pour le maintien en emploi

Karine Gros, Mounir Gebdhane, Elen Mailfert, Jérôme Hoessler, CNSA, Antoine Servel

Obligatoire

Non

14

28

42

20%

80

20

NC

S2

BLOC 5. Mobilisation des ressources et des réseaux dans une démarche collaborative pour le maintien en emploi

Karine Gros, Mounir Gebdhane, Olivia Le Chatelier, Sylvie Ciabrin, Francine Nyambek-Mebenga, Thomas Lario, Kevin Caillaud, Jim Barachin

Voir liste

Voir liste

14

14

28

20%

80

20

NC

Stage :	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Soutenance :	NC	NC	NC	NC	NC	NC

Volume horaire cours par apprenant	Volume horaire global par apprenant (cours + stage)
150	150

LISTE DES INTERVENANTS Pour rappel, 20% des heures d'enseignements doivent être assurées par des enseignants permanents UPEC (cf. cadrage DU-DIU-CU)

A. Personnel UPEC (hors service statutaire)

Nom	Prénom	UFR de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
Gros	Karine	Faculté de santé	MCF HDR	91		49		40
Ciabrini	Sylvie	AEI	MCF HDR			2		4
Nyambek-Mebenga	Francine	INSPE	MCF HDR			2		4
Servel	Antoine	Faculté de lettres	MCF HDR			2		4
Total heures A :					-	55,00	-	52,00

B. Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC

Nom	Prénom	Composante/ Service	Fonction	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
				CM	TD	TP	Distanciel
Barachin	Jim	Ecole doctorale Cultures et Sociétés	Doctorant		3		
Caillaud	Kevin	Faculté de santé	Cher de projet Chaire (a ne pas remunerer, cher de projet)		0		
Lario	Thomas	Ecole doctorale Cultures et Sociétés	Doctorant		3		
Total heures B :				-	6,00	-	-

C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
GILBERT	Pascale	Retraitee	médecin non rémunérée			0		
MAUGUIN	Murielle	INSEI	MCF non rémunérée			0		
Total heures C :					-	-	-	-

D. Vacataires extérieurs hors fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
LEFRANC	Gérard	Retraité	expert handicap non rémunéré - 8h			0		
RADIAN	Carine	ENGIE	Dr et Mécène de compétences à l'UPEC (à ne pas rémunérer) - 10 h			0		
MAILFERT	Elen	DYADESENS	Dirigeante			2		8
MICHELS	Thierry	ancien député	ancien député non rémunéré			0		
HOESSLER	Jérôme	Jérôme Hoessler Conseil	Dirigeant expert RPS			2		8
GEBDHANE	Mounir	Tech for Work	Dr et PDG expert Prévention de la désinsertion professionnelle			30		26
DWYER	Matthew	Lilly France	Directeur RSE non rémunéré			0		
RALISON	Fara	Thales	médecin non rémunérée			0		
Total heures D :					-	34,00	-	42,00

Totaux des heures d'enseignement

Total A+B+C+D :

189,00

Totaux par type d'enseignant:

-

95,00

-

94,00

Eléments financiers préalables				
Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	
			Effectif min inscription double	
			Effectif Commercialisation au module ou UE	
		Formation Continue	Effectif Financement par l'employeur	15
			Effectif Financement par le stagiaire	2
			Effectif Financement par d'autres organismes	5
			Effectif Commercialisation au module/UE	1
	Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :	
			Fourchettes FC :	
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Non, la totalité des enseignements est propre à cette formation	#N/A	
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, l'UPEC supporte toutes les charges liées à cette formation		
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, la formation est dispensée à l'UPEC uniquement		
		Partenaire:		
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources: → étoffer en C27	Non		
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Non		
	Autres informations à porter à la connaissance des experts CDU-CM-CA :	Thales (le service de santé) a passé commande en 2023 pour la création de cette formation. Cette formation a été co-construite avec le service de santé de Thales et a été expérimenté avec une première promotion de Thales en 2024-2025 avec 12 inscrits. Thales étant satisfait par la formation veut poursuivre l'année prochaine avec une autre promotion mais sous format diplômant. Par ailleurs face à l'intérêt de cette formation, BNPParibas, qui a eu connaissance de la formation, s'est déjà positionné pour inscrire une première cohorte de personnel de santé de BNPParibas pour la rentrée 2025-2026 si la formation passe en diplômant.		

Légende	
	Liste déroulante à choix.
	Cellules blanches à renseigner par vos soins
	Zone de texte pour étoffer, argumenter
#N/A	Selon réponse précédente, une nouvelle question peut apparaître en rouge. il convient alors d'y répondre

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3						
Légende:	Texte jaune	Texte jaune et cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte italique	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	SANTÉ	Durée : (semaines, mois ou années)	150h de formation entre octobre et juin en présentiel, distanciel synchrone et asynchrone	Type de formation:	DU
Intitulé du DU/DIU/CU :	Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle et Maintien en emploi			Type de demande :	Création

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	-	55,00	-	52,00
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	6,00	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	-	-	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	-	34,00	-	42,00
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	0	1	0	1
Totaux par type de cours	-	95,00	-	94,00

Eventuel volume horaire mutualisé	-	
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	150,00	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	189,00	
Coût total correspondant (euros) :	10 629 €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	93		Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques			
Nombre total d'heures en salle informatique			93
Coût total correspondant (euros) :	744 €		

3. Autres charges logistiques

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

Fournitures et consommables	5 000 €	Détailler la charge/poste de dépense	frais de colloque	Détailler le calcul	50 euros par personne (100 invités) : frais de réception
Acquisition de matériels spécifiques	3 840 €	Détailler la charge/poste de dépense	Ouvrages pour les formateurs et pour les étudiants (ouvrages professionnalisants composés par l'équipe et faisant partie intégrante de la formation)	Détailler le calcul	40 euros par livre - 22 stagiaires et 10 formateurs livres achetés au total (3 ouvrages)
Frais de déplacements					
Frais de documentation	- €				
Locations de matériels	- €				
Reprographie	- €				
Locations sur des sites extérieurs	5 000 €	Détailler la charge/poste de dépense	location de salle pour 1 colloque organisé dans le cadre de la formation	Détailler le calcul	
Coût total correspondant (euros)	13 840 €				

4. Charges administratives et d'encadrement

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	Les évaluations sont de 3 ordres: élaboration en petits groupes d'un projet opérationnel pour l'employeur sous forme d'Hackathon + évaluation orale sur chaque bloc de compétences + Note de recherche. Pour ces évaluations, pour l'encadrement des notes de recherche et des C, et le passage des oraux, il faut mobiliser des experts et les rémunérer
Charges de pilotage formation (RNA) charges pilotage K. Gros	40	1 740 €	
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC	55	2 393 €	
Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)	80	3 480 €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) : Hackatons : 8 jours *2 experts	112	4 872 €	
Coût total correspondant (euros) :	12 485 €		

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	10 629 €	744 €	13 840 €	12 485 €	
Total charges :	37 697 €				

6. Ressources et montant dû par usager							
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Licence	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu
*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).							
Formation initiale :							
- Inscription simple		-	103 €		175 €	278 €	- €
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	- €	116 €	116 €	- €
- Commercialisation au module ou UE		-			175 €	175 €	- €
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.							
- Financement par l'employeur		15	NC	3 000 €	175 €	3 175 €	47 625 €
- Financement par le stagiaire		2		3 000 €	175 €	3 175 €	6 350 €
- Financement par d'autres organismes		5		3 000 €	175 €	3 175 €	15 875 €
- Commercialisation au module/UE		1		1 500 €	175 €	1 675 €	1 675 €
Autres ressources du DU/DIU/CU :				Eventuelle subvention		- €	
				Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)		- €	
				Total "autres ressources":		- €	
Total des ressources :	Ressources totales	71 525 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).		 Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.	☒ ☐ ☐	
	Dont pour la composante	47 250 €					
	Dont pour l'établissement**	24 275 €					
Estimation du résultat pour la composante :		9 553 €					
Date du conseil de la composante :			Avis du conseil de la composante :			Visa du Directeur de la composante :	

2024/
2025

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	☐ DU ☒ DIU ☐ CU
Intitulé	D PRAUG
Composante/UFR	EUP

Plusieurs de réponses portées ci-dessous sont reprises dans le document word.

Questions et remarques maquette Word

Pas d'IA à l'UPEC (vu avec M-P Rousseau).

P.1:

- Le DIU n'est pas inscrit au RS, c'est la certification Programmation stratégique en architecture, urbanisme, génie urbain qui l'est : corriger/préciser.
- Mentionner la double diplomation voire plus.
- Préciser l'ensemble des partenaires cf convention.

La rédaction de la page 1 a été reprise.

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

Il s'agit là de la seule grille MCC du DPRAUG, c'est bien cela ? Si oui, merci de fournir un document équivalent pour le DPEA conditionnant l'obtention du double diplôme.

Le jury du DIU et du DPEA sont communs.

Les modules « F », « E » et « W1 » ne font pas l'objet d'évaluation ?

oui en effet, il n'y pas d'évaluation notée de ces modules.

La présence aux modules, obligatoire pour valider la formation, est contrôlée.

De ce point de vue, les MCC n'ont pas évolué depuis la création du DIU.

Durée de la formation : 46 **jours** ?

La convention mentionne 44,5 jours de formation. Merci d'harmoniser SVP. **44,5 jours**

Heures CM : 152h dans la maquette, contre seulement 66h dans la fiche de soutenabilité de l'UGE ? **OK vu.**

Merci de renseigner les champs en jaune fluo. **OK vu MPR**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants *(part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):*

RAS

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables *(par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...):*

La convention définit les principes budgétaires, explicite les taux horaires. Une fiche de soutenabilité financière est annexée à la convention.

Principes budgétaires :

- l'UGE réceptionne toutes les recettes de la formation et couvre toutes les recettes.
- L'ouverture de la formation est conditionnée à l'équilibre financier (article 7). L'article 2 de la convention précise que sur présentation du budget prévisionnel établi par l'UGE, le comité de pilotage composé des trois responsables de la formation (1 enseignant ENSAPLV, 1 enseignant EIVP, 1 enseignant EUP) décide de l'ouverture de la formation.

Concernant l'UPEC, le coût de la coordination pédagogique assurée par un enseignant de cet établissement, fait l'objet d'un reversement pour un montant est de 1 910,38€. Les enseignants permanents de l'UPEC sont rémunérés sous forme de vacation par l'UGE. Hormis la coordination pédagogique, en l'état de l'administration de la formation, il n'y a pas d'autres charges pour l'UPEC

En C20, je lis pour les 6000€ « Il s'agit d'un budget de la formation D-Praug co-produite avec l'UGE, l'ENSAPLV et l'EIVP. Les charges UPEC ne concernent que le RNA du responsable au titre du DIU et des enseignants des permanents UPEC », or, dans la convention, il est indiqué que c'est l'UGE qui finance les charges d'enseignement ?

En commentaire dans l'AF je lis "taux h 122/135€" : pas dans les formules, s'il faut ajuster le taux à retenir, je dois modifier les formules, merci de me préciser le montant précis à retenir.

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière *(clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...):*

Quid du paiement des heures : UPEC ou UGE ? Information à harmoniser puis AF à consolider en ce sens.

Dans l'AF et dans la fiche de soutenabilité, il est question d'un taux horaire de de 135€ : il s'agit du taux UGE ?

« Atelier sur commande. Recettes UGE » : de quoi s'agit-il SVP ? L'atelier est un dispositif pédagogique au cours duquel les stagiaires répondent à une commande réelle, provenant d'une organisme professionnelle (le plus souvent une collectivité territoriale). Cette commande fait l'objet d'une convention d'étude avec UGE avec une participation forfaitaire du commanditaire.

Résultat déficitaire malgré les taux horaires bien plus bas de l'AF UPEC.

Si conformément à la convention, l'UPEC ne supporte aucune charge, il faudrait le faire apparaître dans l'AF qui sera soumise au vote du CA. **AF remaniée en ce sens par POF**

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...) – Voir convention amendée

L'articulation entre les 3 formations n'est pas toujours très claire. Elle ne ressort pas du tout dans le formulaire word : à ajouter SVP.

Double diplomation pour DPRAUG et DPEA : pourquoi ne pas avoir prévu un DIU seul qui comprendrait l'ensemble des enseignements ?

La création de cette formation est liée à un partenariat pédagogique entre trois écoles (EUP, EIVP, ENSAPLV). Il y a une co-conception totale du contenu de la formation, pour refléter cet état de fait, il a été décidé de ne pas privilégier, au travers du type de diplôme, la visibilité d'une école plutôt qu'une autre, d'où la co-délivrance, initialement, de diplômes d'établissement attachés à chacune des écoles. Depuis l'intégration de l'EIVP dans le périmètre de l'Université Gustave Eiffel, il reste deux types de diplômes : un DIU et un DPEA.

S'il y a déjà double diplomation, en quoi le DPRAUG est-il un DIU porté par ENSAPLV et EIVP ? N'est-ce pas un DIU UPEC-UGE ?

L'EIVP est un établissement composante d'UGE. La co-responsabilité du DIU est portée par un enseignant de l'EIVP.

Concernant le « portage » du DIU par l'ENSAPLV, tout dépend de la manière dont le terme de « portage » est défini. Du strict point de vue de l'administration de la diplomation, ce sont les universités. Mais le contenu de la formation est co-construit avec l'ENSAPLV.

Le double-diplôme peut-il être obtenu sans la certification ?

La validation du DIU et du DPEA ne suffit pas à elle seule à obtenir la certification, donc oui, les diplômes peuvent être obtenus sans la certification. Pour obtenir la certification, une épreuve finale de certification est organisée.

Il semble que la certification fasse l'objet d'une épreuve supplémentaire. Est-ce le cas ? Etoffer svp.

Pour la diplomation, il faut :

- > l'attestation de présence au 12 modules
- > la réussite aux évaluations des 6 modules sur 12 [qui comprennent une évaluation notée](#)
- > la tenue d'un [jury de diplomation avec les responsables de la formation](#)

Pour la certification, il faut :

- > l'attestation de présence au 12 modules
- > la réussite aux évaluations des 6 modules [dont les évaluations recouvrent précisément les compétences certifiées](#)
- > la réussite une épreuve finale de certification
- > le passage devant [un jury composé de membres extérieurs à la formation](#)
- > la tenue d'un [jury de certification mixte avec les responsables de la formation et de membres extérieurs](#)

Le descriptif de la formation sur le site de l'EUP fait mention de 3 diplômes + une certification : MPR : vu et corrigé

« Le succès aux épreuves de validation donne lieu :

- ⇒ à la délivrance de la Certification "Pratiquer la programmation stratégique en architecture, urbanisme et génie urbain" (Certification n°6331, Répertoire Spécifique),
- ⇒ ainsi qu'à la délivrance :
 - D'un diplôme universitaire de niveau bac +5 de l'Université Gustave Eiffel
 - D'un diplôme d'Établissement pour l'EIVP.
 - D'un diplôme propre aux Écoles d'Architecture pour l'ENSAPLV. »

<https://www.eup.fr/formations/la-formation-continue/diu-dpraug-demarches-de-programmation>

Conclusions :

- **Points forts :**

- diversité des champs couverts dans le cadre de la formation
- certification inscrite au RS de France Compétences
- financement possible par CPF

- **Points faibles :**

- Partenariat et montage financier à clarifier
- Contrôle des connaissances à clarifier

- **Avis :** Favorable sous réserve de modifications et de réponses aux questions. Le montage financier doit être clarifié.

- **Recommandations :** voir documents amendés et après ajustement de la convention, la transmettre à la DAJG pour relecture avant signature.



CONVENTION DE PARTENARIAT

Post-Master Démarches de programmation.
Architecture. Urbanisme. Génie Urbain (D-PRAUG),
DPEA - DiU
Certification RS 6331 : Programmation stratégique en
architecture, urbanisme, génie urbain.

Référence Univ Eiffel VPFIP : 2025-00118

Entre

L'Université Gustave Eiffel, n° SIRET 130 026 123 00013, APE 85422, sise 5 Bd Descartes, Cité Descartes - Champs-sur-Marne, 77454 Marne-la-Vallée cedex 2, ci-après dénommée UNIV. EIFFEL,
Représentée par son Président, M. Gilles Roussel,
Et plus spécialement l'Institut Français d'Urbanisme, dit Ecole d'Urbanisme de Paris, ci-après dénommée EUP.

Et

L'École des Ingénieurs de la Ville de Paris, n° SIRET 200 000 693 00024, sise 80 rue Rébeval, 75019 Paris, ci-après dénommée EIVP, établissement composante d'Univ.Eiffel
Représentée par son Directeur, M. Franck Jung,

Et

L'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris La Villette, n° SIRET 197 518 756 000 14, sise 144 avenue de Flandre, 75019 Paris, ci-après dénommée ENSAPLV,
Représentée par sa Directrice, Anne D'Orazio,

Et

L'Université Paris XII Val de Marne, dite Université Paris-Est Créteil Val de Marne, n° SIRET 199 411117 00013, sise 61 avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil cedex, ci-après dénommée UPEC,
Représentée par son Président, M. Jean-Luc Dubois-Randé,
Et plus spécialement l'Institut d'Urbanisme de Paris, dit Ecole d'Urbanisme de Paris, ci-après dénommée EUP,

Et

Conjointement désignées, « les établissements ».

Au sein de l'UNIV. EIFFEL et UPEC, elle est plus spécifiquement mise en œuvre par l'Ecole d'urbanisme de Paris (EUP).

L'EIVP, l'ENSAPLV et l'EUP sont ci-après désignées « les écoles »

Article 1- Objet

La présente convention et ses annexes ont pour objet :

- de préciser les conditions de mise en œuvre, à la fois du point de vue pédagogique, organisationnel et financier, de :

1) une formation, proposée exclusivement à la formation continue, de niveau Post-Master intitulée « Démarches de programmation. Architecture. Urbanisme. Génie Urbain (D-PRAUG) » donnant lieu à la délivrance conjointe de deux diplômes (Diplôme Propre aux Écoles d'Architecture (DPEA) pour l'ENSAPLV, Diplôme Inter-Universitaire (DiU) pour l'UNIV. EIFFEL et l'UPEC (co-tutelle EUP) ;

2) suite à cette formation, la certification « Programmation stratégique en architecture, urbanisme et génie urbain » n°6331 du Répertoire Spécifique (Annexe 2).

- de répartir les rôles et responsabilités de chacun des établissements et écoles dans cette mise en œuvre.

Article 2 - Pilotage, coordination et gestion de la formation

Le dispositif permanent de gouvernance de la formation comporte l'existence d'un comité de pilotage de la formation, d'un comité de perfectionnement et d'un comité des directeurs/trices.

Le Comité de pilotage est responsable de la conception et de l'organisation de la formation conformément à la maquette validée par les instances de gouvernance de chacun des établissements concernés.

- o Il examine le budget prévisionnel et décide de l'ouverture de la formation.
- o Il assure le recrutement, la qualité de l'enseignement et se concerte sur les améliorations à proposer.
- o Il examine le bilan global de la formation (volet pédagogique et financier) et le soumet au comité des directeurs et aux conseils d'administration ou de gestion des différents établissements.
- o Il dresse un procès-verbal de ses séances. Il se réunit au moins deux fois par an et autant que nécessaire.

Il est composé des 3 enseignants responsables de la formation : 1 pour l'EIVP, 1 pour l'ENSAPLV, 1 pour l'UNIV. EIFFEL.



Le Conseil de perfectionnement assure la vocation professionnelle de la formation et plus précisément, son statut de "formation continue". Il veille à son adaptation à l'évolution des métiers, à sa cohérence avec les projets pédagogiques et scientifiques des établissements.

Il comprend :

- o les directeurs de l'EIVP, de l'ENSAPLV et de l'EUP ;

- o les membres du comité de pilotage ;
- o quatre représentants d'organismes professionnels partenaires officiels de la formation : 1 représentant d'une organisation professionnelle dans le domaine de la programmation ; 1 représentant d'un organisme institutionnel public dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme ; 1 représentant des acteurs de l'aménagement et du génie urbain ; 1 représentant d'acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique, parapublique ou privée.
- o un représentant des stagiaires de l'année de formation écoulée.

Il se réunit une fois par an pour faire des propositions et donner des avis.

Le comité des directeurs/trices se compose

- o des directeurs/trices de l'EIVP, de l'ENSAPLV et de l'EUP
- o des membres du comité de pilotage

Il se réunit au moins une fois par an pour débattre et acter les grandes orientations de la formation, notamment sur le plan financier.

Article 3 - Organisation de la formation

Le partenariat entre l'EIVP, l'ENSAPLV, l'UPEC et l'UNIV. EIFFEL s'inscrit dans une logique de stimulation interdisciplinaire.

3. 1 Contribution pédagogique de chaque établissement

L'EIVP apporte des enseignements en génie urbain pour l'analyse, la conception, la réalisation et l'exploitation des espaces publics, des services et des réseaux urbains.

L'ENSAPLV apporte des enseignements théoriques et pratiques sur des démarches de programmation intégrées au processus de projet, en articulation étroite avec la conception architecturale, urbaine et paysagère.

L'UPEC et l'UNIV. EIFFEL au travers de l'EUP apportent des enseignements en urbanisme et aménagement, notamment en programmation urbaine et territoriale. (Annexe 1)

Les responsabilités pédagogiques et de coordination sont partagées à parts égales entre l'EIVP, l'ENSAPLV et l'EUP.

3. 2 Répartition des enseignements

Les enseignements se déroulent à raison de deux jours par semaine. Le calendrier de la formation se déroule sur une année civile N correspondant à l'année universitaire N-1/N.

Essentiellement méthodologique, la formation se développe à travers trois formats pédagogiques :

- o des modules transversaux et thématiques ;
- o des modules d'approfondissement ;
- o des modules d'ateliers et de séminaires.

L'animation pédagogique des modules est répartie entre les écoles, dans un souci d'équilibre et d'équité.

Un règlement des études de la formation (annexe 3), commun à tous les établissements, précise les conditions d'admission et les modalités de contrôle des connaissances de la formation. Il est défini par le comité de pilotage et validé par les instances des quatre établissements.

3.3 Organisation de la gestion administrative, financière et pédagogique de la formation

Les partenaires conviennent de se partager les charges administratives correspondant au fonctionnement de la formation comme suit :

A ce titre, l'UNIV. EIFFEL (Formation Professionnelle Continue - FPC) assure en particulier :

- La gestion et la coordination des activités financières ;
- Le suivi des candidatures via la plateforme e candidat pour notification des avis ;
- L'établissement des conventions de financement des stagiaires et leur exécution ;
- L'établissement des conventions d'ateliers et leur exécution ;
- L'établissement du budget prévisionnel ;
- Le suivi financier de la formation ;
- L'établissement du bilan financier de la formation, et sa présentation aux partenaires ;
- La rémunération des heures d'enseignement et prestations diverses ;
- Les inscriptions dans son diplôme (DIU) ;
- La saisie des notes sur la plateforme ad hoc pour le DIU ;
- Et la délivrance de son diplôme (DIU) .

A ce titre, l'EUP assure en particulier :

- Le suivi des prospects en amont des candidatures, la gestion des candidatures et l'admission ;
- L'information des personnes et des entreprises intéressées (prospects), leur suivi et leur relance éventuelle, la mise en place d'un tableau de suivi partagé entre les trois écoles ;
- La réception des dossiers de candidatures et d'inscription, l'organisation des admissions et le suivi avec les autres écoles ;
- L'évaluation de la formation ;
- La rémunération des heures d'enseignement ;
- Le suivi des diplômés certifiés sont confiés à l'EUP ;
- La convocation du conseil de perfectionnement et la rédaction du compte-rendu ;
- La convocation du comité des Directeurs et la rédaction du compte-rendu.

A ce titre l'EIVP assure en particulier :

- Le suivi de la procédure de renouvellement de la certification auprès de France Compétences

A ce titre l'ENSAPLV assure en particulier :

- La coordination de la mise à jour de la plaquette de la formation et sa diffusion auprès des stagiaires et des intervenants ;

- Le suivi du planning de la formation ;
- L'information en continu des enseignants et des stagiaires du planning et des lieux de formation ;
- La rémunération des heures d'enseignement
- Le recueil auprès des intervenants des supports de formation et leur transmission auprès des stagiaires ;
- L'établissement et l'envoi des relevés de notes aux deux autres écoles et aux stagiaires pour le DPEA ;
- La convocation des stagiaires à l'examen final de certification ;
- Le recueil des documents pour le jury de certification et envoi avec convocation aux membres du jury ;
- Le recueil des décisions du jury de certification et leur communication aux stagiaires ;
- L'émission du parchemin de certification pour chaque stagiaire (sur un modèle déjà rédigé) ;
- L'établissement du procès-verbal du jury commun de délivrance des deux diplômes et l'envoi aux deux autres écoles ;
- Les inscriptions dans son diplôme (DPEA) ;
- La saisie des notes sur la plateforme ad hoc pour le DPEA ;
- Et la délivrance de son diplôme (DPEA).

Chacune de ces charges est imputée au budget de la formation.

En plus de ces charges, chaque école prend en charge :

- La réservation des salles conformément au planning de la formation ;
- La transmission et le suivi des émargements à la FPC ;
- La mise en œuvre du plan de communication défini par le comité de pilotage.

Ces charges sont imputées au moment de l'établissement de l'équilibre général du budget de la formation. Réputées équivalentes, elles ne font pas l'objet d'une compensation entre les établissements.

Chaque école désigne un correspondant administratif D-Praug unique qui est chargé de tous les échanges rendus nécessaires par le partage de ces charges administratives entre les écoles et avec le comité de pilotage.

3.4 Modalités d'inscriptions administratives et pédagogiques

Après admission,

- Le candidat est invité à s'inscrire en ligne sur la plateforme UNIV. EIFFEL pour le DIU
- L'ENSAPLV inscrit sur son outil informatique adhoc à partir des documents et informations fournies par l'UNIV. EIFFEL pour le DPEA.

Du fait de cette double inscription, le stagiaire bénéficie des moyens pédagogiques, en particulier accès aux bibliothèques, de chacun des établissements d'inscription.



L'acquittement de frais de formation est réalisé, dans son ensemble, auprès de l'UNIV. EIFFEL.

Article 4 - Calendrier et modalités de recrutement et de sélection des stagiaires/étudiants

4.1 Dossier de candidature

Les stagiaires devront déposer leur candidature auprès de l'EUP (via plateforme UNIV. EIFFEL), qui arrête la liste des candidats et transmet leurs dossiers à la commission d'admission.

4.2 Commission d'admission dans la formation

Le nombre de places disponibles est fixé chaque année conjointement par les établissements partenaires en fonction de l'équilibre financier à atteindre.

Les conditions d'admission sont fixées dans le règlement des études.

La commission d'admission comprend les mêmes membres que le comité de pilotage.

L'EUP transmet la liste des admis cosignée par les responsables de la formation au titre des quatre établissements au secrétariat pédagogique des écoles, à la FPC et informe les candidats.

Article 5 - Jury, délivrance des diplômes et du parchemin de certification

La réussite à la formation est établie par un jury de diplomation commun aux deux diplômes. La composition du jury est identique à celle du comité de pilotage.

Elle donne lieu à la délivrance conjointe de deux diplômes, propres à chacun des établissements : Diplôme Propre aux Écoles d'Architecture (DPEA) pour l'ENSAPLV, Diplôme Inter-Universitaire (DiU) pour l'UNIV. EIFFEL, EIVP et l'UPEC.

Aucun de ces diplômes pour cette formation ne peut être délivré seul.

La remise des deux diplômes s'effectue lors d'une séance conjointement organisée par les responsables de la formation au titre des quatre établissements.

Ce même jury valide la certification de la formation après l'épreuve finale des stagiaires.

Article 6 - Communication

Tout document de la formation comportera les logos des établissements partenaires ainsi que de l'EUP.

Chaque établissement assure la communication et la promotion de la formation au travers de ses propres outils de communication (site internet, plaquettes, réseaux sociaux). Cette action de communication et de promotion sera validée conjointement par les responsables de la formation au titre des quatre établissements.

Au-delà, un plan de communication est établi chaque année à destination des publics visés. Il est mis en œuvre par l'ensemble des établissements.

Articles 7 - Clauses financières

7.1. Principe budgétaire général.

En tant que gestionnaire financier de la formation, l'UNIV. EIFFEL assure l'exécution budgétaire de la formation.

Le budget prévisionnel de la formation est établi par l'UNIV. EIFFEL au plus tard trois semaines avant la date d'ouverture prévue de la formation.

La formation ne peut s'ouvrir que si l'équilibre budgétaire prévisionnel est atteint.

L'UNIV. EIFFEL (FPC) établira annuellement, à l'attention du comité de pilotage, au plus tard trois mois après la fin de la formation, le bilan des dépenses et recettes de la formation. A l'issue de ces opérations, l'éventuel solde positif est réparti de façon égalitaire entre l'EIVP, l'ENSAPLV et l'EUP, porteuse du  avec exécution du versement dans les trois mois suivant l'arrêté des comptes.

7.2. Ressources

Les ressources budgétaires de la formation comprennent :

o Les frais de formation des stagiaires.

Les tarifs de formation sont **décidés** et, éventuellement réévalués chaque année, conjointement par les établissements. Ils font l'objet d'un vote en conseil d'administration de chacun des établissements.

Pour **2024/2025**, le tarif de la formation est fixé à 6.900€ pour les candidats disposant d'un financement Tiers et 4.700€ pour les candidats qui financent seul leur formation ou via le Compte personnel de formation.

o Les autres ressources : subventions, soutiens aux ateliers, dons.

L'ensemble de ces ressources est collecté par l'UNIV. EIFFEL et entre dans l'établissement du budget et du compte de la formation.

7.3. Dépenses

a) Charges d'enseignement

Dans le budget de la formation D-PRAUG, toutes les heures d'enseignement sont comptabilisées sur les bases du barème des vacations en vigueur à l'EIVP¹, charges salariales comprises.

La grille tarifaire de l'EIVP : Cours magistral : A1 : 88,61€ brut/h, TD : A2 : 59,02€ brut/h (Tarifs évolutifs), auquel il faut ajouter les charges : 38% (taux évolutif).

¹ CF annexe « Heures DIU DPRAUG »

L'ensemble des heures d'enseignement est porté au budget prévisionnel de la formation. Les heures d'enseignement sont payées sur la base d'un bilan individualisé du service fait.

Les intervenants disposant de leur propre structure ou étant âgés de plus de 67 ans révolues, sont payés sur facturation, après établissement d'un devis (tarifs EIVP à appliquer).

b) Charges administratives de la formation

Conformément à l'article 3.3, ces charges sont réparties entre les trois écoles et hormis les charges listées comme réputées équivalentes, elles font l'objet d'un calcul prenant en compte des éléments forfaitaires et des éléments variables en fonction du nombre de stagiaires et du nombre de vacataires (voir Fiche de soutenabilité dans l'onglet charges admin.).

c) Charges de coordination pédagogique

Les trois responsables pédagogiques réalisent le même type de tâches et y investissent un temps de travail équivalent.

Un forfait de 24 heures équivalent TD par responsable pédagogique est mis en place quant à la coordination pédagogique, qui sera pris en charge par le budget de la formation.

Une évolution peut être envisagée en fonction des résultats financiers de chaque année (entre 20 et 30h).

Le taux appliqué est de 135€/heure.

L'ensemble des heures d'enseignement est porté au budget prévisionnel de la formation.

d) Frais de déplacement et de restauration des intervenants hors enseignants titulaires des établissements partenaires

Les frais de déplacement (origine hors Ile-de-France) des intervenants sont pris en charge par l'UNIV. EIFFEL après validation préalable et conjointe par les responsables de la formation au titre des quatre établissements partenaires, portés au budget prévisionnel de la formation et pris en compte dans l'établissement du bilan financier de la formation.

e) Charges liées à l'accueil des stagiaires

Les frais d'accueil, tels que café, collation, frais de représentation, sont pris en charge dans le cadre des marchés publics de chaque établissement, sont portés au budget prévisionnel et au bilan financier de la formation.

f) Charges liées à la communication

Les charges correspondant aux outils de communication propres à chaque établissement (cf. article 6) sont considérées comme équivalentes entre les établissements. Elles entrent dans le principe d'équilibre budgétaire général de la formation, sur la base d'une valorisation identique.

Les frais particuliers de communication (par exemple : réalisation d'une plaquette, insertion presse, réalisation vidéo, ...) sont pris en charge par l'UNIV. EIFFEL, portés dans le budget de la formation et pris en compte dans l'établissement du bilan financier de la formation.

g) Reversements à l'ENSAPLV et à l'EIVP

Conformément à l'article 7.1, l'UNIV. EIFFEL est le gestionnaire financier de la formation. Toutes les dépenses de l'ENSAPLV et de l'EIVP au titre de l'article 7.3 font l'objet d'un reversement financier.

Sur présentation d'un bilan financier établi par UNIV. EIFFEL (FPC) et signé de toutes les parties, comprenant :

- les dépenses de la formation,
- les heures effectuées par les écoles,
- la liste des apprenants et le montant total des recettes.

7.4 Solde de la formation

Chaque année après apurement des recettes et des dépenses, le solde de la formation est reversé de manière équitable entre EUP, ENSAPLV et EIVP.

L'ENSAPLV et l'EIVP s'engagent à envoyer une facture sur Chorus Pro conformément au montant indiqué dans le bilan financier. En cas d'exécution partielle du présent contrat, les sommes dues seront calculées au prorata de la prestation réellement et réalisée.

Le reversement interviendra par virement dans un délai de 30 jours à réception de la facture.

Article 8 - Entrée en vigueur, durée, reconduction

La convention prendra effet à compter de sa signature par l'ensemble des établissements et pour une durée correspondant à 3 ans plein d'exercice de la formation.

Article 9 - Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée de plein droit par une partie en cas d'inexécution, par une autre partie, d'une ou plusieurs obligations précisées dans les précédentes clauses.

Cette résiliation ne deviendra effective que deux mois après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception, exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir ses obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation, et ce sous réserve des dommages subis par la partie plaignante du fait de la rupture anticipée de la convention.

La convention est dénoncée de plein droit en cas de cession, totale ou partielle ou de liquidation judiciaire de l'une des parties, prononcée par tout tribunal conformément à la législation en vigueur.

Chacune des parties peut résilier le partenariat par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception avant le 1er juin de chaque année. La promotion d'étudiants en cours se poursuivra selon les termes de la convention qui restera en vigueur jusqu'à la prochaine promotion.

Article 10 - Litiges

En cas de différend, le comité de pilotage visé à l'article 3 cherchera à mettre en œuvre des solutions négociées aux problèmes rencontrés et, à défaut, désignera l'avis d'un expert extérieur pour médiation. En tout état de cause, en cas de rupture des présentes, les étudiants en cours de scolarité bénéficieront de l'achèvement du cycle d'études auquel ils sont inscrits.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera transmis au tribunal administratif de Paris.

Article 11 - Langue et Droit applicable

Le Français et le Droit public français sont applicables aux présentes.

Fait à Paris en autant d'exemplaires qu'il y a de Parties, le 01 décembre 2024.

Pour l'EIVP Le directeur, Franck Jung	Pour l'ENSAPLV, La Directrice, Anne d'Orazio
Pour l'UPEC Le président, Jean-Luc Dubois-Randé	Pour l'Université Gustave Eiffel, Le président, Gilles Roussel

Annexe 1- Objectifs et programme de la formation D-Praug

Objectifs

La formation « Démarches de programmation. Architecture, urbanisme et génie urbain » (D-Praug) est dédiée à l'apprentissage de la programmation dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et de l'ingénierie des systèmes urbains, c'est-à-dire aux méthodes et outils de définition des activités et des usages d'un espace.

Son ambition est de renforcer la capacité des maîtrises d'ouvrage urbaines et d'opérations, celle de leurs assistances et des maîtrises d'œuvre, à définir et à porter dans la durée, leurs objectifs et moyens d'actions dans le cadre d'un projet, à travers une démarche de programmation stratégique et collaborative.

Pour cela, elle répond à un besoin clairement identifié auprès de plusieurs organisations professionnelles, maîtrises d'ouvrages et institutions à l'échelle nationale,

- de conforter les missions amont des projets ;
- de donner une dimension plus stratégique et qualitative à la programmation des édifices et des espaces urbains ;
- d'articuler plus étroitement l'activité de programmation à celle de conception spatiale dès l'amont et tout au long des opérations ;
- de constituer des méthodologies de projets associant étroitement dans ces démarches les différents acteurs potentiellement concernés (politiques, économiques, issus de la société civile) et coordonnant davantage les diverses expertises, en particulier d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Cette formation concerne des professionnels qui ont, ou souhaitent développer une activité de programmation, ou sont amenés à solliciter pour le compte de maîtres d'ouvrage, des prestataires en programmation.

Programme

La formation articule trois ensembles d'enseignements :

- La programmation : démarches et approfondissements thématiques (F : fondamental ; A : approfondissements)

Cet ensemble constitue le cœur de formation. Il s'ouvre sur un enseignement portant sur les fondamentaux de la programmation pour aborder ensuite, de manière approfondie des outils

et des démarches de programmation sur les thématiques ou les objets structurant des espaces urbains.

Les modalités pédagogiques alterneront des cours magistraux à des travaux dirigés et des travaux pratiques. Les exercices pratiques s'appuieront sur le sujet du workshop et serviront sa préparation en amont.

- Enjeux et contextes de programmation (E)

Dans cet ensemble complémentaire au cœur de la formation, la programmation sera éclairée selon des contextualisations spécifiques permettant d'aborder des problématiques techniques et matière de programmation. Le contenu des différents modules pourra ainsi connaître une adaptation en fonction des questions d'actualité.

Ils viennent s'intercaler entre les modules de programmation pour introduire ces enjeux et contextes avant de développer les approfondissements.

- Séminaire et workshop (W)

Basés sur une large autonomie des stagiaires, le séminaire et le workshop sont des exercices collectifs qui interviendront comme des moments de ponctuation dans le déroulement de la formation. Les deux seront liés à un sujet construit sur la commande d'une collectivité ou d'un autre organisme afin de développer une démarche d'évaluation et de programmation architecturale et urbaine.

Annexe 2 : Contenu du parcours certifiant

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6331/>

Annexe 3 - Règlement des études

Article 1: Objet de la formation

La formation « Démarches de programmation. Architecture, urbanisme et génie urbain » (D-Praug) est dédiée à l'apprentissage de la programmation dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture et de l'ingénierie des systèmes urbains, c'est-à-dire aux méthodes et outils de définition des activités et des usages d'un espace.

La formation est mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre

- l'Ecole d'Urbanisme de Paris (EUP) qui regroupe les composantes IUP et IFU respectivement des Universités Paris-Est Créteil (UPEC) et Gustave Eiffel (UNIV. EIFFEL),
- l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP),
- l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette (ENSAPLV).

Elle donne lieu à la délivrance conjointe de deux diplômes :

- Diplôme Propre aux Écoles d'Architecture (DPEA) *D-Praug* de l'ENSAPLV,
- Diplôme Inter-Universitaire (DIU) *D-Praug* pour l'UPEC et l'UNIV. EIFFEL (co-tutelles de l'EUP).

Article 2 : Candidatures et inscriptions

2.1 Public et pré-requis

Cette formation s'adresse à des professionnels qui ont, ou souhaitent développer une activité de programmation, ou sont amenés à solliciter pour le compte de maîtres d'ouvrage, des prestataires en programmation.

Le nombre de places prévues est de 10 à 20 stagiaires sous le régime de la formation continue.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau Master et justifier d'une expérience professionnelle de deux à trois ans dans le domaine des métiers du cadre bâti (architecture, urbanisme et aménagement, ingénierie civile, etc.). Il est possible de candidater sous forme de Validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels.

2.2 Modalités de recrutement

Un dossier de candidature est à remplir en ligne sur la plateforme UNIV. EIFFEL.

La commission d'admission effectue une pré-sélection sur dossier basée sur son adéquation aux critères admissibilité (voir 2.1) Les candidats retenus sont convoqués à un entretien d'admission. La décision d'admission dans la formation est adressée par mail dans la semaine suivant l'entretien.

La commission de recrutement est composée :

- ✓ du responsable du DIU D-Praug pour l'EUP
- ✓ du responsable du DIU D-Praug pour l'EIVP,
- ✓ du responsable du Diplôme propre aux écoles d'architecture D-Praug pour l'ENSAPLV.

2.3 Modalités d'inscription administrative dans la formation

Après admission,

- Le stagiaire devra effectuer son inscription administrative auprès de UNIV. EIFFEL
- L'ENSAPLV inscrira les stagiaires sur son outil informatique adhoc à partir des documents et informations fournies par l'UNIV. EIFFEL.

Du fait de cette double inscription, le stagiaire bénéficie des moyens pédagogiques, en particulier accès aux bibliothèques, de chacun des établissements d'inscription.

2.4 Modalités d'établissement de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle

La convention de formation (prise en charge des droits d'inscription de la formation par un financeur) ou le contrat de formation professionnelle (prise en charge individuelle des droits d'inscription) est administré et géré par l'UNIV. EIFFEL (FPC).

2.5 Acquittement des frais de formation

L'ensemble des frais de formation sont acquittés auprès de l'UNIV. EIFFEL. La convention de formation ou le contrat de formation professionnelle fixe les modalités d'échelonnement conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3: Enseignement

3.1 Durée, rythme et lieux de formation

La formation comprend 266h d'enseignement en présentiel, dispensées sur 44,5 jours (6h de formation par jour) à raison de 2 jours par semaine, les vendredis et samedis.

Le calendrier de la formation est établi sur une année civile de janvier à décembre.

Les enseignements sont dispensés, selon un planning transmis en début de formation, dans les locaux de :

- L'Ecole d'Urbanisme de Paris : Bâtiment Bienvenüe, plot A, 1420 bld Newton, 77450 Champs-sur-Marne.
- L'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris : 80 rue Rebeval, 75019 Paris
- L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette : 140 avenue de Flandres, 75019 Paris.

La formation se déroule pour 22 jours à l'ENSAPLV, 11 jours à l'EIVP et 11 jours à l'EUP.

Les règlements intérieurs de chacun des lieux de formation s'appliquent aux stagiaires lors de leur présence dans les locaux correspondants.

3.2 Enseignements

La formation comprend 12 modules d'enseignement :

- Module F. Les démarches de programmation
- Module A1. Programmation urbaine et territoriale
- Module A2. Programmation des espaces publics
- Module A3. Programmation des équipements publics
- Module A4. Programmation des lieux de travail
- Module A5. Programmation de logements
- Module E1. La participation des usagers
- Module E2. La programmation en contexte de renouvellement urbain
- Module E3. Transition écologique et réseaux
- Module E4. Commande publique et montages
- Module W1. Séminaire
- Module W2. Workshop

Un livret de formation remis aux stagiaires en fournit une présentation détaillée.

Article 4—Contrôle des connaissances et jury

4.1 Contrôle des connaissances

L'ensemble de l'évaluation est organisé sous le format du contrôle continu, sous réserve de l'assiduité des stagiaires, de la manière suivante :

Module	Ecrit	Oral	Coefficient
A1. Programmation urbaine	100%	0%	1
A2. Programmation des espaces publics	100%	0%	1
A3. Programmation des équipements publics	100%	0%	1
A4. Programmation de logements	100%	0%	1
A5. Programmation des lieux de travail	100%	0%	1
W2. Workshop	60%	40%	4

La moyenne est exigée pour chacun des modules. Il n'y a pas de compensation de notes entre les modules.

4.2 Jury de délivrance des diplômes

La réussite à la formation est établie par un jury commun aux trois diplômes.

Le jury de délivrance des diplômes est composé :

- du responsable du DIU *D-Praug* pour l'EUP ;
- du responsable du Diplôme d'établissement *D-Praug* pour l'EIVP ;
- du responsable du Diplôme propre aux écoles d'architecture *D-Praug* pour l'ENSAPLV

Elle donne lieu à la délivrance conjointe de deux diplômes, propres à chacun des établissements :

- Diplôme Propre aux Écoles d'Architecture (DPEA) pour l'ENSAPLV,
- Diplôme Inter-Universitaire (DiU) pour l'UNIV. EIFFEL, l'EIVP et l'UPEC.

Aucun de ces diplômes pour cette formation ne peut être délivré seul.

La remise des deux diplômes s'effectue lors d'une séance conjointement organisée par les responsables de la formation au titre des quatre établissements.

Type (DU, DIU ou CU)	Intitulé	Composante	Type de demande
DIU	Radiologie Cardiaque Partenaires : Universités de Marseille et Bordeaux	SANTE	Création
DU	Les soignants et la mort : Enjeux individuels, organisationnels et de santé publique	SANTE	Création
DU	Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle et Maintien en emploi	SANTE	Création
DU	Fertilité et Santé Préconceptionnelle	SANTE	Création
DIU	Chirurgie robotique <i>Partenaires : Université Paris Cité</i>	SANTE	Création
DIU	Activité physique, nutrition et santé <i>Partenaire : Sorbonne Université</i>	SANTE	Renouvellement
DIU	Chirurgie de l'épaule et du coude Partenaires : Université de Montpellier, UVSQ, Rouen Normandie , Tours, Toulouse III, Côte d'Azur, Lorraine, Reims et Lyon	SANTE	Renouvellement
DIU	Pédagogie médicale Partenaires : Sorbonne Université, Paris-Saclay et Paris Cité	SANTE	Renouvellement
DU	Expertise dans la gestion des interventions d'urgence sanitaires	SANTE	Renouvellement
DU	Exploration échographique de la fertilité et endométriose : de la gynécologie normale au pathologique	SANTE	Renouvellement
DU	IRM en pratique clinique	SANTE	Renouvellement
DU	Technologie transfusionnelle (DUTT)	SANTE	Renouvellement
DU	Télémédecine en gériatrie	SANTE	Renouvellement
DU	Zoonoses liées aux tiques : impact pour l'être humain et l'animal, une approche One Health <i>EX DU « Zoonoses liées aux tiques : impact pour l'Homme et l'Animal, Une approche One Health »</i>	SANTE	Renouvellement + Changement libellé
DU	Manager de la Mobilité <i>Ex Gestion & Management du Réseau Automobile (GMRA)</i>	IAE PARIS-EST	Renouvellement + Changement libellé
DIU	Demarches De Programmation.Architecture.Urbanisme. Genie Urbain (D-PRAUG) Partenaires : UGE, École des Ingénieurs de la Ville de Paris et L'École	EUP	Renouvellement
DIU	Sciences cognitives pour l'éducation et la formation Partenaire : Université de Poitiers	INSPE	Modification Harmonisation tarifs Poitiers

ETAPE 1 – Maquette & MCC										Légende		Cellules blanches à renseigner par vos soins					
Libellé de la formation :			Démarche de programmation, Architecture, urbanisme, génie urbain								Cellules jaunes :		Lettre à renseigner à côté				
Composante :		EUP	Régime d'inscription :		FC			Éléments SISE	Voir référentiel SISE.fr	Discipline SISE	Séances théoriques et pratiques						
Type de formation :		DU	Type de demande :		Renouvellement					Secteur disciplinaire SISE	Aménagement						
Organisation de la formation			Organisation des examens			Organisation stage* et/ou soutenance			Public cible								
Localisation de la formation :		Ecole d'urbanisme de Paris/ENV/ENSAPLV	Organisation des enseignements :		Par UE et ECU	Nombre de sessions d'examen :		1	Dates/préférences d'examen privilégiées :				Diplôme et/ou niveau exigé pour accéder à la formation :	Bacc+3 ans dans les domaines de l'urbanisme et/ou de l'architecture			
Durée formation : en jours, semaines, mois ou années :		45	Modalités d'enseignements :		Présentiel	Composition des notes :		Non	Préciser modalités de compensation (entre toutes les UE ou UE 1-5 & 6) <td colspan="2"></td> <td>Expérience professionnelle exigée :</td> <td>1</td>				Expérience professionnelle exigée :	1			
Date début enseignements :		23/01/2026	Date fin enseignements :		05/12/2026	Note illustrative :		Non	Préciser note illustrative : <td colspan="2"></td> <td>Autre condition de recrutement :</td> <td>1</td>				Autre condition de recrutement :	1			
Possibilité de commercialisation au module/au bloc de compétences :		Non	Nombre minimum de module(s) à suivre : <td>NC</td> <th colspan="2">Le moyen ensei exigé :<td>Oui</td><th colspan="2">Préciser si moyenne simple pondérée de : pour les modules (A1, A2, A3, A4, A5, W2)<td colspan="2"></td><td>Formation accessible en VAE : (selon le module de la demande spécifique France Compétences)</td><td>Non</td></th></th>		NC	Le moyen ensei exigé : <td>Oui</td> <th colspan="2">Préciser si moyenne simple pondérée de : pour les modules (A1, A2, A3, A4, A5, W2)<td colspan="2"></td><td>Formation accessible en VAE : (selon le module de la demande spécifique France Compétences)</td><td>Non</td></th>		Oui	Préciser si moyenne simple pondérée de : pour les modules (A1, A2, A3, A4, A5, W2) <td colspan="2"></td> <td>Formation accessible en VAE : (selon le module de la demande spécifique France Compétences)</td> <td>Non</td>				Formation accessible en VAE : (selon le module de la demande spécifique France Compétences)	Non			
Argumentaire intervenant la demande :		NC	Volume horaire minimum par inscrit : <td>NC</td> <th colspan="2"></th> <td></td> <th colspan="2"><td colspan="2"></td><td>Modalités et critères de recrutement (selon session, inscription) :</td><td>1</td></th>		NC				<td colspan="2"></td> <td>Modalités et critères de recrutement (selon session, inscription) :</td> <td>1</td>				Modalités et critères de recrutement (selon session, inscription) :	1			
CARACTÉRISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS														CONTROLE DES CONNAISSANCES			
Séances (SISE)	Intitulé des enseignements - UE(s) et ECU ou modules (réviser leur organisation par UE ou par Module)	Non et présence des intervenant(s) par ECU	Type d'enseignement	Ce particulier : -Préciser si à l'enseignement par séquence par le partenariat/multisectoriel avec autres formations 2-Validation : Oui/Non	Volume horaire des enseignements					Coefficient (voir ci-dessus pour la pondération de la note finale. Le total doit atteindre 100% éventuels stage et enseignement)	Contrôle des connaissances						
					CM en heures	TD en heures	TP en heures	Distanciel en heures	Total en heures		% Évaluation écrite	% Évaluation orale	% Évaluation écrite	% Évaluation orale			
1	Module F. Programmation : Démarches	Jodelle Zetbaoui Léger	Obligatoire	Oui	12	12			24	non évalué (évaluation)							
2	Module A1. Programmation urbaine	Clément Oillard, Emmanuel Rei	Obligatoire	Oui	6	18			24	11%	100						
3	Module A2. Programmation des espaces publics	Laurent Ducourteux	Obligatoire	Oui	6	36			42	11%	100						
4	Module A3. Programmation des équipements publics	Jodelle Zetbaoui Léger	Obligatoire	Oui		8	36		42	11%	100						
5	Module A4. Programmation de logements	Anne d'Orazio	Obligatoire	Oui	3		21		24	11%	100						
6	Module A5. Programmation de lieux de travail	Michael Forster	Obligatoire	Oui		3	21		24	11%	100						
7	Module E1. Participation	Camille Gardesle	Obligatoire	Oui	3		9		12	non évalué (évaluation)							
8	Module E2. Rénovation urbaine	Christine Lelievre	Obligatoire	Oui	3		9		12	non évalué (évaluation)							
9	Module E3. Transition écologique et résilience	Laurent Ducourteux	Obligatoire	Oui	5		13		18	non évalué (évaluation)							
10	Module E4. Commande publique et montage	Laurent Ducourteux	Obligatoire	Oui	6		6		12	non évalué (évaluation)							
11	Module W1. Séminaire	Laurent Ducourteux	Obligatoire	Oui	7		7		14	non évalué (évaluation)							
12	Module W2. Workshop	Emmanuel Redouley	Obligatoire	Oui			18		18	45%	40	40					
										Stage	NC	NC	NC	NC	NC		
										Soutenance	NC	NC	NC	NC	NC		
					Total CM	Total TD	Total TP	Total distanciel	Volume horaire cours par apprenant		Volume horaire global par apprenant (cours + stage)						
					40	206	0	0	246		246						

LISTE DES INTERVENANTS ⚠️ *Pour rappel, 20% des heures d'enseignements doivent être assurées par des enseignants permanents UPEC (cf. cadrage DU-DIU-CU)*

A. Personnel UPEC (hors service statutaire)

Nom	Prénom	UFR de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
ORILLARD	Clément	EUP	MCF	24	3			0
GARDESSE	Camille	EUP	MCF	24	3			0
LELEVRIER	Christine	EUP	PR	24	6			0
REDOUTEY	Emmanuel	EUP	PAST		9	7		0
ZEPF	Marcus	EUP	PR	24	6			0
Total heures A :					27,00	7,00	-	-

B. Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC

Nom	Prénom	Composante/ Service	Fonction	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
				CM	TD	TP	Distanciel
Total heures B :				-	-	-	-

C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
SOUAMI	Taoufik	EUP-Université Gustave Eiffel	pr	24		3		0
ZETLAOUI LEGER	Jodelle	ENSAPLV	pr	24	15	10		0
								0
WEBER	Bendicht	ENSAPLV			6	1,5		0
DUCOURTIEUX	Laurent	EIVP- Université Gustave Eiffel			6	11,5		0
								0
CHOTTEAU	Patrick	Ministère de la culture				6		0
DELVILLE	Claire	CD Seine-St Denis				3		
FENKER	Michael	Laboratoire espaces Transformations				14		
HENDEL	Martin	ESIEE				5		
LANDAU	Bernard	Ville de Paris				6		
LE MASSON	Benjamin	Ville de Paris				3		
MUNNICH	Raphaël	Ministère du logement				3		
RODRIGUEZ	Julie	Ville de Paris					3	
WURZT	Aurore	ENPC				6		
Total heures C :					27,00	75,00	-	-

D. Vacataires extérieurs hors fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
HUMEZ	Delphine	Ville Ouverte				36		
BONNEVIDE	Nathalie	Filigranne Programmation				18		
D ABOVILLE	Gwenaëlle	Ville Ouverte				9		
MEMIER	Claire	Ville Ouverte				6		
LLORENTE	Marie	Consultante				6		
PINON	Laurent	Métamorphoses urbaines				6		
SAUZEDDE	Florent	Kantara				6		
MEUNIER	François	Attitudes urbaines			6	9		
BAJOLET	Emilie	AREP				4		
NOE	Pierre	Pierre Noe architecte				3,5		
COULONDRE	Alexandre	DIE Conseil				3		
CABANIEU	Jacques	Consultant				3		
PINOT	Gérard	Consultant-CINOV				8,5		
MICHEL	Bruno					3		
ENCKELL	Rabia					3		
Total heures D :					6,00	124,00	-	-

Totaux des heures d'enseignement

Total A+B+C+D :

266,00

Totaux par type
d'enseignant:

60,00

206,00

-

-

Eléments financiers préalables				
Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	
			Effectif min inscription double	
			Effectif Commercialisation au module ou UE	
		Formation Continue	Effectif Financement par l'employeur	0
			Effectif Financement par le stagiaire	0
			Effectif Financement par d'autres organismes	
			Effectif Commercialisation au module/UE	
	Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :	
Fourchettes FC :				
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Oui	Préciser le volume horaire mutualisé	
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, les charges d'enseignement sont partagées avec le(s) partenaire(s)	La gestion financière de la formation est assurée par l'UGE. L'ensemble des coûts d'enseignement sont pris en charge l'UGE : paiement des vacataires extérieurs + paiement des enseignants permanents UPEC/EIVP/ENSAPLV	
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, partage UPEC et partenaire		
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources: → étoffer en C27	Voir liste		
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Oui	Montant	
			Autre ressource	2 724,07 €
	Autres informations à porter à la connaissances des experts CDU-CM-CA :	Les autres recettes comprennent le versement de l'UGE à l'UPEC des frais de formation acquittés par les stagiaires à hauteur du coût de coordination supporté par l'UPEC (1910,38 euros) et la part du solde bénéficiaire de la formation revenant à l'EUP-UPEC (813,69 euros en 2025)		

Annexe financière - préremplie selon données étapes 1, 2 & 3

Légende:	Texte jaune	Texte jaune et cellule blanche à renseigner par vos soins	Calculs automatiques - Formules préremplies	Texte italique	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule préremplie selon données autres onglets	Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	EUP	Durée : (semaines, mois ou années)	45	Type de formation:	DIU
Intitulé du DU/DIU/CU :	Démarche de programmation. Architecture, urbanisme, génie urbain			Type de demande :	Renouvellement

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	27,00	7,00	-	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	27,00	75,00	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	6,00	124,00	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin			1	1
Totaux par type de cours	-	-	-	-
Eventuel volume horaire mutualisé	-	Toutes les charges d'enseignement sont prises en charge par UGE. Pour un bilan UPEC, indiquer 0		
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	266,00			
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	-			
Coût total correspondant (euros) :	- €			

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)		Toutes les charges logistiques (266h) sont à UGE pour les cours effectués dans les locaux de l'EUP. Pour un bilan UPEC indiquer 0	Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques			
Nombre total d'heures en salle informatique			0
Coût total correspondant (euros) :	- €		

3. Autres charges logistiques

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

Fournitures et consommables			Buffet cérémonie remise des diplômes/café		prise en charge UGE
Acquisition de matériels spécifiques	- €				
Frais de déplacements			Déplacement des vacataires		prise en charge UGE
Frais de documentation	- €				
Locations de matériels	- €				
Reprographie	- €				
Locations sur des sites extérieurs	- €				
Coût total correspondant (euros)	- €				

4. Charges administratives et d'encadrement

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	Corriger le taux horaire RNA, il est de 79,599 euros. Le total des charges de pilotage UPEC est de 1910,38 euros
Charges de pilotage formation (RNA selon montant UGE)	24	1 910 €	
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC		- €	
Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)		- €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :		- €	
Coût total correspondant (euros) :	1 910 €		

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	La charge "Charges administrative et d'encadrement" pour un m
	- €	- €	- €	1 910 €	
Total charges :	1 910 €				

6. Ressources et montant dû par usager								
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une insctupion simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple	-	103 €		250 €	353 €	- €	Inscription au titre du DIU se fait à l'UGE, pas de droits administratifs pour l'UPEC	
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)	-	NC	- €	164 €	164 €	- €		
- Commercialisation au module ou UE	-			250 €	250 €	- €		
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.								
- Financement par l'employeur	-	NC		250 €	250 €	- €		
- Financement par le stagiaire	-			250 €	250 €	- €		
- Financement par d'autres organismes	-			250 €	250 €	- €		
- Commercialisation au module/UE	-			250 €	250 €	- €		
Autres ressources du DU/DIU/CU :		Eventuelle subvention				- €	Reversement des frais d'inscription à l'UPEC effectué par l'UGE à hauteur du coût de coordination pédagogique pour l'UPEC + part du solde bénéficiaire de la formation de l'EUP-UPEC	
		Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)				2 724 €		
		Total "autres ressources":				2 724,07 €		
Total des ressources :	Ressources totales	2 724 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).		 Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.			
	Dont pour la composante	1 907 €						
	Dont pour l'établissement**	817 €						
Estimation du résultat pour la composante :		-	4 €					
Date du conseil de la composante :			Avis du conseil de la composante :			Visa du Directeur de la composante :		
01/04/2025			favorable					

SOUTENABILITE VUE SIMPLIFIEE						
	UGE	EUP		ENSAPLV	EIVP	DPRAUG
	FC	UGE	UPEC			
I- RECETTES DE LA FORMATION						
Palements stagiaires	69 900,00					69 900,00
Workshop	6 000,00					6 000,00
S/Total recettes	75 900,00			0,00	0,00	75 900,00
II-DEPENSES DE LA FORMATION						
II-1 Dépenses facturées						
Personnel d'enseignement (vacations)	18 267,97					18 267,97
Personnel d'enseignement (prestations)	1 600,00					1 600,00
Buffet cérémonie remise des diplômes 2023	1 300,00					1 300,00
Frais de déplacements	500,00					500,00
Frais d'accueil (café etc...)	500,00					500,00
II-2 Charges valorisées						
Personnel d'enseignement + Coordination	405,00		1 910,38	7 715,38	4 677,88	14 708,63
Refacturation personnel permanent + Coordination	14 303,63		-1 910,38	-7 715,38	-4 677,88	0,00
Gestion administrative	17 891,67			9 211,67	3 934,17	31 037,50
Refacturation Gestion admin	13 145,83			-9 211,67	-3 934,17	0,00
Couts structure	1 789,17			921,17	393,42	3 103,75
Refacturation couts structures	1 314,58			-921,17	-393,42	0,00
Sous-total dépenses	71 017,85			0,00	0,00	71 017,85
Solde provisoire	4 882,15			0,00	0,00	4 882,15
Répartition du Solde de la formation	-4 882,15	813,69	813,69	1627,38	1627,38	
Solde Final :		813,69	813,69	1 627,38	1 627,38	0,00

Seuil d'ouverture en € :	71 500
Seuil d'ouverture en nombre inscrits :	13
dont au moins 30% au tarif max.	

	Estimation des coûts						Temps en heures annuel	Temps/stagiaires ou /vacataires ou/enseignants ou/jours	Information sur le calcul			Nb jours de formation
	UGE / EUP	EIVP	ENSAPLV	UGE / EUP	EIVP	ENSAPLV			Taux horaire	Nb stagiaires	Nb vacataires	
- suivi des prospects	x			360			8		45			
- La réception des dossiers de candidatures et l'organisation des admissions	x			90			2		45			
- Transmission coordonnées des admis aux autres établissements	x			45			1		45			
- L'établissement des conventions de financement des stagiaires et leur exécution (Re	x			2 340				4	45	13		
- Affiche formation sur EDOF	x			-					45			
- L'établissement des conventions d'ateliers et leur exécution	x			270			6		45			
- Le suivi financier de la formation et reporting financier aux autres établissements	x			1 800			40		45			
Gestion des vacataires (identification, Contractualisation, paiement)	x			7 200				4	45			40
- La convocation du comité des directeurs et la rédaction du compte-rendu.	x			180			4		45			
- Le suivi de l'évaluation de la formation en cours d'année par les stagiaires ;	x			180			4		45			
- L'évaluation de l'évolution de carrière des stagiaires	x			180			4		45			
- Suivi des anciens stagiaires (annuaire et groupe privé sur un réseau social) ;	X			180			4		45			
- La convocation du comité de perfectionnement et la rédaction du compte-rendu.	x			180			4		45			
- La coordination de la mise à jour de la plaquette de la formation et sa diffusion auprès des stagiaires et des intervenant			x			180	4		45			
- Le suivi du planning de la formation			x			315	4		45			
- L'information en continu des enseignants et des stagiaires du planning et des lieux de formation ;			x			495		0,25	45			44
- Le recueil auprès des intervenants des supports de formation et leur transmission auprès des stagiaires ;			x			45		1	45			40
- L'établissement et l'envoi des relevés de notes aux deux autres écoles et aux stagiaires			x			23		0,5	45	13		
- L'établissement du procès-verbal du jury commun de délivrance des trois diplômes et l'envoi aux deux autres écoles.			x			180	4		45			
- La convocation des stagiaires à l'examen final de certification ;			x			90	2		45			
- Le recueil des documents pour le jury de certification et envoi avec convocation aux membres du jury ;			x			180	4		45			
- Le recueil des décisions du jury de certification et leur communication aux stagiaires ;			x			180	4		45			
- L'émission du parchemin de certification pour chaque stagiaire (sur un modèle déjà rédigé) + circuit signature des étab.			x			315	7		45			
- Suivi des réclamations après l'épreuve de certification	x		x	180		180	4		45			
- les inscriptions dans son diplôme	x		x	293		293		0,5	45	13		
- la saisie des notes sur la plateforme ad hoc	x		x	293		293		0,5	45	13		
- la délivrance de son diplôme	x		x	293		293		0,5	45	13		
- la réservation des salles conformément au planning de la formation ;	x	x	x	248	248	495			45			
suivi émargement	x	x	x	495	495	990			45			44
occupation des locaux (fluide, gardiennage)				2 000	2 000	4 000			8000			
- La mise en œuvre du plan de communication défini par le comité de pilotage	x	x	x	667	667	667			2000			
Dépenses connexes pluri-annuelles												
- le suivi du conventionnement entre les 4 établissements (amortissement sur 3 ans)	x			315			21		45			
- le renouvellement de la certification RS (amortissement sur 3 ans)		x			525		35		45			
- le suivi renouvellement du DIU UPEC+UGE (amortissement sur 4 ans)	x			105			7		45			
TOTAL				17 892	3 934	9 212	31 038					

Formation D-PRAUG / Liste des intervenantes et intervenants

Enseignantes et enseignants établissements partenaires (UGE/EIVP/ENSAPLV)									
Nom	Prénom	Composante	Grade	Section CNU	HCM	HTD	H stagiaires		
SOUAMI	Taoufik	UGE	PR			3	3	3	3,00
ZETLAOUI-LEGER	Jodelle	ENSAPLV	PR	24	15	10	25	32,5	43,00
WEBER	Bendicht	ENSAPLV			6	1,5	7,5	10,5	
DU COURTIEUX	Laurent	EIVP			6	11,5	17,5	20,5	20,50
						27	26	53	
Vacataires extérieurs									
Nom	Prénom	Organisme	Public/Privé		HCM	HTD	H stagiaires	HETD	Total HETD
FENKER	Michael	Laboratoire Esp	Public			14	14	14	182,00
CHOTTEAU	Patrick	Ministère de la	public			6	6	6	
LANDAU	Bernard	Ville de paris	public			6	6	6	
WURZT	Aurora	ENPC	public			6	6	6	
HENDEL	Martin	ESIEE	public			5	5	5	
MUNNICH	Raphaël	Ministère du log	public			3	3	3	
RODRIGUEZ	Julie	Ville de Paris	public			3	3	3	
LE MASSON	Benjamin	Ville de Paris	Public			3	3	3	
DELVILLE	Claire	CD Seine Saint	Public			3	3	3	
HUMEZ	Delphine	Ville Ouverte	Privé			36	36	36	
BONNEVIDE	Nathalie	Filigranne Progr	Privé			18	18	18	
PINOT	Gérard	consultant	privé			8,5	8,5	8,5	
D'ABOVILLE	Gwenaëlle	Ville Ouverte	Privé			9	9	9	
MEMIER	Claire	Ville Ouverte	privé			6	6	6	
LLORENTE	Marie	Consultante	privé			6	6	6	
PINON	Laurent	Métamorphose s urbaines	Privé			6	6	6	
SAUZEDDE	Florent	Kantara	privé			6	6	6	
MEUNIER	François	Attitudes urbain	Privé		6	9	15	18	
BAJOLET	Emilie	AREP	privé			4	4	4	
NOE	Pierre	Pierre Noe archi	Privé			3,5	3,5	3,5	
CABANIEU	Jacques	consultant	Privé			3	3	3	
MICHEL	Bruno	michel&virnot&	Privé			3	3	3	
ENCKELL	Rabia	Courtoisie urbain	privé			3	3	3	
COULONDRE	Alexandre	DIE conseil	privé			3	3	3	
Enseignantes et enseignants UPEC payés en vacation									
Nom	Prénom	Composante	Grade	Section CNU	HCM	HTD	H stagiaires	HETD	Total HETD
ORILLARD	Clément	EUP	MCF	24	3		3	4,5	47,5
GARDESSE	Camille	EUP	MCF	24	3		3	4,5	
LELEVRIER	Christine	EUP	PR	24	6		6	9	
REDOUTEY	Emmanuel	EUP	PAST		9	7	16	20,5	
ZEPF	Marcus	EUP	PR	24	6		6	9	
						27	7	34	
						60	187	247	229,50

EC- UPEC	34	13%	33%
EC - Partenaires	53	20%	
Vacataires	179	67%	
TOTAL H stagiaires	266	100%	

COÛTS MOYENS Périmètre EX-U (au 28/06/2024)

Evolution possible chaque année, en fonction de la réglementation, des tarifs votés en CA et de l'actualisation des données par le PAP.

coût moyen validé en CA (dans la LOBE 2025)		Brut	Brut Chargé
Heure d'enseignement	1 HETD		135,00 €

Valeur du point de prime (1 point = 40 hetd)	1 point	1 740,00 €	1 827,00 €
Attribution du nombre de Point de prime	selon règles votées en CA et répartition au sein de la composante		

VAE - Rémunération Votée au CA du 14 mars 2023			
Missions :	HETD	Brut	Coût brut chargé (base titulaire)
Participation au Jury VAE ou 2e Jury	3	130,50 €	137,04 €
Pour les candidats accompagnés qui abandonnent en cours de parcours : Graduation en fonction de la réalisation effective de l'accompagnement au maximum 12 HETD	12	522,00 €	548,16 €
Pour les abandons après le RDV de démarrage : 1,5 HETD	1,5	65,25 €	68,52 €
Accompagnement + Jury avec transmission du Bilan d'Accompagnement : 10 heures CM soit 15 HETD	15	652,50 €	685,20 €

Formation par apprentissage Suivi Personnalisé de l'Apprenti	Point prime	Brut	Coût brut chargé
1 suivi personnalisé de l'apprenti complet	0,30	522,00 €	548,10 €
1 soutien	0,18	313,00 €	328,86 €
1 visite	0,12	209,00 €	219,24 €
dont 1er appel	0,04	70,00 €	73,08 €
dont visite pédagogique en présentiel	0,08	139,00 €	146,16 €
Placement contrat 1 an	0,046	80 €	84,04 €
Placement contrat 2 an	0,069	120 €	126,06 €

Masse salariale BIATSS - Brut Chargé			
Coût moyen annuel BIATSS TITULAIRE A 2020 >			80 017,62 €
Coût moyen annuel BIATSS TITULAIRE B 2020 >			52 162,31 €
Coût moyen annuel BIATSS TITULAIRE C 2020 >			46 873,00 €
Coût moyen annuel BIATSS CONTRACTUEL A 2020 >			44 166,40 €
Coût moyen annuel BIATSS CONTRACTUEL B 2020 >			27 457,72 €
Coût moyen annuel BIATSS CONTRACTUEL C 2020 >			24 757,76 €

Gratification de stage (au 01/01/2024)		4,35€ / heure	
Contrat étudiant (SMIC au 01/11/2024)	10,50€ net / heure	11,88 € brut / heure	18,39€ brut chargé / heure (CP inclus)

Heure complémentaire (taux national) = 1 hetd	avant le 1er juillet 2022	au 1er juillet 2022	au 1er juillet 2023
Taux horaire brut	41,41 €	42,86 €	43,50 €
Taux horaire brut chargé TIT	43,48 €	45,01 €	45,68 €
Taux horaire brut chargé non TIT	58,93 €	60,37 €	61,23 €
Valeur brute du point prime (1 point = 40 hetd)	1 656,40 €	1 714,40 €	1 740,00 €
Valeur chargée du point prime TIT	1 739,20 €	1 800,40 €	1 827,00 €
Valeur chargée du point prime non TIT	2 357,20 €	2 414,80 €	2 449,20 €

Droits d'inscription 2024/2025	
BUT	175,00 €
Licence	175,00 €
LP	175,00 €
Master	250,00 €
Diplôme ingénieurs	618,00 €
Doctorat	391,00 €

Coût au m² par bâtiment	
BDE	28,84
COP	45,16
LAV	50,65
ADA	30,93
ADER	39,17
ADN	39,99
BIB GP	39,61
Camus	31,17
Erasme	41,01
Gymase	33,69
IUT Chmps	17,59
IUT Meaux	20,18
MDE	34,48
Rabelais	33,44

Selon
données de
2018

59 684,31 € Moyenne 3 cat BIATSS
37,14 € Moyenne taux horaire /1607h/an
12 Forfait "heures" pour la gestion d'une convention
Soit 12h x 37,14€ 446 €

CFA Descartes : Grille de rémunération
Pilotage des formations en apprentissage

Nb total d'apprentis	Dotation rémunération pilotage brute annuelle	Dotation rémunération pilotage brute chargée annuelle TIT	Dotation rémunération pilotage brute chargée annuelle NON TIT (sur la fiche budgétaire)	Eq en PT	sur la fiche budgétaire			
1	0 *							
2	0 *							
3	0 *							
4	0 *							
5	500	525 €	704 €	0,29	0,39	Taux horaire brut	43,50 €	
6	600	630 €	845 €	0,34	0,46	Taux horaire chargé TIT	45,68 €	1,05
7	700	735 €	985 €	0,40	0,54	Taux horaire chargé non TIT	61,23 €	1,4076
8	800	840 €	1 126 €	0,46	0,62	Valeur brute du point prime	1 740,00 €	
9	900	945 €	1 267 €	0,52	0,69	Valeur chargée du point prime TIT	1 827,00 €	1,05
10	1000	1 050 €	1 408 €	0,57	0,77	Valeur chargée du point prime non TIT	2 449,22 €	1,4076
11	1100	1 155 €	1 548 €	0,63	0,85			
12	1200	1 260 €	1 689 €	0,69	0,92			
13	1300	1 365 €	1 830 €	0,75	1,00			
14	1400	1 470 €	1 971 €	0,80	1,08			
15	1500	1 575 €	2 111 €	0,86	1,16			
16	1600	1 680 €	2 252 €	0,92	1,23			
17	1700	1 785 €	2 393 €	0,98	1,31			
18	1800	1 890 €	2 534 €	1,03	1,39			
19	1900	1 995 €	2 674 €	1,09	1,46			
20	1980	2 079 €	2 787 €	1,14	1,53			
21	2060	2 163 €	2 900 €	1,18	1,59			
22	2140	2 247 €	3 012 €	1,23	1,65			
23	2220	2 331 €	3 125 €	1,28	1,71			
24	2300	2 415 €	3 237 €	1,32	1,77			
25	2380	2 499 €	3 350 €	1,37	1,83			
26	2460	2 583 €	3 463 €	1,41	1,90			
27	2540	2 667 €	3 575 €	1,46	1,96			
28	2620	2 751 €	3 688 €	1,51	2,02			
29	2700	2 835 €	3 801 €	1,55	2,08			
30	2780	2 919 €	3 913 €	1,60	2,14			
31	2860	3 003 €	4 026 €	1,64	2,20			
32	2940	3 087 €	4 138 €	1,69	2,27			
33	3020	3 171 €	4 251 €	1,74	2,33			
34	3100	3 255 €	4 364 €	1,78	2,39			
35	3180	3 339 €	4 476 €	1,83	2,45			
36	3260	3 423 €	4 589 €	1,87	2,51			
37	3340	3 507 €	4 701 €	1,92	2,57			
38	3420	3 591 €	4 814 €	1,97	2,63			
39	3500	3 675 €	4 927 €	2,01	2,70			
40	3580	3 759 €	5 039 €	2,06	2,76			
41	3660	3 843 €	5 152 €	2,10	2,82			
42	3740	3 927 €	5 264 €	2,15	2,88			
43	3820	4 011 €	5 377 €	2,20	2,94			
44	3900	4 095 €	5 490 €	2,24	3,00			
45	3980	4 179 €	5 602 €	2,29	3,07			
46	4060	4 263 €	5 715 €	2,33	3,13			
47	4140	4 347 €	5 827 €	2,38	3,19			
48	4220	4 431 €	5 940 €	2,43	3,25			
49	4300	4 515 €	6 053 €	2,47	3,31			
50	4380	4 599 €	6 165 €	2,52	3,37			

**INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION
DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL**

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'INSTITUT

13 FÉVRIER 2025

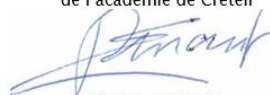
Visa :

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Institut, dénommé INSPÉ,
- Vu les documents présentés au Conseil.

Le Conseil de l'Inspé a :

- Adopté à l'unanimité le procès-verbal du conseil du 12 décembre 2024.
- Adopté avec une (1) abstention la création du parcours Master « Enseigner dans un établissement français à l'étranger » en partenariat avec la Mission Laïque Française.
- Adopté avec cinq (5) votes contre et une (1) abstention la révision des droits d'inscription au diplôme interuniversitaire « Sciences cognitives pour l'éducation et la formation » en partenariat avec l'Université de Poitiers.
- Adopté avec deux (2) abstentions la campagne d'emplois 2025-2026.

VAL DE MARNE
L'administratrice provisoire de l'INSPE
de l'académie de Créteil


Sophie RENAUT

État des présences :

29 membres
8 représentés
23 présents total

Annexe financière: Année Universitaire 2024/2025					
Cellules en gris clair à renseigner par vos soins			Zone de texte	Indiquer éventuels commentaires ou méthodes de calcul	
Calculs automatiques - Formules préenseignées			Texte grisé	Texte modifiable si nécessaire	
Composante :	INSPE	Durée : (mois/année)	9 mois	Type de formation:	DIU
Intitulé du DU/DIU/CU :	Sciences cognitives pour l'éducation et la formation			Type de demande :	Modification sans impact sur durée d'habilitation
Niveau requis :	BAC + 4			Responsable du DU/DIU/CU :	Xavier Aparicio et Denis Alamargot

Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

1. Charges d'enseignement (cf. Liste des intervenants Maquette Word et grille MCC)

Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)				49,00
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC				
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique				
Vacataires extérieurs hors fonction publique				3,00
Nombre de groupes (à renseigner pour générer le calcul de la charge)				1
Rappel heures totales par étudiant (cf grille MCC)	140 (dt stage de 36h)			
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	52,00			
52 heures dispensées par l'UPEC et 52 heures dispensées et prises en charge par Poitiers + 36 heures de stage				
Coût total correspondant (euros) :	2 422 €			

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	-	Zone de texte	Heures totales : 0,00
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques	-		
Nombre total d'heures en laboratoire de langue ou salle informatique	-		
Coût total correspondant (euros) :	0 €		

3. Autres charges logistiques

Fournitures et consommables	- €	Zone de texte
Acquisition de matériels spécifiques	- €	
Frais de déplacements	- €	
Frais de documentation	- €	
Locations de matériels	- €	
Reprographie	- €	
Locations sur des sites extérieurs	- €	

4. Charges administratives et d'encadrement ⇒ Détailler méthode de calcul dans "zone de texte" et formulaire Word

RNA/Pilotage formation - 8 heures	350,00 €	1,5 HTD par stagiaire (suivi) soit pour cette AF 21x1,5 HTD [21x(1,5x43,50)]
1,5 HC de suivi / inscrit	1 370,00 €	
1 heure cat. B/ stag. Soit 35€x21	735,00 €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :	- €	
Coût total correspondant (euros) :	2 455 €	

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Logistique administrative	Zone de texte
	2 422 €	0 €	2 455 €	
Total charges :	4 877 €			

6. Ressources et montant dû par usager

Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Master	Effectifs prévus (fourchette basse)	Droits spécifiques composantes	Droits administratifs spécifiques UPEC	Droits totaux par usager (hors CVEC)	Total perçu (hors CVEC)	Cette AF représente le coût supporté par l'UPEC à hauteur de sa participation soit 52 heures et de ses inscriptions prévues soit 1 groupe de 21 stagiaires. Le prix de la formation pour le stagiaire est identique dans les 2 universités. Chaque université gère ses charges, donc chacune a son bénéfice respectif.
Formation initiale :							
- Inscription simple				250,00 €	250,00 €	0 €	
- Double inscription - droits spécifiques composantes = identiques inscription simple			- €	164,00 €	164,00 €	0 €	
- Commercialisation au module ou UE				250,00 €	250,00 €	0 €	
Formation continue :							
- Financement par l'employeur		10	1 950,00 €	250,00 €	2 200,00 €	22 000 €	
- Financement par le stagiaire		1	657,00 €	250,00 €	907,00 €	907 €	
- Financement par d'autres organismes		10	1 950,00 €	250,00 €	2 200,00 €	22 000 €	
- Commercialisation au module/UE				250,00 €	250,00 €	0 €	
Autres ressources du DU/DIU/CU :							
Éventuelle subvention (à préciser) :						- €	Zone de texte
Éventuelle(s) ressource(s) autre(s) (à détailler)						- €	
Total "autres ressources" :						0 €	
Total des ressources :		44 907 €		← Ressources totales			Zone de texte
		27 760 €		← dont pour la composante			
		17 147 €		← pour l'établissement			
Estimation du résultat pour la composante :		22 883 €					

Avis et date du conseil de la composante :	Avis et éventuels commentaires de la Commission des Moyens
Visa du Directeur de la composante :	
VAL DE MARNE L'administratrice provisoire de l'INSPE de l'Académie de Créteil  Sophie RENAULT	

Annexe financière: Année Universitaire 2024/2025					
Cellules en gris clair à renseigner par vos soins			Zone de texte	Indiquer éventuels commentaires ou méthodes de calcul	
Calculs automatiques - Formules préenseignées			Texte grisé	Texte modifiable si nécessaire	
Composante :	INSPE	Durée : (mois/année)	9 mois	Type de formation:	DIU
Intitulé du DU/DIU/CU :	Sciences cognitives pour l'éducation et la formation			Type de demande :	Formation sans impact sur durée d'habilitation
Niveau requis :	BAC + 4			Responsable du DU/DIU/CU :	Xavier Aparicio et Denis Alamargot

Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

1. Charges d'enseignement (cf. Liste des intervenants Maquette Word et grille MCC)

Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)				49,00
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC				
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique				
Vacataires extérieurs hors fonction publique				3,00
Nombre de groupes (à renseigner pour générer le calcul de la charge)				1
Rappel heures totales par étudiant (cf grille MCC)	140 (dt stage de 36h)			
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	52,00			
52 heures dispensées par l'UPEC et 52 heures dispensées et prises en charge par Poitiers + 36 heures de stage				
Coût total correspondant (euros) :	2 422 €			

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	-	Zone de texte	Heures totales : 0,00
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques	-		
Nombre total d'heures en laboratoire de langue ou salle informatique	-		
Coût total correspondant (euros) :	0 €		

3. Autres charges logistiques

Fournitures et consommables	- €	Zone de texte
Acquisition de matériels spécifiques	- €	
Frais de déplacements	- €	
Frais de documentation	- €	
Locations de matériels	- €	
Reprographie	- €	
Locations sur des sites extérieurs	- €	

4. Charges administratives et d'encadrement ⇒ Détailler méthode de calcul dans "zone de texte" et formulaire Word

RNA/Pilotage formation : 8 heures	350,00 €	1,5 HTD par stagiaire (suivi) soit pour cette AF 21x1,5 HTD [21x(1,5x43,50)]
1,5 HC de suivi / inscrit	1 370,00 €	
1 heure cat. B/ stag. Soit 35€x21	735,00 €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :	- €	
Coût total correspondant (euros) :	2 455 €	

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Logistique administrative	Zone de texte
	2 422 €	0 €	2 455 €	
Total charges :	4 877 €			

6. Ressources et montant dû par usager

Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :		Master	Effectifs prévus (fourchette basse)	Droits spécifiques composantes	Droits administratifs spécifiques UPEC	Droits totaux par usager (hors CVEC)	Total perçu (hors CVEC)	Cette AF représente le coût supporté par l'UPEC à hauteur de sa part Le prix de la formation pour le stagiaire est identique dans les 2	
Formation initiale :									
- Inscription simple					250,00 €	250,00 €	0 €		
- Double inscription - droits spécifiques composantes = identiques inscription simple				- €	164,00 €	164,00 €	0 €		
- Commercialisation au module ou UE					250,00 €	250,00 €	0 €		
Formation continue :									
- Financement par l'employeur			10	1 950,00 €	250,00 €	2 200,00 €	22 000 €		
- Financement par le stagiaire			1	657,00 €	250,00 €	907,00 €	907 €		
- Financement par d'autres organismes			10	1 950,00 €	250,00 €	2 200,00 €	22 000 €		
- Commercialisation au module/UE					250,00 €	250,00 €	0 €		
Autres ressources du DU/DIU/CU :									
Eventuelle subvention (à préciser):								- €	Zone de texte
Eventuelle(s) ressource(s) autre(s) (à détailler)								- €	
Total "autres ressources":								0 €	
Total des ressources :			44 907 €	← Ressources totales				Zone de texte	
			27 760 €	← dont pour la composante					
			17 147 €	← pour l'établissement					
Estimation du résultat pour la composante :			22 883 €						

Avis et date du conseil de la composante :	Avis et éventuels commentaires de la Commission des Moyens
Avis favorable le 13.02.2025	
Visa du Directeur de la composante :	
VAL DE MARNE L'administratrice provisoire de l'INSPE de l'Académie de Créteil  Sophie RENAUD	UNIVERSITÉ PARIS-EST Créteil VAL DE MARNE INSPE - ACADEMIE DE CRETEIL Rue Jean Macé 94861 BONNEUIL CEDEX

2024/
2025

Demande de Création DU-DIU-CU

 **Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)**

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation (DU/DIU/CU)	☐ DU ☒ DIU ☐ CU ☒ De spécialisation ☐ D'expérimentation
	Si DIU → Université « porteur principal » : AIX MARSEILLE Universités partenaires : Facultés de médecine ou Santé de Créteil, Lille, Lyon, Angers, Bordeaux, Rouen Préciser les modalités d'inscription : chaque université inscrit ses stagiaires
Intitulé exact souhaité	Diplôme de Radiologie Cardiaque
Composante/UFR	- SANTE

Renseignements divers	
Conseil de Composante Joindre Impérativement la copie du RD	Date : 24/04/2025 Avis : FAVORABLE
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	☒ Non ☐ Effective ☐ Prévus/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	☒ Non concerné ☐ Effective ☐ Prévus/Souhaitée

Contacts						
Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Facultés de médecine AIX MARSEILLE	Facultés de médecine de Lyon	Facultés de médecine de Lille	Faculté s de médecine de Bordeaux	
Nom et prénom :	Tacher Vania	Jacquier Alexis	Salim Si Mohamed	Francois Pontana		
Grade :	PUPH	PUPH	PUPH	PUPH		

Courriel :	Vania.tacher@aphp.fr	alexis.jacquier@aphm.fr	salim.si-mohamed@chu-lyon.fr	Francois.PONTANA@chu-lille.fr		
Téléphone :	06.25.54.53.57					
Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3		
Nom et prénom :	Clotilde BOYER	Mme Hanaoui				
Courriel :	Clotilde.boyer@upec.fr	marine.HANAOUI@univ-amu.fr				
Téléphone :	07 63 74 73 16	33(0)4 12 23 11 83				



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU. Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande de création, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : 

I. Présentation et objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation

→ éléments à mettre en avant en CFVU

Brève présentation : <i>Présenter le projet en 4 à 10 lignes.</i>	 Cette formation est une réactivation du DIU d'Imagerie cardiaque et vasculaire de l'UPEC, dirigée par le Pr Jean-François Deux, qui avait été interrompue en raison de la décision du collège des enseignants de stopper les DU et DIU en imagerie. Elle est désormais soutenue par la SFICV (Société Française d'Imagerie Cardiovasculaire Diagnostique et Interventionnelle), dont V. Tacher est vice-présidente. Le besoin de formation dans ce domaine étant particulièrement élevé, le collège des enseignants a apporté son soutien à cette réactivation. Le coordinateur de la formation est le Pr Alexis Jacquier, président de la faculté de médecine de Marseille. Cette formation vise à offrir aux radiologues une formation homogène sur tout le territoire français en imagerie cardiaque. Elle s'adresse à tous les radiologues désireux d'acquérir une expertise approfondie dans ce domaine.
Motivation de votre demande : <i>Répond-elle, par exemple, à une demande extérieure ou à besoin ?</i>	 Amélioration des connaissances sur les méthodes d'acquisitions Scan et IRM et les pathologies cardiaques

Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i>	 - Renforcement des compétences sur le territoire national en radiologie cardiaque - Renforcement de l'excellence académique en imagerie médicale - Visibilité nationale et rayonnement interuniversitaire - Valorisation de l'expertise de ses enseignants-chercheurs - Réponse à un besoin de santé publique - Attractivité étudiante et formation continue
Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (<u>verbes d'action</u>)</i>	- Maîtrise des techniques d'imagerie cardiaque - Connaissances diagnostiques des pathologies cardiaques complexes - Expertise en rythmologie par imagerie - Interprétation des examens dans des situations cliniques variées

2- Positionnement dans l'environnement professionnel	
Débouchés professionnels et métiers préparés	- Accroître l'offre et amélioration de la qualité de réalisation et d'interprétation des examens de radiologie cardiaque dans sa pratique quotidienne sur le territoire national
Secteurs d'activités concernés :	- Radiologie

3- Positionnement dans l'environnement de la formation	
Offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	☒ Non ☐ Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement : -
Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?	☒ Non ☐ Oui, indiquez les établissements concernés et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations : -

4- Partenariat(s) éventuels : Joindre copie convention	
<i>Lister les partenaires</i>	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements <i>Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...</i>
	 Créteil, Lille, Bordeaux, Lyon, Rouen, Marseille, Angers
	

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme

F au moins trois personnes titulaires

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Jacquier	Alexis	Faculté de médecine de Marseille	Coordonnateur
Tacher	Vania	Faculté de médecine de Créteil	Co-coordonnateur
Pontana	François	Faculté de médecine de Lille	Co-coordonnateur

2- Composition du Conseil pédagogique et/ou de perfectionnement (Vivement recommandé)

FMissions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Jacquier	Alexis	Faculté de médecine de Marseille	Coordonnateur
Tacher	Vania	Faculté de médecine de Créteil	Co-coordonnateur
Pontana	François	Faculté de médecine de Lille	Co-coordonnateur

3- Évaluation de la formation et des enseignements

Évaluation de la formation et des enseignements par :	Modalités d'évaluation mises en place : <i>F Fournir le questionnaire le cas échéant</i>
Les usagers (étudiants/stagiaires FC) :	Oui en copie
Le conseil de perfectionnement	Comité pédagogique

4- Modalités d'évaluations de l'insertion professionnelle des étudiants

F Préciser les dispositifs qui seront mis en place pour le suivi de l'insertion professionnelle.

F Fournir le questionnaire le cas échéant

- NS



Nom et signature du porteur de projet :

Tacher Vania

2024/
2025

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	☐ DU ☒ DIU ☐ CU
Intitulé	Radiologie Cardiaque
Composante/UFR	Santé

Questions et remarques maquette Word

Page 1

Joindre une copie du RD svp : **le projet a été présenté en conseil de composante le 24/04/202, le PV sera communiqué après le prochain conseil du 26/06. Il sera communiqué au SPOF.**

Corriger la date du Conseil de Composante : **ok**

Pas de contacts administratifs ? **À ce stade nous sommes en contact avec Marseille qui coordonne le DIU et Bordeaux. Pas de contact des autres Facultés. OK mais partenaires plus nombreux dans la convention ?**

Page 2

Dans la version précédente, les partenaires étaient :

Aix-Marseille 2, Angers, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Paris V, Paris VII, Poitiers, Rennes, Rouen, Saint-Etienne, Toulouse, Tours

Préciser pourquoi le partenariat actuel est plus « limité » svp

Le dossier mentionne une réactivation d'un ancien DIU, mais ni les partenaires ni la durée du programme ne sont équivalents. **Oui il s'agit du même DIU mais les partenaires et contenus ont évolué. OK**

Page 3

Pas en concurrence avec le DU et le DIU cardiologie interventionnelle ? **non Nous ne parlons pas d'interventionnelle mais seulement d'imagerie en coupes en IRM et en scanner OK**

Joindre une copie de la convention entre les partenaires impliqués dans le DIU svp

et renseigner le tableau 4 svp (rôle pédagogique/financier/logistique des partenaires, etc.) **ok projet de convention communiqué**

En quoi est-ce un DIU ? Quel type de DIU (ex : inscription cyclique, autre, ...)

Il s'agit d'un DIU car :

- **Partage des contenus et des expertises : les enseignements sont conçus dans une logique de mutualisation scientifique, sous la coordination de l'université de Marseille.**
- **Inscriptions : chaque université partenaire dispose de son propre guichet d'inscription, avec une capacité d'accueil de 15/20 stagiaires par établissement.**

- Organisation modulaire répartie : le DIU est structuré en huit modules, chacun étant porté par une université différente. Les stagiaires de l'université pilote suivent le module en présentiel, tandis que les stagiaires des autres universités y participent en distanciel synchrone. cours en présentiel dans chaque université partenaire avec connexion classe virtuelle. TP de 8h/apprenant sur chaque site.
- Pédagogie mixte : chaque module associe des apports théoriques à des travaux pratiques, garantissant ainsi un équilibre entre connaissances fondamentales et mise en application.

Page 4

Université de Lyon et Université de Rouen non représentées dans le jury et dans le conseil pédagogique ? **Non à ce stade** Ils seront invités à y participer sans en avoir l'obligation. **OK**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

Ligne 31 : est-ce une erreur de Copier/Coller ?

Pourquoi seul le cours Malformation du M4 est quantifié en heures d'enseignement.
C'est un module conséquent qui prendra du temps à lui seul

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

Pr. DACHER Jean-Nicolas n'apparaît pas dans le détail des intervenants à l'Etape 1. les formateurs ont été rectifiés... nouveau découpage communiqué. J'ai demandé des précisions et validation aux porteurs. retour attendu aujourd'hui.

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...):

E10 : Merci d'indiquer une fourchette FI : **FAIT**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...):

Les 4 groupes TP correspondent aux 4 universités, est-ce bien cela ? **Non 4 groupes de TP car on ne peut faire les TP qu'à 4 stagiaires OK**

Si oui, seulement 5 inscrits par université ? **Non 20 par université**
OU

4 groupes de TP à l'UPEC seul ? **Oui TP de 4 stagiaires OK**

Charges logistique - K34 :

Il est question de 7 jours en présentiel. De quoi s'agit-il svp ? **Le module organisé par CRETEIL est en présentiel pour les Cristoliens et en distanciel pour les autres OK**

Effectifs de 10+5 : s'agit-il d'un total pour les 4 universités ? ou est-ce pour l'UPEC seul ? **UPEC OK**

Les droits d'inscription sont-ils les mêmes pour les 4 universités partenaires ? Oui OK

 Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

 Conclusions :

- **Points forts :**
 - DU soutenu par la SFICV (Société Française d'Imagerie Cardiovasculaire Diagnostique et Interventionnelle)
 - Réponse à un besoin de santé publique
 - Visibilité nationale et rayonnement interuniversitaire

- **Points faibles :**
 - Pas de convention / projet de convention

- **Avis :**

En l'absence d'une convention (ou a minima d'un projet de convention), l'avis de la CDU est réservé. En effet, ce document est indispensable à la compréhension du montage financier et pédagogique du DIU.

V2: favorable sous réserve de derniers ajustements
- **Recommandations :**



LOGOS

CONVENTION DE PARTENARIAT
Diplôme Inter Universitaire de Radiologie Cardiaque

Entre les Universités

Entre les soussignés :

Aix-Marseille Université

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé Jardin du Pharo, 58 boulevard Charles Livon, 13007 Marseille,
représentée par Éric Berton en sa qualité de Président,
Ci-après désignée par « Aix-Marseille Université »

SFICV

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé
représentée par le professeur Alexis Jacquier sa qualité de Président
Ci-après désignée par « »

et

Université Paris-Est Créteil

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé 61 avenue du Général de Gaulle 94010 Créteil,
représentée par **Jean-Luc Dubois Randé en sa qualité de Président**
Ci-après désignée par « Université Paris-Est Créteil » ou « UPEC »

Université de Lille

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé 42 rue Paul Duez, 59000 Lille,
représentée par Régis Bordet en sa qualité de Président,
Ci-après désignée par « Université de Lille »

Université de Bordeaux

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé 351 cours de la Libération – CS 10004, 33405 Talence Cedex,
représentée par Dean Lewis en sa qualité de Président,
Ci-après désignée par « Université de Bordeaux »

Université de Lyon

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé Caserne Sergent Blandan, 37 rue du Repos, 69361 Lyon Cedex 07,
représentée par Nathalie Dompnier en sa qualité de Présidente,
Ci-après désignée par « Université de Lyon »

Université d'Angers

Mis en forme : Police :11 pt

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Police :Gras



LOGOS

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé 40 rue de Rennes – BP 73532, 49035 Angers Cedex 01, représentée par Françoise Grolleau en sa qualité de Présidente, Ci-après désignée par « Université d'Angers »

ci-après dénommées individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIV

Article 1 : Objet

Un **Diplôme Inter-Universitaire** intitulé « Radiologie Cardiaque », ouvert en formation continue, est créé entre les UFR de médecine ou de santé des universités partenaires mentionnées ci-dessus. Il est organisé sous leur responsabilité scientifique.

La présente formation est soutenue par la Société Française d'Imagerie Cardiaque et Vasculaire Diagnostique et Interventionnelle (SFICV), représentée par le Professeur Alexis Jacquier en sa qualité de Président et le Professeur Vania Tacher en sa qualité de vice-présidence. Compte tenu du besoin croissant de formation dans ce domaine, le Collège des enseignants en imagerie cardiovasculaire a formellement exprimé son soutien à la réactivation de cette formation.

Mis en forme : Police :Gras

Article 2 : Formation : Objectifs et public visé

Permettre aux radiologues de suivre une formation homogène sur le territoire Français en radiologie cardiaque. Cette formation est adressée à tous les radiologues souhaitant acquérir une formation poussée en radiologie cardiaque.

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 11 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 11 pt

Article 3 : Seuil d'ouverture

Le seuil d'ouverture de cette formation est fixé à 22550 étudiants pour l'ensemble des universités partenaires.

En cas d'insuffisance du nombre d'inscrits, le DIU est suspendu ladite année.

Son ouverture l'année suivante est conditionnée au respect du seuil minimal susmentionné.

Commenté [SD1]: 25 en tout par université ? dans la FS de suivi, je lis 20 pour UPEC harmoniser SVP

Commenté [SD2]: stagiaires

Commenté [SD3]: Dans un ou plusieurs établissements donc?

Article 4 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont reçus par chacune des Universités participant au DIU et se composent des droits universitaires et de droits complémentaires fixés par le CA de chaque université. **Les universités s'engagent à ce que les frais totaux d'inscriptions pour l'étudiant soient identiques.**

Commenté [SD4]: reprendre termes AF SVP

Article 5 : Modalités d'inscriptions

L'autorisation d'inscription est prononcée par les co-directeurs de l'enseignement.

Il appartient à l'université d'inscription de :

G:\DEVE\PAF\cfvu\Organisation CFVU\2.CFVU_Dépot doc\CFVU 2024-2025\9.CFVU du 30 juin 2025\4. Organisation des études\4.6 CDU-vague-3\DIU radio cardiaque\convention DIU RADIO CARDIAQUE 2025.docx
G:\DEVE\PAF\cfvu\Organisation CFVU\2.CFVU_Dépot doc\CFVU 2024-2025\9.CFVU du 30 juin 2025\4. Organisation des études\4.6 CDU-vague-3\DIU radio cardiaque\convention DIU RADIO CARDIAQUE 2025.docx



LOGOS

- procéder à l'inscription administrative du ou des stagiaire(s)
- assurer la gestion administrative et pédagogique de la formation et notamment :
 - o ~~délivrer~~ Délivrer les certificats de scolarité
 - o ~~élaborer~~ Élaborer et valider les conventions/contrats de formation professionnelle
 - o ~~établir~~ Établir la facturation et encaisser les recettes correspondantes (droits de scolarité + droits complémentaires)
 - o ~~d'assurer~~ D'assurer les éventuelles poursuites disciplinaires prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les conditions fixées à l'article 11

Article 6 : Durée des études

Cette formation se déroule sur une année universitaire pour une durée de 9 mois et comporte 136 heures d'enseignement théoriques et pratiques. ~~Compte tenu de la spécificité de cet enseignement et du public visé, il est possible pour le stagiaire de répartir les séminaires sur 2 années.~~

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 11 pt

Article 7 : Organisation des enseignements

La direction de l'enseignement est assurée par 1 coordinateur et 1 co-coordonateur par université :

~~Creteil : Vania TACHER et Thomas Lazarelli~~
~~Lille : Benjamin Longere et Francois Pontana~~
~~Bordeaux : Hubert cochet~~
~~Lyon : Loic Bousset~~
~~Marseille : A. Jacquier et A. Bartoli~~
~~Anger : Serge Willoteaux~~

Mis en forme : Police : 11 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 11 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 11 pt

Mis en forme : Police : 11 pt

Les enseignements ~~théoriques~~ auront lieu ~~sous forme de e-learning~~.
~~Les TD auront lieu sous forme de cas cliniques lors d'une journée dans chacune des facultés et les TP auront lieu sur 3 jours dans les sites partenaires en France.~~
~~de sous forme de séminaire d'une durée de chacun.~~
~~Les enseignements ont lieu dans des salles et/ou amphithéâtres de~~
~~Le séminaire aura lieu~~
~~Le séminaire aura lieu~~
~~Etc.~~

Le programme des études est fixé conformément au dossier joint à la présente convention.

L'enseignement est sanctionné par - :

- Validation du stage
- Validation de l'e-learning
- Validation des sessions de cas cliniques (TD)
- Des QCM d'évaluation pour le contrôle des connaissances, identique et chaque inscrit passe le diplôme sur sa faculté.

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 11 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial



LOGOS

- Un mémoire qui peut prendre la forme d'un cas clinique

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

Mis en forme : Normal, Retrait : Gauche : 0,63 cm, Sans numérotation ni puces

Article 8 : Responsabilités

Chacune des Parties assurera à l'égard de ses personnels impliqués dans le DIU toutes les obligations qui sont légalement à sa charge en qualité d'employeur.

Lorsque, dans le cadre de la présente convention, une Partie accueille le personnel de l'autre Partie, elle s'engage à prévenir l'autre Partie de tout accident ou dommage survenu, pendant ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

Chaque Partie est responsable suivant les règles du droit commun des dommages de toute nature causés par son personnel au personnel de l'autre Partie.

Article 9 : Jury d'examen et de diplôme

Le jury est désigné par les Présidents des Universités sur proposition des co-directeurs de l'enseignement. Il comprend au moins trois membres ayant participé aux enseignements et toute personne choisie en raison de sa compétence.

Article 10 : Rémunération des intervenants et frais logistiques : ~~Modalités de financement~~

Chaque université rémunère ses personnels et intervenants ou-et gère l'indemnisation du déplacement et de l'hébergement des intervenants dépendant de son université, sur la base des taux forfaitaires fixés par la réglementation.

La location éventuelle de salle est à la charge exclusive de l'université où se déroule le séminaire. Aucun mécanisme de refacturation ou de reversement entre établissements n'est prévu à ce titre.

Les droits d'inscription votés par les instances compétentes sont acquittés par chaque stagiaire auprès de l'université d'inscription définie à l'article 4. Ils restent acquis à l'université dans laquelle l'étudiant est inscrit administrativement.

Article 11 : Régime disciplinaire

Les stagiaires inscrits au DIU prévu par la présente Convention sont soumis au régime disciplinaire applicable aux usagers des établissements supérieurs prévus par le code de l'éducation.

Les stagiaires seront traduits devant la commission disciplinaire de l'établissement d'inscription pour toute fraude ou tentative de fraude ou pour tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Université dans les locaux de laquelle se déroulent les cours.

L'application de cet article pourra se faire sans préjudice d'une éventuelle résiliation de la Convention.

Article 12 : Durée de la convention

G:\DEVE\PAF\cfvu\Organisation CFVU\2.CFVU_Dépot doc\CFVU 2024-2025\9.CFVU du 30 juin 2025\4. Organisation des études\4.6 CDU-vague-3\DIU radio cardiaque\convention DIU RADIO CARDIAQUE 2025.docxG:\DEVE\PAF\cfvu\Organisation CFVU\2.CFVU_Dépot doc\CFVU 2024-2025\9.CFVU du 30 juin 2025\4. Organisation des études\4.6 CDU-vague-3\DIU radio cardiaque\convention DIU RADIO CARDIAQUE 2025.docx



LOGOS

Les dispositions de la présente convention entrent en vigueur à compter de l'année universitaire d'un an et renouvelée automatiquement par tacite reconduction jusqu'à échéance de l'habilitation d'une des universités partenaires.

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 11 pt

Cette convention annule et remplace toute convention ou accord ayant préexisté et portant le même objet.

Article 13 : Modifications

Aucune addition ou modification aux termes de la Convention n'aura d'effet à l'égard des Parties à moins d'être faite par écrit et signée dans les formes et conditions ayant présidé à l'élaboration de la présente convention.

Article 14 : Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé réception avant le 1er juin de chaque année universitaire pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

Les parties prenantes s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les étudiants inscrits au DIU ne soient pas lésés du fait de cette résiliation. Notamment, si des jurys pour l'année N devaient se tenir alors que l'année N+1 est commencée, la résiliation ne fera pas obstacle à la tenue de ceux-ci.

Article 15 : Renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque de ses obligations ne saurait en aucun cas être interprété pour l'avenir comme valant renonciation à l'obligation en cause ou à une obligation de nature différente.

Article 16 : Nullité

Si une ou plusieurs stipulations de la Convention sont tenues pour non valides en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite de la décision définitive d'une juridiction, les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée, pour autant que la Convention continue à refléter la volonté des Parties. Les Parties s'efforceront alors, dans les meilleurs délais, de leur substituer des stipulations de portée équivalente reflétant leur commune intention.

Article 17 : Litige

En cas de difficultés liées à l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties pourront, avant tout recours contentieux, tenter de régler le différend par voie de règlement amiable. A défaut de règlement amiable, le litige pourra être porté devant le tribunal administratif de par la partie la plus diligente.

Fait à Paris, en ~~exemplaires~~exemplaires originaux, le

Mis en forme : Police : 11 pt



ETAPE 1 - Maquette & MCC										Légende		Cellules blanches : Cellules jaunes :		Cellules blanches à renseigner par vos soins Liste déroulante à choix													
Libellé de la formation :		Diplôme de Radiologie Cardiaque										Domaine(s):		Public cible													
Composante :		SANTÉ		Régime d'inscription		FC		Eléments SISE				Voir référentiel SISE ici				Discipline SISE : Médecine											
Type de formation:		DIU		Type de demande :		Création		Secteur disciplinaire SISE : Médecine																			
Organisation de la formation										Organisation des examens						Organisation stage* et/ou soutenance											
Localisation de la formation :		UPEC + Universités partenaires, Tous les CM et TD sont en classes virtuelles. Tp réalisés sur chaque site		Organisation des enseignements :		Par module		Nombre de sessions d'examen :		1		Date(s)/périodes d'examen prévue(s) :				Juin 2025		Stage :		Stage obligatoire		Mémoire :		Oui			
Durée formation : (en jours, semaines, mois ou année)		9 mois		Modalités d'enseignements :		Hybride (présentiel + distanciel)		Compensation des notes :		Non		→Préciser modalité de compensation: (entre toutes les UE ou UE3 & 4)				Milieu stage :		Hospitalier		Volume horaire du stage :		28,0					
Date début enseignements :		Octobre 2025		Date fin enseignements :		Juin 2025		Note éliminatoire :		Oui		→Préciser note éliminatoire :		0-10		Nom et statut responsable(s) de la coordination du stage :		Pr Alexis Jacquier		*Loi du 10 juillet 2014: Le stage est limité à 6 mois et intégré dans le cadre d'un cursus de formation de 200 heures minimum d'enseignement		Formation accessible en VAE: Seulement si inscrits au répertoire spécifique France Compétences		Non			
Possibilité de commercialisation au module/au bloc de compétences :		Non		Nombre minimum de module(s) à suivre :		NC		La moyenne est-elle exigée :		Oui		→Préciser si moyenne exigée partout ou UE/modules particuliers		Oui		Durée stage (semaines/mois) :						Modalités et critères de recrutement (dossier, entretien, examen...) :		Dossier			
Argumenter brièvement la demande :		NC		Volume horaire minimum par inscrit :		80																					
CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS																CONTROLE DES CONNAISSANCES											
Semestre (S1/S2)	Intitulés des enseignements - UE(s) et ECUE ou modules (indiquer leur organisation par UE ou par Modules)	Nom et prénom des intervenant(s) par ECUE	Type d'enseignement	Cas particuliers: 1-Preciser ici si Enseignement pris en charge par le partenaire/mutualisation avec autre formation 2-Sélectionner: Oui/Non	Volume horaire des enseignements					Coefficient (part en % par rapport à la note finale) Le total doit s'élever à 100% éventuels stage et mémoire inclus	Le total par ligne doit s'élever à 100%				Eventuels ECTS												
					CM en heure	TD en heure	TP en heure	Distanciel en heure	Total en heure		Contrôle continu		Examen terminal														
											% évaluation écrite	% évaluation orale	% évaluation écrite	% évaluation orale													
	Module 1 généralité 1.Bases de l'anatomie cardiaque (Pr. JF Deux) 2.Scanner cardiaque – technique (Dr. Benjamin Longere) 3.BM cardiaque – technique (Aurelien Bustin)	JF DEUX, Dr Longère, Dr Bustin	Obligatoire	Oui					24	24	6%			100													
	Module 2 maladie coronaire 1.Di douleur thoracique aigue (Dr. Haytham Derbel): 2.Exploration radiologiques après un infarctus aigu du myocarde (Pr. Pierre Croisille): 3.Scanner dans La maladie coronaire stable (Virgile Chevanec) : 4.BM dans la maladie coronaire stable recherche d'ischémie (Jean Michel Serfaty 5.BM dans la maladie coronaire stable recherche de viabilité (sara boccallini)	Dr. Haytham Derbel Pr. Pierre Croisille Virgile Chevanec Jean Michel Serfaty sara boccallini	Obligatoire	Oui					8	8	6%			100													
	Module 3 myocardiite et toxicité cardiaque 1.Syndrome coronaire aigue à coronaires saines (Salim Si Mohamed) 2.Myocardiite Phalla ou 3.Mitrite cardiaque dans la sarcoidose Olivier Vignaux 4.Mitrite cardiaque dans les maladies de système (hors sarcoidose ou myocardiite) Pierre Axel Lentz 5.Burcharge cardiaque en fer : Gilles Soulat 6.Cœur et thérapies anti-cancéreuses Lan Ahn Nguyen	Salim Si Mohamed Olivier Vignaux Pierre Axel Lentz Gilles Soulat Lan Ahn Nguyen	Obligatoire	Oui		4	4	8	16	6%			100														

	Module 4 cardiomyopathie 1.Cardiomyopathies hypertrophiques Alban Redheuil 2.Myxose cardiaque : S Willoteaux 3.Baladie d'Anderson-Fabry : JN Dacher 4.Cardiomyopathie non dilatée du VG : Gilles Soulat 5.Cardiomyopathies dilatées : A Bartoli 6.Cardiomyopathies restrictives : Alain Nchimi	Alban Redheuil S Willoteaux JN Dacher A Bartoli Alain Nchimi	Obligatoire	Oui		4	4	8	16	6%			100		
	Module 5 Valves et auricule 1.Bilan pré-TAVI en scanner (Pr. M Ohana) 2.Scanner cardiaque dans l'endocardite (Pierre-Antoine Barral) OK 3.Bilan d'une insuffisance valvulaire aortique Jean michel Serfaty OK 4.Bilan d'une insuffisance valvulaire mitrale (Dr. Arshid Azarine) 5.Bilan d'un prolapsus mitral (Dr. Arshid Azarine) 6.Bièret du 4D flux dans l'exploration des valvulopathie Lan An Nguyen 7.Bilan avant fermeture d'auricule gauche Dr. Dr Islem Sifaoui OK	Pr. M Ohana Pierre-Antoine Barral Jean michel Serfaty Dr. Arshid Azarine Dr. Arshid Azarine Lan An Nguyen Dr. Dr Islem Sifaoui	Obligatoire	Oui		4	4	8	16	6%			100		
	Module 6 Radiologie et rythmologie 1.Bilan après un arrêt cardiaque récupéré : Frederic Alexis OK 2.Bilan étiologique et pronostique devant une extrasystolie ou une tachycardie ventriculaire (Auteur Hubert Cochet) OK 3.Bilan avant ablation d'arythmie (FA et TV) (Auteur Hubert Cochet) OK 4.Cardiomyopathie arythmogène : Hubert Cochet	Frederic Alexis Hubert Cochet	Obligatoire	Oui		4	4	8	16	6%			100		
	Module 7 Malformation cardiaque à l'âge adulte masses et péricarde 1.Billot Karine Warin Fresse OK 2.Outre malformation cardiaque rencontré à l'âge adulte Damien Mandy OK 3.Masses et pseudo-masses cardiaques Alexis Jacquier OK 4.Bécardite constrictive et agénésie du péricarde JF Deux 5.BTAP Paul Habert	Fallot Karine Warin Fresse Damien Mandy Alexis Jacquier JF Deux Paul Habert	Obligatoire	Oui		4	4	8	16	6%			100		
	Module 8 Aorte thoracique 1.Ouspide et anomalie de la valve aortique Alban Redheuil 2.Des différents phénotypes aortiques Emmanuel Lansac 3.Syndrome aortique aigue (dissection aortique) Benjamin Longere 4.Syndrome aortique aigue hors dissection Virgile Chevance 5.Anévrisme de l'aorte thoracique ascendante Alban Redheuil 6.Anévrisme de l'aorte thoracique descendante Hicham Kobeiter	Alban Redheuil Emmanuel Lansac Benjamin Longere Virgile Chevance Alban Redheuil Hicham Kobeiter	Obligatoire	Oui		4	4	8	16	6%			100		

									0						
									0						
									0						
									0						
									0						
									0						
									0						
									0						
	mémoire évalué par jury + 1 écrit en examen terminal sur tous les modules + validation journée présentielle + validation du stage clinique de cas clinique 70 IRM et 70 scanners réalisés lors des TP à l'hôpital + validation des e-learning		Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
			Voir liste	Voir liste					0						
									Stage :	26%				100%	
									Soutenance :	26%				100%	

Total CM	Total TD	Total TP	Total distanciel	Volume horaire cours par apprenant	Volume horaire global par apprenant (cours + stage)
0	24	24	80	128	156

A. Personnel UPEC (hors service statutaire)

Cliquez ici pour rajouter une ligne

Prénom	UFR de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
				CM	TD	TP	Distanciel
Vania	Santé	PUPH			6	6	18
Hicham	Santé	PUPH			4	6	2
Total heures A :				-	10,00	12,00	20,00

B. Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC

Cliquez ici pour rajouter une ligne

Prénom	Composante/ Service	Fonction	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
			CM	TD	TP	Distanciel
Total heures B :			-	-	-	-

C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique

Cliquez ici pour rajouter une ligne

Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
				CM	TD	TP	Distanciel
Alexis	Université Aix Marseille	PUPH	chaque université rémunère ses intervenants/PUPH et MCUPH pas d'heures sup.		1	1	2
Karine					1	1	2
Emmanuel					1	1	2
Paul					1	1	2
Warin					1	1	2
Alexis					1	1	2
					1	1	2
Diana Antoinette					1	1	2
					1	1	2
Alban					1	1	2
					1	1	2
Alain					1		2
Gilles					1		2
Lan Ahn							2
Pierre Axel							2
Olivier							2
Jean-François		PUPH					2
Pierre		PUPH					2
Virgile							2
Haytham							2
Sara							2
François	Université de Lille	PUPH	chaque université rémunère ses intervenants/PUPH et MCUPH pas d'heures sup.				2

Benjamin	Université de Lille	MCUPH	chaque université rémunère ses intervenants/PUPH et MCUPH pas d'heures sup.				2
JEAN-NICOLAS	Université de Rouen	PUPH	chaque université rémunère ses intervenants/PUPH et MCUPH pas d'heures sup.				2
Hubert	Université de Bordeaux	PUPH	chaque université rémunère ses intervenants/PUPH et MCUPH pas d'heures sup.				2
Sébastien	Université de Bordeaux	PUPH	chaque université rémunère ses intervenants/PUPH et MCUPH pas d'heures sup.				2
Philippe	Université de Lyon	PUPH	chaque université rémunère ses intervenants/PUPH et MCUPH pas d'heures sup.				2
Loic	Université de Lyon	PUPH	chaque université rémunère ses intervenants/PUPH et MCUPH pas d'heures sup.				2
Mohamed	Université de Lyon	PUPH	chaque université rémunère ses intervenants/PUPH et MCUPH pas d'heures sup.				2
Paul	Université Aix Marseille	PUPH	chaque université rémunère ses intervenants/PUPH et MCUPH pas d'heures sup.				2
Axel	Université Aix Marseille	PH	chaque université rémunère ses intervenants/PUPH et MCUPH pas d'heures sup.				2
Jean-Michel	Université de Nantes	PUPH	chaque université rémunère ses intervenants/PUPH et MCUPH pas d'heures sup.				2
Damien	Université de Nancy	PUPH	chaque université rémunère ses intervenants/PUPH et MCUPH pas d'heures sup.				2
Alban	Université de Paris	PUPH	chaque université rémunère ses intervenants/PUPH et MCUPH pas d'heures sup.				2
Total heures C :				-	14,00	12,00	60,00

D. Vacataires extérieurs hors fonction publique

Cliquez ici pour rajouter une ligne

Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
				CM	TD	TP	Distanciel
Total heures D :				-	-	-	-
Totaux des heures d'enseignement							
Total A+B+C+D :		128,00	Totaux par type d'enseignant:	-	24,00	24,00	80,00

Eléments financiers préalables				
Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	4
			Effectif min inscription double	1
			Effectif Commercialisation au module ou UE	
		Formation Continue	Effectif Financement par l'employeur	5
			Effectif Financement par le stagiaire	5
			Effectif Financement par d'autres organismes	
			Effectif Commercialisation au module/UE	
	Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :	0 5
		Fourchettes FC :	5 15	
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Oui	Préciser le volume horaire mutualisé	104
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, les charges d'enseignement sont partagées avec le(s) partenaire(s)	Chaque université rémunère ses enseignants.	
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, partage UPEC et partenaire		
		Partenaire:		
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources: → étoffer en C27	Non		
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Non		
	Autres informations à porter à la connaissance des experts CDU-CM-CA :			

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3

Légende:	Texte jaune	Texte jaune et cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte italique	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	SANTÉ	Durée : (semaines, mois ou années)	9 mois	Type de formation:	DIU
Intitulé du DU/DIU/CU :	Diplôme de Radiologie Cardiaque			Type de demande :	Création

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	-	10,00	12,00	20,00
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	-	14,00	12,00	60,00
Vacataires extérieurs hors fonction publique	-	-	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	4	1
Totaux par type de cours	-	24,00	96,00	80,00

Eventuel volume horaire mutualisé	104	4 groupes de TP (5 stagiaires/groupe). Les intervenants renoncent à être rémunérés et pour la plupart sont PUPH. Les charges enseignantes sont indiqués pour l'étude de faisabilité financière
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	128,00	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	200,00	
Coût total correspondant (euros) :	7 673 €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)		les TP et TD se déroulent à l'hôpital, consultation ou à la société française de radiologie	Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques			
Nombre total d'heures en salle informatique			
Coût total correspondant (euros) :	- €		0

3. Autres charges logistiques

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

Fournitures et consommables	1 000 €	Détailler la charge/poste de dépense	accueil frais de réception	Détailler le calcul	
Acquisition de matériels spécifiques	- €				
Frais de déplacements	- €				
Frais de documentation	- €				
Locations de matériels	- €				
Reprographie	- €				
Locations sur des sites extérieurs	3 000 €	Détailler la charge/poste de dépense	location Sté française de radiologie	Détailler le calcul	1 journée de location
Coût total correspondant (euros)	4 000 €				

4. Charges administratives et d'encadrement

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
Charges de pilotage formation (RNA)		- €	
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC		- €	
Autres charges administratives secrétariat	40	1 740 €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :		- €	
Coût total correspondant (euros) :	1 740 €		

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	7 673 €	- €	4 000 €	1 740 €	
Total charges :	13 413 €				

6. Ressources et montant dû par usager													
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu						
Formation initiale :													
- Inscription simple		4	103 €	600,00 €	250 €	953 €	3 812,00 €						
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		1	NC	600,00 €	164 €	764 €	764,00 €						
- Commercialisation au module ou UE		-			250 €	250 €	- €						
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.													
- Financement par l'employeur		5	NC	2 000 €	250 €	2 250 €	11 250 €						
- Financement par le stagiaire		5		1 500 €	250 €	1 750 €	8 750 €						
- Financement par d'autres organismes		-			250 €	250 €	- €						
- Commercialisation au module/UE		-			250 €	250 €	- €						
Autres ressources du DU/DIU/CU : Eventuelle subvention - € Eventuelle(s) ressource(s) autre(s) - € Total "autres ressources": - €													
								Total des ressources :	Ressources totales	24 576 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).	 Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.	☐ ☐ ☐ ☐
									Dont pour la composante	14 350 €			
									Dont pour l'établissement**	10 226 €			
Estimation du résultat pour la composante :		937 €											
Date du conseil de la composante :			Avis du conseil de la composante :		Visa du Directeur de la composante :								

2024/
2025

Demande de renouvellement DU-DIU-CU


Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)


Pour une 1^{ère} demande de renouvellement, la formation doit être à sa 3^{ème} année d'expérience, si la formation a tardé à ouvrir ou n'a jamais ouvert, merci d'en informer le SPOF dans les meilleurs délais pour être orienté vers une procédure allégée

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation (DU/DIU/CU)	☐ DU ☒ DIU ☐ CU
	☒ De spécialisation ☐ D'expérimentation (préfigurant un diplôme national)
Si DIU →	Université « porteur principal » : Sorbonne Université
	Universités partenaires : UPEC – Paris Saclay – Paris Cité
	Préciser les modalités d'inscription : Les candidats sont des médecins ou professionnel de santé médical ou non médical, avec un projet pédagogique et/ou une perspective de promotion hospitalo-universitaire à court terme. Compte tenu du nombre limité de places, la priorité est donnée aux demandes émanant des facultés appartenant aux universités franciliennes organisatrices et aux médecins militaires. Chaque UFR de santé procède à ses propres inscriptions pour les candidats hospitaliers (PH) ou hospitalo-universitaires (CCA, AHU, PHU, MCU-PH) de leur site. Il s'agit donc pour l'UPEC de demandes de candidatures internes émanant de professionnels présents ou susceptibles de venir sur les sites hospitaliers du CHI Créteil (CHIC) et du GHU Mondor-Chennevier-Roux (AP-HP).
	Argumenter s'il s'agit d'une évolution : non
Intitulé exact actuel	DIU Pédagogie médicale
Eventuelle modification de l'intitulé	non
Bref argumentaire	non
Composante/UFR	UFR Santé (UPEC)

Renseignements divers	
Conseil de Composante	Date : 24 avril 2025
Joindre Impérativement la copie du RD	Avis : FAVORABLE
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	☒ Non ☐ Effective ☐ Prévus/Souhaitée

Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	☒ Non concerné ☐ Effective ☐ Prévus/Souhaitée
--	--

Contacts				
Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Sorbonne Université	Université Paris Cité	
Nom et prénom :	Andujar Pascal	Cohen Fleur	Cariou Alain	Roux Damien
Grade :	PUPH	PUPH	PUPH	PUPH
Courriel :	pascal.andujar@u-pec.fr	Fleur.cohen@aphp.fr	Alain.cariou@aphp.fr	Damien.roux@aphp.fr
Téléphone :	-	-	-	-
Correspondant administratif	UPEC	Sorbonne Université	Université Paris Cité	
Nom et prénom :	-Clotilde BOYER	Gisselbrecht Karine	Ayélé Ekoue-Bla	
Courriel :	Clotilde.boyer@u-pec.fr	karine.gisselbrecht@aphp.fr	aye.le.ekoue-bla@u-paris.fr	
Téléphone :	07 63 74 73 16	-	-	-



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande de renouvellement, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : 📌

I. Bilan

1- Bilan quantitatif UPEC uniquement							
	Nombre de candidats	Nombre d'inscrits FI	Nombre d'inscrits FC	Nombre de diplômés FI	Nombre de diplômés FC	Ressources FI	Ressources FC
Année 2020/2021	13	0	8	0	8	0	6 044€
Année 2021/2022	11	0	6	0	6	0	4 758€
Année 2022/2023	10	0	8	0	7	0	5 401€
Année 2023/2024	12	0	7	0	7	0	5 233€
Année 2024/2025	14	0	10	0	A venir (octobre 2025)	0	7 314€

- ⇒ Le cas échéant, expliquez les écarts entre l'effectif prévu dans la précédente demande et le nombre d'inscrits réel : Cette formation vise à former de futurs enseignants hospitalo-universitaires à la pédagogie médicale pour les UFR de santé. Les candidats refusés n'avaient pas ce profil ou étaient susceptibles d'être inscrits par une autre UFR.
- ⇒ Au global environ 120 à 125 étudiants toutes UFR confondus par an dont 6 à 10 pour l'UPEC.

2- Conseil de perfectionnement (Vivement recommandé), évaluation et suivi de l'insertion professionnelle			
Missions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...			
Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Quel bilan faites-vous de la mise en place de votre conseil de perfectionnement dans le cadre de ce DU/DIU/CU ?		Des dispositifs d'évaluation de la formation ont-ils bien été mis en place sur la période écoulée ? Rappelez-les et précisez les résultats. Comment le Conseil de Perfectionnement exploite-t-il ces résultats ?	☐ Oui : ☐ Non, justifiez :

BILAN	Au niveau interne (organisation, contenu de la formation)	Autres (événement externe, évolution de l'offre de formation régionale...)
Points forts		
Points faibles		
Quelles conséquences tirez-vous de ce bilan ? F Ressenti général, marges de progression, dispositifs d'amélioration envisagés		
✍		

II. Modifications envisagées

1- Modifications d'ordre général - Même mineures		
	Rubriques	Argumentaire
Public visé	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	✍
Type de formation Évolution CU vers DU ou DU vers DIU par exemple	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	✍
2- Modifications d'ordre pédagogique - Même mineures		
	Rubriques	Argumentaire
Régime d'inscription FI / FC	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	✍

Enseignements <i>Restructuration des enseignements, volume horaire, E-learning, période de formation, stage...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	
Recrutement <i>Diplôme/niveau requis, expérience professionnelle exigée, VAE, mise en place d'entretien de recrutement par exemple...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	
Évaluation des connaissances <i>Contrôle continu, examen terminal, coefficient, nombre de sessions...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	

II. Rappel de la présentation et des objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation

→ éléments à mettre en avant en CFVU

Brève présentation :

Présenter le projet en 4 à 10 lignes.

 Les **futurs candidats à un poste d'enseignant universitaire (MCU-PH et PU-PH et enseignants en médecine générale)** dans une UFR de Santé se doivent de justifier d'avoir eu une formation spécifique à la pédagogie leur permettant d'assumer leurs responsabilités en formation initiale (FI) et continue (FC). L'université et les facultés de santé doivent adapter leur enseignement (objectifs, méthodes, outils et évaluation) aux différents types d'étudiants, sachant, de plus, que l'enseignement ne se conçoit pas de la même manière pour les étudiants en FI ou pour des médecins ayant une expérience professionnelle en FC.

Une seule session de séminaires et de présentation est organisée par an, avec un enseignement d'une **durée totale de la formation de 95 h** réparties sur une année universitaire. Compte tenu de la spécificité de cet enseignement et du public visé, il est possible pour l'étudiant de répartir les séminaires ou présentation écrites ou orales sur 2 années. Les séminaires sont d'une durée de 3 heures en présentiel répartis comme suit (certaines thématiques seront traitées sur 2 séminaires, regroupés sur matin + après-midi)

Les **modalités de contrôle des connaissances** comportent une validation avec 34% de la note sur l'assiduité aux séminaires (présence obligatoire), 33% de la note sur l'évaluation du manuscrit remis (mémoire sur un projet pédagogique, les sujets sont présentés lors d'un séminaire spécifique et validés au préalable par le conseil des enseignants) et 33% de la note sur l'évaluation de la présentation orale du projet pédagogique décrit dans le mémoire. Une note minimale de 10/20 à chacune des 3 évaluations (assiduité, mémoire, présentation orale), et une moyenne globale de 10/20 ou plus est requise pour validation du diplôme. Les redoublements sont autorisés. Les candidats ayant validé des séminaires gardent le bénéfice pendant deux ans. Le collège des enseignants est habilité à valider des acquis.

Motivation de votre demande :

Répond-elle, par exemple, à une demande extérieure ou à besoin ?

 Besoin de formation des futurs candidats à un poste hospitalo-universitaire en Ile de France essentiellement (seule formation en Ile de France) – Formation en pédagogie exigée par le CNU et les Doyens des UFR de Santé et les Commissions ad hoc. L'université et les facultés de médecine doivent adapter leurs enseignements aux différents types d'étudiants : l'enseignement ne se conçoit pas de la même façon selon le public auquel on s'adresse. Il apparaît important que les enseignants aient une formation dans ce domaine. Les postulants aux postes d'enseignant-chercheur (PU et MCU) doivent justifier d'une telle formation.

Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i>	 Formation existant depuis plus de 25 ans formant de futurs enseignants hospitalo-universitaires à la pédagogie médicale destinée à l'enseignement en formation initiale du 1er au 3 ^{ème} cycle des études médicales et en formation continue.
Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (verbes d'action)</i>	A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'enseigner : • Savoir communiquer auprès des étudiants • Connaître la docimologie en pédagogie médicale • Savoir employer la simulation en pédagogie médicale • Savoir évaluer les compétences professionnelles et humaines d'un étudiant

2- Positionnement environnement professionnel

Débouchés professionnels et métiers préparés	Acquisition de connaissances et de compétences en pédagogie médicale pour de futurs enseignants hospitalo-universitaires dans le domaine de la santé (médecins ou non)
Secteurs d'activités concernés :	Enseignement supérieur dans le domaine de la Santé

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

Positionnement par rapport à l'offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	☒ Non ☐ Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement : -
Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?	☐ Non ☒ Oui, indiquez les établissements concernés et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations : une seule formation en Ile de France pour les UFR franciliens. Il existe d'autres formations dans d'autres régions pour couvrir les besoins locaux. Nous accueillons de futurs candidats hospitalo-universitaires d'autres régions dépourvues de formation en fonction des places disponibles. -

4- Partenariat(s) éventuels : Joindre copie convention

Lister les partenaires	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements <i>Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...</i>
	
	

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme

F au moins trois personnes titulaires

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Cohen-Aubart	Fleur	UFR Médecine Sorbonne - Université	Présidente -membre représentant SU
Roux	Damien	UFR Médecine – Université Paris cité	Membre représentant UPC
Cariou	Alain	UFR Médecine – Université Paris cité	Membre représentant UPC
Andujar	Pascal	UFR santé - UPEC	Membre représentant UPEC
Monnet	Xavier	UFR Santé Paris Saclay	Membre représentant Paris Saclay
Gaudry	Stéphane	UFR Santé Paris Nord	Membre représentant Paris Nord
Kahna	Jean-Emmanuel	UFR Santé Université Versailles Saint Quentin	Membre représentant UVSQ

aint

Nom et signature du porteur de projet : Andujar Pascal

Le 1^{er} avril 2025



2024/
2025

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	☐ DU ☒ DIU ☐ CU
Intitulé	Pédagogie médicale
Composante/UFR	- santé SU – SACLAY – UPC – UPEC +USPN?

Questions et remarques maquette Word

P.1 modalités d'inscription, merci pour les informations intéressantes mais comment est organisé le DIU : qui inscrit ? chacun ses étudiants, cyclique, partage égale des candidats, etc ?

Chaque UFR inscrit ses futurs ou potentiels candidats à un poste de MCU-PH ou PU-PH. OK

P.2 « Au global environ 120 à 125 étudiants toutes UFR confondus par an dont 6 à 10 pour l'UPEC » : 120 par an dont une 10aine seulement à l'UPEC, c'est bien cela ? Si oui, savez-vous pourquoi ?

Oui c'est cela, le nombre de postes annuel de PUPH et de MCUPH est d'environ 5 à 10 par an. OK

P.3 : pas de conseil de perfectionnement ?

Non pas de conseil de perfectionnement

P.4 : « Compte tenu de la spécificité de cet enseignement et du public visé, il est possible pour l'étudiant de répartir les séminaires ou présentation écrites ou orales sur 2 années. »

- Certains suivent la formation sur une année universitaire et d'autres sur 2 c'est bien cela ?
Oui absolument OK
- Si oui, à préciser en C10 de l'onglet maquette (excel) ;
Fait OK
- Ils doivent donc s'inscrire 2 années de suite ? Ils payent les droits d'inscription 2 fois dans ce cas ? Préciser SVP.
Non il y a un tarif spécifique - Si je comprends bien, ils peuvent se réinscrire gratuitement pour faire en 2 ans, c'est bien cela ? L'UFR de santé devra le préciser dans le dossier de réinscription SVP

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

Modalités de contrôle des connaissances : Note finale = Assiduité (34%), Manuscrit du mémoire (33%) et Présentation orale du mémoire (33%). Je l'ai précisé dans la partie prévue à cet effet. Fait

J'ai récupéré ce texte en J10, dans « préciser les modalités de compensation ». Merci de corriger ce champ. S'il y a bien compensation, il faut préciser si c'est le cas pour les 3 notes ou entre 2 seulement et préciser lesquelles SVP. **Fait OK**

Evaluation mémoire orale seulement ou les 2 ? ajuster O19 si besoin SVP. **Fait OK**

Clarifier le partenariat : rôles et périmètres des différentes universités partenaires.

Formation de type DIU hébergée et portée par Sorbonne université (organisation, réservations de salle...) - inscription locale dans chaque UFR des futurs candidats pressentis à un poste de MCU-PH et PU-PH - Enseignement répartis avec les différents enseignants de chaque UFR (détail des heures effectuées UPEC et hors UPEC onglet correspondant dans le fichier) – UPEC organise 2 séminaires par an mais qui ont lieu sur le site de Sorbonne Université. **OK**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

RAS

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...) :

J'ai baissé les effectifs FC de 10 à 6 (Cf bilan).

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...) :

L'UPEC ne paye que ses heures ? **Non pas de paiement car ce sont des HU qui font cours donc pas de décompte d'heures** in fine

Convention indispensable pour les charges d'enseignements et immobilières. **ok**

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

Conclusions :

- **Points forts :**

- Formation en pédagogie exigée par le CNU et les Doyens des UFR de Santé et les Commissions ad hoc
-

- **Points faibles :**

- Partenariat à clarifier
- Manque d'attractivité côté UPEC ?

- **Avis :** Favorable sous réserve de modifications, de réponses aux questions et d'envoi de la convention.

- **Recommandations :**



CONVENTION DE PARTENARIAT Diplôme Inter Universitaire « Pédagogie Médicale»

Entre les Universités

Entre les soussignés :

Sorbonne Université

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé 21 rue de l'école de Médecine, 75006 Paris,
représentée par **Nathalie Drach-Temam en sa qualité de Présidente**
Ci-après désignée par « Sorbonne Université »

et

l'Université Paris-Saclay,

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé bâtiment 3 rue Joliot Curie, Bâtiment Breguet, 91190 Gif-sur-Yvette –
représentée par **Camille GALAP, en sa qualité de Président,**
Ci-après désignée « Université Paris-Saclay»
D'une part,

et

Université Paris-Cité

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est 5 rue Thomas-Mann 75013 Paris France,
représentée par **Édouard Kaminski, Président de l'université Paris Cité**
en sa qualité de Président
Ci-après désignée par « Université Paris-Cité »
d'autre part,

et

Université Paris-Est Créteil

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé 61 avenue du Général de Gaulle 94010 Créteil,
représentée par **Jean-Luc Dubois Randé en sa qualité de Président**
Ci-après désignée par « Université Paris-Est Créteil » ou « UPEC »

ci-après dénommées individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

Article 1 : Objet

Un **Diplôme Inter-Universitaire** intitulé « **DIU de pédagogie médicale** », ouvert en formation continue, est créé entre les UFR de médecine ou de santé des universités partenaires mentionnées ci-dessus. Il est organisé sous leur responsabilité scientifique.

Commenté [SD1]: DIU existe depuis 2000 ?

Article 2 : Formation : Objectifs et public visé

Les enseignants universitaires en médecine doivent avoir une formation en pédagogie. Les facultés de Santé et de Médecine doivent adapter leur enseignement (objectifs, méthodes, outils et évaluation) aux différents types d'étudiants. L'enseignement ne se conçoit pas de la même façon pour des étudiants de PASS (parcours d'accès spécifique santé) ou de LAS (licence avec option accès santé) ou pour des médecins ayant plusieurs années d'expérience professionnelle.

Les enseignants doivent avoir une formation dans le domaine pédagogique. A cet égard, les postulants aux emplois d'enseignant-chercheurs de type PU-PH ou MCU-PH doivent justifier auprès des sous-sections de CNU d'une telle formation.

La maquette du DIU, organisée en plusieurs parties, permet d'envisager les différents aspects de la formation, en particulier :

- formation générale : analyse des structures et des cursus, définition et compréhension des concepts, psychologie cognitive, étude des environnements académique, professionnel et sociopolitique...

- séminaires par problématiques professionnelles : PASS, LAS, fin de 2ème cycle, 3ème, FMC.

Cette formation est ouverte aux médecins ayant le projet à court ou moyen terme d'un recrutement universitaire en tant qu'enseignant-chercheur.

Article 3 : Seuil d'ouverture

Le seuil d'ouverture de cette formation est fixé à 10 stagiaires pour l'ensemble des universités partenaires.

En cas d'insuffisance du nombre d'inscrits, le DIU est suspendu ladite année.

Son ouverture l'année suivante est conditionnée au respect du seuil minimal susmentionné.

Article 4 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont reçus par chacune des Universités participant au DIU et se composent des **droits universitaires et de droits complémentaires** fixés par le CA de chaque université. Les universités s'engagent à ce que les frais totaux d'inscriptions pour l'étudiant soient identiques.

Commenté [SD2]: Pas droits universitaires. A l'UPEC c'est droits administratifs spécifiques UPEC // droits administratifs spécifiques composante

Article 5 : Modalités d'inscriptions

L'autorisation d'inscription est prononcée par les co-directeurs de l'enseignement.

Il appartient à l'université d'inscription de :

- procéder à l'inscription administrative du ou des stagiaire(s)
- assurer la gestion administrative et pédagogique de la formation et notamment :
 - o délivrer les certificats de scolarité

G:\DEVE\PAF\cfvu\Organisation CFVU\2.CFVU_Dépot doc\CFVU 2024-2025\9.CFVU du 30 juin 2025\4. Organisation des études\4.6 CDU-vague-3\DIU Pedago medical\convention DIU pédagogie médicale 2025_ds.docxR-services.centraux\Formation Continue\1 CONCEPTION DE L'OFFRE\1 DOC DE TRAVAIL CG\2024-2025 CDU-3\DIU PEDAGOGIE MEDICALE\DIU PEDAGOGIE MED Suite CDU\convention DIU pédagogie médicale 2025.docx



- élaborer et valider les conventions/contrats de formation professionnelle
- établir la facturation et encaisser les recettes correspondantes (droits de scolarité + droits complémentaires)
- d'assurer les éventuelles poursuites disciplinaires prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les conditions fixées à l'article 11

Article 6 : Durée des études

Cette formation se déroule sur une année universitaire pour une durée de 10 mois et comporte 95 heures d'enseignement théoriques et pratiques. Compte tenu de la spécificité de cet enseignement et du public visé, il est possible pour le stagiaire de répartir les séminaires ou présentation écrites ou orales sur 2 années.

Article 7 : Organisation des enseignements

La direction de l'enseignement est assurée par 1 coordinateur et 1 co-coordonateur par université :

- Fleur Cohen-Aubart, UFR Médecine Sorbonne Université
- Alain Cariou et Damien Roux, UFR Médecine Université Paris Cité
- Pascal Andujar, UFR Santé UPEC
- Xavier Monnet, UFR Santé Université Paris Saclay

Les enseignements ont lieu de **novembre à octobre** sous forme de dix séminaires d'une journée chacun. La plupart des enseignements ont lieu dans des salles et/ou amphithéâtres de Sorbonne Université. Un séminaire a lieu sur le site de l'Université Paris-Cité. Un séminaire a lieu dans un des amphithéâtres de l'UPEC.

Le programme des études est fixé conformément au dossier joint à la présente convention.

Commenté [SD3]: + préciser vote en CFVU

L'enseignement est sanctionné par une soutenance de mémoires qui compte pour 66% de la note (33% pour la qualité du mémoire écrit, 33% pour la qualité de la présentation orale). Les 34% restants sont liés à la présence aux enseignements.

Article 8 : Responsabilités

Chacune des Parties assurera à l'égard de ses personnels impliqués dans le DIU toutes les obligations qui sont légalement à sa charge en qualité d'employeur.

Lorsque, dans le cadre de la présente convention, une Partie accueille le personnel de l'autre Partie, elle s'engage à prévenir l'autre Partie de tout accident ou dommage survenu, pendant ou à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

Chaque Partie est responsable suivant les règles du droit commun des dommages de toute nature causés par son personnel au personnel de l'autre Partie.

Article 9 : Jury d'examen et de diplôme

Le jury est désigné par les Présidents des Universités sur proposition des co-directeurs de l'enseignement. Il comprend au moins trois membres ayant participé aux enseignements et toute personne choisie en raison de sa compétence.

G:\DEVE\PAF\cfvu\Organisation CFVU\2.CFVU_Dépot doc\CFVU 2024-2025\9.CFVU du 30 juin 2025\4. Organisation des études\4.6 CDU-vague-3\DIU Pedago medical\convention DIU pédagogie médicale 2025_ds.docxR-services centraux\Formation Continue\1 CONCEPTION DE L'OFFRE\1-DOC DE TRAVAIL CG\2024-2025-CDU-3\DIU PEDAGOGIE MEDICALE\DIU PEDAGOGIE MED Suite CDU\convention DIU pédagogie médicale 2025.docx



Article 10 : Modalités de financement

Chaque université rémunère ses personnels et intervenants ou gère l'indemnisation du déplacement et de l'hébergement des intervenants dépendant de son université, sur la base des taux forfaitaires fixés par la réglementation.

La location éventuelle de salle est à la charge exclusive de l'université où se déroule le séminaire. Aucun mécanisme de refacturation ou de reversement entre établissements n'est prévu à ce titre.

Les droits d'inscription votés par les instances compétentes sont acquittés par chaque stagiaire auprès de l'université d'inscription définie à l'article 4. Ils restent acquis à l'université dans laquelle l'étudiant est inscrit administrativement.

Commenté [SD4]: Ces droits sont identiques entre partenaires? il faut bien le préciser SVP

Article 11 : Régime disciplinaire

Les stagiaires inscrits au DIU prévu par la présente Convention sont soumis au régime disciplinaire applicable aux usagers des établissements supérieurs prévus par le code de l'éducation.

Les stagiaires seront traduits devant la commission disciplinaire de l'établissement d'inscription pour toute fraude ou tentative de fraude ou pour tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Université dans les locaux de laquelle se déroulent les cours.

L'application de cet article pourra se faire sans préjudice d'une éventuelle résiliation de la Convention.

Article 12 : Durée de la convention

Les dispositions de la présente convention entrent en vigueur à compter de l'année universitaire d'un an et renouvelée automatiquement par tacite reconduction jusqu'à échéance de l'habilitation d'une des universités partenaires.

Commenté [SD5]: 25-26?

Commenté [SD6]: Préciser ? quelle sont les durée d'habilitation de renouvellements chez les partenaires? UPEC = 4 ans

Cette convention annule et remplace toute convention ou accord ayant préexisté et portant le même objet.

Article 13 : Modifications

Aucune addition ou modification aux termes de la Convention n'aura d'effet à l'égard des Parties à moins d'être faite par écrit et signée dans les formes et conditions ayant présidé à l'élaboration de la présente convention.

Article 14 : Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé réception avant le 1er juin de chaque année universitaire pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

Les parties prenantes s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les étudiants inscrits au DIU ne soient pas lésés du fait de cette résiliation. Notamment, si des jurys pour l'année

Commenté [SD7]: stagiaires



N devaient se tenir alors que l'année N+1 est commencée, la résiliation ne fera pas obstacle à la tenue de ceux-ci.

Article 15 : Renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque de ses obligations ne saurait en aucun cas être interprété pour l'avenir comme valant renonciation à l'obligation en cause ou à une obligation de nature différente.

Article 16 : Nullité

Si une ou plusieurs stipulations de la Convention sont tenues pour non valides en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite de la décision définitive d'une juridiction, les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée, pour autant que la Convention continue à refléter la volonté des Parties. Les Parties s'efforceront alors, dans les meilleurs délais, de leur substituer des stipulations de portée équivalente reflétant leur commune intention.

Article 17 : Litige

En cas de difficultés liées à l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties pourront, avant tout recours contentieux, tenter de régler le différend par voie de règlement amiable. A défaut de règlement amiable, le litige pourra être porté devant le tribunal administratif de Paris par la partie la plus diligente.

Fait à Paris, en quatre exemplaires originaux, le 04/06/2025

Pour Sorbonne Université
La Présidente
Pr. Nathalie Drach-Temam
(signature)

Pour Université Paris-Saclay
Le Président
Pr. Camille Galap
(signature)

Pour Université Paris-Cité
Le Président
Pr. Édouard Kaminski
(signature)

Pour Université Paris-Est Créteil (UPEC)
Le Président
Pr. Jean-Luc Dubois-Randé
(signature)

\$1			Obligatoire	Non					0						NC
\$1			Obligatoire	Non					0						NC
\$1			Obligatoire	Non					0						NC
\$1			Obligatoire	Non					0						NC
\$1			Obligatoire	Non					0						NC
\$1			Obligatoire	Non					0						NC
\$1			Obligatoire	Non					0						NC
\$1			Obligatoire	Non					0						NC
\$1			Obligatoire	Non					0						NC
\$1			Obligatoire	Non					0						NC
\$1			Obligatoire	Non					0						NC
										Stage :	NC	NC	NC	NC	NC
										Soutenance :	33%				NC

Total CM	Total TD	Total TP	Total distanciel	Volume horaire cours par apprenant	Volume horaire global par apprenant (cours + stage)
45	6	44	0	95	95

A. Personnel UPEC (hors service statutaire)

Cliquez ici pour rajouter une ligne

Nom	Prénom	UFR de rattachement	Grade	Section CHU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distantiel
Andujar	Pascal	UFR Santé - UPEC	PUPH	46-02	6,75	0	11	0
Total heures A :					6,75	-	11,00	-

B. Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC

Cliquez ici pour rajouter une ligne

Nom	Prénom	Composante/ Service	Fonction	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
				CM	TD	TP	Distantiel
Total heures B :				-	-	-	-

C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique

Cliquez ici pour rajouter une ligne

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CHU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distantiel
Cohen-Aubart	Fleur	UFR Santé - Sorbonne université	PU-PH	cf onglet détail des heures pour connaître les heures prévisionnelles				
Roux	Damien	UFR Santé - Université Paris Cité	PU-PH	cf onglet détail des heures pour connaître les heures prévisionnelles				
Cariou	Alain	UFR Santé - Université Paris Cité	PU-PH	cf onglet détail des heures pour connaître les heures prévisionnelles				
Petit	Arnaud	UFR Santé - Sorbonne université	PU-PH	cf onglet détail des heures pour connaître les heures prévisionnelles				
Truchot	Jennifer	UFR Santé - Université Paris Cité	PH	cf onglet détail des heures pour connaître les heures prévisionnelles				
Kahn	Jean-Emmanuel	UFR Santé - Université Versailles St Quentin	PU-PH	cf onglet détail des heures pour connaître les heures prévisionnelles				
Gaudry	Stéphane	UFR Santé - Université Paris Nord	PU-PH	cf onglet détail des heures pour connaître les heures prévisionnelles				
Monnet	Xavier	Université UFR Santé - Université Paris Saclay	PU-PH	cf onglet détail des heures pour connaître les heures prévisionnelles				
Rencontres pédagogiques - Ile de France	Intervenants multiples nationaux	UFRs Santé - Sorbonne université - Université Paris-Cité		cf onglet détail des heures pour connaître les heures prévisionnelles				
Total heures C :					-	-	-	-

D. Vacataires extérieurs hors fonction publique

Cliquez ici pour rajouter une ligne

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CHU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distantiel
Total heures D :					-	-	-	-

Totaux des heures d'enseignement

Total A+B+C+D :

17,75

Totaux par type d'enseignant:

6,75

-

11,00

-

Éléments financiers préalables				
Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	0
			Effectif min inscription double	0
			Effectif Commercialisation au module ou UE	0
		Formation Continue	Effectif Financement par l'employeur	1
			Effectif Financement par le stagiaire	1
			Effectif Financement par d'autres organismes	4
			Effectif Commercialisation au module/UE	0
	Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :	0
			Fourchettes FC :	10-15
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Non, la totalité des enseignements est propre à cette formation	#N/A	
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, les charges d'enseignement sont partagées avec le(s) partenaire(s)		
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, partenaire uniquement		
		Partenaire:		
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources: → étoffer en C27	Non		
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Non		
	Autres informations à porter à la connaissance des experts CDU-CM-CA :	Formation de type DIU hébergée et portée par Sorbonne université (organisation, réservations de salle...) - inscription locale dans chaque UFR des futurs candidats pressentis à un poste de MCU-PH et PU-PH - Enseignement répartis avec les différents enseignants de chaque UFR (détail des heures effectuées UPEC et hors UPEC onglet correspondant dans le fichier) - UPEC organise 2 séminaires par an mais qui ont lieu sur le site de Sorbonne Université		

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3						
Légende:	Texte jaune	Texte jaune et cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte italique	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	SANTÉ	Durée : (semaines, mois ou années)	1 an (possible en 2 ans)	Type de formation:	DIU
Intitulé du DU/DIU/CU :	DIU PEDAGOGIE MEDICALE			Type de demande :	Renouvellement

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	6,75	-	11,00	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	-	-	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	-	-	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	1	1
Totaux par type de cours	6,75	-	11,00	-

Eventuel volume horaire mutualisé	-	95H au total dont 17h45 UPEC seulement
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	95,00	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	21,13	
Coût total correspondant (euros) :	797 €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)		Cours à SU - pas de facturé aux universités partenaires	Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques			
Nombre total d'heures en salle informatique			0
Coût total correspondant (euros) :	- €		

3. Autres charges logistiques

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

Fournitures et consommables	- €				
Acquisition de matériels spécifiques	- €				
Frais de déplacements	- €				
Frais de documentation	- €				
Locations de matériels	- €				
Reprographie	- €				
Locations sur des sites extérieurs	- €				
Coût total correspondant (euros)	- €				

4. Charges administratives et d'encadrement

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
Charges de pilotage formation (RNA)	0	- €	
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC	0	- €	
Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)	0	- €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :	0	- €	
Coût total correspondant (euros) :	- €		

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	797 €	- €	- €	- €	
Total charges :	797 €				

6. Ressources et montant dû par usager							
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu
Formation initiale : - Inscription simple - 103 € - € 250 € 353 € - € - Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple) - NC - € 164 € 164 € - € - Commercialisation au module ou UE - - - € 250 € 250 € - €							
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.							
- Financement par l'employeur	1	NC	1 430 €	250 €	1 680 €	1 680 €	Le tarif préférentiel s'adresse à des salariés du Groupement hospitalier Henri Mondor et CHIC (centre hospitalier intercommunal de Créteil)
- Financement par le stagiaire	1		1 210 €	250 €	1 460 €	1 460 €	
- Financement par stagiaire en double IA à l'UPEC			- €	164 €	164 €	- €	
- Financement par d'autres organismes			- €	250 €	250 €	- €	
- Autre - Préciser si commercialisation au module ou tarif préférentiel par ex - tarif préférentiel	4		440 €	250 €	690 €	2 760 €	
Autres ressources du DU/DIU/CU :		Eventuelle subvention		-		-	
		Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)		-		-	
		Total "autres ressources":		-		-	
Total des ressources :	Ressources totales	5 900 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).	 Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.	 ☐ ☐ ☐		
	Dont pour la composante	3 080 €					
	Dont pour l'établissement**	2 820 €					
Estimation du résultat pour la composante :		2 283 €					
Date du conseil de la composante :			Avis du conseil de la composante :			Visa du Directeur de la composante :	

2024/
2025

Demande de Création DU-DIU-CU

 Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation (DU/DIU/CU)	☐ DU ☒ DIU ☐ CU
	☒ De spécialisation ☐ D'expérimentation
Si DIU →	Université « porteur principal » : UPEC – Pr DE LA TAILLE
	Universités partenaires : PARIS CITE
	Préciser les modalités d'inscription : 2 comptoirs : UPEC ET UPC
Intitulé exact souhaité	du DIU Chirurgie Robotique
Composante/UFR	- SANTE

Renseignements divers	
Conseil de Composante Joindre Impérativement la copie du RD	Date : 26/04/2025 Avis : FAVORABLE
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	☒ Non ☐ Effective ☐ Prévue/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	☒ Non concerné ☐ Effective ☐ Prévue/Souhaitée

Contacts				
Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	UPC	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	DE LA TAILLE Alexandre	Bruno Borghese		
Grade :	CDS PUPH	PUPH		
Courriel :	adelataille@hotmail.com	bruno.borghese@aphp.fr		
Téléphone :	0663041755	01 58 41 36 77		
Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Clotilde BOYER			
Courriel :	Clotilde.boyer@u-pec.fr			

Téléphone :	07 63 74 73 16			
-------------	----------------	--	--	--



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU.
 Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande de création, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : 📌

I. Présentation et objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation

→ éléments à mettre en avant en CFVU

Brève présentation : <i>Présenter le projet en 4 à 10 lignes.</i>	 L'expansion des robots chirurgicaux est continue et dominée par la société Intuitive, qui a installé plus de 5 500 unités dans le monde, dont 185 en France, troisième pays le plus équipé au monde avec un élargissement des spécialités qui l'utilisent incluant le digestif, le thorax, l'urologie, la gynécologie et la sphère oto-rhino-laryngée.
Motivation de votre demande : <i>Répond-elle, par exemple, à une demande extérieure ou à besoin ?</i>	 La nécessité de formation est évidente par une approche théorique et pratique et d'intégrer les différents robots arrivant sur le marché
Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i>	 La formation des jeunes chirurgiens est plus difficile en chirurgie mini-invasive qu'en chirurgie ouverte, justifiant l'intérêt de la double console mais surtout la création d'un curriculum de formation dédié, actuellement inexistant en France. En l'absence de dysfonctionnement technique, la responsabilité de l'opérateur est engagée dès lors qu'il contrôle les mouvements du bras du robot. L'APHP est le plus grand CHU de France et celui qui est le mieux équipé. L'APHP, à la demande de son directeur et le président de la CME, ainsi que le président de la conférence des doyens d'Ile-de-France ont installé un groupe (G10) pour piloter l'activité robotique concernant, le soin, la recherche et l'enseignement. Pour répondre à ce dernier besoin, l'initiative de mettre en place un DIU de chirurgie robotique associant l'APHP aux 6 Universités d'Ile-de-France a été validé.
Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (verbes d'action)</i>	Objectif principal : se former à la chirurgie robotique, théorique et pratique Objectifs secondaires : - Prise en main et fonctionnement du robot - Acquisition de la gestuelle robotique : équipement, suture, instrumentation, coagulation, dissection, indications Acquisition des bases chirurgicales pour effectuer des interventions chirurgicales par abord robotique

2- Positionnement dans l'environnement professionnel

Débouchés professionnels et métiers préparés	-Acquisition d'un diplôme reconnu
Secteurs d'activités concernés :	-la chirurgie

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

Offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	☒ Non ☐ Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement : -
Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?	☒ Non ☐ Oui, indiquez les établissements concernés et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations : -

4- Partenariat(s) éventuels : Joindre copie convention

<i>Lister les partenaires</i>	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements <i>Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...</i>
UPC	UPC est partenaire de l'UPEC. UPEC prend en charge les spécialités urologie et digestive. UPC : Chirurgie gynécologique, chirurgie thoracique, chirurgie infantile et l'option IBODE
Société Intuitive	formation pratique et théorique du robot (branchement, éco système, gestion des pannes., branchement, développement futur.)
IRCAD	centre de formation mondialement reconnu pour la formation pratique du DIU (sur système à disposition, simulateur et cochons)

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme

F au moins trois personnes titulaires

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
De la taille	alexandre	UPEC	Co-organisateur

Borghèse	Bruno	UPC	Co-organisateur
BLANC	Thomas	UPC	Co-organisateur

2- Composition du Conseil pédagogique et/ou de perfectionnement (Vivement recommandé)

FMissions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
BORGHESE	Bruno	UPC	Co organisateur et responsable module gyneco
LEFEVRE	Jérémi	SU	Responsable chirurgie digestive
HOUZE	Christophe	APHP	Responsable IBODE
BAUJAT	Bertrand	SU	Responsable ORL
BONNARD	Arnaud	UPC	Responsable pédiatrie
MORDANT	Pierre	UPC	Responsable chirurgie thoracique

3- Évaluation de la formation et des enseignements

Évaluation de la formation et des enseignements par :	Modalités d'évaluation mises en place : <i>F Fournir le questionnaire le cas échéant</i>
Les usagers (étudiants/stagiaires FC) :	Emargement, QCM et Mémoire
Le conseil de perfectionnement	Emargement, QCM et Mémoire

4- Modalités d'évaluations de l'insertion professionnelle des étudiants

F Préciser les dispositifs qui seront mis en place pour le suivi de l'insertion professionnelle.

F Fournir le questionnaire le cas échéant

- Emargement et QCM

Nom et signature du porteur de projet :

2024/
2025

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	☐ DU ☒ DIU ☐ CU
Intitulé	Chirurgie Robotique
Composante/UFR	- Santé (UPEC) + Paris Cité

Questions et remarques maquette Word

Etoffer la partie « présentation » SVP ? Il ne s'agit que d'éléments de contexte en l'état.

Curieux que cet enseignement ne soit pas inclus dans la formation des chirurgiens. Abordé et à compléter ou pas sujet pas abordé du tout dans les études médicales ?

P.2 je lis « l'initiative de mettre en place un DIU de chirurgie robotique associant l'APHP aux 6 Universités d'Ile-de-France a été validé » : ici DIU UPEC / UPC uniquement ? **Oui à ce jour**

P.3, Positionnement dans l'environnement de la formation : vous indiquez non mais en ligne je vois des formations :

- UPC : [DIU Formation des IBODE à la chirurgie robotique - Ametys Campus - Paris Cité](#) même DIU
- [DIU Chirurgie robotique - Ametys Campus - Paris Cité](#) même DIU même DIU même DIU
- SU : [DIU de robotique chirurgicale - Formation Continue Sorbonne Université](#) même DIU
Mais le partenariat tourne. SU ne fera pas le DIU dans les prochaines années, UPEC prend la relève
- Lorraine : [DIU Chirurgie Robotique | medecine.univ-lorraine.fr](#)

Commenté [SD1]: Pour infirmière, on ne fait pas celui-ci

Commenté [SD2]: Il s'agit du DIU auquel auquel on se greffe

P.3 : dans partenariat, j'ai ajouté une ligne pour UPC :

- Fournir le projet de convention ; ok
- Préciser les grandes lignes du rôle et périmètre de l'UPC dans ce DIU SVP. ok
- UPC gère les spécialités suivantes : Chirurgie thoracique, Chirurgie infantile, Chirurgie gynécologique et IBODE
- UPEC gère la chirurgie viscérale et chirurgie urologique

Jury : il manque un 3ème membre obligatoire. ok

Il sera difficile d'évaluer le suivi de l'insertion pro avec l'émargement, non ? Remplacer par "sans objet"

P.4 :

- Personne de l'UPEC dans le conseil de perfectionnement ? **Pr de la TAILLE**
- Évaluation de la formation et des enseignements : il convient d'indiquer ici les dispositifs mis en place pour que la formation soit évaluée par les usagers et par le conseil de perfectionnement.
- Modalités d'évaluations de l'insertion professionnelle des étudiants : j'imagine que c'est surtout que le champ n'est pas pertinent pour ce DIU destiné à des praticiens ? **Exact**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

Ouvert aux bac+4 ? Quel est précisément le public ciblé SVP ? D'autant qu'il est question d'une expérience en chirurgie : vérifier SVP. ok on va indiquer BAC +5 mini

- on indique BAC +5 : car le DIU intègre un module pour les Infirmières de blocs opératoires (niveau MASTER
- Internes (hors phase socle) en urologie, chirurgie viscérale, orl, pédiatrique et gynécologique
- CCA,
- chirurgiens libéraux
- chirurgiens des hôpitaux

Si expérience exigée, préciser durée SVP. **Pas de durée**

En P9 je lis « non » pour mémoire » pourtant en ligne 27, je lis « mémoire » ? corriger SVP. **oui il y a un mémoire c'est corrigé**

Je me demande si toutes les heures apparaissent bien c'est 25h TD + 10H TP pour l'ensemble des matières ou plutôt par « matières (A/B/C/D...) » ? Merci d'indiquer les heures face à chaque enseignement. **Voir infra**
Oui 35h de tronc commun + 36h de spécialité
Intervenants à préciser. **Fait**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

Gros delta entre le nombre d'heures de cours et le nombre d'heures d'intervention : justifier SVP. **Corrigé**

J'ai ajusté l'onglet pour ne pas comptabiliser les heures hors UPEC dans les charges de l'UPEC : vérifier et corriger si besoin SVP. Voir ma proposition AF en PJ. **OK**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...):

Etoffer sur le partage des charges avec l'UPC. Pas de partage des charges sauf location IRCAD en fonction du nombre d'inscrits dans chaque université.

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...):

Cellule texte H18 à compléter SVP. Voir ma proposition AF en PJ. ok vu

35h de salles seulement, pas 70h ? ok vu

4000€ de déplacement : étoffer ici SVP et détailler le calcul dans l'Excel. 500€ pour un intervenant

Tarifs préférentiel 750€ au lieu de 3000€ pour « autre organisme » : à quel organisme ce tarif serait-il applicable SVP ? 810 € pour FI et 3250€ pour FC. Alignement des tarifs avec UPC. Vote au prochain CG du 26.06

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

Projet de convention indispensable pour comprendre le partenariat (rôles et périmètre des parties) et le montage financier : qui inscrit, éventuels reversements, etc. ok projet transmis

Conclusions :

- Points forts :

- répond à une nécessité de formation (si elle n'a pas été dispensée dans le cursus de chirurgien)
- nouveau

- Points faibles :

- Manque de visibilité sur le partenariat
-

- Avis : Favorable sous réserve de modifications, de réponses aux questions et d'envoi du projet de convention

- Recommandations :

LOGOS

Diplôme Interuniversitaire « Chirurgie Robotique »

CONVENTION

Entre les soussignés :

Université Paris Cité (UPC)

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel
Représentée par Pr. Béatrice Cointe, Présidente

et

Université Paris-Est Créteil (UPEC)

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel
Représentée par Pr. Jean-Luc Dubois-Randé, Président

Ci-après désignées individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation et de gestion du **Diplôme Interuniversitaire « Chirurgie Robotique »**, organisé en partenariat entre UPC et UPEC.

Article 2 – Organisation pédagogique et public cible :

Le DIU est structuré autour de deux modules :

1. **Module 1 (Tronc commun)** : Acquisition des bases théoriques et pratiques de la chirurgie robotique
2. **Module 2 (Spécialité)**, au choix :
 - Chirurgie urologique
 - Chirurgie gynécologique
 - Chirurgie digestive
 - Chirurgie thoracique
 - Chirurgie infantile
 - Option IBODE

Public cible :

- Internes (hors phase socle) en urologie, chirurgie viscérale, orl, pédiatrique et gynécologique
- Chef de Clinique Assistant,
- Chirurgiens libéraux
- Chirurgiens des hôpitaux

Les candidats adressent leur dossier (CV et lettre de motivation) au coordinateur local en fonction de la spécialité choisie.

Article 3 – Encadrement pédagogique :

LOGOS

Responsables pédagogiques :

- Pr Thomas Blanc, (PU-PH APHP, chirurgie infantile, Hôpital Necker)
- Pr Bruno Borghese (PU-PH, chirurgie gynécologique et cancérologique, Hôpital Cochin)
- Pr Alexandre de la Taille (PU-PH APHP – UPEC, chirurgie urologique, hôpital H. Mondor)

Article 4 – Modalités pédagogiques

Les enseignements combinent :

- Cours théoriques
- Semi-live de chirurgie (vidéos commentées en direct)
- Exercices pratiques sur simulateur

Ressources :

- Plateformes de partage de fichiers
- Espaces de communication numérique
- Systèmes collaboratifs

Article 5 – Suivi et évaluation

Les stagiaires signent une feuille de présence pour chaque demi-journée de formation en présentiel.

L'évaluation finale comprend :

- 2 sessions de QCM (tronc commun et spécialité)
- Validation des travaux pratiques à l'IRCAD
- Rédaction et soutenance d'un mémoire

Article 6 – Durée des études

La formation se déroule sur une année universitaire.

Article 7 – Jury d'examen

Le jury est composé de membres ayant participé aux enseignements.

Commenté [SD1]: min 3 cf cadrage

Article 8 – Droits d'inscription et modalités d'inscription

Chaque université perçoit les droits d'inscription des stagiaires inscrits administrativement dans son établissement. Les frais incluent les droits universitaires et les droits complémentaires fixés par chaque Conseil d'Administration, le coût total reste équivalent pour tous les stagiaires.

Commenté [SD2]: reprendre termes AF SVP

Commenté [SD3R2]: +Préciser que les droits sont bien harmonisés entre les établissements

Chaque université est responsable :

- de l'inscription administrative
- de la gestion des conventions de formation professionnelle
- de la délivrance du diplôme

Article 9 – Rémunération des intervenants et frais logistiques :

Chaque université prend en charge ses intervenants selon ses propres règles budgétaires. Les frais de déplacement et d'hébergement des enseignants sont pris en charge par

LOGOS

l'université dont relève l'enseignant. Les éventuelles locations de salles sont couvertes par l'établissement hôte.

Commenté [SD4]: Pourquoi éventuelles?

Les travaux pratiques du DIU se dérouleront dans les locaux de l'Institut de Recherche contre les Cancers de l'Appareil Digestif (IRCAD), situé à Strasbourg. Cet institut met à disposition des plateaux techniques de haut niveau, adaptés à l'enseignement de la chirurgie robotique.

La location des locaux inclut l'accès :

- aux salles de simulation robotique,
- aux équipements de réalité virtuelle et de modélisation 3D,
- aux blocs opératoires expérimentaux,
- ainsi qu'aux espaces de travail pour les formateurs et les stagiaires.

Le coût global de la mise à disposition des installations sera réparti entre les universités partenaires **au prorata du nombre d'inscrits effectifs relevant de chaque établissement**. Chaque université s'engage à verser la quote-part correspondante, sur présentation d'un justificatif émis par l'IRCAD, en lien avec la gestion logistique.

En cas de désistement d'un stagiaire après engagement contractuel auprès de l'IRCAD, la part correspondant à ce stagiaire restera due par l'université concernée, sauf accord contraire explicite entre les parties.

Article 10– Responsabilités

Chaque Partie demeure responsable vis-à-vis de son personnel intervenant dans le DIU, notamment en cas d'accident ou de dommages survenus dans le cadre des activités liées à la convention.

Article 11 – Régime disciplinaire

Les stagiaires sont soumis au règlement disciplinaire de leur université d'inscription. En cas d'infraction, la commission disciplinaire locale est compétente.

Article 12 – Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter de l'année universitaire 2025/2026. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Article 13 – Modifications

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant écrit signé par toutes les Parties.

Article 14 – Résiliation

Chaque Partie peut résilier la convention par lettre recommandée avant le 1er juin pour une prise d'effet à la rentrée suivante. Les engagements envers les étudiants inscrits seront néanmoins honorés jusqu'à leur terme.

Article 15 – Clauses générales

LOGOS

Renonciation, Nullité, Litiges : en cas de litige, les Parties privilégieront une résolution amiable. A défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant la juridiction administrative territorialement compétente, en fonction du siège de l'université mise en cause.

Fait àle, en exemplaires originaux.

Pour chaque université, le Président ou son représentant légal.

			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Voir liste					0						NC
			Voir liste	Voir liste					0						NC
			Voir liste	Voir liste					0						NC
			Voir liste	Voir liste					0						NC
			Voir liste	Voir liste					0						NC
			Voir liste	Voir liste					0						NC
										Stage :	NC	NC	NC	NC	NC
										Soutenance :					NC

Total CM	Total TD	Total TP	Total distanciel	Volume horaire cours par apprenant	Volume horaire global par apprenant (cours + stage)
0	85	20	0	70H par apprenant (tronc commun+1 module)	70H par apprenant (tronc commun+1 module)

LISTE DES INTERVENANTS  Pour rappel, 20% des heures d'enseignements doivent être assurées par des enseignants permanents UPEC (cf. cadrage DU-DIU-CU)								
A. Personnel UPEC (hors service statutaire)								
Nom	Prénom	UPR de rattachement	Grade	Section CHU CHRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distantiel
de la Taille	Alexandre	UPEC	PUPH			60	10	
Total heures A :					-	60,00	10,00	-
B. Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC								
Nom	Prénom	Composante/ Service	Fonction		Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distantiel
Total heures B :					-	-	-	-
C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique								
Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CHU CHRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distantiel
Ayoubi	Jean-Marc			Chirurgie gynécologique				
Azais	Henni			Chirurgie gynécologique				
Ballester	Marcos			Chirurgie gynécologique				
Balis	Anne-Sophie			Chirurgie gynécologique				
Beiglas	Jérémie			Chirurgie gynécologique				
Bendjafah	Soltane			Chirurgie gynécologique				
Bourel	Antoine			Chirurgie gynécologique				
Capmas	Perrine			Chirurgie gynécologique				
Carlotas	Geoffroy			Chirurgie gynécologique				
Carcopino	Xavier			Chirurgie gynécologique				
Delamann	Rudy			Chirurgie gynécologique				
Delfaux	Xavier			Chirurgie gynécologique				
Fernandez	Hervé			Chirurgie gynécologique				
Hilbert	Thomas			Chirurgie gynécologique				
Huchon	Cyrille			Chirurgie gynécologique				
Korkas	Martin			Chirurgie gynécologique				
Kouai	Meriem			Chirurgie gynécologique				
Lambaude	Eric			Chirurgie gynécologique				
Lavoué	Vincent			Chirurgie gynécologique				
Louis-Sylvestre	Christine			Chirurgie gynécologique				
Mascollin	Louis			Chirurgie gynécologique				
Mallon	Stéphanie			Chirurgie gynécologique				
Tondoul	Cyril	Hôpital Tenon	PUPH	Chirurgie gynécologique				
Brouquet	Antoine			Chirurgie digestive		2	2	
Lefebvre	Jérémie			Chirurgie digestive		2	2	
Calan				Chirurgie digestive		1	2	
Corré				Chirurgie digestive		2	2	
Geneser				Chirurgie digestive		4		
Soubrahe				Chirurgie digestive		3		
Scotton				Chirurgie digestive		3		
Caschy				Chirurgie digestive		3		
Sa Gueah				Chirurgie digestive		3		
Gaspas				Chirurgie digestive		4		
Pr P. Mordant		Bichat	PUPH	Chirurgie Thoracique				
Pr JM Basse		Hôpital de Rouen	PUPH	Chirurgie Thoracique				
Pr E. Marlot		Avicenne	PUPH	Chirurgie Thoracique				
Pr J. Assaad		Tenon	PUPH	Chirurgie Thoracique				
Pr C. Joly		Hôpital de Poitiers	PUPH	Chirurgie Thoracique				
Dr A. Bobbio		Cochin	PH	Chirurgie Thoracique				
Pr PB Pagès		Dijon	PUPH	Chirurgie Thoracique				
Pr Altass		Cochin	PUPH	Chirurgie Thoracique				
Dr M. Gascion		Foch	PUPH	Chirurgie Thoracique				
Pr B. Renaud		Hôpital de Nancy	PUPH	Chirurgie Thoracique				
Dr C. Al Zehbi		HEGP	PH	Chirurgie Thoracique				
Pr F. Le Penzec-Barthes		HEGP	PUPH	Chirurgie Thoracique				
Dr A. Arame		HEGP	PH	Chirurgie Thoracique				
Bruno Bongheze			PUPH	Tronc commun				
Arnaud BONNARD				Chirurgie infantile				
T. Blanc		Necker-Enfants Malades	PH	Chirurgie infantile				
H. Lardy		CHRU Tours	PH	Chirurgie infantile				
Q. Babinthey		CHRU Limoges	PH	Chirurgie infantile				
I. Kacelle		CHRU Tours	PH	Chirurgie infantile				
A. Scallière			PH	Chirurgie infantile				
A. Arnaud			PH	Chirurgie infantile				
A.El Ghomrani		Robert Debré	PH	Chirurgie infantile				
AF. Spisak			PH	Chirurgie infantile				
Christophe Houel				Option Ilode				
Total heures C :					-	27,00	8,00	-
D. Vacataires extérieurs hors fonction publique								
Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CHU CHRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distantiel
J.P. Henry		STAN Institute		Chirurgie infantile				
Total heures D :					-	-	-	-
		Totaux des heures d'enseignement						
		Total A+B+C+D :	105,00	Totaux par type d'enseignement :	-	87,00	18,00	-

Légende :

Cellule blanche : à renseigner par vos soins

Cellule bleu clair : calcul automatique

Eléments financiers préalables				
Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	2
			Effectif min inscription double	
			Effectif Commercialisation au module ou UE	
		Formation Continue	Effectif Financement par l'employeur	7
			Effectif Financement par le stagiaire	7
			Effectif Financement par d'autres organismes	
			Effectif Commercialisation au module/UE	0
	Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :	
		Fourchettes FC :		
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Non, la totalité des enseignements est propre à cette formation		
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, les charges d'enseignement sont partagées avec le(s) partenaire(s)	pas de charges enseignants	
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, partage UPEC et partenaire		
		Partenaire:		
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources: → étoffer en C27	Non		
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Non		
	Autres informations à porter à la connaissances des experts CDU-CM-CA :			

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3					
Légende:	Texte jaune	Texte jaune et cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte italique
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix	Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	SANTÉ	Durée : (semaines, mois ou années)	10 jours	Type de formation:	DIU
Intitulé du DU/DIU/CU :	DIU CHIRURGIE ROBOTIQUE			Type de demande :	Création

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	-	60,00	10,00	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	-	27,00	8,00	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	-	-	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	1	1
Totaux par type de cours	-	87,00	18,00	-

Eventuel volume horaire mutualisé	-	70h pour les usagers 105 h financées théoriquement par UPEC mais les intervenants sont PUPH pas de rémunération directe. le reste des heures est financé par l'UPC mais tous les intervenants renoncent à être payés.
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	70H par apprenant	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	105,00	
Coût total correspondant (euros) :	4 522 €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	69	105h pour les 2 spécialités, dont 36h en location voir IRCAD	Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques	-		
Nombre total d'heures en salle informatique	-		69
Coût total correspondant (euros) :	552 €		

3. Autres charges logistiques

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

Fournitures et consommables	100 €	Détailler la charge/poste de dépense	frais d'accueil (café...)	Détailler le calcul	
Acquisition de matériels spécifiques	- €				
Frais de déplacements	500 €	Détailler la charge/poste de dépense	déplacements Strasbourg IRCAD	Détailler le calcul	
Frais de documentation	- €				
Locations de matériels	- €				
Reprographie	- €				
Locations sur des sites extérieurs	26 000 €	Détailler la charge/poste de dépense	IRCAD 3250€/cochon 2 sur un cochon	Détailler le calcul	le paiement de l'IRCAD se fait au prorata du nombre d'inscrits dans chaque université.
Coût total correspondant (euros)	26 600 €				

4. Charges administratives et d'encadrement

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
Charges de pilotage formation (RNA)		- €	📎
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC		- €	
Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)	30	1 305 €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :		- €	
Coût total correspondant (euros) :	1 305 €		

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	4 522 €	552 €	26 600 €	1 305 €	
Total charges :	32 979 €				

6. Ressources et montant dû par usager								
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calculés sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple		2	103 €	810,00 €	250 €	1 163 €	2 326,00 €	Tarifs sous réserve de validation du CG de santé du 26/06/25
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	810,00 €	164 €	974 €	- €	
- Commercialisation au module ou UE		-			250 €	250 €	- €	
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.								
- Financement par l'employeur		7	NC	3 250 €	250 €	3 500 €	24 500 €	
- Financement par le stagiaire		7		3 250 €	250 €	3 500 €	24 500 €	
- Financement par d'autres organismes		-			250 €	250 €	- €	
- Commercialisation au module/UE		-			250 €	250 €	- €	
Autres ressources du DU/DIU/CU :		Eventuelle subvention				- €		
		Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)				- €		
		Total "autres ressources":				- €		
Total des ressources :	Ressources totales	51 326 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).	 Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.		☒ ☐ ☐		
	Dont pour la composante	32 984 €						
	Dont pour l'établissement**	18 342 €						
Estimation du résultat pour la composante :		5 €						
Date du conseil de la composante :			Avis du conseil de la composante :			Visa du Directeur de la composante :		

2024/
2025

Demande de renouvellement DU-DIU-CU


Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)


Pour une 1^{ère} demande de renouvellement, la formation doit être à sa 3^{ème} année d'expérience, si la formation a tardé à ouvrir ou n'a jamais ouvert, merci d'en informer le SPOF dans les meilleurs délais pour être orienté vers une procédure allégée

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation (DU/DIU/CU)	☐ DU ☒ DIU ☐ CU ☒ De spécialisation ☐ D'expérimentation (préfigurant un diplôme national)
Si DIU →	Université « porteur principal » : Montpellier-Nîmes
	Universités partenaires : UPEC, Paris Saclay (UVSQ), Rouen, Tours, Toulouse III Paul Sabatier, Nice (IULS), université de Lorraine, université côte d'azur, université de Reims Champagne-Ardenne
	Préciser les modalités d'inscription : via UPEC
	Argumenter s'il s'agit d'une évolution :
Intitulé exact actuel	DIU de chirurgie de l'épaule et du coude
Eventuelle modification de l'intitulé	non
Bref argumentaire	
Composante/UFR	- SANTE

Renseignements divers	
Conseil de Composante Joindre Impérativement la copie du RD	Date : 23/01/25 Avis : FAVORABLE
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	☒ Non ☐ Effective ☐ Prévue/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	☒ Non concerné ☐ Effective ☐ Prévue/Souhaitée

Contacts				
Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Zilber Sébastien	Bertrand Coulet (Montpellier)	Fabrice Duparc (Rouen)	Luc Favard (Tours)
Grade :	PHTP	PU PH	PU PH	PU PH
Courriel :	sebastien.zilber@aphp.fr	bertrand.coulet@umontpellier.fr	fabrice.duparc@univ-rouen.fr	luc.favard@univ-tours.fr
Téléphone :	0608688708	0618126866	0680134628	0611888820
Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Kemache Louiza	Avignon Sarah		
Courriel :	louiza.kemache@aphp.fr	sarah.avignon@umontpellier.fr		
Téléphone :	0149812604	0467664953		



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande
de renouvellement, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : ✍

I. Bilan

1- Bilan quantitatif							
	Nombre de candidats	Nombre d'inscrits FI	Nombre d'inscrits FC	Nombre de diplômés FI	Nombre de diplômés FC	Ressources FI	Ressources FC
Année 2020/2021	19	9	10	7	2	4140€	1243€
Année 2021/2022	11	9	2	7	2	4140€	1043€
Année 2022/2023	20	13	5	12	5	5980€	4831€
Année 2023/2024	13	7	6	4	2	3220€	4574€
Année 2024/2025	29	21	8			9 200€	7514€

⇒ Le cas échéant, expliquez les écarts entre l'effectif prévu dans la précédente demande et le nombre d'inscrits réel :



2- Conseil de perfectionnement (Vivement recommandé), évaluation et suivi de l'insertion professionnelle

FMissions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Coulet	Bertrand	Université de Montpellier	Coordinateur national
Zilber	Sébastien	UPEC	Coordinateur local
Duparc	Fabrice	Université de Rouen	Coordinateur local
Favard	Luc	Université de Tours	Coordinateur local
Quel bilan faites-vous de la mise en place de votre conseil de perfectionnement dans le cadre de ce DU/DIU/CU ?	Formation unique en France, en partenariat avec de nombreuses universités en France et la Société Française de chirurgie de l'épaule et du coude (SOFEC) Ce DIU fonctionne et trouve son public depuis de nombreuses années Permet de toucher un large public de médecins rhumatologues, médecins rééducateurs et chirurgiens orthopédistes.	Des dispositifs d'évaluation de la formation ont-ils bien été mis en place sur la période écoulée ? <i>Rappelez-les et précisez les résultats. Comment le Conseil de Perfectionnement exploite-t-il ces résultats ?</i>	☐ Oui : ☒ Non, justifiez : DIU dont la gestion principale, et en particulier l'organisation des épreuves de validation, dépend de l'université de Montpellier

BILAN	Au niveau interne (organisation, contenu de la formation)	Autres (événement externe, évolution de l'offre de formation régionale...)
Points forts	- diplôme inter-universitaire regroupant la majorité des facultés de médecine de France - diplôme sous le parrainage de la société de chirurgie de l'épaule et du coude - diplôme reconnu à l'étranger	
Points faibles	- encadrement des mémoires à améliorer -	
Quelles conséquences tirez-vous de ce bilan ?		
<i>F Ressenti général, marges de progression, dispositifs d'amélioration envisagés</i>		
Le diplôme toujours performant étant donné son caractère national large incluant les grands noms de la chirurgie de l'épaule et du coude et parrainé par la société de chirurgie de l'épaule et du coude Remise du prix du meilleur mémoire lors du congrès de la société de chirurgie orthopédique		

II. Modifications envisagées

1- Modifications d'ordre général - Même mineures		
Rubriques		Argumentaire
Public visé	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	✍️ Bac + 9 internes fin de formation, médecins, chef de clinique ainsi que des chirurgiens déjà installés voulant développer leur activité sur l'épaule.
Type de formation <i>Évolution CU vers DU ou DU vers DIU par exemple</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	✍️ DIU depuis toujours

2- Modifications d'ordre pédagogique - Même mineures		
Rubriques		Argumentaire
Régime d'inscription <i>FI / FC</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	✍️
Enseignements <i>Restructuration des enseignements, volume horaire, E-learning, période de formation, stage...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	✍️
Recrutement <i>Diplôme/niveau requis, expérience professionnelle exigée, VAE, mise en place d'entretien de recrutement par exemple...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	✍️
Évaluation des connaissances <i>Contrôle continu, examen terminal, coefficient, nombre de sessions...</i>	☐ Non ☒ Oui, préciser brièvement : épreuves terminales + mémoire + validation de stage -	✍️ préciser brièvement : épreuves terminales + mémoire + validation de stage

II. Rappel de la présentation et des objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation → éléments à mettre en avant en CFVU	
Brève présentation : <i>Présenter le projet en 4 à 10 lignes.</i>	✍️ Approfondissement de la pathologie traumatique et dégénérative de l'épaule et du coude (1 séminaire traumatologie, 1 séminaire instabilité, 1 séminaire arthrose, 1 séminaire tendinopathie de la coiffe des rotateurs), techniques chirurgicales.
Motivation de votre demande : <i>Répond-elle, par exemple, à une demande extérieure ou à besoin ?</i>	✍️ succès du DIU avec une centaine d'inscrits chaque année sur le territoire nationale, DIU parrainé par la SOFEC Société Française de Chirurgie de l'Epaule et du Coude.

Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i>	📌 DIU reconnu en France et à l'étranger, remise du prix des meilleurs mémoires au congrès annuel de la SOFCOT
Liste des compétences attestées : <i>Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (verbes d'action)</i>	-Hyperspécialisation en pathologie chirurgicale de l'épaule -Hyperspécialisation en pathologie chirurgicale du coude -

2- Positionnement environnement professionnel

Débouchés professionnels et métiers préparés	- Chirurgie orthopédique spécialisé en pathologie de l'épaule et du coude
Secteurs d'activités concernés :	-chirurgie orthopédique et traumatologique

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

Positionnement par rapport à l'offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?	☒ Non ☐ Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement : -
Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?	☒ Non ☐ Oui, indiquez les établissements concernés et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations : -

4- Partenariat(s) éventuels : Joindre copie convention

Lister les partenaires	En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements <i>Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...</i>
	📌 Universités partenaires : UPEC, Paris Saclay (UVSQ), Rouen, Tours, Toulouse III Paul Sabatier, Nice (IULS), université de Lorraine, université côte d'azur, université de Reims Champagne-Ardenne
	📌

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

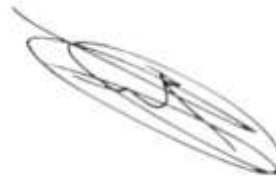
1- Composition du jury de délivrance du diplôme

F au moins trois personnes titulaires

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Coulet	Bertrand	Université de Montpellier	Coordinateur national

Zilber	Sébastien	UPEC	Coordinateur local
Duparc	Fabrice	Université de Rouen	Coordinateur local

 **Nom et signature du porteur de projet : Dr Sébastien ZILBER**



2024/
2025

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	☐ DU ☒ DIU ☐ CU
Intitulé	Chirurgie épaule et coude
Composante/UFR	Santé

DIU UPEC, Paris Saclay (UVSQ), Rouen, Tours, Toulouse III Paul Sabatier, Nice (IULS), université de Lorraine, université côte d'azur, université de Reims Champagne-Ardenne

Questions et remarques maquette Word

Page 1 - Joindre la copie du RD svp : PV Conseil 6 mars dans racine CDU 3 Santé. LE DIU va être représenté en CG du 26.06 pour réajustement de heures et durée du stage

Joindre la copie de la convention avec les partenaires svp : projet rédigé

Page 4 – Tableau 2 – L'évaluation des connaissances est composée d'épreuves terminales, d'un mémoire et de la validation du stage.

Le doc Excel (Maquette & MCC) ne reflète pas la validation du stage. Harmoniser svp **FAIT**

Page 5 – Tableau 4 – préciser le rôle pédagogique/financier/logistique de chaque université impliquée dans le partenariat svp

+ fournir une copie du projet de convention de partenariat svp **fait**

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

E11 : vérifier et corriger SVP

P10 : si le stage est obligatoire (N9), quel est son volume horaire ? **Oui Validation des visites de deux centres du SOFEC-Tour**

2 visites stage d'observation (soit 2 visites de 2 jours) d'une ou plusieurs équipes agréées par la SOFEC

Lignes 105-106 : Le stage obligatoire et la soutenance du mémoire mais pas évalués, vérifier et corriger SVP ?

Validation du DIU par :

- Présence obligatoire aux séminaires
- Validation des visites de deux centres du SOFEC-Tour
- Une épreuve écrite QCM (1h)
- Production d'un Mémoire

D19-D22 :

- P. Collin et Th. Bauer n'apparaissent pas dans l'onglet Etape 2 (Intervenants) – Harmoniser svp

N19 :

Il n'y a aucune évaluation en contrôle continu, est-ce correct ? **Présentiel obligatoire pas d'évaluation en CC**

Il n'y a aucune évaluation orale, est-ce correct ? **Exact**

Chacun des 4 modules correspond à un des 4 dossiers à l'épreuve finale, est-ce correct ?

En ce sens, chacun des 4 modules (B19-B22) est évalué à hauteur de 25% de la note finale, avec pondération selon la note du mémoire bibliographique, est-ce correct ?

Le formulaire Word (page 4 – tableau 2) mentionne également la validation du stage dans l'évaluation des connaissances. Pouvez-vous fournir des détails à ce sujet svp ? Merci d'harmoniser svp / **fait en espérant que ce soit clair..**

- Validation des visites de deux centres du SOFEC-Tour
- Une épreuve écrite QCM (1h)
- Production d'un Mémoire

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

Harmoniser la liste des intervenants avec l'onglet Etape 1 svp :

Faire apparaître P. Collin et Th. Bauer

L. Favard et P. Metais n'apparaissent pas dans la liste des intervenants dans l'onglet Etape 1

Le nombre d'heures assurées par les consultants ne correspond pas au volume horaire des enseignements dans l'onglet Etape 1

Par exemple :

L. OBERT et X. OHL assurent 3h de TD chacun (H87-H88)

Mais le module dans lequel ils sont les deux seuls intervenants dans l'onglet Etape 1 totalise 12h (J21)

Merci d'harmoniser pour tous les modules et tous les intervenants.

Je n'ai pas pu traiter ce niveau d'information à ce stade. Les intervenants pré-cités sont des PUPH des universités partenaires. Aucun intervenant n'est rémunéré. Les heures sont mentionnées dans la maquette par l'étude de faisabilité financière.

Fichier Excel - partie financière

Le Dr Zilber, coordonnateur sur Créteil participe à l'enseignement du premier séminaire (il y en a 4), en collaboration avec les facultés de Versailles, Rouen, et Tours.

Ainsi, l'enseignement de ce séminaire se déroule à la faculté de Médecine de Mondor 1 fois tous les 4 ans. Il n'y a donc aucun frais 3 ans sur 4 hormis les charges dues au secrétariat (Mme Noulez ou Mme Kemache).

L'AF vaut 1 an sur 4, le reste du temps, seules les charges de secrétariat sont dues c'est bien cela ? **oui**

Qu'en est-il des recettes SVP ? **Des inscriptions chaque année.**

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

Conclusions :

- **Points forts :**

- DIU en partenariat avec de nombreuses facultés de médecine
- DIU parrainé par la Société Française de Chirurgie de l'Epaule et du Coude

- **Points faibles :**

- manque la convention entre les partenaires : projet fourni
-

- **Avis :** Favorable sous réserve de modifications et réponse aux questions

- **Recommandations :**

LOGOS

Diplôme Interuniversitaire « Chirurgie de l'Épaule et du Coude »

CONVENTION

Entre les soussignés :

Université de Montpellier

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé au 163 rue Auguste Broussonnet 34090 Montpellier

Représentée par Philippe Augé, Président

Ci-après désignée par **Université de Montpellier**

Et les Universités

UVSQ

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé au 55 avenue de Paris 78035 Versailles cedex

Représentée par Alain Bui, Président

Ci-après désignée par **UVSQ**

Université de Rouen Normandie

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé 1 rue Thomas Becket 76821 Mont-Saint-Aignan cedex

Représentée par Franck Le Derf , Président

Ci-après désignée par Université de **Rouen Normandie**

Université de Tours

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé au 60 Rue du Plat d'Étain, 37000 Tours

Représentée par Philippe Roingeard, Président

Ci-après désignée par **Université de Tours**

Université Toulouse III – Paul Sabatier

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé 118 Route de Narbonne, 31062 Toulouse Cedex 9 (Campus Rangueil)

Représentée par Odile Rauzy, Présidente

Ci-après désignée par **Université de Toulouse**

Université Côte d'Azur

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé Grand Château, 28 avenue Valrose, BP 2135, 06103 Nice

Représentée par Jeannick Brisswalter, Présidente

Ci-après désignée par Université de **Côte d'Azur**

Université de Lorraine

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé 34 Cours Léopold, BP 25 233, 54052 Nancy Cedex

Représentée par Hélène Boulanger, Présidente

Ci-après désignée par **Université de Lorraine**

Université de Reims Champagne-Ardenne

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé 2 avenue Robert Schuman, 51100 Reims

Représentée par Christophe Clément, Président

Ci-après désignée par Université de **Champagne-Ardenne**

LOGOS

Université Paris-Est Créteil

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé
61 avenue du Général de Gaulle 94010 Créteil,
représentée par Jean-Luc Dubois Randé en sa qualité de Président
Ci-après désignée par **Université Paris-Est Créteil ou UPEC**

Université de Lyon

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est
situé Caserne Sergent Blandan, 37 rue du Repos, 69361 Lyon Cedex 07
représentée par Nathalie Dompnier, Président
Ci-après désignée par Université **de Lyon**

Ci-après désignées collectivement les « Parties ».

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation et de gestion du
Diplôme Interuniversitaire « **Chirurgie de l'Épaule et du Coude** », organisé en partenariat
par les établissements signataires.

**Ce diplôme est placé sous la coordination nationale du Pr Bertrand Coulet (Université
de Montpellier) et la coordination scientifique de la Société Française de l'Épaule et du
Coude (SOFEC).**

Article 2 – Formation : objectifs et public visé, organisation des enseignements

L'objectif du DIU est de fournir aux praticiens un socle théorique et pratique approfondi sur
les pathologies de l'épaule et du coude.

Sont concernés :

- Les internes en DES de chirurgie orthopédique ou de MPR
- Les chirurgiens orthopédistes ou MPR, en France ou à l'étranger
- Les médecins généralistes spécialisés ou en cours de spécialisation

Les enseignements sont répartis comme suit :

- 4 séminaires régionaux tournants : Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Est, Sud-Ouest :
 - Enseignement théorique (48 h réparties sur 4 séminaires)
 - 2 visites (stage d'observation) au cours de l'année de centres formateurs
différents intégrés au « SOFEC Tour » pour une durée de 28h

Les modalités d'évaluation sont :

- épreuve écrite (QCM),
- production d'un mémoire

LOGOS

- 2 visites (stage d'observation) au cours de l'année de centres formateurs différents intégrés au « SOFEC Tour »

Article 3 – Durée des études

La formation s'étale sur une année universitaire.

Article 4 – Jury d'examen

Le jury est composé de membres ayant participé aux enseignements. Il est désigné par les universités partenaires sur proposition du coordinateur national.

Article 5 – Droits d'inscription et modalités d'inscription

Chaque université perçoit les droits d'inscription des stagiaires inscrits administrativement dans son établissement. Les frais incluent les **droits universitaires et les droits complémentaires** fixés par chaque Conseil d'Administration, **le coût total reste équivalent pour tous les stagiaires.**

Commenté [SD1]: reprendre termes AF SVP

Commenté [SD2]: montant plutôt que coût ?

Les candidats adressent leur dossier (CV et lettre de motivation) au coordinateur local.

Chaque université est responsable :

- de l'inscription administrative
- de la gestion des conventions de formation professionnelle
- de la délivrance du diplôme

Article 6 – Rémunération des intervenants et frais logistiques :

Chaque université prend en charge **ses intervenants** et leurs déplacements selon ses propres règles budgétaires. Les éventuelles locations de salles sont couvertes par l'établissement hôte.

Commenté [SD3]: préciser qu'il n'y pas de reversement ?

Article 7 – Responsabilités

Chaque Partie demeure responsable vis-à-vis de son personnel intervenant dans le DIU, notamment en cas d'accident ou de dommages survenus dans le cadre des activités liées à la convention.

Article 8 – Régime disciplinaire

Les stagiaires sont soumis au règlement disciplinaire de leur université d'inscription. En cas d'infraction, la commission disciplinaire locale est compétente.

Article 9 – Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter de l'année universitaire 2025/2026. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Article 10 – Modifications

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant écrit signé par toutes les Parties.

LOGOS

Article 11 – Résiliation

Chaque Partie peut résilier la convention par lettre recommandée avant le 1er juin pour une prise d'effet à la rentrée suivante. Les engagements envers les étudiants inscrits seront néanmoins honorés jusqu'à leur terme.

Article 12 – Clauses générales

Renonciation, Nullité, Litiges : en cas de litige, les Parties privilégieront une résolution amiable. A défaut, la juridiction administrative compétente du siège du coordinateur national sera saisie.

Fait àle, en exemplaires originaux.

Pour chaque université, le Président ou son représentant légal.

			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC
			Voir liste	Non					0						NC

Total CM	Total TD	Total TP	Total distanciel	Volume horaire cours par apprenant	Volume horaire global par apprenant (cours + stage)
0	48	0	0	48	76

LISTE DES INTERVENANTS

Pour rappel, 20% des heures d'enseignements doivent être assurées par des enseignants permanents UPEC (cf. cadrage DU-DIU-CU)

A. Personnel UPEC (hors service statutaire)

Nom	Prénom	UFR de rattachement	Grade	Section CHU CHRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
ZILBER	Sébastien	UPEC	PHTP	orthopédie		4		
Total heures A :					-	4,00	-	-

B. Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC

Nom	Prénom	Composants/ Service	Fonction	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
				CM	TD	TP	Distanciel
Total heures B :				-	-	-	-

C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CHU CHRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
Werthel	Jean David	UVSQ	PU-PH	orthopédie		4		
Duparc	Fabrice	Université de Rouen	PU-PH	orthopédie		4		
Favard	Luc	Université de Tours et Coordination Bureau de la SOFEC	PU-PH	orthopédie		4		
COULET	Bertrand	Coordination Bureau de la SOFEC / CHU de Montpellier	PU-PH	orthopédie		4		
MANSAT	Pierre	Université de Toulouse	PU-PH	orthopédie		4		
LE HUEC	Jean-Charles	Université de Bordeaux	PU-PH	orthopédie		3		
OBERT	Laurent	CHRU de Besancon	PU-PH	orthopédie		3		
OHL	Xavier	Coordination Bureau de la SOFEC, Faculté de médecine de Reims	PU-PH	orthopédie		3		
GONZALEZ	Jean-François	Institut Universitaire Locomoteur et du Sport Nice	PU-PH	orthopédie		3		
Total heures C :					-	32,00	-	-

D. Vacataires extérieurs hors fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CHU CHRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
METAS	Pierre	President of the French Society of Shoulder and Elbow Surgery (SOFEC)		Chirurgien orthopédiste et traumatologue		4		
FLURIN	Pierre-Henri	médecin libéral		Chirurgien orthopédiste		4		
ASWAD	Richard	IMOTEPS 12		Chirurgien orthopédiste		4		
Total heures D :					-	12,00	-	-
Totaux des heures d'enseignement								
Total A+B+C+D :			48,00	Totaux par type d'enseignement :	-	48,00	-	-

Légende :

Cellule blanche : à renseigner par vos soins

Cellule bleu clair : calcul automatique

Eléments financiers préalables				
Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	
			Effectif min inscription double	10
			Effectif Commercialisation au module ou UE	
		Formation Continue	Effectif Financement par l'employeur	6
			Effectif Financement par le stagiaire	7
			Effectif Financement par d'autres organismes	
	Effectif Commercialisation au module/UE			
Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :	0 /10	
		Fourchettes FC :	15 / 25	
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Non, la totalité des enseignements est propre à cette formation		
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, les charges d'enseignement sont partagées avec le(s) partenaire(s)		a 4), en collaboration avec les facultés de Versailles, Rouen, et Tours. Ainsi, l'enseignement de ce séminaire se déroule à la faculté de Médecine de Mondor 1 fois tous les 4 ans. Il n'y a donc aucun frais 3 ans sur 4 hormis les charges dues au secrétariat (Mme Noulez ou Mme Kemache).
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, partage UPEC et partenaire		a 4), en collaboration avec les facultés de Versailles, Rouen, et Tours. Ainsi, l'enseignement de ce séminaire se déroule à la faculté de Médecine de Mondor 1 fois tous les 4 ans. Il n'y a donc aucun frais 3 ans sur 4 hormis les charges dues au secrétariat (Mme Noulez ou Mme Kemache).
		Partenaire:		
	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources : → étoffer en C27	Non		
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Non		
	Autres informations à porter à la connaissance des experts CDU-CM-CA :	Le Dr Zilber, coordonnateur sur Créteil participe à l'enseignement du premier séminaire (il y en a 4), en collaboration avec les facultés de Versailles, Rouen, et Tours. Ainsi, l'enseignement de ce séminaire se déroule à la faculté de Médecine de Mondor 1 fois tous les 4 ans. Il n'y a donc aucun frais 3 ans sur 4 hormis les charges dues au secrétariat (Mme Noulez ou Mme Kemache). Une fois tous les 4 ans, une salle pouvant accueillir les 100 étudiants est nécessaire pendant 1-5 jours à la		

Légende	
	Liste déroulante à choix.
	Cellules blanches à renseigner par vos soins
📍	Zone de texte pour étoffer, argumenter
#N/A	Selon réponse précédente, une nouvelle question peut apparaître <i>en rouge</i> , il convient alors d'y répondre

Annexe financière - prérenseignée selon données étapes 1, 2 & 3						
Légende:	Texte jaune	Texte jaune et cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules prérenseignées	Texte italique	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule prérenseignée selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	SANTÉ	Durée : (semaines, mois ou années)	1 an	Type de formation:	DIU
Intitulé du DU/DIU/CU :	DIU Chirurgie épaule et coude			Type de demande :	Renouvellement

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distanciel
Personnel UPEC (hors service statutaire)	-	4,00	-	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	-	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	-	32,00	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	-	12,00	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	1	1
Totaux par type de cours	-	48,00	-	-

Eventuel volume horaire mutualisé	-	Charges tous les 4 ans
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	48,00	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	48,00	
Coût total correspondant (euros) :	2 380 €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	12	12h de de frais de salle tous les 4 ans	Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques	-		
Nombre total d'heures en salle informatique	-		12
Coût total correspondant (euros) :	96 €		

3. Autres charges logistiques

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

Fournitures et consommables					
Acquisition de matériels spécifiques	- €				
Frais de déplacements	1 000 €	Détailler la charge/poste de dépense		Détailler le calcul	
Frais de documentation	- €				
Locations de matériels	- €				
Reprographie	- €				
Locations sur des sites extérieurs	- €				
Coût total correspondant (euros)	1 000 €				

4. Charges administratives et d'encadrement

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
Charges de pilotage formation (RNA)		- €	
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC		- €	
Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)	40	1 740 €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :		- €	
Coût total correspondant (euros) :	1 740 €		

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	2 380 €	96 €	1 000 €	1 740 €	
Total charges :	5 216 €				

6. Ressources et montant dû par usager								
Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple		-	103 €	300,00 €	250 €	653 €	- €	
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		10	NC	300,00 €	164 €	464 €	4 640,00 €	
- Commercialisation au module ou UE		-			250 €	250 €	- €	
Formation continue : En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.								
- Financement par l'employeur		6	NC	1 000 €	250 €	1 250 €	7 500 €	
- Financement par le stagiaire		7		800 €	250 €	1 050 €	7 350 €	
- Financement par d'autres organismes		-			250 €	250 €	- €	
- Commercialisation au module/UE		-			250 €	250 €	- €	
Autres ressources du DU/DIU/CU :		Eventuelle subvention				- €		
		Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)				- €		
		Total "autres ressources":				- €		
Total des ressources :	Ressources totales	19 490 €	**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).		 Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.	 ☐ ☐ ☐		
	Dont pour la composante	10 220 €						
	Dont pour l'établissement**	9 270 €						
Estimation du résultat pour la composante :		5 004 €						
Date du conseil de la composante :			Avis du conseil de la composante :			Visa du Directeur de la composante :		

2024/
2025

Demande de renouvellement DU-DIU-CU


Tout dossier incomplet ou insuffisamment renseigné vous sera retourné (Report CDU suivante)


Pour une 1^{ère} demande de renouvellement, la formation doit être à sa 3^{ème} année d'expérience, si la formation a tardé à ouvrir ou n'a jamais ouvert, merci d'en informer le SPOF dans les meilleurs délais pour être orienté vers une procédure allégée

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation (DU/DIU/CU)	☐ DU ☒ DIU ☐ CU ☒ De spécialisation ☐ D'expérimentation (préfigurant un diplôme national)
Si DIU →	Université « porteur principal » : Sorbonne Université
	Universités partenaires :
	Préciser les modalités d'inscription : chaque université gère ses propres inscriptions
	Argumenter s'il s'agit d'une évolution :
Intitulé exact actuel	Diplôme interuniversitaire d'activité physique, nutrition et santé
Eventuelle modification de l'intitulé	
Bref argumentaire	
Composante/UFR	- SANTE

Renseignements divers	
Conseil de Composante <i>Joindre Impérativement la copie du RD</i>	Date : 06/03/2025 Avis : FAVORABLE
Inscription de la formation au Répertoire spécifique de France Compétences : (Procédure auprès de la DIFPRO)	☒ Non ☐ Effective ☐ Prévue/Souhaitée
Inscription de la formation à la liste des formations ouvrant droit à la bourse sur critères sociaux (Procédure auprès du CROUS)	☒ Non concerné ☐ Effective ☐ Prévue/Souhaitée

Contacts				
Responsable (s) pédagogique(s)	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Pr Pierre PORTERO	Pr Jean-Michel OPPERT Pr Stéphane HATEM		

Grade :	PU	PUPH		
Courriel :	pierre.portero@u-pec.fr	jean-michel.oppert@sorbonne-universite.fr stephane.hatem@sorbonne-universite.fr		
Téléphone :				
Correspondant administratif	UPEC	Université 1	Université 2	Université 3
Nom et prénom :	Clotilde BOYER	Cécile Guillaume		
Courriel :	Clotilde.boyer@u-pec.fr	cecile.guillaume@sorbonne-universite.fr		
Téléphone :	07 63 74 73 16	01 42 77 96 09		



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur la mise en place des DU-DIU-CU
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande
de renouvellement, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses : 📌

I. Bilan

1- Bilan quantitatif							
	Nombre de candidats	Nombre d'inscrits FI	Nombre d'inscrits FC	Nombre de diplômés FI	Nombre de diplômés FC	Ressources FI	Ressources FC
Année 2020/2021	11		4		4		6 972€
Année 2021/2022	9		5		5		8 715€
Année 2022/2023	20		1		1		1 743€
Année 2023/2024	5		2		2		3 486€
Année 2024/2025	12		7				7 000€

⇒ Le cas échéant, expliquez les écarts entre l'effectif prévu dans la précédente demande et le nombre d'inscrits réel : nous n'avons pas de retour des personnes acceptées à s'inscrire mais qui ne s'inscrivent pas.



2- Conseil de perfectionnement (Vivement recommandé), évaluation et suivi de l'insertion professionnelle			
Missions : assurer le recrutement des étudiant(e)s, et leur suivi pendant et après la formation, assurer l'évaluation des étudiant(e)s et/ou des interventions, réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...			
Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle

PORTERO	Pierre	UPEC	Direction du DIU (partie administrative et pédagogique)
OPPERT	Jean-Michel	La Sorbonne	Direction du DIU (partie administrative et pédagogique)
Quel bilan faites-vous de la mise en place de votre conseil de perfectionnement dans le cadre de ce DU/DIU/CU ?		Des dispositifs d'évaluation de la formation ont-ils bien été mis en place sur la période écoulée ? <i>Rappelez-les et précisez les résultats. Comment le Conseil de Perfectionnement exploite-t-il ces résultats ?</i>	☒ Oui : ☐ Non, justifiez : Questionnaires de satisfaction en fin de parcours. Questionnaires anonymes et analyse des résultats des examens afin de réajuster les contenus. Analyse des contenus et des supports de cours des professeurs.

BILAN	Au niveau interne (organisation, contenu de la formation)	Autres (événement externe, évolution de l'offre de formation régionale...)
Points forts	- thématique d'actualité : l'activité physique et nutrition comme levier de santé. - lien essentiel entre activité physique et nutrition. - Formation exclusivement en présentiel avec évaluation continue complétée par une évaluation finale. - conférences et débats avec des acteurs de terrain, comme l'intervention d'une cheffe de projet de la Caisse d'Assurance Maladie pour illustrer la gestion des questions de santé, d'activité physique et de nutrition à grande échelle (maisons de santé, sensibilisation à l'exercice physique, etc.). - co-animation équilibrée du DIU entre l'UPEC et Sorbonne Université : répartition des interventions : l'appareil locomoteur est couvert par Florent Eymard et Pierre Portero, la rhumatologie par Florent Eymard, et la neurologie et la rééducation sous l'égide de JP Lefaucheur. Pierre Portero représente l'IUK et le STAPS. Sorbonne Université assure la partie nutrition.	
Points faibles	- Sorbonne Université accueille un plus grand nombre de candidats. Il conviendrait d'étudier une répartition plus optimale des stagiaires, tout en sachant que Sorbonne Université assure intégralement la logistique et l'organisation du DIU. - Par ailleurs, des problèmes de l'accueil au sein du DUFMC ont pu avoir un impact sur le recrutement.	
Quelles conséquences tirez-vous de ce bilan ? <i>☞ Ressenti général, marges de progression, dispositifs d'amélioration envisagés</i>		
<i>☞</i> DIU qui existe depuis 2019 avec de très bons retours des participants, Objectifs : augmenter le nombre d'inscriptions à l'UPEC par une action de communication ciblée et une promotion auprès de l'IUK par exemple Améliorer le process de recrutement (gestion accueil DUFMC)		

II. Modifications envisagées

1- Modifications d'ordre général - Même mineures

Rubriques		Argumentaire
Public visé	☒ Non ☐ Oui, préciser : -	✍
Type de formation <i>Évolution CU vers DU ou DU vers DIU par exemple</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	✍

2- Modifications d'ordre pédagogique - Même mineures

Rubriques		Argumentaire
Régime d'inscription <i>FI / FC</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	✍ FC
Enseignements <i>Restructuration des enseignements, volume horaire, E-learning, période de formation, stage...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	✍
Recrutement <i>Diplôme/niveau requis, expérience professionnelle exigée, VAE, mise en place d'entretien de recrutement par exemple...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	✍ médecins du sport, diététiciens, docteurs en médecine, internes, médecins hors UE, étudiants en STAPS, kinésithérapeutes, médecins nutritionnistes, préparateurs physiques, professeurs d'activité physique, psychologues, IDE, professionnels de la nutrition.
Évaluation des connaissances <i>Contrôle continu, examen terminal, coefficient, nombre de sessions...</i>	☒ Non ☐ Oui, préciser brièvement : -	✍ 3 évaluations à la fin de chaque session qui comptent pour 30% + 1 évaluation finale de 2h à l'écrit qui compte pour 70%

II. Rappel de la présentation et des objectifs de la formation

1- Objectifs de la formation

→ éléments à mettre en avant en CFEVU

Brève présentation : <i>Présenter le projet en 4 à 10 lignes.</i>	✍ Cette formation vise à exposer des connaissances actualisées concernant l'activité physique et la nutrition comme moyen de prévention et de traitement des pathologies chroniques modernes.
Motivation de votre demande : <i>Répond-elle, par exemple, à une demande extérieure ou à besoin ?</i>	✍ Cette formation répond à un besoin actuel de santé publique : sédentarité, obésité, vieillissement, dénutrition.
Points forts de la formation : <i>Atouts pour les usagers ? Pour l'UPEC ?</i>	✍ création en collaboration avec SU et développement d'une formation répondant à une problématique actuelle
Liste des compétences attestées :	- Prévenir et traiter les pathologies chroniques modernes par l'activité physique et la nutrition

Lister les compétences acquises à l'issue de la formation (*verbes d'action*)

- Délivrer des conseils de mode de vie quant à la nutrition et l'activité physique
- Connaître les différentes prises en charge portant sur l'activité physique

2- Positionnement environnement professionnel

Débouchés professionnels et métiers préparés

- médecine du sport, nutrition, professionnels de santé

Secteurs d'activités concernés :

- Santé, activités physiques et sportives, nutrition

3- Positionnement dans l'environnement de la formation

Positionnement par rapport à l'offre de formation de l'UPEC : Existe-t-il le même type de formation ?

- ☒ Non
- ☐ Oui, justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport aux formations déjà existantes dans l'établissement :
-

Environnement régional de la formation : Existe-t-il le même type de formation au même niveau en Ile-de-France ou ailleurs en France ?

- ☐ Non
- ☒ Oui, indiquez les établissements concernés et justifiez l'intérêt de l'ouverture de cette formation à l'UPEC par rapport à ces formations :
- La formation propose une approche intégrative de l'activité physique en lien avec la santé et la nutrition.
- Les autres formations existantes sont surtout centrées sur la nutrition du sportif.

4- Partenariat(s) éventuels : Joindre copie convention

Lister les partenaires

En complément de la convention, préciser brièvement les rôles et engagements
Rôles d'un point de vue pédagogique, financier, logistique...

/

/

III. Organisation de l'équipe pédagogique, évaluation de la formation et insertion professionnelle

1- Composition du jury de délivrance du diplôme

au moins trois personnes titulaires

Nom	Prénom	UFR UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
-----	--------	--	------

PORTERO	Pierre	UPEC	Co-direction
HATEM	Stéphane	Sorbonne Université	Co-direction
OPPERT	Jean-Michel	Sorbonne Université	Co-direction

 **Nom et signature du porteur de projet : Pierre PORTERO**



2024/
2025

Fiche de suivi DU-DIU-CU

Présentation de la formation

Fiche d'identité de la formation	
Type de formation	☐ DU ☒ DIU ☐ CU
Intitulé	Activité physique, nutrition et santé
Composante/UFR	-santé

Questions et remarques maquette Word

Effectifs faibles 1 à 7.

Quel est le public visé SVP ?

Cela est écrit dans la fiche de présentation sur le site de la faculté de santé :
médecins du sport, diététiciens, docteurs en médecine, internes, médecins hors UE, étudiants en STAPS, kinésithérapeutes, médecins nutritionnistes, préparateurs physiques, professeurs d'activité physique, psychologues, IDE, professionnels de la nutrition

P.1 : « chaque université gère ses propres inscriptions » - comment se fait la répartition SVP ? Pourquoi SU inscrit/attire davantage ?

- Il n'y a pas de répartition les étudiants qui sollicitent l'inscription par l'UPEC s'inscrivent à l'UPEC et ceux par SU s'inscrivent à SU.

- SU attire plus, c'est historique car le DIU APNS a remplacé le DU nutrition et sport de SU.

Quel bilan faites-vous de la mise en place de votre conseil de perfectionnement dans le cadre de ce DU/DIU/CU?

- Il n'y a pas de conseil de perfectionnement

P.3 : Comment comptez-vous « améliorer le process de recrutement » ?

Le recrutement a été impacté par les dysfonctionnements liés à l'absence de personnel d'accueil au DUFMC, le porteur ne disposant pas de secrétaire attitrée. Cette problématique est désormais levée grâce à l'arrivée d'un nouvel agent d'accueil. Une communication ciblée sur les réseaux sociaux pourrait être envisagée afin de relancer la dynamique.

P.4 : la présentation pourrait être légèrement complétée : quelles connaissances, techniques, bonnes pratiques, méthodo...

- Tous ces aspects font parties intégrantes de tous les cours proposés

P.5 : rien à proposer du partenariat avec SU. Rôles et périmètres des différentes parties etc.

- Les périmètres sont délimités par les compétences des deux universités : SU plutôt nutrition, métabolisme,... et UPEC plutôt appareil locomoteur, exercice physique...

Fichier Excel - Questions et remarques onglet maquette & MCC :

Modalités de contrôle des connaissances à clarifier, il faut 100% par ligne ou je peux fusionner les cellules et reprendre « 3 évaluations à la fin de chaque session qui comptent pour 30% + 1 évaluation finale de 2h à l'écrit qui compte pour 70% » ?

- Oui c'est ça

Fichier Excel - Questions et remarques onglet Intervenants (part permanents UPEC, cohérence volume horaire...):

Fichier Excel - Questions et remarques onglet éléments financiers préalables (par effectifs cohérents/raisonnables, éventuels partages de charges ou subventions explicites...) :

Apporter des précisions en D13 et D14 SVP. Saisie impossible en D13 : pas de reversement pour les charges immobilières. Les cours ont lieu à SU, l'UPEC ne reverse rien.

Fichier Excel - Questions et remarques onglet annexe financière (clarté du montage financier, cohérence avec les autres onglets, éventuelles informations complémentaires explicites, résultat...) :

Je lis « aucun enseignant n'est rémunéré par l'UPEC », même pas les 19h30 UPEC ?

- Les heures réalisées par Wael Maktouf et Pierre Portero sont intégrées dans leurs services (= 16,5h EqTD)

J'ai baissé les effectifs à 4 car moyenne 3.8 sur 5 ans, résultat légèrement déficitaire en l'état.

Pourquoi indiquer "aucun enseignant n'est rémunéré par l'UPEC" ? Dans la convention, je lis "Chaque université est en charge de la gestion des coûts pédagogiques et logistiques liés à la réalisation de la formation. De même, chaque université est autonome sur la gestion des recettes liées à la formation. Il n'y a de reversement entre les Universités partenaires".

Merci de clarifier le montage financier.

Concernant le montage financier : il n'y a aucun reversement entre université pour la rémunération des intervenants ou la location de locaux. Concernant les locaux, il n'y a pas de coûts logistique pour l'UPEC puisque tt se déroule à SU et UPEC ne reverse rien. Concernant la rémunération des intervenants, sur le principe chaque université paye ses propres intervenants. Les intervenants extérieurs à l'UPEC et SU ne sont pas payés par l'UPEC.

Toutefois l'UPEC ne paye pas les intervenants sur ce DIU car seuls Pierre PORTERO et W. MAKTOUF de l'UPEC interviennent sur leur temps de service.

Donc l'AF fait apparaître ttes les charges enseignants mais il n'y a aucune rémunération au réel de la part de l'UPEC. Que des recettes.

Il me semblait qu'il fallait toutefois faire apparaître et valoriser financièrement toutes les interventions pour étudier la faisabilité financière de l'action ? **OK, plus claire ainsi, nous préciserons donc qu'il ne s'agit pas là d'une incohérence. En effet, comme pour les PUPH, il convient de tout faire apparaître sur les AF.**

Questions et remarques éventuels autres documents (convention, fiche formation, questionnaire...)

En 2021, la CDU a amendé un projet de convention, signée depuis ? merci de fournir un exemplaire SVP.

ok

Conclusions :

- **Avis** : Favorable sous réserve de modifications, de réponses aux questions et d'envoi de la convention signée.

- Recommandations :



Convention de partenariat

Entre :

Sorbonne Université

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et professionnel, dont le siège est situé 21 rue de l'école de Médecine, 75006 Paris,
représentée par **Nathalie Drach-Temam en sa qualité de Présidente**
Ci-après désignée par « Sorbonne Université »

D'une part,

Et

L'Université Paris 12 dite Université Paris-Est Créteil Val de Marne, dénommée UPEC

Établissement public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
Dont le siège social se situe 61 avenue du général de Gaulle, 94010 Créteil Cedex
Représentée par **Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, en sa qualité de Président**

Agissant au nom et pour le compte de l'UFR de Santé sise 8 rue Général Sarrail, 94010 Créteil Cedex
Ci-après désigné « l'Université Partenaire »

D'autre part,

Ensemble désignées « les parties »

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la collaboration entre l'Université Sorbonne Université et l'Université de Paris Créteil-Est dans le cadre de la mise en œuvre **du Diplôme Inter-Universitaire de Activité Physique Nutrition et Santé**

Les responsables de la formation sont :

- Pr Hatem et Pr Oppert – Université de Sorbonne Université
- Pierre Portero – Université Paris Est Créteil

Article 2 – Objectifs de la formation

Les objectifs de la formation sont les suivants :

Acquérir des connaissances actualisées concernant l'activité physique et la nutrition comme moyen de prévention et de traitement des pathologies chroniques modernes.
Connaître les principales méthodes de mesure et de prise en charge portant sur l'activité physique.
Connaître et savoir délivrer les conseils et les recommandations en matière d'activité physique et de nutrition en prévention et traitement des principales pathologies chroniques. Il s'agit de guider et conseiller en matière de mode de vie (activité physique et nutrition) en pratique.

Article 3 – Capacité d'accueil



Chaque université fixe le nombre de candidats à inscrire par promotion par année universitaire. Pour l'université Paris- Est Créteil-Est 5 stagiaires minimum, 50 maximum sur les deux Universités.

Article 4 – Inscriptions

a) Public :

Médecins du sport – Diététiciens – docteurs en médecine – internes – médecins hors UE.
Étudiants en STAPS, kinésithérapeutes, médecins nutritionnistes., préparateurs physiques, professeurs d'activité physique, psychologues, IDE, professionnels de la nutrition.

b) Les frais de formation

Les droits d'inscription sont reçus par chacune des Universités participant au DIU et se composent des droits universitaires et de droits complémentaires fixés par le CA de chaque université. Les universités s'engagent à ce que les frais totaux d'inscriptions pour l'étudiant soient identiques.

Commenté [SD1]: Plutôt "droits administratifs spécifiques" SVP

c) Les lieux d'inscription

Commenté [SD2]: Etablissement d'IA plutôt ?

Les étudiants ont le choix de l'université d'inscription

Article 5 – Enseignement

Les enseignements sont dispensés à la faculté de médecine de Sorbonne Université.
Le volume horaire des enseignements est de 78 heures.

PROGRAMME

- Définitions, épidémiologie, santé publique.
- Physiologie – Physiopathologie : adaptation des grands systèmes à l'activité physique, régulation de la balance énergétique : apports et besoins nutritionnels, dépenses énergétiques.
- Évaluation et mesures : activité physique, sédentarité, capacité physique, apports alimentaires. Démonstrations pratiques.
- Démarche préventive : principes de l'éducation à la santé. Activité physique, nutrition et prévention des pathologies chroniques.
- Démarche thérapeutique : principes de l'éducation thérapeutique du patient (ETP).
- Nutrition et sport : besoins nutritionnels du sportif (énergie, nutriments, hydratation). Conseils nutritionnels en fonction des familles de disciplines sportives et de l'environnement (température, altitude).

Article 6 – Modalités de contrôle de connaissances

- Assiduité obligatoire.
- Contrôle continu + épreuve écrite.



- 1 seule session d'examen.

Les grilles seront annexées à cette convention.

Commenté [SD3]: maquette MCC ?

Article 7 – Diplôme

Le Diplôme Inter-Universitaire Activité Physique Nutrition et Santé est délivré sous le sceau de l'Université d'Inscription du candidat et la signature de son/sa Président(e)

Article 8 – Recettes et dépenses

Chaque université est en charge de la gestion des coûts pédagogiques et logistiques liés à la réalisation de la formation. De même, chaque université est autonome sur la gestion des recettes liées à la formation. Il n'y a de reversement entre les Universités partenaires

Commenté [SD4]: Les droits sont identiques chez les 2 universités ?

Article 9 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année universitaire 2025/2026. Sans modification dans le contenu pédagogique ou l'aspect financier du diplôme, cette convention sera reconduite par tacite reconduction.

Article 10 – Litige

Cette convention entrera en vigueur à compter de la rentrée universitaire 2025/2026.

Les parties s'engagent, en cas de litige, à faire tous les efforts pour les régler à l'amiable. En cas de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, un préavis de trois mois est requis.

Nonobstant la date de résiliation de la présente convention, les parties s'engagent à finaliser la formation des candidats qui est déjà engagée

Commenté [SD5]: Une convention ne peut pas être rétroactive

Commenté [CB6R5]: c'est un erreur _ il faut indiquer 25/26

Fait en deux exemplaires originaux, à Paris, le

Pour Université Paris-Est
Créteil (UPEC)
Le Président
Pr. Jean-Luc Dubois-Randé
(signature)

Pour Sorbonne Université
La Présidente
Pr. Nathalie Drach-Temam
(signature)

[illegible]

[illegible]

LISTE DES INTERVENANTS *Pour rappel, 20% des heures d'enseignements doivent être assurées par des enseignants permanents UPEC (cf. cadrage DU-DIU-CU)*

A. Personnel UPEC (hors service statutaire)

Nom	Prénom	UFR de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
PORTERO	Pierre	UPEC	PU			11,5		
EYMARD	Florent	UPEC	PUPH			3		
MAKTOUF	Wael	MCU	STAPS			5		
Total heures A :					-	19,50	-	-

B. Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC

Nom	Prénom	Composante/ Service	Fonction	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
				CM	TD	TP	Distanciel
T. MUSSIGMANN	enseignant-contractuel	IUK - UPEC			3,5		
Total heures B :				-	3,50	-	-

C. Vacataires extérieurs issus de la fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
OPPERT	Jean Michel	Sorbonne Université	PUPH			11,5		
HATEM	Stéphane	Sorbonne Université	PUPH			4,5		
FAUCHER	Pauline	AP-HP (Pitié-Salpêtrière)	PH			1,5		
C. JULIA		Univ. Paris Nord	PUPH			2		
GOMEZ	Danielle	IRBA		IRBA		2		
ROUSSEAU	Véronique	INSEP	Diététicienne			3		
CIANGURA	Cécile	AP-HP (Pitié-Salpêtrière)	PH			2		
M. POPELIER		AP-HP (Pitié-Salpêtrière)	PH			2,5		
R. PAIS		AP-HP (Pitié-Salpêtrière)	PH			1,5		
P. BEL LASSEN		AP-HP (Pitié-Salpêtrière)	PH			1,5		
A. NUGIER		CPAM	cheffe de projet			1,5		
K. KIANGAWA BOURRON		PUPH				1,5		
M. TROUSSELARD		Service de Santé des Armées	Professeur agrégé			1,5		
F. SAUVET		Service de Santé des Armées	Professeur agrégé			1,5		
X. BIGARD		Union Cycliste Internationale	Professeur agrégé			6		
J-P. LOTZ		AP-HP (Pitié-Salpêtrière)	PUHP			2		
R. ZANCHI		ARS -IdF	médecin			1,5		
A-S. JOLY - R. KRENTOWSKI – S. SUZZONI - Y. VANDEWALLE		Mon Stade - Maisons sport santé Groupe MGEN	médecine du Sport			1,5		
A. BELLICHA	Alice	Univ. Paris Nord	MCU			1,5		
Total heures C :					-	50,50	-	-

D. Vacataires extérieurs hors fonction publique

Nom	Prénom	Établissement ou organisme de rattachement	Grade	Section CNU CNRS	Nombre d'heures assuré par type d'enseignement - Pour 1h30, merci d'indiquer 1,5			
					CM	TD	TP	Distanciel
J-M. DESCOTES		Directeur CAMI	Asso Sport-Cancer			1,5		
M. ROZENBLAT		médecin libéral	Libéral	médecine du Sport		1,5		
D. DELPLANQUE		Kiné libéral		kinésithérapie respiratoire		1,5		
Total heures D :					-	4,50	-	-
Totaux des heures d'enseignement								
Total A+B+C+D :			78,00	Totaux par type d'enseignant:	-	78,00	-	-

Éléments financiers préalables

Effectifs	Effectif minimum pour ouvrir la formation	Formation Initiale	Effectif min inscription simple	
			Effectif min inscription double	
			Effectif Commercialisation au module ou UE	
		Formation Continue	Effectif Financement par l'employeur	
			Effectif Financement par le stagiaire	6
			Effectif Financement par d'autres organismes	
			Effectif Commercialisation au module/UE	0
		Fourchettes effectifs prévus		Fourchettes FI :
	Fourchettes FC :			5 20
Partage des charges	La formation est-elle mutualisée avec une autre ? (100% ou partiellement)	Non, la totalité des enseignements est propre à cette formation	#N/A	
	Les charges enseignements sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Oui, les charges d'enseignement sont partagées avec le(s) partenaire(s)	non aucune charges d'enseignements	
	Les charges immobilières sont-elles partagées avec un/des partenaire(s) ?	Non, partenaire uniquement		
		Partenaire:		

	Une subvention est-elle prévue ? ou autre(s) ressources: → étoffer en C27	Non	
	D'autres ressources sont-elles prévues?	Non	
	Autres informations à porter à la connaissance des experts CDU-CM-CA :	Les cours se déroulent intégralement à Sorbonne Université, pas de reversement de l'UPEC à Sorbonne pour les locaux.	

Annexe financière - préremplie selon données étapes 1, 2 & 3						
Légende:	Texte jaune	Texte jaune et cellule blanche à renseigner par vos soins		Calculs automatiques - Formules préremplies	Texte italique	Texte modifiable par vos soins si nécessaire
		Cellule préremplie selon données autres onglets		Liste déroulante à choix		Zone de texte pour étoffer, argumenter



Il est important d'évaluer toutes les charges directes et indirectes induites par le DU/DIU/CU

Composante :	SANTÉ	Durée : (semaines, mois ou années)	5 mois	Type de formation:	DIU
Intitulé du DU/DIU/CU :	Diplôme interuniversitaire d'activité physique, nutrition et santé			Type de demande :	Renouvellement

1. Charges d'enseignement

	Nombre d'heures par type d'intervenant et par type de cours			
	Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	E-learning/Distance
Personnel UPEC (hors service statutaire)	-	19,50	-	-
Personnel UPEC (sur service) / Contractuel UPEC	-	3,50	-	-
Vacataires extérieurs issus de la fonction publique	-	50,50	-	-
Vacataires extérieurs hors fonction publique	-	4,50	-	-
Nombre de groupes - à ajuster si besoin	1	1	1	1
Totaux par type de cours	-	78,00	-	-

Eventuel volume horaire mutualisé	-	aucun enseignant n'est rémunéré par l'UPEC
Rappel heures totales par étudiant hors éventuel stage	78,00	
Charge horaire totale d'enseignement (heure équivalent T.D.)	78,00	
Coût total correspondant (euros) :	4 103 €	

2. Charges de logistique immobilière

Nombre d'heures en salles banalisées (cours, T.D.)	-	les cours sont réalisés intégralement à Sorbonne Université. Pas de reversement entre les deux universités.	Heures totales charges de logistique immobilière :
Nombre d'heures en salles de travaux pratiques	-		
Nombre total d'heures en salle informatique	-		0
Coût total correspondant (euros) :	- €		

3. Autres charges logistiques

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

Fournitures et consommables	- €				
Acquisition de matériels spécifiques	- €				
Frais de déplacements	- €				
Frais de documentation	- €				
Locations de matériels	- €				
Reprographie	- €				
Locations sur des sites extérieurs	- €				
Coût total correspondant (euros)	- €				

4. Charges administratives et d'encadrement

Il est important de renseigner toutes les charges administratives directes et indirectes induites par la formation (RNA, secrétariat...)

	Nbre d'heure	Coût	
Charges de pilotage formation (RNA)		- €	
Eventuelles heures d'encadrement mémoire hors MCC		- €	
Autres charges administratives (secrétariat, technicien, IGE...)	10	435 €	
Autres charges (à détailler, le cas échéant, y compris honoraires de vacataires) :		- €	
Coût total correspondant (euros) :		435 €	

5. Récapitulatif des charges

	Charges d'enseignement	Logistique immobilière	Autres charges logistiques	Charges administratives et d'encadrement	
	4 103 €	- €	- €	435 €	
Total charges :				4 538 €	

6. Ressources et montant dû par usager

Niveau droits administratifs spécifiques UPEC (L/M) :	Master	Effectifs minimum	CVEC	Droits spécifiques composantes*	Droits administratifs spécifiques UPEC* (calqués sur les droits nationaux)	Droits totaux par usager	Total perçu	*Les droits spécifiques composantes viennent s'ajouter aux droits spécifiques administratifs UPEC - C'est la somme des deux que l'usager doit régler (CVEC pour une inscription simple en FI).
Formation initiale :								
- Inscription simple		-	103 €		250 €	353 €	- €	
- Double inscription (droits spécifiques composantes = identiques inscription simple)		-	NC	- €	164 €	164 €	- €	
- Commercialisation au module ou UE		-			250 €	250 €	- €	

Formation continue :		En FC, la composante peut appliquer un tarif distinct selon la source de financement (formation est prise en charge par l'employeur ou directement par le salarié) ou bien choisir d'appliquer une tarification unique.					
- Financement par l'employeur	-	NC	1 500 €	250 €	1 750 €	- €	
- Financement par le stagiaire	6		1 500 €	250 €	1 750 €	10 500 €	
- Financement par d'autres organismes	-			250 €	250 €	- €	
- Commercialisation au module/UE	-			250 €	250 €	- €	

Autres ressources du DU/DIU/CU :		Eventuelle subvention		- €	
		Eventuelle(s) ressource(s) autre(s)		- €	
		Total "autres ressources":		- €	
Total des ressources :	Ressources totales	10 500 €	<i>**L'établissement perçoit les droits spécifiques administratifs UPEC ainsi qu'une contribution théorique de 30% au titre de frais de gestion. Le solde est versé à la composante (contribution théorique non prélevée la 1ère année de lancement de la formation).</i>	 Sauf exception à justifier par la direction de la composante, l'équilibre financier doit être atteint.	 ☐ ☐ ☐
	Dont pour la composante	6 300 €			
	Dont pour l'établissement**	4 200 €			
Estimation du résultat pour la composante :		1 762 €			
Date du conseil de la composante :		Avis du conseil de la composante :		Visa du Directeur de la composante :	